



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

*Dessain qui fait voir le Briquetage tel qu'il est entre deux Marais.
l'un sur l'autre dont il fait la separation*



*Recueil d'antiquités dans les
Gaules, enrichi de diverses ...*

Félix François le Royer d'Artezet de La Sauvagère





D

RECUEIL
D'ANTIQUITÉS
DANS LES GAULES.

RECUEIL D'ANTIQUITÉS *DANS LES GAULES,*

Enrichi de diverses planches & figures, plans, vues,
cartes topographiques & autres dessins, pour servir
à l'intelligence des Inscriptions de ces Antiquités.

*Ouvrage qui peut servir de suite aux ANTIQUITÉS
de feu M. le Comte DE CAYLUS.*

Par M. DE LA SAUVAGERE, Chevalier de l'Ordre Royal
& Militaire de S. Louis, ancien Directeur en chef dans le
Corps Militaire du Génie, & de l'Académie Royale des
Belles-Lettres de la Rochelle.



A PARIS,

Chez HERRISANT le fils, Libraire, rue Saint-Jacques.

M. D C C. L X X.

Avec Approbation & Privilège du Roi.



A MONSEIGNEUR
LE DUC DE CHOISEUL

D'AMBOISE, Pair de France, Chevalier des
Ordres du Roi & de la Toison d'or, Colonel
général des Suisses & Grisons, Lieutenant
général des Armées de Sa Majesté, grand
Bailli d'Haguenau, Gouverneur général de
la Touraine, Ministre & Secrétaire d'État
au département de la Guerre & des Affaires
étrangères, grand Maître & Surintendant
général des Couriers, Postes & Relais de
France.

MONSEIGNEUR,
L'OUVRAGE que j'ai l'honneur de
vous présenter, contient des détails

curieux sur des restes d'Antiquités, dont la plupart n'ont plus qu'une demi-existence ; mon dessein est de les sauver des ravages des temps, qui en fera bientôt périr les ruines mêmes. C'est sous vos auspices, MONSEIGNEUR, que je les expose au grand jour.

Ce tribut étoit dû au digne Chef de notre Province, où se trouvent plusieurs de ces anciens Monumens. Jules-César, que j'appellerois un grand homme s'il avoit su allier sa gloire à la vertu & à l'amour de la patrie, établit un Camp dans le pays des Turones, au lieu même où est votre Château d'Amboise. Les belles ma-

œuvres de ce Général Romain dans cette Province, dans celle des Santones & sur les côtes des Veneti, méritent bien d'être mises sous les yeux d'un de nos Généraux, aussi éclairé que vous êtes.

Je ne dis rien, MONSEIGNEUR, de ce qui vous regarde personnellement ; la main d'un ancien militaire ne s'est jamais servi que des crayons de la simple nature. Je laisse à ceux qui savent faire des couronnes, la gloire de couronner le mérite. Tout ce qui m'est permis de dire, c'est que le Ciel vous a donné un nom illustre, & des places brillantes ; de grandes

*qualités pour en rehausser l'éclat , &
tous les talens pour soutenir le poids
du ministère.*

Je suis avec un profond respect ;

MONSEIGNEUR,

Votre très-humble &
très-obéissant serviteur,
DE LA SAUVAGERE,

DISCOURS



DISCOURS

P R É L I M I N A I R E.

L'ÉTUDE des Antiquités excite trop la curiosité des Savans modernes, pour qu'il soit nécessaire d'en faire l'apologie. Je ne prétends pas me mettre au rang de ces Antiquaires célèbres, dont les décisions respectées fixent l'attention générale & ont force de loi. Si je paroiss devant le Public, ce n'est qu'à titre d'amateur, & par une suite de l'amour singulier que j'ai eu toute ma vie pour ce genre d'étude. Ce volume n'avoit d'abord pour objet que les *Antiquités de Saintes*. On verra à la tête de cette partie de mon Ouvrage, quels ont été les motifs qui m'y ont engagé. Quelques conversations avec feu M. le comte de Caylus, m'ont conduit à d'autres Recherches que l'on a exigé que j'ajoutasse à celles des Antiquités de Saintes.

b

J'y joins une nouvelle édition de mes premières Recherches d'Antiquités en Lorraine, ainsi que de toutes les autres productions que j'ai faites en ce genre, & qui sont répandues dans différens ouvrages périodiques. Ces diverses découvertes reparoissent dans ce volume, avec des dessins qui leur manquoient, & plusieurs augmentations. Le Recueil qui les rassemble aujourd'hui, est terminé par la description de deux Caisses de Mumies Égyptiennes, dont l'une est en pierre précieuse, & l'autre d'un marbre blanc. Elles sont toutes deux de hauteur humaine, chargées de caractères hiéroglyphiques, pour la plupart effacés sur celle de marbre commun, mais extrêmement bien conservés à la plus riche de ces deux pierres; elles seroient l'une & l'autre admirées en Égypte même, où ces espèces de Caisses en pierre, & sur-tout en marbre aussi précieux, n'ont été jusques à présent que très-rarement rencontrées parmi les cercueils, parce que l'usage général étoit de les

faire en bois de sycomore. Je me flatte que ces tombes, ainsi que ces caractères gravés, que j'ai copiés avec tout le soin dont j'ai pu être capable, piqueront la curiosité des savans Antiquaires. Nous voyons dans un siècle où le goût d'approfondir les écritures en ce genre, semble, par les différens succès des découvertes qui viennent d'être faites pour leur intelligence, nous faire pressentir que l'on touche au moment où l'on va dévoiler ces écritures énigmatiques; ce que l'on avoit regardé jusques à présent comme désespéré. Il faut convenir que la rencontre en Touraine de deux morceaux antiques de l'Égypte, aussi rares, est une singularité qui méritoit d'être divulguée. Il auroit fallu, pour rendre ce Recueil plus complet, qu'une main plus habile eût traité toutes les matières curieuses qui y sont répandues, pour les mieux discuter & déterminer. Le soin d'orner & d'embellir n'appartient qu'à ceux qui ont reçu ce talent; je me renferme dans les justes bornes

xij *DISCOURS PRÉLIMINAIRE.*

qui me conviennent , & dans cette modestie qui m'a servi de guide pour observer militairement ce qui a frappé ma curiosité. Esclave de la vérité par gout & par état , j'y ai toujours assujetti mes yeux , afin d'être exact dans mes narrations. Il en est de même des dessins que j'ai répandus dans cet ouvrage , pour mettre plus d'intérêt dans tous les détails que j'y divulgue. J'aurai rempli l'objet que je me suis proposé , si mes Lecteurs trouvent que l'assemblage de ces divers morceaux de l'antiquité , & les efforts que j'ai faits pour les présenter au Public d'une manière distincte , puissent être de quelque utilité aux Lettres , à l'Histoire & aux Arts.



RECHERCHES

S U R

LES RUINES ROMAINES

DE SAINTES ET DES ENVIRONS;

*Avec les particularités les plus remarquables sur l'Histoire
de cette Ville.*

AVANT - P R O P O S.

CET Ouvrage, que je rends public, est plutôt le fruit de recherches faites par délassement, que d'une érudition profonde dans l'art de la connoissance des Monumens antiques. L'hommage que j'en offre aux Savans excitera peut-être la curiosité de quelqu'un d'entr'eux, & nous en procurera une explication parfaite ; à quoi n'oseroit espérer d'atteindre un Militaire à qui la profession noble qu'il a remplie a imposé d'autres devoirs : d'ailleurs ses foibles lumières dans les connoissances de l'antiquité, qui demandent une étude suivie, laisseront indubitablement beaucoup de vuides auxquels je dois préparer mes Lecteurs. Ceux pour qui j'ai écrit, sont principalement les habitans de Saintes ; ils doivent répondre des défauts de l'ouvrage ; ils ont exigé des copies de mon manuscrit & de mes dessins ; ils ont voulu que je les fisse imprimer & graver. On dira que je suis bien hardi, j'en conviens : mais en même temps je répondrai avec franchise,

qu'il étoit temps que quelqu'un recueillît toutes les ruines de ces monumens, échappés aux ravages des temps & des révolutions : la plupart sont au moment de rentrer dans le néant ; & à titre d'amateur, j'avouerai que je n'ai pu considérer ces vestiges sans émotion. J'ai donné dans mon jeune âge des preuves publiques de mon goût décidé pour l'Antiquité (a). J'attendrai avec sécurité la décision des Savans sur cet écrit ; l'indulgence est leur attribut particulier : leur justice m'assure encore qu'ils ne prononceront rien dans cette affaire, sans avoir vérifié sur les lieux des observations que j'ai faites avec l'exactitude la plus scrupuleuse, & que je publie avec toute la bonne foi & la sincérité que je dois au public. Je préviens que j'ai pris dans Samuel Veyrel, quelques inscriptions trouvées à Saintes ; il entendoit peu le latin & le style lapidaire des anciens. Quant à l'inscription qui se lisoit anciennement sur la frise

(a) *Briquetage des anciens Romains à Marsal*, imprimé chez Jombert. Paris, 1740. Le 3 avril de la même année, l'Auteur eut l'honneur d'en remettre un exem-

plaire au Roi, présenté à S. M. par S. E. M. le cardinal de Fleuri ; & un à Monseigneur le Dauphin, présenté à ce prince par M. le duc de Châillon son gouverneur.

de l'arc-de-triomphe, Elie Vinet est l'historien le plus connu en Guienne qui l'ait donnée & expliquée ; mais d'une manière si concise & avec tant de conjectures , qu'elle ne satisfait point le Lecteur, à qui elle ne laisse que des doutes. Nombre d'Auteurs , d'après lui, ont rapporté mot-à-mot ce que ce Philologue en avoit écrit ; & depuis lui, on n'a rien dit de neuf sur ce monument, quoiqu'il ait oublié une partie de l'inscription. M. Blondel nous a donné les élévations des façades de cet édifice : nous en avons un autre dessin dans l'Histoire de l'Académie des Belles-Lettres (b) , mais en trop petits points ; il est d'ailleurs tronqué & écrasé , eu égard aux proportions qu'avoit dans le principe ce morceau d'architecture , qu'on a défiguré en le réparant. J'ose donc me regarder comme le premier qui ait donné des notions sur l'établissement primitif de cet ancien monument, & sur les mesures positives de toutes ses proportions, que j'ai affecté de marquer en chiffres ; de sorte qu'au moyen de l'élévation & des profils en grands points , dessinés d'une

(b) Tom. III, pag. 235.

manière bien distincte , on pourroit réédifier cet arc-de-triomphe. A l'égard du plan de l'ancienne ville Romaine de Saintes , de celui de l'amphithéâtre des arcades du bel aqueduc que l'on voit dans la campagne , avec d'autres monumens Romains dont il existe des ruines que j'ai dessinées , ainsi que la carte topographique pour faire connoître l'ancien local de Saintes , qui que ce soit ne les avoit données ; & ces ruines que l'on démolit journellement , ou qui périssent de vétusté , alloient peut-être tomber dans l'oubli , si je n'en transmettois la mémoire à la postérité ; le motif de la conserver a été le seul but que je me suis proposé. J'invite les Curieux de faire faire beaucoup de fouilles ; j'ai interrompu les miennes ; elles auroient été trop dispendieuses.

Je serai trop satisfait si les découvertes que j'ai faites peuvent plaire aux habitans de Saintes ; la manière dont je me suis prêté , peut-être trop facilement , à ce qu'ils ont exigé de moi , doit me servir de garant. Ils souffroient avec peine qu'on laissât dans l'oubli tant de monumens respectables , dont ils étoient dépositaires , & ils connoissoient

mon goût décidé pour ces restes de la grandeur Romaine ; j'ai pu d'autant moins me refuser à leurs empressements , que cette ville est composée d'un évêque qui m'honore de son amitié , d'une noblesse polie & distinguée , tant ecclésiastique que d'épée , & de beaucoup de personnes de mérite dans les autres états. D'ailleurs j'en écrivis à feu M. le comte de Caylus , dont je respecte la mémoire , & à qui je dois cette reconnoissance publique des témoignages de bonté dont il m'a particulièrement honoré dans ses Ouvrages (c) : il m'invita par sa réponse à suivre des recherches si intéressantes. Ne me connoissant, pour remplir ses vues , que de la bonne volonté , j'ai pris courage , & j'ai essayé d'étendre une découverte que j'avois déjà faite. C'étoit une suite de lettres sur l'attique de l'arc-de-triomphe , que l'on ne connoissoit point. Mon but étoit de définir, comme je viens de le dire , ce qui pouvoit servir à l'intelligence de ces Antiquités , afin de parler aux yeux , en même

(c) Tom. VI.^e de ses Antiquités.

temps qu'à l'esprit. J'ai rassemblé ces dessins ; j'ai joint les détails historiques ; je souhaite que les Savans , & les Amateurs de l'Antiquité approuvent mon travail.



NOMENCLATURE

Des Auteurs qui ont parlé des Antiquités de la ville de Saintes, & qui ont rapporté l'Inscription sur la frise de l'Arc-de-triomphe, par ordre chronologique.

URBIUM præcipuarum mundi Theatrum quintum, auctore **GEORGIO BRAUNIO**. *De la ville de Saintes*, 1560, Tom. III. n.º 17.

Cet Ouvrage a été imprimé plusieurs fois, en diverses langues, en Latin & en François, page pour page. Il y en a une édition de Cologne, dont le privilège est de l'année 1516.

Les feuilles sur Saintes se trouvent insérées, Bibliothèque du Roi, grands in-fol.º intitulés : *Description du Royaume de France*, troisième partie, cotée, G, 169, en Latin.

Ibid. Cabinet des Estampes, *Recueil Géographique*, Tom. XX, pag. 221, en François.

L'Antiquité de Xaintes & Barbezieux, par ELIE VINET.
1568, petit in-4.º

J'en ai l'exemplaire.

L'Antiquité de Saintes; par PIERRE DE LADIME.
Bourdeaux, 1571; & *Recherches de la plus ancienne mémoire de la ville de Xaintes, pays de Xaintonge*, commencé par ELIE VINET. petit in-4.º

Dans la Bibliothèque du Roi, coté, L, 978.

L'Antiquité de Xaintes, par ELIE VINET. Réimprimé à Bourdeaux, chez Millange, en 1584, petit in-4.^o

La même, en Latin, sous ce titre : *Aufonii Burdigalensis opera commentariis illustrata, per Eliam Vinetum, Santonum.* Burdigalæ, apud Simoneum Milangium, petit in-4.^o

Cette édition est sans date, mais apparemment qu'elle est de la même année 1584.

La Cosmographie nouvelle de tout le monde, par un SEBASTIEN MUNSTERE *, beaucoup augmentée par FRANÇOIS DE BELLEFORÊT. Paris, 1575, 2 vol. in-fol.^o Description de la Gaule Celtique, du pays de Saintonge, pag. 166 & suiv.

* Elle est intitulée : *La Cosmographie universelle, contenant la situation de toutes les parties du monde, par Sebastien Munstere.* 1555. On pourroit croire qu'il parle de la ville de Saires; il n'en dit pas un mot.

La Cosmographie universelle, illustrée de diverses figures, par ANDRÉ THEVET, Bibliographe du Roi. Paris, 1575, in-fol.^o Tom. II, Liv. XIII, pag. 516.

Bibliothèque du Roi, coté, G, 50.

De Santonum regione & illustribus familiis; item, de Tractura salis, brevis nec minus elegans Tractatus Alani Santonis Medici; opera JOANNIS ALANI, in Burdeg. curia Advocati auctoris filii, in lucem editus in-4.^o Santonibus, apud Franciscum Audebertum, Typographum, 1598. C'est un petit in-4.^o de 39 pages, qui

remplit d'une manière on ne peut pas plus laconique, tout ce qu'on devrait attendre d'un titre aussi pompeux.

Bibliothèque du Roi, indiqué pag. 346, dans le Catalogue de M. de Cangé.

Inscriptionum Romanarum JANI GRUTERI. 1616, *in-fol.° pag. 235.*

Archiepiscoporum & Episcoporum Galliarum Chronologia Historia, auctore JOANNE CHENU. *Parisiis*, 1621, *in-4.° pag. 434.*

Indice du Cabinet de SAMUEL VEYREL, Apothicaire à Xaintes; avec un Recueil de quelques Antiquités de Xaintes, & Observations sur diverses Médailles. *A Bourdeaux, par Pierre de la Court, Imprimeur & marchand Libraire*, 1635, *petit in-4.° de très-peu de pages.*

Cet ouvrage est très-rare : M. le Maire de Xaintes en a un exemplaire que j'ai consulté.

Histoire de Xaintonge, Poitou, Aunis & Angoumois; par ARMAND MAICHIN. 1671, *in-fol.° Chap. III, pag. 106. De la ville de Xaintes.*

Histoire de l'Académie des Belles-Lettres de Paris. *Tom. III, pag. 235.* — Reflexions sur un Monument antique, élevé sur le pont de la Charente, à l'entrée de la ville de Xaintes, expliqué en 1718, par M. MAHUDEL, (de cette même Académie) sur un dessin, avec toute l'exactitude possible.

xxiv NOMENCLATURE DES AUTEURS.

Traité des Élections, par M. PIERRE VIEUILLE:
A Paris, chez Paulus du Mesnil, 1739, à la page 155.

L'Antiquité expliquée, par DOM BERNARD DE MONT-
FAUCON. *Supplément, Tom. IV, pag. 99.*



RECUEIL



RECUEIL D'ANTIQUITÉS DANS LES GAULES.

RECHERCHES SUR LES RUINES ROMAINES DE SAINTES ET DES ENVIRONS.

IL y a peu de villes de l'ancienne Gaule où l'on remarque plus de monumens & de ruines du temps des Romains, qu'à Saintes & aux environs. Ils nous apprennent que l'ancienne ville des *Santonnes*, étoit incontestablement placée en ce lieu là, & que la Saintonge, dont elle étoit la capitale, tenoit un rang distingué dans l'Aquitaine, l'une des provinces les plus

A

2 *Recherches sur les Ruines Romaines*

L'an de Rome
694, avant Jc.
sus-Christ 59.

importantes de l'empire Romain. Jules César (a) connue les Saintongeais dès les premiers temps qu'il vint commander dans les Gaules, vers l'an de Rome 694, & avant l'ère Chrétienne 59 ans : il les nomme *Santon*es ; ce qui donne à ces peuples & à leur nom une haute antiquité. Strabon (b) les appelle de même *Santon*es : Lucain (c), *Santon*us. Eutrope (d) & Ausone (e), qui florissoient dans le quatrième siècle, font mention de la ville de Saintes : ce dernier étoit un poète des plus célèbres de ces temps-là ; il étoit de Bourdeaux. Strabon (f), que l'on vient de citer, appelle la ville de Saintes *Mediolanum Santonum* (g),

-
- | | |
|--|--|
| <p>(a) <i>De Bell. Gall. lib. I.</i></p> <p>(b) <i>Strab. Casaub. Atreb. 1587.</i>
in-fol.° pag. 131.</p> <p>(c) <i>Lucan. de Bell. Civ. Vers</i>
l'an de J. C. 57.</p> <p>(d) Vers l'an 350.</p> <p>(e) Vers l'an 380. = <i>Ausonius</i>
<i>Axio Paulo Rhetori, epist. VIII.</i>
= <i>Paulo, epist. X & XI.</i> = <i>Tretra-</i>
<i>dio, epist. XV.</i> = <i>Paulino, S. epist.</i>
<i>XXIII.</i></p> <p>(f) <i>Ibid. sup.</i></p> <p>(g) M. D'ANVILLE (<i>Mesures</i>
<i>itinéraires des Romains</i>, pag. 422,
édition de Paris, 1741.) dit que
le mot <i>Mediolanum</i> est purement</p> | <p>Celtique ; que l'on n'en fait pas la
vraie signification ; que plusieurs
lieux de la Gaule portoient ce nom.
<i>MEDIOLANUM-EBUROVICUM</i>,
<i>Evreux</i> ; <i>MEDIOLANUM</i> chez les
Bituriges ; <i>Château-Meillan</i> en
Berri, & un autre <i>MEDIOLANUM</i>
que l'itinéraire marque sur la route
de <i>Colonia-Trojana</i> à <i>Colonia-</i>
<i>Agrippina</i>. Les Gaulois avec leurs
colonies avoient même porté ce
nom dans la grande-Bretagne. Le
<i>MEDIOLANUM</i> étant une dénomi-
nation propre aux Celtes, &
puisée dans leur langue : c'est ha-
sarder que de vouloir le dériver</p> |
|--|--|

Ce célèbre géographe vivoit sous Auguste : elle est sous cette dénomination dans l'itinéraire d'Antonin, & dans la géographie de Ptolémée (*h*) : Gregoire de Tours (*i*) l'appelle *urbis Santonica*.

On conserve dans le cabinet des Médailles, à la Bibliothèque du Roi, trois petites Monnoies d'argent, sur une desquelles on lit bien distinctement SANTONOS, à la légende : elles représentent d'ailleurs une tête, armée d'un casque ; sur le revers, un cheval (*k*) libre au galop, avec une rose ou rond de perles sous le ventre.

La seconde tête, armée de même, a pour légende ARIVOS ; de l'autre côté, le cheval libre avec la même rose, on y lit SANTONOS.

Une troisième monnoie porte une tête absolument semblable : elle a pour légende Q. DOCT, & de l'autre côté sur le revers, le même cheval libre & la

du mot latin *medius* ; & M. de Valois s'élève contre cette opinion dans sa notice au sujet du nom *Mediomatrici*. Les Insulaires de la Gaule avoient aussi une ville nommée *MEDIOLANUM*, &c.

(*h*) Vers l'an de J. C. 211.

(*i*) Vers l'an 570, *Hist. lib. IV. cap. 25.*

(*k*) Le cheval se remarque dans plusieurs monnoies Gauloises ; il se voit sur les monnoies des Angevins. Cet animal étoit le caractère symbolique de la guerre ; & cette manière de le représenter par les *Santonos*, devoit être la marque significative de leur courage & de leur ardeur dans les combats.

rose ; ce qui fait penser qu'elle a été frappée pour la même nation. Bouteroues (1), dans ses Recherches curieuses sur les Monnoies de France, a été porté à croire qu'il y avoit écrit sur ce revers, SANT, avec un T pour dernière lettre, qu'il a expliqué par SANTONOS. Mais sur plusieurs que j'ai vues attentivement, (car celles-ci sont communes) on lit SANI* par un I à la fin, avec un point en haut en avant. C'est ce point que Bouteroues a pris pour un des côtés de la tête du T : plus je l'ai examiné, plus il m'a paru que sa leçon pouvoit être considérée au moins comme incertaine.

Paul Petau (m), qui a rapporté cette même petite pièce de monnaie, l'a fait graver comme Bouteroues, avec un T, SANT.

Ces trois pièces de monnaie ont dû être frappées depuis l'administration Romaine ; car les noms Q. DOCI que l'on y lit, sont latins : ils désignent (si j'ose hasarder cette opinion) que ces peuples

(1) *Recherches curieuses des Monnoies de France, depuis le commencement de la Monarchie,* par Claude BOUTEROUES, Conseiller en la Cour des Monnoies. Paris, 1666, in-fol.° pag. 58, où l'on voit ces Monnoies gravées, n.° 48, 49, 50. (m). Petavius in *Franc. Curia Consiliar. Antiquariae supellestilis.* Parisiis, in-4.° planche IX, n.° 7 & 9.

appelés *Santonos*, étoient divisés en trois parties, réunis sous un même magistrat ou chef; que ceux qui habitoient vers les bords de la Seugne, se nommoient *Sani*, de *Santa*, nom que cette rivière pouvoit porter dans ces temps reculés, dont le mot *Sanaon*, joint dans la carte de Peutinger à celui de *Mediolanum*, que l'on n'a pu expliquer jusqu'à présent, pouvoit être cette même rivière, & signifier *Milan-sur-la-Seugne*; & que ces mots *Sani*, *Sanaon*, pouvoient dériver du Celte *Saot*, qui signifie toutes sortes de bêtes à cornes, à cause de la grande quantité que l'on en élevoit dans ce canton.

PLANCHE I.
Carte.

Ceux qui habitoient vers les rives de la mer se nommoient (à ce qu'il paroît) *Arivos*, & les autres intermédiaires entre ces deux territoires qui occupoient le centre, où étoit la capitale, s'appeloient *Santonos*.

On verra dans la suite comment la ville de Saintes étoit, dans ces siècles éloignés, placée sur cette rivière de Seugne, où passe aujourd'hui la Charente.

Ce cheval libre dans ces monnoies marque que c'étoit l'emblème des anciens peuples de la Saintonge; c'étoit celle de plusieurs autres nations des Gaules, entre autres des Angevins.

Les types ci-après font voir ces anciennes monnoies telles qu'on les a dessinées, d'après celles du cabinet

6 *Recherches sur les Ruines Romaines*

des Médailles du Roi, qui s'y sont trouvées les mieux conservées. Ce n'est point la seule marque de reconnaissance que je doive à M. l'Abbé Barthelemy, cet illustre Antiquaire, chargé par le Roi d'un dépôt si digne d'être confié à ses lumières & à ses soins.

MONNOIES DES SANTONOS, DESSINÉES ET GRAVÉES D'APRÈS LES TYPES DU CABINET DES MÉDAILLES DU ROI.



Longtemps avant que Jules César vint dans les Gaules, la province Narbonnoise étoit soumise aux Romains : elle portoit par excellence le nom de province Romaine.

Par l'ascendant que César avoit dans la république, après sa nomination au consulat, il obtint le gouvernement de la Gaule Transalpine, c'est-à-dire, de la Gaule soumise aux Romains en-deça des Alpes.

Dio Cassius,
lib. 46.
L'an de Rome
694, avant Je-
sus-Christ 59.

Il fut, comme l'on fait, le conquérant du reste des Gaules. Sa première expédition fut celle qui regardoit les *Santones*. Il avoit appris de Rome que le projet des Suisses étoit de venir s'établir dans cette province. A cette nouvelle, César se hâta de prendre possession de son gouvernement : dès son arrivée il marcha à leur rencontre ; il les suivit, & les ayant enfin atteints vers la Saône, il les défit en deux combats (n), & les força de retourner dans leurs anciennes demeures. César, est-il dit dans les Commentaires (o), craignoit d'avoir pour voisin un peuple belliqueux & ennemi, dans un pays plain & des campagnes aussi fertiles que celles de la Saintonge.

L'an de Rome
694, avant Je-
sus-Christ 59.

César, pendant les deux premières années, vola de victoires en victoires ; il soumit les différens peuples des Gaules qu'il attaqua. Ces deux premières campagnes furent terminées par la conquête de la Belgique.

Ces progrès rapides firent trembler des provinces Celtiques (p) pour leur liberté ; plusieurs nations se

(n) L'armée de César étoit composée de cinq légions, & d'un corps de Gaulois auxiliaire, tiré pour la plupart de la province Romaine.

(o) Tout ce récit est tiré des Commentaires de *Bell. Gallis*, lib. I.

(p) *Jul. Cesar, Commentar.* lib. III.

confédérèrent pour se prêter des forces mutuelles : il fût réglé dans une assemblée d'États qu'elles tinrent, que chaque peuple ou cité, fourniroit des défenseurs à la patrie commune. Les *Santones* furent taxés à douze mille hommes : ce qui donne l'idée d'une nation puissante dès ces temps-là, d'autant plus qu'elle ne mettoit sous les armes qu'une partie de ceux qui étoient en état de combattre (q) ; les provinces voisines, le Poitou & la Touraine, n'en fournirent chacune que huit mille.

L'an de Rome
696, avant Je-
sus-Christ 57.

Toutes les forces de ces provinces Celtiques confédérées, ne purent arrêter l'impétuosité des armes de César ; elles furent subjuguées la troisième année de son gouvernement dans les Gaules.

La *Saintonge*, comme les autres, subit le joug du vainqueur. • César y entra (r) : on ne fait aucune

(q) *Jul. Cesar. Commentar. lib. VII.*

(r) César alloit marcher en personne dans l'Amérique, lorsqu'en formant le projet d'une campagne aussi importante (puisque'il étoit question de subjuguier des rebelles & de les punir) ; il jugea en habile capitaine, qu'il falloit s'assurer des provinces nouvellement conquises, de crainte que

l'idée d'une semblable révolte ne leur fit prêter main-forte aux Venettes. Les Aquitains entre autres, qui étoient puissans, méritèrent toute l'attention de César : il y détacha, pour s'en assurer, P. Crassus un de ses lieutenans, avec douze cohortes & une nombreuse cavalerie. = *Jul. Cesar. Comment. de Bell. Gall. lib. III.* = Plusieurs Historiens modernes racontent, circonstance

circonstance des difficultés que ce grand capitaine y pût trouver : ce qu'il y a de sûr , c'est que les Saintongeois se fournirent de très-bonne foi , & que César s'assura dans le moment de leur fidélité ; il les traita l'année suivante de province paisible ; à ce titre il leur demanda nombre de leurs vaisseaux pour renforcer sa flotte , qu'il destinoit à l'expédition contre les Venettes (f) : les Saintongeois les fournirent en effet ; ils se joignirent aux liburnes Romaines mouillées dans la Loire & commandées par Brutus.

L'an de Rome
696, avant Jc-
sus-Christ 17.

Ne seroit-ce pas une preuve de la confiance que César avoit conçue de l'habileté des Saintongeois dans la marine , & de leur connoissance-pratique des côtes ? La chiourme fut prise parmi les vaisseaux Gaulois ; César ne dit pas si ce furent les Saintongeois qui la fournirent. Ils eurent part à la célèbre victoire que cette armée navale des Romains remporta sur ces

que ce fut ce même P. Crassus qui commandoit l'armée Romaine, qui subjuga la Saintonge. Il n'en est rien dit dans les Commentaires, ni dans aucune des anciennes Histoires Romaines.

(f) Vannes en Bretagne. = *De Bell. Gall. lib. III.* = *Ex Dion.*

Cass. Hist. Rom. de Gall. édit. de Hanovre, 1606, in-fol.^o pag. 109 & 110. = *Ex L. Flor. de Gall. lib. III, cap. 10*, édit. de Paris, 1656, in-8.^o = Voyez ma Dissertation sur cette bataille navale. *Journ. hist. de Verdun*, Nov. 1755, pag. 347.

B

L'an de Rome
697, avant Je-
sus-Christ 56.

peuples formidables de l'Armorique qui furent détruits dans cette action.

Il paroît que sous l'empire d'Auguste, les *Santones* ne furent pas toujours aussi paisibles.

Une action mérita à Messala (t) les honneurs du triomphe. Tibulle (u) place le champ de bataille de cette célèbre journée *sur les côtes de l'Océan en Saintonge*. Ce poète en fut témoin en sa qualité de militaire : il devoit être fort jeune. N'en peut-on pas conclure qu'elle se donna contre les Saintongeois, qui s'étoient revoltés, ainsi que firent en ce moment plusieurs autres provinces des Gaules, où Messala qui commandoit dans la province Romaine en qualité de proconsul, y arrêta par sa prudence la même fermentation qui commençoit à s'y faire sentir ? Ce que Tibulle dit, que le triomphe qu'on décerna à ce général Romain fut à titre de vainqueur du peuple d'Aquitaine, ne contredit pas l'opinion que c'étoient les peuples de Saintonge qui furent vaincus, parce

L'an de Rome
725, avant Je-
sus-Christ 28.

(t) M. Valerius Messala Corvinus étoit Consul avec Auguste, l'an de Rome 722, avant Jésus-Christ 31 ; il commandoit l'an 725 dans la province Romaine en qualité de Proconsul.

(u) *Tibull. Eleg. VIII. lib. 1. XII. lib. 2.*

*Non sine me est tibi partus honos ; Tarbella
Pyrene
Testis & Oceani littora Santonici.
Gentis Aquitana celebr Messala triumphis.*

que très-peu de temps après cet événement ils furent compris dans l'Aquitaine (x), qu'Auguste étendit ensuite jusques à la Loire, où se trouvèrent enclavées quatorze nations que cet Empereur réunit à l'empire Romain.

L'an de Rome
727, avant Je-
sus-Christ 26.

Tibulle, qui a dû composer ses vers dans un âge plus mûr, parle des Saintongeais sous leur nom actuel, tels qu'il les confidéroit dans le temps qu'il écrivoit : ils étoient alors Aquitains.

La ville de Saintes prit rang, comme les autres villes de l'Aquitaine, parmi les villes Romaines ; & cette assimilation aux provinces Romaines acheva de consolider la tranquillité dans les Gaules, où elle a duré longtemps.

Pline (y) l'ancien raconte, que de son temps les peuples de Saintes & de Bourdeaux ne payoient aucun tribut ; qu'ils étoient francs, parce que de longue main ils étoient amis des Romains. Cette distinction marque une faveur particulière de la part des Empereurs & de l'Empire ; d'où il n'est point étonnant qu'il s'y soit construit tant de monumens, dont les ruines sont le principal objet de cet écrit.

(x) *En Epitome Sex. Aurelii Entropii Histor. Rom. lib. VI. edit. victor. de Gall. cap. 1. edit. Trajecti Lugd. in-16. pag. 508.*
ad Rhenum, 1696, in-8.^o = Ex (y) *Plin. Hist. nat. lib. IV, cap. 19.*

Cependant, avant que d'entrer en matière, je ne puis guère me dispenser d'achever l'histoire abrégée de la ville de Saintes, & de remonter même à ce qu'on raconte de sa plus ancienne origine. Plusieurs Historiens modernes (7) n'ont débité que des fables sur cet objet : ils font sortir les Saintongeois d'une colonie de Troyens qui habitoient les bords du fleuve *Xantus*. De cette fable s'est introduit l'usage d'écrire *Xaintes*, *Xaintonge*, par un X (a) ; mais cette manière d'écrire tombe d'elle-même, si on la compare à l'ancienne qu'on trouve dans tous les historiens des six premiers siècles. Dans les Commentaires de César, qui parle de *Saintes* & de la *Saintonge*, on trouve ce nom écrit par une S, & même chez les Grecs. On a déjà vu ces citations, qui prouvent toutes qu'il faut écrire *Saintes* par une S, & non pas par un X.

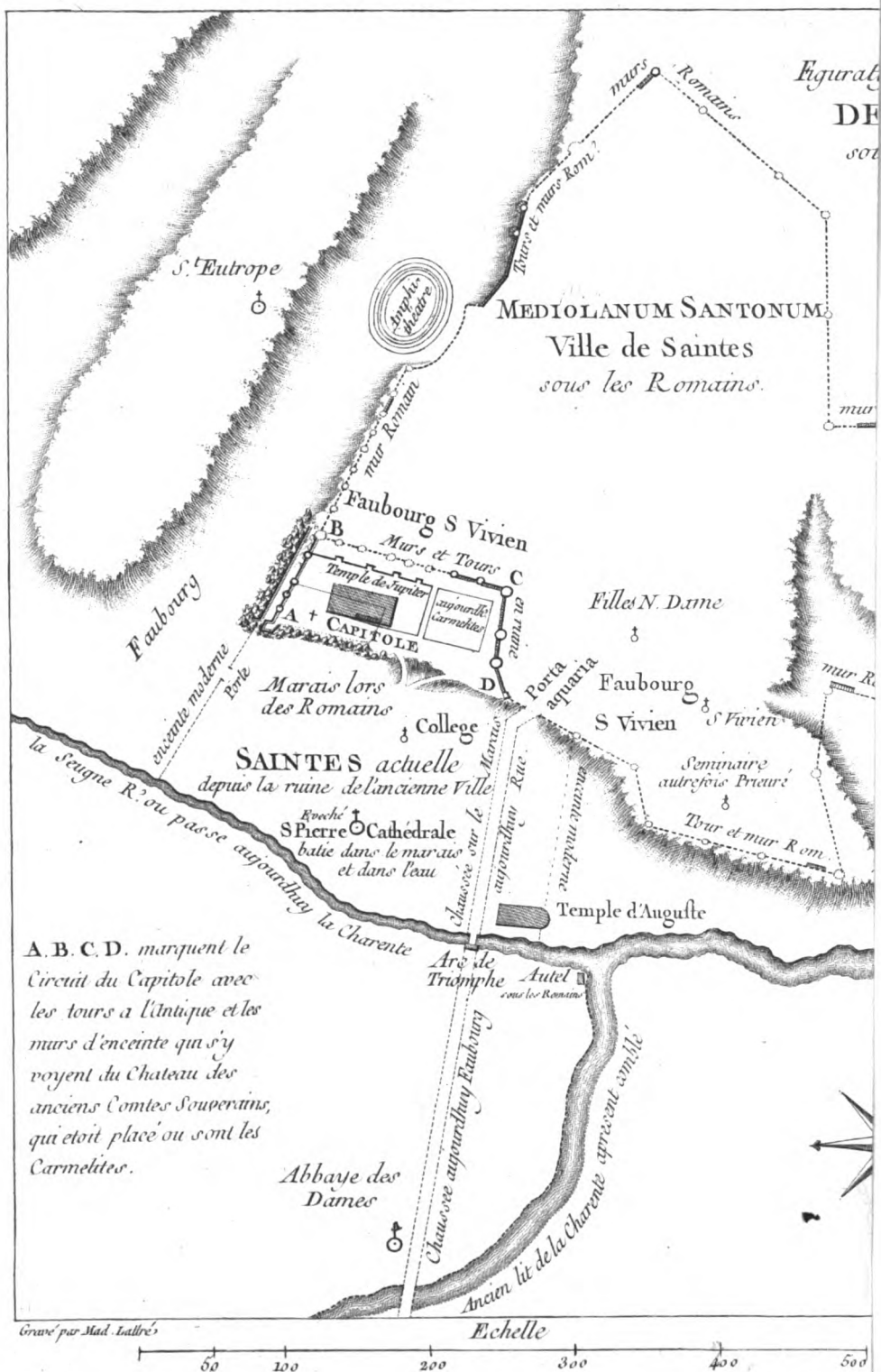
On me pardonnera cette digression ; tout pique la curiosité des patriotes dans l'examen de l'histoire

(7) Elie Vinet, édition de 1571, &c.

(a) *Aufonii Burdigalensis opera Commentariis illustrata, per Eliam Vinetum, &c. . . . QUOD autem illi vulgo scribunt Xantones, Xantones Xatonensis, & Xaintes, Xaintonge, Xaintongeois ; ubi*

tamen nec X, nec C ; unquam audias, erroris hujus origo fuit. . . .

Qui vero S in X commutant, non aded imperiti quidem illi fuisse videntur, sed ingenio praviore fabulam quamdam commenti de Trojanis & de Xantho Trojanarum flumine Xantones & Xanthones scripserunt.



particulière, d'autant plus qu'en cette circonstance c'est une erreur si commune, qu'il sembleroit que c'est le nom primitif : on le trouve écrit ainsi dans PLANCHE II. presque toutes les cartes géographiques.

On entrevoit dans les poésies d'Aufone (b), que de son temps la ville de Saintes étoit fermée de murailles, à la fin du IV.^e siècle.

S. Eutrope en fut le premier Apôtre & le premier Evêque. L'histoire de sa mission, suivant les plus savans Agiologistes (c), est si mêlée de fables, qu'il est très-difficile de fixer l'époque de son arrivée à Saintes. Les uns disent qu'il faut la rapporter au temps du pape S. Clément, qui, en 69, envoya S. Eutrope prêcher l'Évangile dans l'Aquitaine : d'autres la placent quelques siècles plus tard. Quoi qu'il en soit,

(b) *Àxio Paulo Rhetori, epist. VIII.*

Santoniamque urbem vicino accessimus agro.
= *Tetradio, epist. XV. Cur me propinquum Santonum mœnibus declinas?*

(c) *Acta Sanctorum Aprilis à Godefrido Henschenio à Societate Jesu. T. III, pag. 735. Trigesima Aprilis de S. Eutropio Martyre, Episcopo Santonenfi in Gallia. . . CUMQUE urbem qua Santona*

dicatur, intraret, eamque videret, undique muris antiquis optimè septam, excelsis turribus decoratam, optimo loco sitam, amplitudine congruam, cunctis felicitatibus affluentem, pratis ac vineis uberrimam, salubri aëre apertam, plateis ac vicis amœnam, multisque modis venustam, cœpit bonus amulator excogitare, si ab idolorum culturas convertere eam Deus dignaretur, &c.

ce qu'il y a de plus certain dans ce qu'on raconte de sa vie, suivant le sentiment des savans qui l'ont recueillie, c'est que quand il arriva à Saintes, il fut ravi de la beauté de la situation, des vignobles, du bon air que l'on y respiroit, de l'aménité de ce séjour, ainsi que de ses anciens murs qui étoient magnifiques, & des tours élevées dont l'enceinte de cette ville étoit décorée.

Ce récit, que ces savans rapportent comme la chose la plus authentique sur la vie de S. Eutrope, nous donne une grande idée de ce qu'étoit alors Saintes. Ce saint Evêque, en voyant de si belles places & de si belles rues, & une ville si peuplée, crut qu'il feroit une action agréable à Dieu de s'y arrêter, pour tâcher d'y détruire le culte des idoles & travailler à la conservation de ses habitans.

Son zèle pour le pays n'eut pas tout le succès qu'il desiroit ; non-seulement on ne voulut point l'écouter, mais même il fut martyrisé (d).

La ville étoit alors remplie de faux Dieux, &

(d) Son martyre est une preuve que S. Eutrope est venu beaucoup plus tard dans les Gaules ; car nous apprenons de Sulpice Severe, (*Ex Sulpicio Severo de Gallis*, cap. 46. edito Lugduni Batavorum, anno 1654, in-8.^o) que l'on y vit pour la première fois, l'an 177, des Chrétiens martyrisés pour la foi.

d'autels qui fumoient tous les jours de l'encens qu'on leur offroit.

De cette ancienne enceinte de la ville Romaine de Saintes, dont il est parlé dans la vie de S. Eutrope, il subsiste encore plusieurs pans de murailles & de tours ruinées, bâties en paremens de pierres cubiques, selon la manière des Romains, maçonnées ainsi que les massifs, à mortier de ciment dur comme le marbre, que l'on regarde aujourd'hui mal-à-propos comme une composition qui nous est inconnue. Ces pans de murailles & de tours sont répandus çà & là dans la campagne, sur la plaine élevée au dessous de laquelle la ville de Saintes actuelle est placée.

Une porte de cette ancienne ville existe encore; ou plutôt il n'en reste que le nom; on l'appelle *la porte d'Aiguières*, & les Romains la nommoient *Porta Aquaria*. PLANCHE II.

Ceci est appuyé sur une tradition locale généralement reçue: d'ailleurs la ressemblance du nom latin francisé est satisfaisante, & ajoute à la tradition un degré de probabilité. Quant à l'emplacement de la porte, il convient très-bien à l'endroit où l'ancienne ville Romaine devoit avoir une sortie pour aller à la rivière & au pont: il y avoit sans doute une chaussée qui y conduisoit, & qui étoit continuée par de-là la rivière. PLANCHE II.

SONNEVILLE

Ce sont aujourd'hui deux rues ; l'une est dans la ville & l'autre dans le fauxbourg appelé *des Dames*.

Ce sont ces ruines de murailles & de tours qui m'ont servi à lever le plan figuratif, qui montre ce qui en reste encore, & quelle devoit être l'étendue de cette antique ville, que j'estime avoir eu environ cinq quarts de lieue de circuit.

Quant à la ville actuelle, le sol n'en étoit alors qu'un vaste marécage, rempli de flaques d'eau ; & c'est au milieu d'une de ces flaques que la cathédrale fut bâtie. Je parlerai dans la suite, avec plus d'étendue, de cet édifice.

Revenons à la ville de Saintes, considérée sous les Romains ; elle étoit sur le sommet le plus élevé des côteaux de la Charente, à l'ouest de la ville actuelle, ayant le capitole (e) qui dominoit sur la ville & sur la rivière, dans lequel étoit un temple dédié à Jupiter, dont on parlera plus amplement. L'on fait que le capitole étoit l'endroit où les décurions, c'est-à-dire, les sénateurs des colonies Romaines, s'assembloient pour rendre la justice.

(e) On lit que Tarquin fut le premier qui imagina de bâtir à Rome le capitole : il y trouva des obstacles par les statues des divinités qui occupoient l'endroit où il vouloit l'établir, dont trois refusèrent, par la consultation des Augures, de céder leur place à Jupiter. (*S. Augustin, de la Cité de Dieu, liv. IV, chap. 23 & 29.*)

L'existence

L'existence de ce capitole ne peut être révoqué en PLANCHE II.
doute ; il en est parlé dans Ademar ou Aimar (f)
de Chabanois, moine de S. Cibard d'Angoulême :
sa Chronique est depuis l'an 829, jusqu'en 1029 ;
le nom de *Capitole* se conservoit encore l'an 1031,
puisque'on appeloit ainsi le château de Saintes du
temps de Foulques Nerra, & même il portoit ce nom
sous Geoffroy Martel son fils, qui fut après lui comte
d'Anjou. On verra ci-après comment ces deux princes
furent comtes de Saintes.

Il y a apparence qu'il ne devoit alors rester de
ce capitole que de faibles débris ; qu'il n'en avoit
conservé que le nom : il avoit été ruiné, à diverses
reprises, par les incursions des Normands, dont on
parlera dans la suite.

La situation du capitole se montre d'elle-même :
elle domine, comme on l'a dit, de toutes parts la
campagne & les bords de la Charente. Elle est en
front de cette rivière, où l'on voit, en retour vers
le sud, un escarpement dans le roc vif, fort élevé, PLANCHE II.
coupé à pic ; cet escarpement ne peut être que

(f.) *Apud Labbeum. Tom. II. Histoire des Comtes de Poitou,*
Bibliotheca manuscript. Etiam en la Vie de Guillaume V, dit le
apud continuat. Dom. Bouquet. grand roi. aussi mention de ce
Tom. X, page 36. par Bizet, y, Capitole.

l'ouvrage des anciens Romains : la pente de cette montagne , dans l'état naturel , devoit s'étendre , relativement à la grande élévation , sur une partie de la ville existante , & du faubourg qui se trouve au pied.

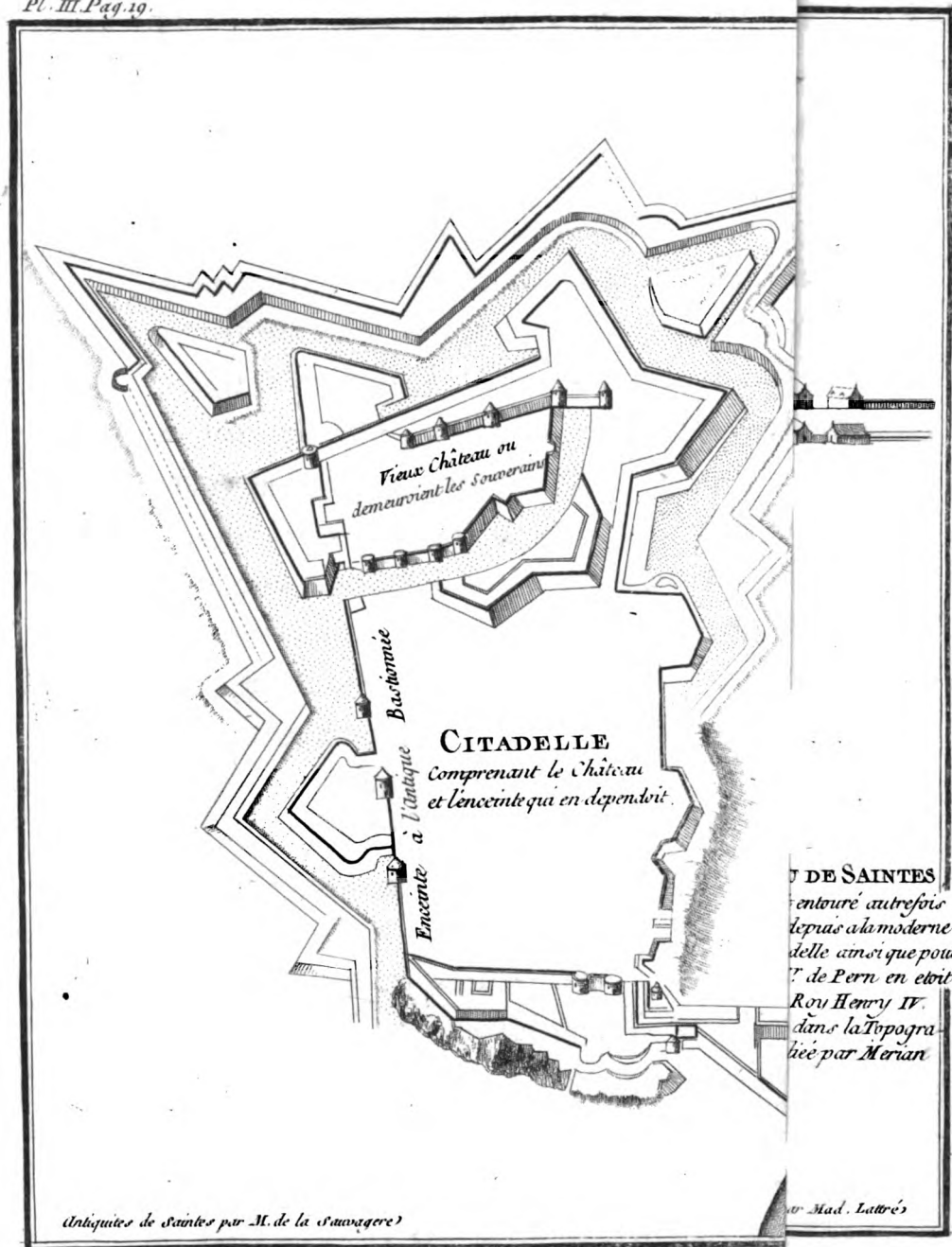
A Saintes, comme à Rome (g), le capitol étoit la citadelle. On verra tout-à-l'heure, que tous les débris s'y sont découverts , & de plus que tous les murs que l'on y voit en sont bâtis : on y remarque des quartiers de pierres de taille d'une immense grosseur, taillées très-proprement, & qui étoient liées les unes aux autres avec des agraptes de fer.

Il n'est fait mention dans l'ancienne Gaule que de très-peu de villes où il y ait eu des capitoles (h) ; il y en avoit un à Autun, un autre à Nîmes, & un troisième à Toulouse, qui en conserve encore aujourd'hui le nom : celui de Saintes étoit le quatrième.

PLANCH. III.

C'est sur ce même rocher élevé où étoit placé le capitol, qu'il plut au roi Henri IV, en 1609, d'ordonner à M. de Pern, alors gouverneur de Saintes, de faire établir une citadelle, & de fortifier la ville.

(g) *Strab. Lib. IV. Roma... Quirinali collem muniverunt primi Capitolium, Palatium, &* (h) *Attnand Maichin, pag. 108.*



Martin Zeiller (i), dans sa Topographie publiée par Gaspard Merian, en 1661, donne l'ancien plan de cette place, & telle qu'elle étoit étant fortifiée. Sans avoir la justesse d'un plan levé topographiquement, il est suffisamment rendu pour faire connoître cette fortification moderne, relativement à la vieille enceinte cernée de tours à l'antique, dont plusieurs se reconnoissent encore aujourd'hui. On voit par ce plan, que l'ancien château des Princes souverains de la Saintonge, étoit placé où est aujourd'hui le couvent des Carmélites, & qu'il y avoit une autre enceinte dépendante de ce château, flanquée de pareilles tours, qui entouroient tout le sommet de la montagne. Ce sommet doit être l'étendue même que le capitol occupoit lors des Romains ; car il m'a paru que quelques débris avoient le même ciment, & portoient l'empreinte de la manière de bâtir qu'ils employoient dans leurs autres monumens. Ces fondemens auroient successivement pu servir aux fortifications que les différentes révolutions auroient élevées dans tous les siècles, depuis l'expulsion des Romains ; sur-tout après les ravages des Normands, où l'on

PLANC. III.

(i) *Martini Zeilleri, Topographia-Gasparum Marianum, 1661: in-4.^o phia Gallie : Francofurti, apud Pars X, Tom. IV, pag. 50.*

construisit beaucoup de ces châteaux forts , pour se garantir à l'avenir de leurs incursions en cas qu'ils revinssent ; on en avoit une grande frayeur. Ce château subsista jusqu'à l'année 1329 , que Charles comte d'Alençon *, frère du roi Philippe de Valois , le fit abattre , après l'avoir pris sur les Anglois.

Par ce plan de Zeidler , on voit qu'il étoit flanqué de tours & entouré d'un fossé ; il étoit enveloppé d'une double enceinte bastionnée ou redoutée ; & le reste de cette vieille enceinte étoit aussi bastionnée , avec des demi-lunes & autres ouvrages , ainsi que la ville qui étoit de même fermée de courtines & de bastions.

Nous avons un autre plan de la ville de Saintes , dans le *Theatrum mundi* de George Braunius (k). Ce plan , dessiné en 1560 , est une fiction topographique , assortie à quelques parties locales que l'on reconnoît : telles que le clocher de S. Eutrope , celui de S. Pierre ; quelques ruines de murs qui joignent la ruine de S. Salvine , l'amphithéâtre , & le pont , dont je parlerai ci-après. Le dessinateur auquel

(k) Voyez la Liste à la tête de cet Ouvrage des Auteurs qui ont écrit sur Saintes , où la page de ce plan est rapportée ; & en outre les Recueils de la Bibliothèque du Roi où cette feuille est insérée.

Braunius s'en est rapporté, s'est exercé à composer une belle ville, de figure circulaire, entourée d'une grande quantité de très-hautes & très-belles tours quarrées & d'autres rondes, avec un château au haut de la montagne, où il a fait de même une tour ronde très-haute & très-grosse. Est-ce la ville Romaine qu'il a prétendu dessiner, tandis qu'il en représente des ruines en dehors de ses murs? est-ce un plan qu'il donne, représentant alors la ville de Saintes? la topographie actuelle est trop frappante dans la dissemblance.

J'en reviens aux fortifications modernes; elles ne subsistèrent pas longtemps: il y eut ordre de les démolir dès l'an 1629 (1), suivant la date que j'ai lue. Il en subsiste encore beaucoup de murs.

La circonstance de la construction de la citadelle & de sa démolition, nous donne l'époque, que lorsqu'on voulut la bâtir, l'on abattit une grosse tour (m), pour se servir de ses matériaux: elle se trouva remplie de ruines antiques, en colonnes, chapiteaux, entablemens, & autres pierres d'architecture sculptées &

(1) Cette date est difficile à concilier avec le plan de Zeiller publié en 1661, qui la représente comme existante dans les fortifications. (m) Samuel Vélyrel, *Indice de son Cabinet*, &c.

non sculptées ; des statues (n), bas-reliefs, autels, pateres & autres instrumens propres aux sacrifices, & beaucoup de pierres écrites.

Elles furent indistinctement cassées, mises en morceaux & employées dans les massifs ou paremens des murs, jusques au moment que Veyrel, où j'ai pris ces anecdotes, s'en étant aperçu, obtint qu'on mettroit en parement, toutes les pierres gravées ou sculptées; mais celles qu'il sauva de cette destruction, ne furent pas longtemps conservées; car lorsque l'on travailla à la démolition on n'y eut aucun égard.

Le hasard a fait retrouver de très-beaux fûts de colonnes, des chapiteaux de l'ordre corinthien dans le remplissage d'un de ces gros murs de la citadelle, par les paremens de pierres de taille qui en faisoient la chemise, que l'on a enlevée. Ces morceaux marquent la magnificence de l'édifice où ils étoient employés.

Il se trouve encore dans un parement de mur de l'enceinte de la ville, proche la porte d'Aiguier,

(n) On voit un fragment d'une statue : elle est de pierre de taille, de ces statues, la tête & le buste, habillée d'une toge virile, de grandeur humaine; mais la tête en est dans un petit jardin des filles du grand Hôpital, sur la même montagne extrêmement défigurée.

quelques bas-reliefs, & des inscriptions dont Veyrel a donné l'explication dans son Recueil, où il a rassemblé plusieurs de ces inscriptions que je rapporterai.

Il dit que sur une pierre sculptée, on voit une femme qui se fait mordre par un serpent, & un vicimairé qui n'y est pas représenté comme il le raconte. Voici la copie de l'écriture qu'il y a lue, copiée mot à mot d'après son édition.

AVG. DISPENSAT. VICARIVS
CONIVG. CARISSIMAE LEGIONI

B. M. F.

Inscription
selon Veyrel,
pag. 12.

On ne peut point s'y méprendre ; c'est la même, indiquée par Veyrel, qui se voit au mur de la ville, près la tour de Meslier, en descendant de la porte d'Aiguïère à la rivière.

Il ne dit point que cette inscription est répétée sur deux faces de l'encoignure où elle est placée : peut-être l'est-elle encore sur les deux autres faces qui sont cachées dans l'épaisseur du mur. On y lit exactement :

Sur une face.

AVGVSTI DISP...
 NSATORIS VIC..
 RIVS CONIVG.
 CARISSIMAE

P MAR.

Sur l'autre face.

AVGVSTI DIS
 PENSATORIS
 VICARIVS CON
 IVGI CARISS

MAE

P.

Cette inscription (si j'ose en hasarder l'explication) est celle d'un sepulchre, que le vice-régent ou commis du trésorier d'Auguste, fit élever à sa femme, qu'il aimoit tendrement ; car le P. MAR. qui sont les seules lettres qui se déchiffrent difficilement, me paroissent signifier, POSVIT MARITVS.

On croit pouvoir expliquer DISPENSATORIS, par *Ærarii Præfecti*, le trésorier qui avoit la surintendance des finances, qui distribuoit les deniers de la caisse d'Auguste. On trouve ces mots dans Petrone* : *Dispensatoremque in precario aut eos numerantem*, où se rapporte cette idée des fonctions du *dispensator* chez les anciens Romains ; ce qui indiqueroit que César avoit une caisse militaire dans la ville de Saintes. Je fournis la manière de rendre cette inscription, aux Savans versés dans cette partie de l'antiquité.

La

La femme que l'on voit en bas-relief sur la pierre à côté, est étrangère à cette inscription de toutes les façons : il n'en paroît que le buste ; depuis le cou jusqu'aux genoux, où elle est nue jusqu'à la ceinture, d'où il lui tombe une draperie en pli & repli, qu'elle soutient dans le milieu avec la main gauche ; elle a l'autre appuyée sur une urne renversée de côté vers elle, & d'où il coule un torrent d'eau.

À côté de cette pierre est la troisième, qui est aussi un fragment de bas-relief ; on y découvre une tête seule, perdue dans l'encoignure droite inférieure, extrêmement mutilée, avec un reste de bras & une main gauche qui empoigne un serpent, qui semble vouloir mordre cette tête. Voilà tout ce qu'on en peut voir ; le reste de ce qu'il paroît de cette pierre offre des ornemens sculptés qui n'indiquent rien.

Ce détail n'a aucun rapport avec la narration de Veyrel, sur le compte qu'il en rend.

Quant aux morceaux d'architecture & de sculpture qui se remarquent en remplissage dans les murs de la citadelle, l'on en trouve encore beaucoup d'autres dans le mur de clôture du jardin du grand Hôpital, PLANCHE IV. bâti sur la même montagne où étoit le capitole. Une de ces pierres, maçonnée en parement extérieurement,

D

est un disque ou bassin qui servoit aux sacrifices ; les anciens Romains le faisoient mettre aux frises de leurs temples sacrés, pour montrer le respect qu'ils avoient pour les cérémonies de leurs sacrifices. Un peu à côté, l'on voit une autre pierre, faisant aussi
 PLANCHE IV. parement, sculptée en bas-relief, qui paroît représenter un flamme ou prêtre dans une niche semi-creuse ; ses pieds droits sont décorés de deux pilastres de l'ordre corinthien : le prêtre, placé vis-à-vis une table nommée par les anciens, *encalabris*, semble être prêt à s'occuper de quelque fonction de son sacerdoce : mais la pierre est tellement cariée par l'air, que la sculpture n'y paroît presque plus en aucun endroit.

On voit deux chapiteaux de l'ordre composite ; l'un épars dans une allée de ce jardin, l'autre scellé dans cette même muraille, au parement intérieur, de façon à être apperçu dans sa moitié. A en juger par l'ordonnance des colonnes qu'ils couronnoient, elles avoient plus de vingt pieds de hauteur ; par conséquent elles servoient à un grand édifice. Leur vétusté en rend la sculpture fort diffuse ; il paroît qu'elle étoit fort riche : dans l'un on voit que ce sont des palmes.

De ces débris si magnifiques, l'on peut inférer avec

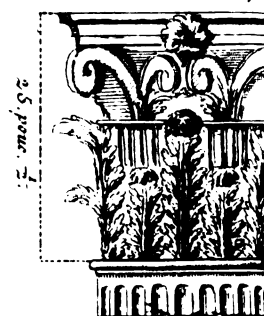
Bas-relief qui représente un. Flamme



*Chapiteau dans une allée
du Jardin de l'Hôpital.*



*Autre Chapiteau mu
dans le mur de l'Hôp*



Architecture de l'église par M. de la Saussure

Grave par

Veyrel & Maichin, qu'il y avoit dans l'ancien capitolé un temple consacré à Jupiter, que Maichin qualifie de temple de Jupiter capitolin.

On fait toute la magnificence que les anciens Romains mettoient dans ces sortes d'édifices sacrés.

On peut tirer quelques conséquences du culte que l'on rendoit à Saintes à Jupiter, d'une de ces pierres de Veyrel *, où est une inscription sepulchrale, dont * Page 11.
la formule est semblable à celle des médailles & des pierres gravées, où les temples & les dieux sont qualifiés d'auguste :

D. M.

IOVI AVG.

SACERDOS CANTV

GENVS ET

CATVSV IMP

F. V S. L M.

Dans ces temps reculés où Saintes florissoit, à l'instar de Rome, & de Nîmes & Lyon dans les Gaules, on n'y voyoit que des édifices publics qui la décoroient.

D 2

Il y avoit un amphithéâtre. Claude Chastillon (o), dans sa *Topographie Françoisse*, en a donné une vue en perspective, qui ne peut fixer l'idée, ni relativement aux proportions des dimensions, ni à la ressemblance de cet édifice, où il a suppléé à ce qu'il n'a pu découvrir. Une partie de ce dessein n'en est qu'une idée peu conforme à l'ancien modèle; telles sont les arcades du pourtour, où il ne met selon la vérité, qu'un seul rang de voûtes, avec une plate-forme qui règne dessus tout-au-tour; mais il a ajouté des piliers battans, en saillie & en talus, contre les parois extérieures des pieds droits entre ces arcades; ces piliers n'y ont jamais été faits: ce qui est de mieux représenté dans sa planche, c'est la vue de l'église & du beau clocher de S. Eutrope; mais cela ne remplit pas l'objet qui regarde l'amphithéâtre, dont son dessein à cet égard ne mérite aucune considération.

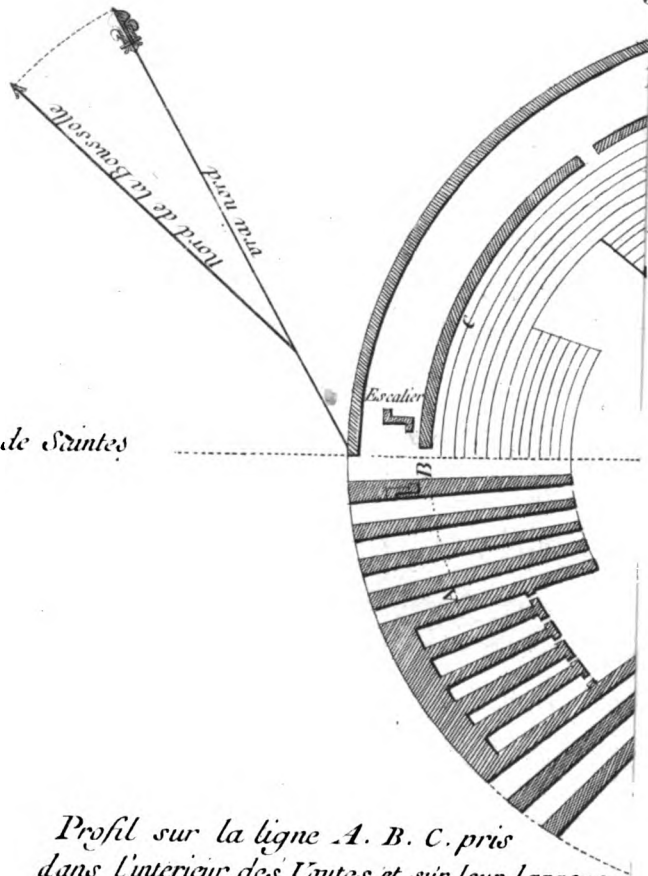
PLANCHE V. Quoique cet amphithéâtre soit actuellement dans une très-grande ruine, ce qui en reste m'a suffit pour

(o) Claude Chastillon: *Topographie Françoisse*, donnée au Cabinet des Estampes du Roi, à la Bibliothèque, Recueil coté 95, public par Jean Boisseau. 1641, Tom. XX, pag. 226. 1647, pag. 113. = Le même :

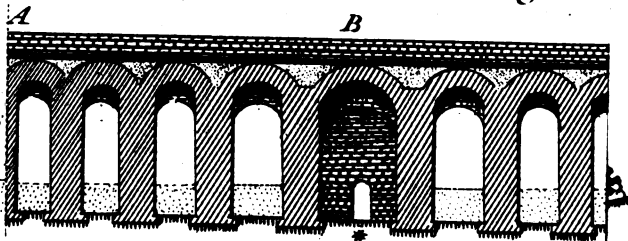
Vieilles Ruines de la Ville de Saintes

24 avril 1765.

Côté de la Ville de Saintes



Profil sur la ligne A. B. C. pris dans l'intérieur des Voutes et sur leur largeur.

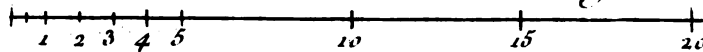


Nota

* Cette arcade opposée est fermée d'un mur, on a représenté celle-ci de même elle est ouverte en plan

SOL actuel par les

Echelle des Profils



Gravé par M. Lattre

le dessiner tel qu'il étoit lorsqu'il fût bâti par les anciens Romains.

Il est dans son plan de figure elliptique (*p*) : les souterrains sont séparés par des murs de refend, qui portoient les voûtes & les gradins, ou sièges circulaires pour les spectateurs, ainsi que la plate-forme au haut, qui régnoient tout-au-tour. On distingue les loges appelées *cavea*, où l'on renfermoit les bêtes féroces (*q*) destinées au combat, & le *podium*, l'avance du mur qui entourait l'arène, où se plaçoient les sénateurs & les principaux magistrats. PLANCHE V.

L'usage d'un autel dans les amphithéâtres, pour y faire des sacrifices, avec une fontaine qui couloit au-dessous, & dont on faisoit répandre les eaux dans l'arène, pourroit-il faire croire que la fontaine que l'on voit dans l'amphithéâtre de Saintes eût autrefois été destinée à cet objet ?

Cet amphithéâtre (petit relativement à celui de Rome, dont parle Pline l'ancien (*r*), où *quarante mille*

(*p*) Cassiodor. *lib. III, epist. 51.* *percelebre est adificavit, in quo leones quingenti diebus quinque*
Il raconte qu'à Rome l'amphithéâtre étoit de figure ronde : *Amphitheatrum rotundum est.* *assumpti sunt : præterea elephanti decem & octo, cum armatis homi-*

(*q*) *E Dionis libro, pag. 10.* *nibus certaverunt.*
Henrici Stephani, 1592, in-fol. (*r*) *Plinius, lib. XXVI, cap.*
æ Pompeius Theatrum quod nunc 15.

30 *Recherches sur les Ruines Romaines*

spectateurs pouvoient se placer) est de la grandeur de celui de Nîmes. J'ai comparé leurs dimensions (f).

PLANCHE V. La longueur extérieure du grand axe de l'ellipse est précisément le même :

A Saintes.

A Nîmes.

66 toises, 3 pieds. 66 toises, 3 pieds.

Le petit axe,

54 toises. 51 toises, 3 pieds.

MESURÉ DANS L'ARÈNE :

Le grand axe,

40 toises. 40 toises.

Le petit axe,

28 toises. 23 toises, 3 pieds.

Dans un plan de l'amphithéâtre de Nîmes qui est à la Bibliothèque du Roi, au cabinet des Estampes (t),

(f) Ces proportions étoient relatives aux lieux. On voit dans le porte-feuille, coté 882-C. de la Bibliothèque du Roi, un plan coté des ruines d'un amphithéâtre, à quatre lieues de Montargis, à une lieue de Châtillon-sur-l'Oing, près le village de Montereillon, dont le grand axe n'a que 26 toises, & le petit 14 toises. Il est gravé

dans les Antiquités de M. le comte de Caylus.

(t) *Recueil*, tome XXI, coté 96, page 167, où se trouvent aux pages 160, 161, 163, 165, des élévations, vues, & profils, cotés en chiffres, & tous les détails curieux concernant ce superbe monument des anciens Romains.

où j'ai comparé ces mesures indiquées par les savans historiens de Languedoc, en supposant l'échelle de 40 toises, pour le diamètre du grand axe, mesuré dans l'intérieur de l'arène, le compas donne pour le petit axe les mêmes 28 toises de celui de Saintes.

PLANCHE V.

Quant à l'épaisseur du bâtiment, elle se trouve la même dans le plan que j'indique, comme elle est marquée dans les Historiens de Languedoc, & qu'elle s'est rencontrée à Saintes, 13 toises 3 pieds.

Il ne resteroit rien à desirer après ces parallèles, quant aux mesures, s'il étoit possible de fixer le temps où cet arc de triomphe de Saintes a été construit ; mais cette ressemblance pour les dimensions avec celui de Nîmes (u), ne pourroit-elle pas donner quelques inductions, pour croire que ces deux amphithéâtres sont de même date ? & que comme Nîmes étoit une ville plus considérable, on y avoit ajouté ces étages pour un grand nombre de sièges, où vingt mille spectateurs pouvoient s'asseoir, tandis qu'à Saintes il n'en tenoit que cinq mille. On sait que les femmes n'assistoient pas à ces spectacles.

(u) On l'attribue à l'Empereur que dix-sept. *Histoire de Languedoc, par les PP. Bénédictins*, Antonin Pie, qui étoit originaire de Nîmes. Il y avoit trente rangs de sièges ; il n'en reste aujourd'hui in-fol. Tom. I, pag. 99.

PLANCHE V.

Dans cet amphithéâtre (de Saintes) il n'y avoit, comme on l'a vu, qu'un seul étage de voûtes inclinées vers l'arène ; sur l'extrados desquelles étoient établis, comme on l'a dit, les sièges des spectateurs : on y communiquoit par de petits escaliers qui débouchoient au haut sur la plate-forme circulaire, qui servoit à la distribution des passages pour aller prendre ses places. C'est ainsi que l'on voit encore deux de ces voûtes presque entières, avec un de ces petits escaliers, & une portion de cette plate-forme, cernée en dedans & en dehors de deux petits murs d'appui, dont il reste un bout.

Pour ce qui est de la décoration des murs extérieurs, qui est magnifique à Nîmes, il ne paroît pas qu'il y ait jamais eu d'architecture à ceux de Saintes : au contraire, les fragmens de ces murs annoncent qu'ils étoient unis, parementés en petites pierres cubiques, de cinq pouces & demi de tête, posées proprement par assises réglées, & maçonnées d'un mortier de ciment, dont la solidité auroit conservé ce monument, si honorable à la ville de Saintes, si l'on n'arrachoit pas journellement ces pierres pour les employer aux nouveaux bâtimens.

Comment les magistrats qui gouvernent cette ville, n'arrêtent-ils pas les mains meurtrières qui dévastent ces
ruines

ruines superbes qui nous rappellent l'idée de la grandeur des siècles reculés.

Il y avoit dans l'ancienne Gaule beaucoup d'autres monumens de cette espèce construits par les Romains ; celui de Nîmes s'est le mieux conservé : c'est ce qui a engagé à le mettre en parallèle pour les dimensions avec celui de Saintes ; d'ailleurs il est extrêmement connu. Les autres sont en ruine , à Arles (x), à Poitiers (y), à Bourdeaux (z), à Doué en Anjou ; celui de Grand, en latin *Grandis*, à quatre lieues de Montargis, une lieue de Châtillon-sur-Loing, près le village de Montcreffon en Champagne, élection de Chaumont, entre Ligny & Neufchâteau ; & à Périgueux. Elie Vinet (a) dit que celui-ci est le plus

(x) *Bibliothèque du Roi, Cabinet des Estampes, Porte-feuille D. 882, Dessin de l'amphithéâtre d'Arles tel qu'il étoit en 1666.*

= Il avoit deux étages de voûtes, y compris celles du rez-de-chaussée ; les piliers intermédiaires à bossages, portant des colonnes rondes au-dessus ; & les autres ornemens dépendans.

(y) Claude Chastillon, *Topographie Française*, pag. 102 ; & *Bibliothèque du Roi, grand*

Recueil, cote 95, tom. XX du *Cabinet des Estampes*, pag. 136. *Vue & Ruines de l'amphithéâtre de la ville de Poitiers*, toutes deux de Chastillon.

(z) Le même Claude Chastillon, pag. 24 ; & le même *Recueil du Cabinet des Estampes*, pag. 435. On y voit la même planche de l'amphithéâtre ancien de Bourdeaux, appelé *le Palais Gallien*.

(a) Elie Vinet, édition de Pierre de Ladime. *Bourdeaux*, 1571, p. 10.

ressemblant à celui de Saintes , qui est placé dans un vallon , où , si l'on s'en rapporte à la tradition , il y avoit une naumachie. On n'en reconnoît aucunes traces ; on laboure ce vallon , & on ne parviendrait à cette découverte que par des fouilles dispendieuses , dignes de quelque riche amateur des Antiquités ; il auroit à Saintes de quoi se satisfaire.

Mais cependant , l'existence de cette naumachie se comprend facilement par l'inspection des morceaux de voûtes d'aqueduc (b) , qui descendent de la montagne , venant du côté de l'ancien capitol en rampe , jusques au fond du vallon , où cet aqueduc débouche , beaucoup plus bas que le sol actuel.

Ces voûtes se sont extrêmement bien conservées ; & ce qui montre que c'est un canal souterrain pour conduire des eaux , c'est l'évent ou puits qu'on y voit , & qui détermine à croire que ce ne peut être autre chose. A quoi auroient pu servir des eaux conduites dans ce vallon , sinon pour une naumachie ? Ce qu'il en falloit pour l'autel des sacrifices dans l'amphithéâtre , ou pour abreuver les bêtes féroces , se trouve ,

(b) Les Romains construisirent le fameux Pont du Gard , pour soutenir un aqueduc , qui portoit de l'eau dans l'amphithéâtre pour les naumachies. = *Histoire de Languedoc* , par Dom Vaissette , à l'an 717 de Rome.

comme on l'a dit , naturellement sur les lieux. De plus, on auroit pu en faire couler des fontaines voisines : il ne pouvoit donc y avoir que l'objet d'un amas d'eau considérable, qui ait pu engager à la construction de cette continuité de voûtes d'aqueduc qui va aboutir à ce vallon ; car cet aqueduc venoit de fort loin, ainsi qu'on le verra ci-après.

Les Romains, ces hommes si illustres, ne connoissoient pas la théorie de l'hydraulique, & n'avoient pas porté cette science au point où elle est aujourd'hui. A moins qu'ils ne préférassent les eaux de fontaine pour leur naumachie, ils auroient pu se servir de la rivière, qui ne passe pas loin du lieu où on la suppose, pour y faire refouler les eaux : toutes sortes d'eaux étoient également propres pour les combats qui s'y donnoient ; mais leur méthode la plus usitée étoit de les faire couler sur des plans insensiblement inclinés (c), pour les amener vers l'endroit où ils vouloient

(c) Vitruve, *Liv. VIII, chap. VI & VII*, après avoir expliqué les moyens de bien conduire l'eau aux bourgs & au dedans des villes, dit que le principal est de bien prendre le niveau avec un instrument qu'il décrit pour faire cette opération ; il enseigne trois manières pour

conduire les eaux : par un canal de maçonnerie ; par des tuyaux de plomb, ou de poterie. Il prescrit qu'il faut par cent pieds un demi-pied de pente ; qu'il faut construire un regard proche de la ville, & des réservoirs auprès, pour les différentes distributions ; qu'il faut

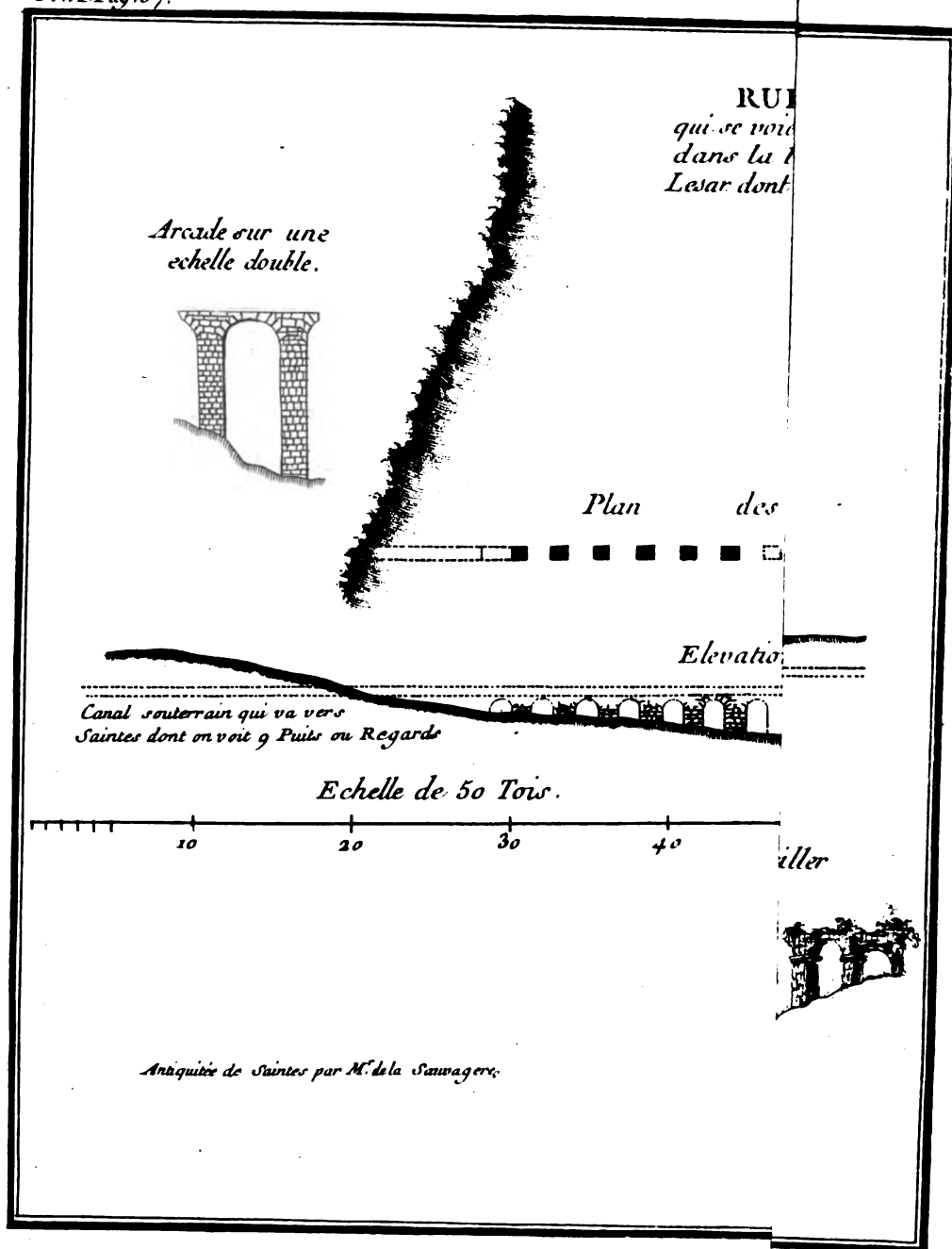
les conduire , en les prenant sur les lieux les plus élevés , d'où il falloit percer les montagnes pour les faire passer à travers , & faire des arcades quelquefois excessivement hautes pour les porter d'une montagne à l'autre.

PLANCH. VI,
VII & I.

C'étoit ainsi qu'étoit fait l'aqueduc qui conduisoit les eaux à Saintes : il prend sa source à trois lieues au nord-est , à un quart de lieue plus loin que le château du Douhet ; les eaux s'y rendent de dessous des voûtes interrompues , à deux cens pas de la source , par un bassin informe où elles se jettent d'abord : ces eaux arrivées à ce château s'y perdent en s'écoulant en nappe & arrosent une grande étendue de prairies , où la pente naturelle du terrain les fait couler. Ces

percer à travers les montagnes pour y avoir la pente nécessaire , & construire des voûtes par-tout où il n'y a point de terrain solide , ou il faut faire des puits de cent vingt pieds en cent vingt pieds. Il donne des règles pour la longueur des tuyaux de plomb & leur pesanteur ; & lorsque les Romains s'en servoient , ils les faisoient circuler selon les pentes pour faire refouler l'eau. Mais leur manière la plus familière étoit de construire les conduits des eaux en maçon-

nerie , ou avec des tuyaux de terre ; ils estimoient cette matière plus saine. A ce qu'il paroît , ils se servoient de voûtes pour rattraper le niveau d'une montagne à l'autre. Le même Vitruve , *chap. IX, X & XI*, parle des machines hydrauliques dont ils se servoient pour élever les eaux , & il fait mention de plusieurs , telles que le *chapelet*, la *vis d'Archimède*, les *moulins à eau* ; & différentes manières de faire les roues pour les faire tourner , &c.



Antiquité de Saintes par M. de la Sawagere.

par M. de la Sawagere

nappes d'eau continuent pendant une demi-lieue, toujours en se perdant dans cette pente des prairies : ensuite, en parcourant la ligne droite vers Saintes, on ne rencontre plus d'eaux. Mais à un quart de lieue PL. VI & VII. plus loin, est une fontaine appelée de *S. Vénérand*, dont les eaux, presque en sortant de leur source, entrent dans un gouffre où elles s'engloutissent, sans qu'on sache ce qu'elles deviennent. De là jusques au village de Fondcouvert, toujours sur la même ligne vers Saintes, on ne rencontre que quelques fontaines ordinaires qui n'indiquent rien sur la route que suit l'aqueduc depuis le Douhet : mais à ce village de Fondcouvert on decouvre beaucoup de canaux souterrains voûtés ; & par l'inspection des lieux, je juge qu'il devoit y avoir là un réservoir voûté considérable.

Ce lieu aura pris le nom de *Fondcouvert* de *Fons coopertus*, qui est le nom latin de cette paroisse, dans les plus anciens pouillés de ce diocèse.

Auprès de cet endroit l'on voit dans un vallon PL. VI & VII. les ruines d'un aqueduc (*d*), en plusieurs voûtes ou

(*d*) Un pareil aqueduc à Cour d'ouverture, & les plus hautes sept toises trois pieds six pouces sous quinze arcades fort élevées, dont la clef. = L'aqueduc de Luynes en Touraine, à trois lieues de Tours, elles avoient trois toises trois pieds est un des plus beaux morceaux

arcades, qui, portées sur plusieurs piles, dont quelques-unes étoient très-hautes, traversoient d'une montagne à l'autre.

Plusieurs topographes ont donné des desseins ou vues, faites à l'œil, de ces arcades. Claude Chastillon (e), & Martin Zeiller (f), les représentent avec le même nombre d'arcades tombées & les mêmes ruptures ; mais dans le dessein du premier elles sont moins dégradées. Il y fait voir sur l'épaisseur du dessus un double rang de conduits quarrés pour les eaux, & dans l'intervalle, des hommes qui y cheminent à cheval & d'autres à pied, pour montrer que cet aqueduc servoit en même temps de pont. C'est une fiction du dessinateur ; car on entrevoit encore à présent que le canal étoit au milieu.

Zeiller, qui écrivoit vingt ans plus tard, & qui

d'antiquité en ce genre. Le dessein en sera rendu public. = L'aqueduc de Jouy, près de Metz, est une des plus magnifiques ruines de l'antiquité ; Claude de Chastillon en a donné le dessein (pag. 92).

(e) Claude Chastillon : *Topographie Françoisé*, donnée au public par Jean Boisseau, en 1641 & 1647. = *Biblioth. du Roi*, L. 2,

(f) *Martini Zeilleri, Topographia Gallia : apud Gasparum Merianum*, 1661, in-4.^o Pars X, Tom. IV, pag. 50.

Ce même dessein, gravé par J. Poinssart se trouve inséré dans le grand *Recueil de Cartes*, à la Bibliothèque du Roi, cabinet des Estampes, Tom. XX, n.^o 95, pag. 226.

paroît avoir calqué jusques aux mêmes accompagnemens du paysage qu'il y fait paroître dans le lointain, (telle la ville de Saintes qu'on ne voit certainement pas de ce vallon) représente ce monument extrêmement délabré ; on voit ici une copie de cette planche que l'on pourra comparer avec le dessein exact en plan, élévation & profil que j'en ai levé. PL. VI & VII.

Peu de ces arcades subsistent : elles sont extrêmement délabrées ; les autres sont totalement ruinées par vétusté ; il ne reste pas même de décombres à la plupart ; quelques-unes ont été démolies, & on a porté les pierres sur la chaussée de la route de Paris, qui n'en passe pas loin. Quelques fondemens ou ruines de ces anciennes piles, font connoître que cet aqueduc élevé, qui traversoit ce vallon, avoit dix-sept arcades, ainsi que le plan & l'élévation, qu'on a joint ici, les représente. PLANCHE VI.

La gorge ou vallon que cet aqueduc traversoit, s'appelle aujourd'hui *Lésar* ; ne seroit-ce pas par corruption, au lieu de *César* ? car les Saintongeois disent souvent, *L*, pour, *C*.

Quoi qu'il en soit, la continuité de cet aqueduc entre sous terre ; on le perd jusqu'à trois ou quatre cens toises, où l'on rencontre dans de hauts champs de vignes, des évents que l'on prendroit pour des PLANCH. VII.

PLANCH. VII. puits profonds, qui indiquent la prolongation des canaux souterrains de l'aqueduc : que devient-il après ces puits ? on n'en connoît aucunes traces jusques à Saintes, à l'endroit où l'on a vu qu'il débouchoit vers l'amphithéâtre.

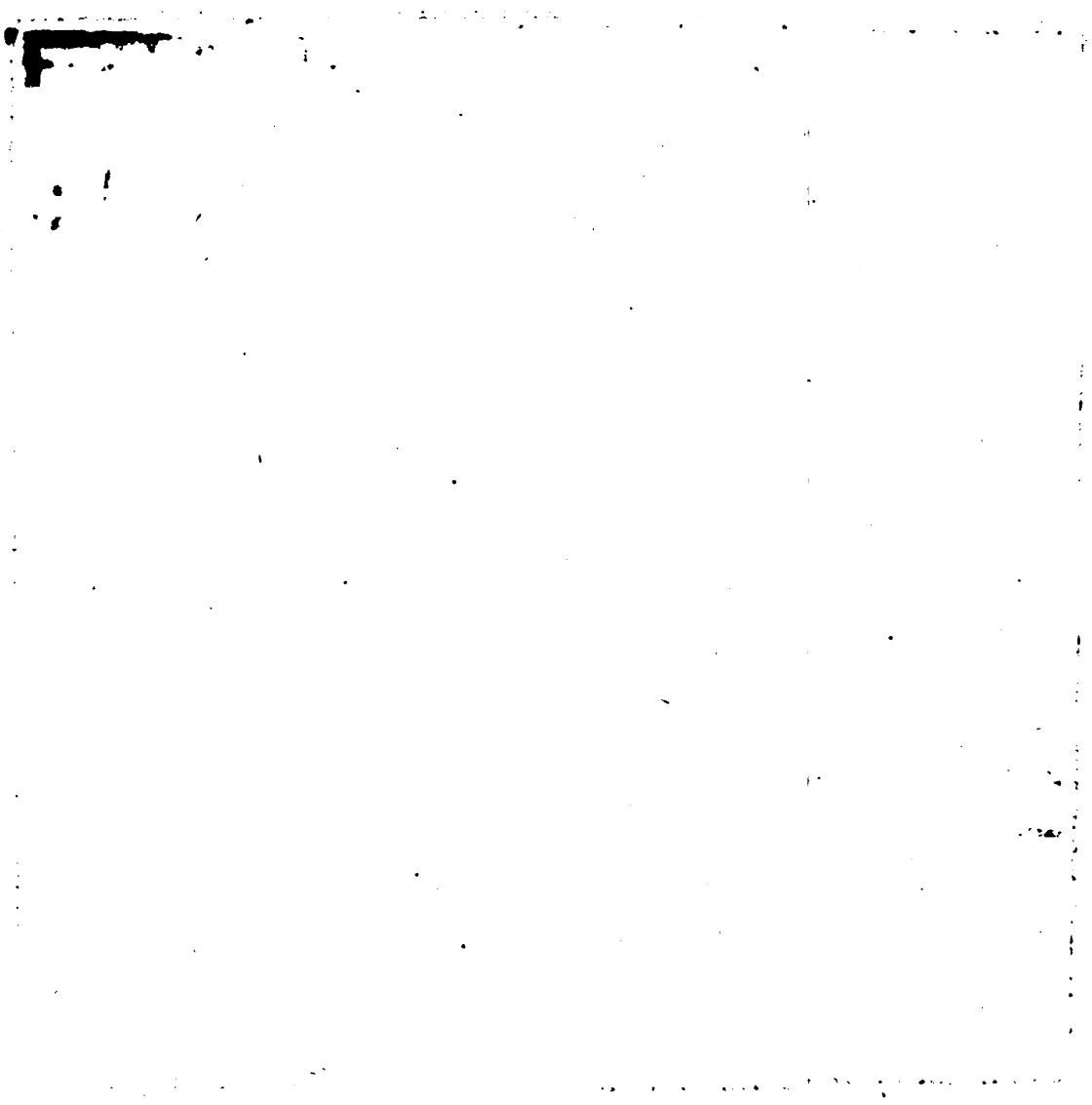
Ce seroit encore une de ces circonstances qui mériteroient des fouilles.

Mais comment cet aqueduc traversoit-il toute la prairie & la rivière ? dans quel endroit passoit-il pour arriver à la montagne du capitolé ? il n'en reste pas même les traces les plus légères. Si l'on en croit André Thevet, dans sa *Cosmographie* *, cet aqueduc passoit par dessus l'arc-de-triomphe, où, dans le dessein qu'il en a donné, il a représenté le creux du canal. On verra dans la suite combien ce dessein est peu exact & combien on doit peu compter sur cet historien.

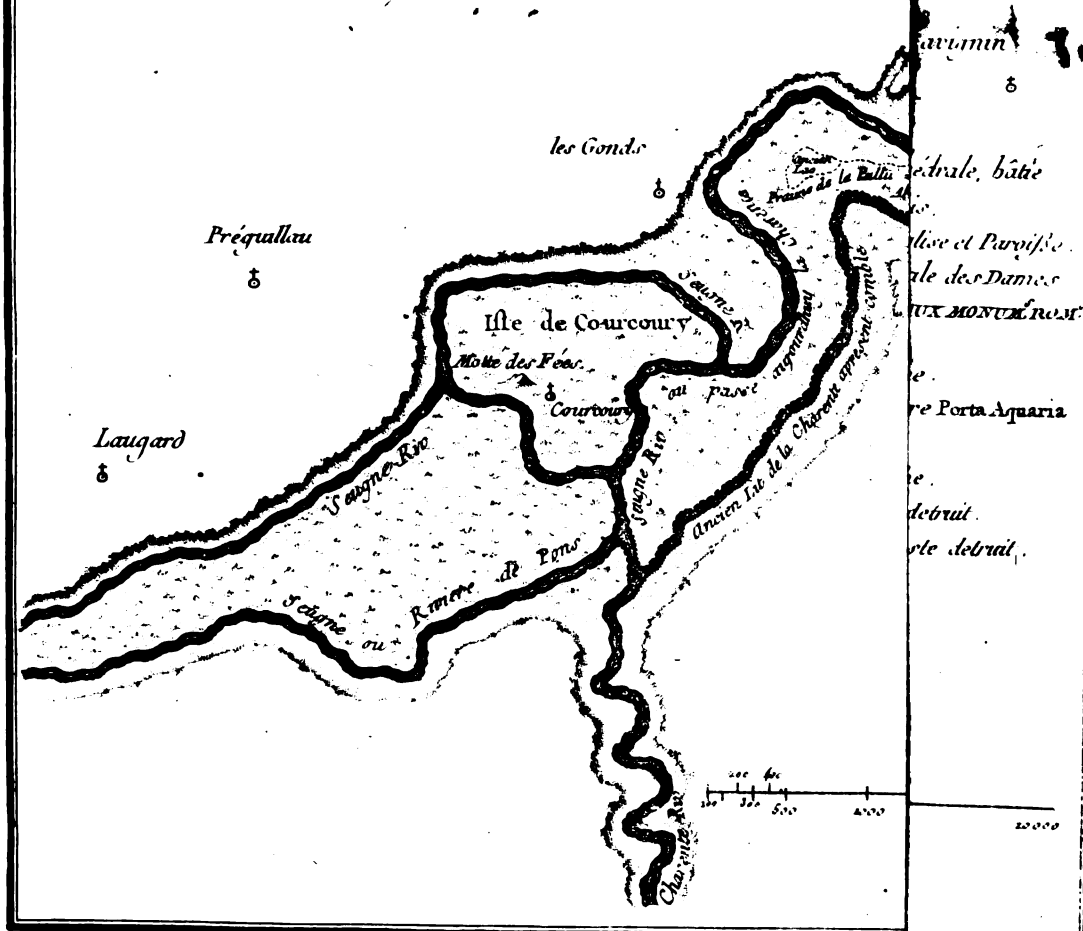
* Tom. 2.
Liv. XIV,
fol. 116. v.^o

L'on se représente aisément quel travail immense il a fallu faire pour l'exécution de cet aqueduc, sur une longueur de trois lieues, & combien de difficultés il y a eu à vaincre avant que d'en venir à bout : mais les Romains étoient infatigables !

Il y a apparence que ces eaux, non-seulement fournissoient à la naumachie, mais même à des fontaines dans l'ancienne ville, & dans tous les temples,



CARTE TOPOGRAPHIQUE qui fait voir des anciens



Cartes de l'Antiquité par M. de la Courcouronnes

par M. de la Courcouronnes

temples, où l'on fait qu'il en falloit beaucoup. J'ai PLANCH. VII.
cru reconnoître dans l'emplacement de l'ancienne
ville quelques traces des anciens conduits de ces eaux.

L'examen des sources d'où ces eaux venoient, fait
voir qu'elles pouvoient fournir à une si grande con-
sommation.

Pline l'ancien (g), & Pline le jeune (h), ainsi
que Cassiodore (i), environ quatre siècles & demi
après Pline le jeune, ont chacun dans leur temps,
parlé avec admiration de ces aqueducs : ils nous ont
dépeint toute la magnificence de ceux de Rome &
la manière dont ils étoient construits.

Les tuyaux de conduits étoient tantôt de bois,
tantôt de plomb, de pierre ou de terre cuite ; on les
faisoit passer par dessus des arcades élevées, bâtis en
petites pierres cubiques ou en briques : d'autrefois à
travers les montagnes, par des canaux très-profondé-
ment enfoncés sous terre, dans des voûtes qui étoient PLANCH. VII.
quelquefois si larges & si hautes, dit Strabon (k),

(g) Pline l'ancien, mort l'an
de Jésus-Christ 79. = *C. Plin. Hist.*
natur. lib. XXXI, cap. 6.

(h) Pline le jeune florissoit au
commencement du deuxième siècle.
= *Cecilius Plin. junior, lib. XVI,*
cap. 42.

(i) Cassiodore, mort l'an 562
= *Marc. Aurel. Cassiodor. lib. VI,*
epist. 6.

(k) Strab. *edit. sup.* pag. 363.
.... *Isti cuniculi lapideis fornicibus*
suffulti spatium currui sani onusto
transeunti prabens.

qu'un char chargé de foin y auroit pu passer. Procope (1) raconte, qu'un homme à cheval y feroit aisément entré; que même il y avoit des voûtes souterraines d'aqueduc si élevées, que quelques-unes avoient cent neuf pieds de hauteur, c'est-à-dire, environ cent de nos pieds.

Ce fut Sextus Julius Frontinus (m) qui fit faire ces hautes voûtes d'aqueduc à Rome, dont il avoit l'intendance.

L'aqueduc qu'Appius Claudius, censeur (n), fit réparer à Rome, & qui lui mérita une inscription gravée sur la pierre, prenoit sa source à onze milles de Rome.

Cette distance revient, à peu de différence près, à la longueur du chemin que parcouroit l'aqueduc de Saintes, que l'on peut considérer comme un des
PL. VI & VII. plus admirables que les Romains aient bâtis.

(1) Procopius altitudinem definit tantam, ut eques per eos fornices apparitum possit transire.....

(m) Sextus Julius Frontinus se distingua sous l'empire de Vespasien, de Domitien, de Nerva & de Trajan. Julius Frontinus sublevatos ad centum. & novem pedes. &c.

(n) Justi Lipsii, magnitudine Romana, tertiâ edit. Antverpiæ, 1605. in-4.º pag. 157. Cum Appius Claudius censor.... ab eo est aquas Appias per milliaris circiter undecim. non egebat sanè ille populus aquis non solum ad potum. ad naumachias & circos.

Ils apportotent une attention singulière à l'exécution de ces sortes d'ouvrages, construits pour tous les usages, où ils faisoient servir ces eaux, si utiles à la santé : on en trouve des vestiges dans toutes les parties du monde qui leur ont été soumises.

Il seroit difficile de dire le temps où l'aqueduc de Saintes fut construit : en le confrontant avec les descriptions que l'on vient de rapporter, on y trouvera la même magnificence qu'à ceux de Rome ; entre autres de ces voûtes élevées, où un homme à cheval pouroit se tenir : telle est celle qui débouche dans le vallon de l'amphithéâtre.

On a déjà remarqué que bien d'autres édifices annonçoient que cette ancienne ville Romaine étoit considérable, & plusieurs inscriptions annoncent qu'il y en avoit plusieurs consacrés à Auguste. Veyrel rapporte celle-ci, trouvée à Saintes dans des ruines, gravée sur une pierre :

ROMAE ET AVGVSTO

.....
.....

PROVINCIA

GALLIAE DE PVBLICO

Et sur une autre pierre, ces seuls mots :

DIVO AVGVSTO

F 2

Cette première inscription désigne un monument fait aux dépens du public, & élevé en l'honneur d'Auguste par une des provinces des Gaules; & cette pierre ayant été trouvée à Saintes, ne peut s'appliquer qu'à cette province.

La tradition n'a conservé aucune idée de ce monument public; mais elle a transmis non-seulement l'opinion certaine d'un temple qui y étoit consacré à cet Empereur, mais même on fait qu'il étoit placé sur la gauche, un peu avant que de sortir par la

PLANCHE II. porte du pont; on en montre encore des ruines de gros murs cimentés, dont une grande partie se trouve actuellement dans la rivière.

Cette expression, ROMAE ET AVGVSTO, se trouve très-bien expliquée par Dom Bernard de Montfaucon (o); il a donné plusieurs desseins antiques de la déesse Rome, qui accompagnent & servent à l'intelligence de ce qu'il en raconte.

Il dit que les anciens, non contents de personifier leurs villes & de les peindre sous une figure humaine, & le plus souvent sous celle de femme, leur attribuoit des honneurs divins, & qu'entre celles qu'on a ainsi

(o) *Antiquité expliquée*, Paris, 1719, in-fol. Tom. I. 2.^e Partie, pag. 292. Pl. CXCIX.

honorées, il n'y en a point dont le culte ait été si grand & si étendu que celui de la déesse Rome : on lui bâtissoit des temples ; on lui élevoit des autels, non-seulement dans Rome, mais aussi dans les autres villes. Elle est représentée dans plusieurs médailles, sous la figure de Minerve ; on les confond souvent : elle avoit ses prêtres, & Auguste s'étoit fait un point d'honneur que les siens eussent les deux qualités.

Cette pierre gravée seroit donc une de celles de ce temple de Saintes consacré à Auguste, qui peut avoir été bâti dans le temps que Suetone (p) raconte, l'an 14 de Jésus-Christ ; que la plupart des villes de l'empire Romain en élevèrent à Auguste, ainsi que des autels ; à sa mort à on avoit même commencé avant ce temps-là. Quand même toutes les ruines que l'on remarque à Saintes ne subsisteroient pas, la grande quantité de médailles que l'on y a de tous les temps découvertes, décéléroit que ce séjour a été autrefois une colonie de l'empire Romain. Veyrel (q) en avoit fait une collection considérable, dont il a donné un catalogue dans le petit ouvrage sur Saintes qu'il a publié, ~~il a aussi fait une collection de ces médailles~~
(p) Sueton. lib. III, cap. 92. (q) Veyrel, pag. 94. page 2

& que l'on a cité plusieurs fois, sur-tout beaucoup de celles que l'on nomme *Augustales*. Il en rapporte avec ces mots : *DIVO AVGVSTO*, ou le temple que l'on y voit annonce l'apothéose de cet Empereur.

On ne voit point, dans toutes les médailles qu'il indique, qu'il y en ait aucune qui ait rapport à la ville de Saintes.

On en fit une découverte considérable il y a très-peu d'années ; elles étoient toutes d'or.

A l'égard de la situation de la ville de Saintes, relativement à la rivière sur laquelle elle étoit située du temps des anciens Romains, il ne faut pas être grand physicien pour développer la nature telle qu'elle étoit alors, & entrevoir que dans ces temps reculés, ce n'étoit point la Charente qui passoit où elle coule aujourd'hui en prolongeant la ville de Saintes ; mais la rivière de Seugne ; que ces deux rivières se joignoient à l'autel qui étoit placé auprès de l'arc-de-triomphe : que ce sont les différentes inondations, très-fréquentes, qui ont occasionné ces révolutions, & réuni les deux lits de ces rivières : que la Charente, qui couloit le fauxbourg des Dames, alors une île, dont le sol est d'une vase très-molle, s'est jetée totalement dans la Seugne, où elle a fixé son cours, arrêté par le coteau

Pl. VI & VII.

de la rive gauche de roc escarpé, qui a résisté à ses efforts, & par les murs de la ville.

Cet ancien lit de la Charente, qui cernoit le fauxbourg des Dames, est connu de tous les habitans ; ils savent qu'il a existé ; on en apperçoit même encore la trace dans la prairie, & il falloit, il n'y a pas longtems, un pont pour sortir du fauxbourg vers la campagne, que l'on nommoit *le pont Amillon* : on s'est servi utilement de ce bras de rivière pour y détourner les eaux, lorsque l'on construisit les arches qui joignent ce fauxbourg.

Ce détail topographique rend sensible la manière dont se rencontroient ces deux rivières ; le bec qu'elles formoient ; l'endroit où l'autel étoit élevé, *ad confluentem*.

On doit attribuer le déchirement de ces rives aux ponts, sur-tout lorsqu'on les a bâtis en pierre : les eaux ont envahi sur leurs bords ce que le solide des piles leur avoit ôté dans leur volume, & l'arc-de-triomphe bâti sur le sol du fauxbourg, s'est insensiblement trouvé tout-au-tour, & entouré d'eau. Cette progression s'est tellement augmentée, qu'il a fallu allonger les ponts, jusques à ce qu'on ait arrêté les dégradations par de bons revêtemens ; en sorte que l'arc-de-triomphe s'est trouvé compris entre deux ponts

au milieu de la rivière : on en parlera plus au long par la suite.

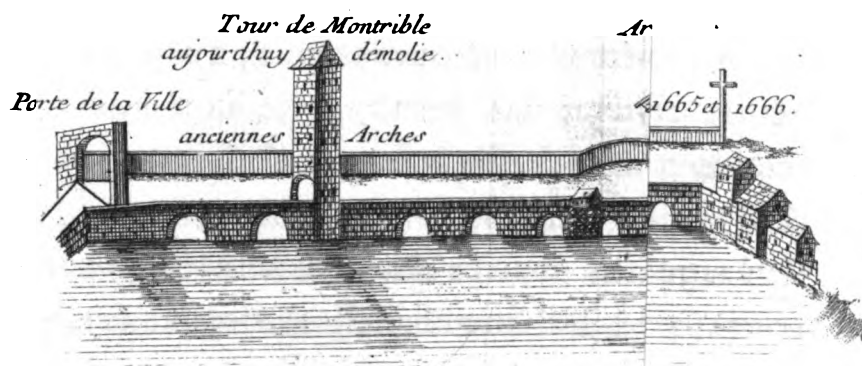
PLAN. VIII. Ces ponts, lorsque la rive du côté du Fauxbourg des Dames n'avoit point encore été endommagée, n'étoient d'abord qu'en charpenté; selon un dessein trouvé chez M. Adam (r), chanoine de la cathédrale; ils aboutissoient à l'arc-de-triomphe, en passant de long. La rivière, dans ces temps-là, étoit étroite & n'avoit tout au plus que la largeur de la porte de la ville à l'arc-de-triomphe.

Un autre dessein de ce chanoine fait voir ces ponts avec toutes les arches actuelles, en-deçà & en-delà de l'arc-de-triomphe, où il fait paroître un édifice antique qui n'y est plus; tous les Ecrivains (s), qui ont parlé des antiquités de Saintes, ont dit que c'étoit un monument des anciens Romains, qui étoit construit de très-gros quartiers de pierres cramponnées avec du fer, posées en ciment, comme les arènes de

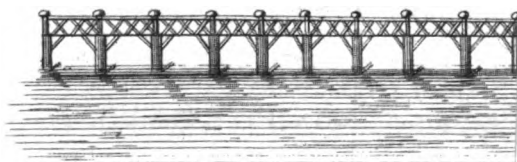
(r) Les originaux sont entre *ponte à Romanis condita*..... les mains de M. Lataste, président Blaeu, *Géographie*, édition de à l'Election. 1650, pag. 43. = Alanus, de *Sanctonum regione*, page. 21, la nomme en latin; *Montriblus*.... Merianum. 1681, pag. 50 & 51, = Coulon, *Rivières de France*, = *Turris Montriblis est in pradieto* pag. 458. &c.

Nîmes;

*Vue et Perspective du Pont de Saintes 666.
d'après le dessein de M^r Adam Chanoine*



*Pont de Saintes avant qu'il fut en Pierre.
d'après le dessein de M^r Adam Chanoine de cette cathédrale*

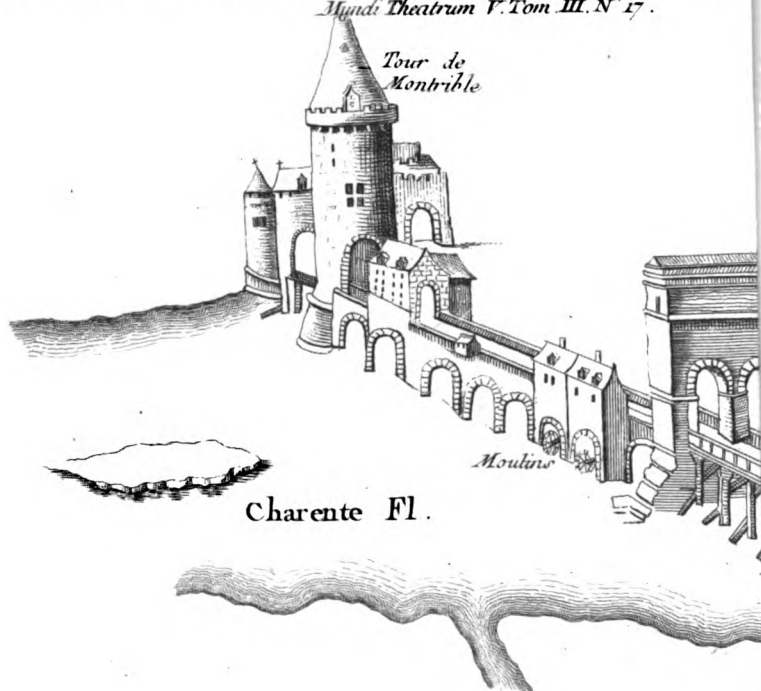


Antiquités de Saintes par M^r de la Sauvagère

Gravé par Mad. Lathre

Pl. II. Pag. 49.

*Pont de Saintes sur la Charente en 1560. d'après les desseins
Mundi Theatrum V. Tom. III. N. 17.*



Intérieur de Saintes par M. de la Saussure

Nîmes, & tous appellent cette tour *Montrible*, en latin *Montriblus*.

M. Adam, dans son dessein, la représente sur une base quarrée long : ce que l'on en peut voir aujourd'hui ne laisse pas douter qu'elle ne fut telle. PLANCHE. IX

Le même dessein inséré dans Braunius (t), que nous avons déjà cité en parlant de la vue de Saintes, représente cette tour ronde (ainsi qu'on en a calqué le dessein) d'une hauteur & d'une grosseur prodigieuses, avec un pont en charpente, entre elle & la porte de la ville : il marque d'ailleurs des arches jusques à l'arc-de-triomphe, contre lequel il a fait voir quelques travées encore en charpente, entre des ponts de pierre joignant le fauxbourg & cet arc-de-triomphe. Mais les infidélités dont ces desseins sont remplis, font qu'on ne sauroit en tirer une preuve qu'il fût véritablement ainsi lorsqu'il l'a desiné ; cependant il fait plaisir relativement à ce qui existe.

Thevet (u), auteur peu estimé par son ignorance & ses inexactitudes, qui écrivoit quinze ans après Braunius, a aussi composé une vue romanesque de cet arc-de-triomphe de Saintes : il fait passer les

(t) *Theatrum mundi*. (u) *Tom. II, Liv. XIV, pag. 516, v.º*

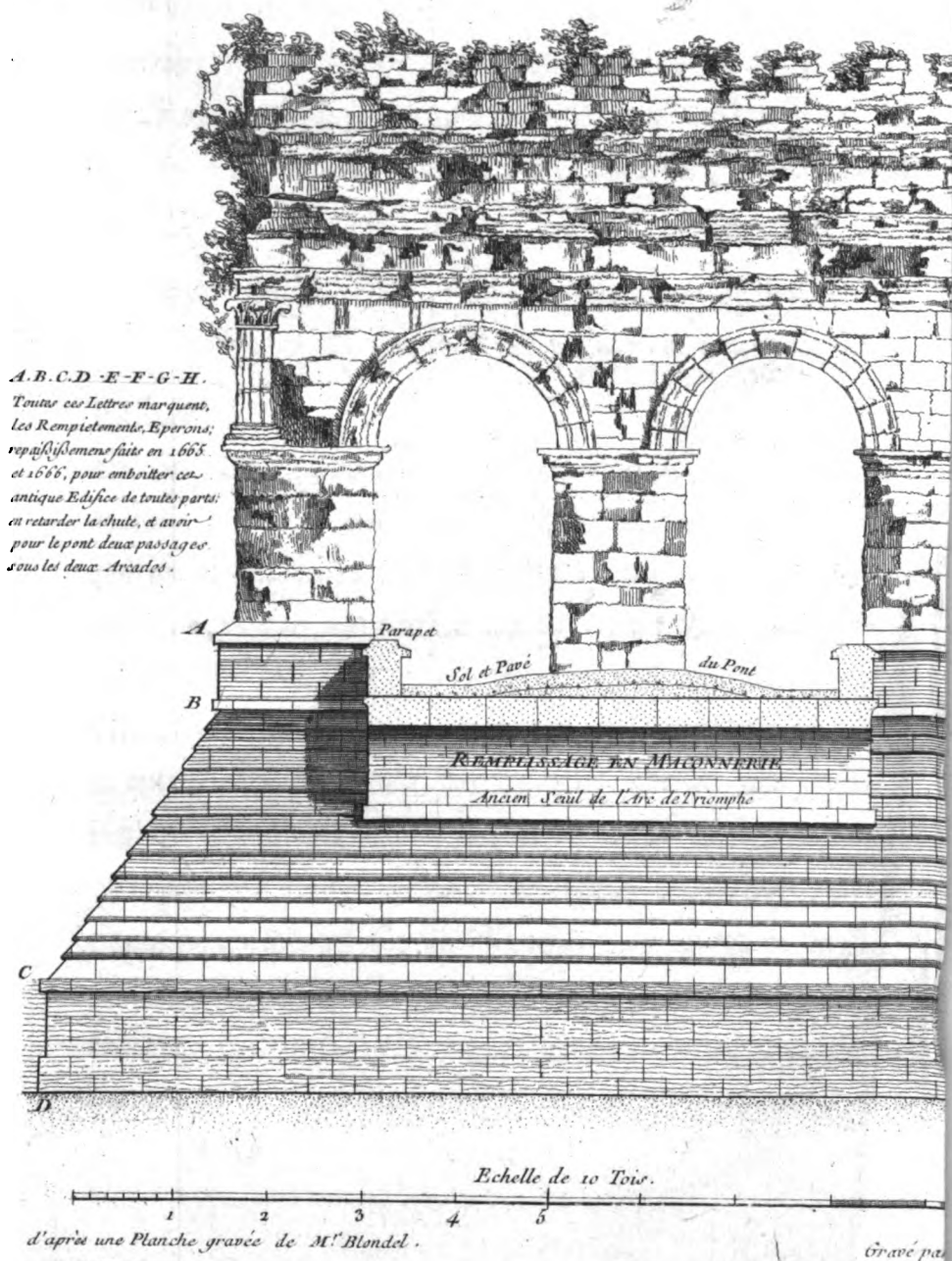
arches en pierre de son pont, à travers d'une des arcades de cet arc, renfermant entre les jambages la voûte du pont & de ses parapets, & fait voir la tour de Montriblé ronde, entre un pont de charpente pour y arriver & un pont-levis qui la sépare de la porte de la ville.

PL.VIII & IX. Au milieu de toute cette composition idéale de Thevet, on reconnoît le clocher de S. Pierre de Saintes : & dans la vue insérée dans le *Theatrum mundi* de Braunius, dont on vient de parler, on aperçoit sur ce même pont, auprès de l'arc-de-triomphe, les arches où sont les moulins.

Mais une date & des armoiries qui se voient sculptées entre la première & la seconde arche, à compter de l'arc-de-triomphe au fauxbourg, nous apprennent que ces premières arches furent réparées en 1553, par M. le Cornu, évêque de Saintes ; que par conséquent, contre le dessein inséré dans Braunius, fait sept ans après, ce n'étoit point un pont en charpente. Il ne falloit pas cette preuve pour démontrer les absurdités qui se rencontrent, ainsi que je l'ai observé, dans les deux desseins que nous venons de citer.

Ces ponts, du côté du fauxbourg des Dames, étoient ou dans une grande ruine ou peut-être tombés en 1665 & 1666, lorsqu'ils furent réparés sous

VUE ET ÉLEVATION DE L'ARC DE TRIOMPHE
du côté de la ville dans la Ruine où il étoit lorsque M.
Blondel le fit réparer en 1665 et 1666. et sa Ruine actuelle.



la conduite & les desseins de l'illustre architecte PLANCHE X.
M. Blondel. On assure que cette dépense se fit aux
frais de M. de Bassompierre, Evêque de Saintes,
dont on voit les armoiries sculptées sur les nouvelles
arches, & une inscription gravée sur une pierre,
enchassée dans le mur du parement au bout de l'arc-
de-triomphe, au nord, où on lit ces mots :

*Pendant la Mairie de noble homme Laurent
Gregoireau, ès années 1665 & 1666, les quatre
premières arches de ce Pont ont été rétablies.*

L'on aperçoit de dessous le pont deux vieilles
arches, en-deçà & en-delà de l'arcade, au sud de
l'arc-de-triomphe qui servoit de passage ; elles
étoient comme le vieux pont du côté de la ville,
fort étroites ; & l'on voit en même temps deux arches
biaises ajoutées aux deux vieilles pour les élargir, afin
de profiter des deux portes & doubler la facilité du
passage du pont. Ces arches neuves sont faciles à
reconnoître ; elles annoncent la main du grand
maître qui les a dirigées.

Les vues de M. Blondel ne se bornèrent pas au
seul projet concernant ce pont ; il profita de la cir-
constance pour conserver l'arc-de-triomphe, qui dès
lors menaçoit d'une chute prochaine : il ordonna un

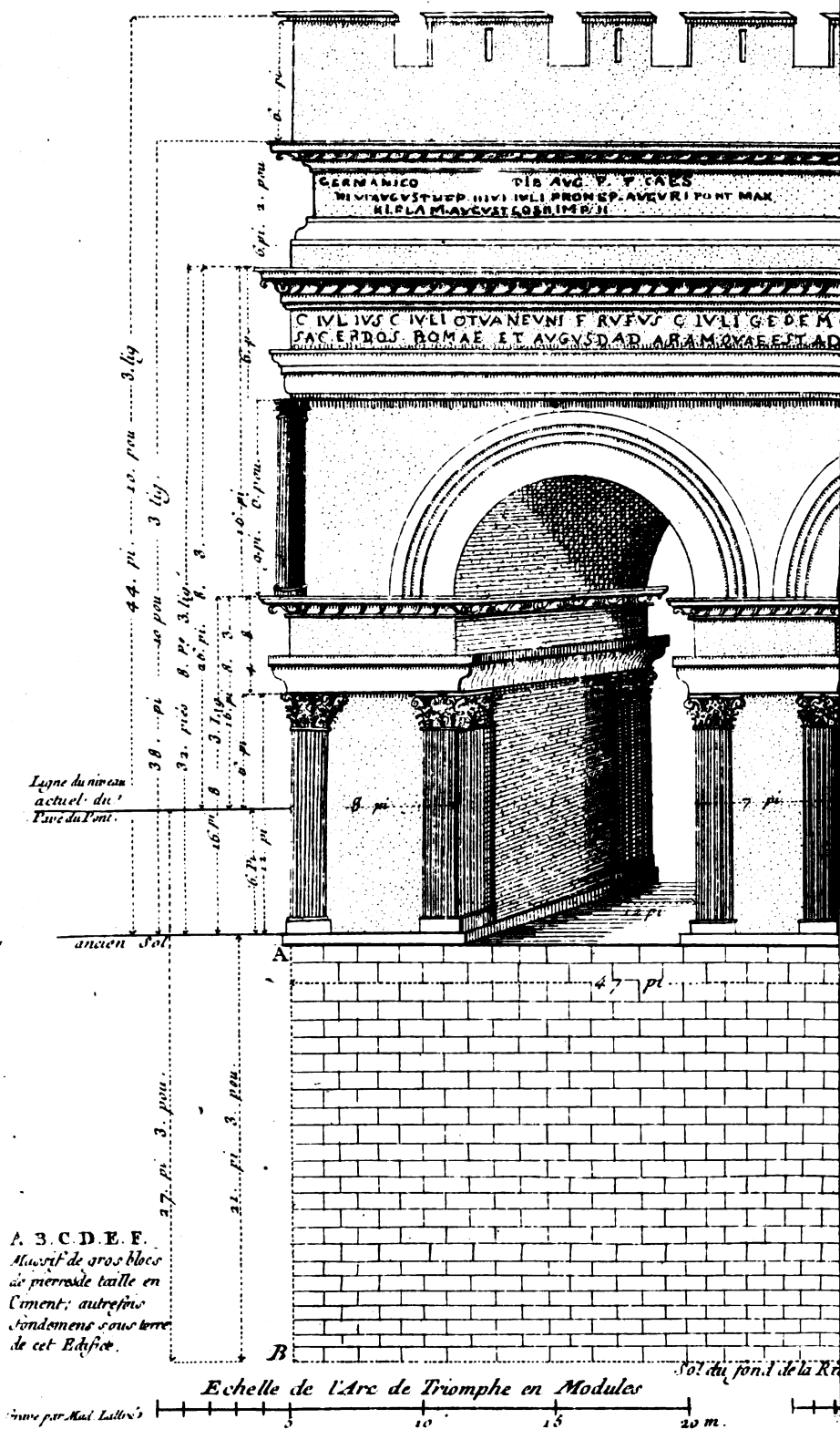
rempiètement en renfort , avec un bon contrefort , pour contreboufer le bout au nord , faits en pierres-de-taille , posées par recouvrement , en saillies & chamfrinées les unes sur les autres , avec un repaiffissement de mur au-dessus , où se trouve emboîté ce vieil édifice ; & soit qu'il eût dessein de le retenir encore plus solidement , ou que les voûtes de ce pont l'y eussent obligé , il l'a enterré en élevant le sol du pavé de six pieds plus haut que les anciens seuils des portes de l'arc-de-triomphe ; de sorte que depuis il se trouve enfoui d'une manière qui la rend ridicule , sans proportions , placé dans le milieu de ce pont , où il paroît établi , comme s'il y avoit toujours été.

PLANCHE X.

M. Blondel en a fait graver deux desseins ; l'un qui représente ce monument entier (x), cependant nud ; l'autre où on le voit dans la ruine où il se trouvoit lorsqu'il y a fait travailler , où sont dessinés tous les renforts , tels qu'ils y ont été ajoutés. Il nous en a laissé un détail circonstancié , où il fait un grand éloge de cet antique monument , qui s'est encore beaucoup détruit depuis cent ans qu'il y a de sa restauration.

(x) *Cours d'Architecture de Blondel*, Ch. XIII, p. 599. Paris, 1698.

VUE ET ELEVATION DE L'ARC D



Il est actuellement dans un état affreux ; ce n'est plus qu'un vieux mur : tous les blocs de pierre dont il est fait sont déjointés, renversés les uns sur les autres & fracturés : on y voit des moulures défigurées, biffées, écornées, brisées presque par-tout, & des éclats qui s'en détachent, (où, pour le dire en passant, j'ai remarqué beaucoup de coquilles.) Joignez à ces défec-
tuoſités occasionnées par le laps des temps, des brèches dans les parties élevées, des herbes, des arbuſtes, même des branches d'arbres. Cet amas confus n'attire les yeux que des amateurs de l'antiquité ; le peuple qui n'y voit que des ruines, regarde l'admiration que l'on porte à cet édifice, comme une choſe très-ridicule.

L'on voit ici le deſſein de cet arc-de-triomphe, PLANCHE XI.
tel qu'il étoit dans ſa première beauté, à peu de différence près : il auroit été admiré de ceux qui le trouvent actuellement de ſi mauvais goût, s'il étoit de même encore exiſtant. C'eſt ainſi que l'on a deſſiné cet arc-de-triomphe pour le rendre tel qu'il fut bâti, autant que le dépériſſement où il ſe trouve a pu faire juger des coups de ciſeau des anciens artiſtes qui l'ont travaillé, où l'on entrevoit qu'il étoit enrichi de beaucoup d'ornemens de ſculpture, dont il reſte quelques traces, telles qu'à un chapiteau des petits pilaſtrins, quelques cannelures, modillons, &c.

qui ornoient le pourtour des quatre façades de cet édifice.

PLANCH. XII. Pour rendre la connoissance de ce monument plus intéressante, l'on a joint aux détails du dessein que l'on en a donné, ceux des profils des entablemens & de ses autres parties saillantes : ils sont exactement tels qu'ils sont cottés en chiffres, pour en faire voir au juste les proportions. J'ai pensé que les gens de l'art m'en sauroient gré, d'autant que par mes soins cet ancien édifice se transmettra dans ses justes mesures écrites & dessinées à la postérité.

PLANCHE X. La ruine où il se trouve est d'autant moins étonnante, que l'on s'est servi pour le bâtir de gros quartiers de pierres-de-taille, prises dans les carrières du lieu, où sa qualité est on ne peut plus vicieuse, gelisse & sujette à se carier : elles sont posées à sec & plusieurs en délit. D'ailleurs la meilleure espèce de pierre de cette province en général ne soutient pas l'air ; elle s'y fond à la fin, d'où il n'est pas surprenant qu'il reste si peu de vestiges de cette ancienne ville de Saintes.

PLANCH. XI. On remarquera, à propos de ces carrières, qu'il y en a dessous cette ancienne ville, où les carroyeurs trouvent souvent des puits qui les chagrinent & les inquiètent par l'eau qui en débonde tout-à-coup.

Le dessein qu'a donné M. Blondel de l'arc-de- triomphe est en si petit point, ses membres en sont si peu distingués; de plus, les petites colonnes élevées aux angles des encoignures sont si peu exactement dessinées, qu'il m'a semblé que ce monument méritoit d'être mieux rendu. PLANCHE X.

D'ailleurs la manière dont M. Blondel s'est servi pour faire entendre tous les rapports des proportions de cet édifice antique est si diffuse, qu'il faut même aux gens de l'art, une grande contention d'esprit pour le suivre. Il s'est servi de la méthode de la finthèse, où il ne fixe aucune mesure positive : j'ai pensé que celle de l'analyse en toises, pieds & pouces, réduites en modules, rendroient ces proportions plus sensibles & feroient plus de plaisir. C'est ce qu'on déduira dans la suite.

Mais auparavant je dois observer que ce célèbre architecte n'est pas le seul qui nous ait donné un dessein de cet arc-de-triomphe.

Celui de Thevet, dans sa *Cosmographie universelle* (y), a été imaginé à plaisir, dans son cabinet. C'est une composition qu'il a faite pour se divertir, quoiqu'il dise, ainsi que je l'ai observé, qu'il a vu ce

(y) *Tom. 11, Liv. XIV, pag. 516, v.º*

monument sur les lieux : il le suppose composé d'une continuité d'arcades, dont il ne reste que deux qu'il a dessinées. Il les représente soutenues sur trois piliers très-élevés, entourés des eaux de la Charente de toutes parts, ouverts & séparés comme des piles de pont, travaillés en gros blocs de pierres taillées à bossage, & ces piliers ornés de deux ordres de colonnes, l'un sur l'autre, celui de dessous de l'ordre dorique & le plus élevé de l'ordre corinthien ; & couronné, par les archivoltes, l'architrave, la frise & la cernoché, sans nulles proportions.

Cet arc-de-triomphe se trouve aussi dessiné dans les Mémoires (2) de l'Académie des Belles-Lettres, avec des Réflexions que mit au jour en 1715, M. Mahudel, membre de cette Académie.

PLANCHE X. Cet Académicien ne connoissoit point les planches qu'en avoit fait graver avant lui M. Blondel, & il n'a jamais vu cet ancien monument. Pour en avoir la preuve, il suffit de comparer ce qu'il en a dit, avec l'état même des choses telles qu'elles existent.

Il donne au massif de l'arc-de-triomphe vingt pieds d'épaisseur, tandis qu'il n'en a que dix ; il donne par conséquent la moitié en fus : il fait le pilier du milieu

(2) *Tom. III, pag. 235.*

égal en largeur à ceux des côtés, cependant il est d'un huitième plus étroit.

Il considère cet édifice comme ayant été bâti *au milieu du pont de la Charente*, auquel le surhaussement du pavé, à diverses reprises, a fait perdre de sa hauteur. La connoissance des desseins de M. Blondel & l'examen attentif sur les lieux, lui auroit fait voir que cet édifice a été construit sur une base massive, nullement adhérente au pont.

Il critique cet ouvrage d'architecture, comme s'il étoit rempli de défauts : il dit, sans en connoître la cause, que l'architecture n'a rien à profiter de l'examen d'un ouvrage aussi défectueux ; que les portes sont trop écrasées, les archivoltas trop larges, les impostes trop petites & les colonnes sans proportions : il ne veut pas même que ce soit un arc-de-triomphe ; il n'y trouve aucun des caractères qui désignent ces sortes de monumens, pas même dans l'inscription ; il ajoute, qu'il ne doit être qu'un de ces arcs que les anciens mettoient ordinairement sur les ouvrages publics les plus considérables, comme les aqueducs, les ponts, les chaussées, &c. & que c'est en vain que les habitans de Saintes cherchent dans leur voisinage & sur les bords de la Charente, les vestiges de cet autel qui marquoit la religion de ses ancêtres.

H

M. Mahudel ne considéroit cet édifice que d'après les desseins qu'il avoit sous les yeux, & non tel qu'il étoit avant que d'être emboîté de toutes parts dans les arcades du pont où il se trouve ; il ne connoissoit point le local, relativement à son assiette, où cet édifice, aujourd'hui entouré d'eau, étoit primitivement
 PL. II & VII. assis sur sa rive, dans toute l'élégance des proportions de ses portes & de tous ses membres : ce Savant en auroit jugé sur les lieux bien différemment.

Dans la description où il est entré de toutes ses parties, il parle d'un massacre de têtes de bœufs, placées sur une bande de rinceaux, qu'il a exprimé dans le dessein qu'il en donne, & dont il ne reste que de foibles traces.

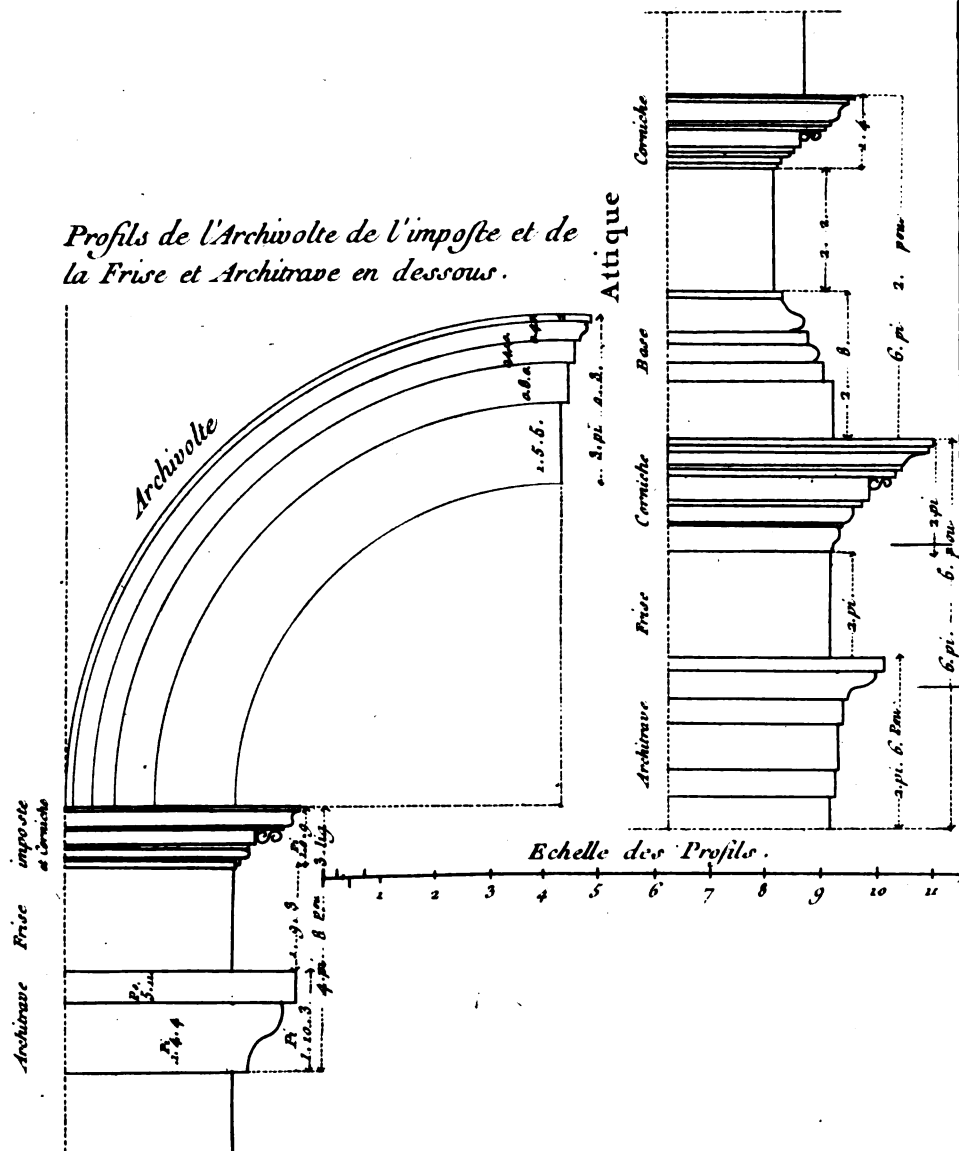
Ces attributs étoient en usage dans les frises antiques ; c'étoient les symboles de la religion, & des marques de respect qu'ils avoient pour les sacrifices.

Cet Académicien, d'après une pareille peinture, ne faisoit point, comme l'on voit, grand cas de cet arc-de-triomphe ; il n'avoit pas même pris connoissance par lui-même des inscriptions : c'est un article que l'on traitera dans la suite de cette dissertation.

Je m'arrête sur les proportions de cet édifice, que j'ai promises.

Profils de l'Entablement
de l'Arc de Triomphe et
de l'Attique au dessus.

Profils de l'Archivolte de l'imposte et de
la Frise et Architrave en dessous.



Gravé par M. de la Saussure.

Antiquités de Sion par M. de la Saussure.

L'architecte Romain a divisé toute sa hauteur en cinq parties : il a donné, conformément aux règles de l'ordre corinthien, la cinquième à l'entablement ; les quatre qui restent, comprennent depuis le socle jusqu'à l'entablement : ce qui se rapporte aux cinq modules pour l'entablement, & aux vingt modules du socle à l'entablement. Toutes ces mesures sont exactement suivies, selon les règles des proportions de cet ordre. PLANCH. XI.

La largeur des arcades est de neuf modules, & leur hauteur sous la clef, de dix-huit : ce qui est encore conforme aux proportions des portes & architraves de l'ordre corinthien.

Le pilier du milieu a pour largeur la rencontre des deux archivoltes : ceux des extrémités ont un septième en sus de largeur de plus, à cause de la buttée des arceaux. Ces piliers étoient ornés, sur chaque face du pourtour, & en retour dans les tableaux des passages, d'un pilastrin à chaque pied droit, portant sur la base de l'édifice, dont on a déjà parlé. PLANCH. XI.

L'imposte est profilé en corniche de l'ordre corinthien, toujours dans les proportions de cet ordre : la frise & l'architrave au-dessous de l'imposte, ont l'une & l'autre un module & demi.

Quant à la hauteur qui reste entre cet architrave & le socle, l'architecte en a divisé l'intervalle en sept parties ; il en a donné deux à la largeur des pilastres, deux un tiers au chapiteau composite, & un module à la base.

La corniche du grand entablement au-dessus des archivolttes, ainsi que la frise, ont chacun un module & demi, & l'architrave deux modules ; par conséquent l'architecte Romain a donné à l'architrave les deux modules que l'on est d'usage de donner à la corniche.

Les petites colonnes, à chaque encoignure de l'édifice, sont portées sur la saillie de l'imposte, & posées dans la diagonale de cette encoignure : elles ont la septième partie de leur hauteur en diamètre, prises entre l'imposte & l'architrave au-dessus, c'est-à-dire, deux modules de cette proportion ; les chapiteaux deux modules un tiers : ces petites colonnes sont cannelées comme les pilastres de dessous.

L'attique a la même hauteur que l'entablement, c'est-à-dire, cinq modules : l'entablement de cet attique a un module un tiers, & sa base un module deux tiers.

PLANCH. XII. On voit dans les desseins des profils, toutes les licences de cet antique monument : on fait qu'il n'y

a rien dans l'architecture qui ait si varié, sur-tout PLANCH. XII.
dans ces premiers momens où les Romains, sous
Auguste, empruntèrent des Grecs avec tant de succès
cet art de décoration, qu'ils ont dans la suite porté
à un si haut degré de perfection.

Je finis ces détails arides pour la plupart de mes
Lecteurs, par dire que je regarde l'arc-de-triomphe PLANCH. XI.
de Saintes, comme un des plus beaux morceaux
d'architecture que nous devions aux mains des
maîtres de l'univers. Il réunissoit l'élégance à la
solidité, & le cas qu'en faisoit le célèbre Blondel
suffit pour l'éloge de ce monument.

Mais il se trouve au haut de cet édifice un cou-
ronnement, dont M. Blondel, ni M. Mahudel, ainsi
que les autres écrivains, n'ont rien dit. Cependant sa
singularité le rend intéressant.

C'est un mur mince, aujourd'hui presque en ruine,
qui avoit six pieds de hauteur, établi tout-au-tour
en l'air sur la moitié de la saillie de la corniche de
l'attique, qui laisse une plate-forme dans le milieu
sur la masse de l'édifice, qui est percé d'embrasures
& de créneaux. Ce petit mur paroît aussi ancien
que l'arc-de-triomphe; on n'y voit aucune porte;
tout est massif dans l'édifice. de plus, l'élévation de
quarante pieds sur l'ancien sol; il n'y a pas moyen

d'imaginer que cette plate-forme ait pu être accessible, pour servir de parapet propre à défendre l'accès de la rivière. Est-ce un ornement ajouté par les Goths? J'ai de la peine à croire que ce soit leur ouvrage, à cause de la forme des embrasures & des créneaux. D'ailleurs la manière hardie d'établir

PLANCH. XI. cette petite muraille, portant à faux, sur la saillie de la corniche de l'attique, en reprenant exactement les aplombs du corps de l'édifice, montre un assujettissement & une précision qui n'appartiennent ordinairement qu'à ceux qui créent & qui exécutent.

Voici les inscriptions de cet édifice, telles que je les ai copiées, avec toute la précision dont j'ai pu être capable, en mettant chaque lettre à sa place, & les mots correspondans les uns sur les autres dans leur même disposition. Les lettres italiques marquent celles qui sont effacées & que j'ai restituées : elles sont toutes gravées en creux, & l'on voit qu'elles étoient dorées.

L'inscription qui est en travers à la page suivante, est la plus élevée sur l'attique ; celle qui étoit inconnue jusqu'au moment que j'en ai fait la découverte.

Celle qui est à l'autre page, se trouve rapportée par plusieurs écrivains, à quelques variantes près.

GERMANICO CAESARI TIB. AVGUST. F. TIB. AVGUST. F. CAES. DRUSO CAESARI
 DIVI AVGUST. NEP. DIVI IVLI PRONEP. AVGVRI PONT. MAX. C. IIII. IMP. VII. TRIB. POT. XXII. DIVI AVG. NEP. DIVI IVLI
 AVGVRI FLAM. AVGVST. COS. II. IMP. II. PRONEP. PONTIFICI AVGVRI.

de Saintes & des environs.

63

Cette inscription en contient trois.

PLANCHE XL.

La première :

GERMANICO CAESARI TIB. AVG. F.
 DIVI AVGVST. NEP. DIVI IVLI PRONEP.
 AVGVRI FLAM. AVGVST. COS. II. IMP. II.

La seconde :

TIB. AVGVST. F. CAES.
 AVGVRI. PONT. MAX. COS. IIII. IMP. VII. TRIB. POT. XXII.^(a)

La troisième :

DRUSO CAESARI TIB. AVG. F.
 DIVI AVG. NEP. DIVI IVLI.
 PRONEP. PONTIFICI AVGVRI.

(a) Mezzabarba a mis IMP. VIII. sur quelques inscriptions de Tibere, qu'il a rapportées à l'an 769 de Rome, & de J. C. xvi. (*Imperatorum Romanorum numismata Mediobarbi*, in-fol. 1730.) Mais l'éditeur observe que Tibere n'a pris la qualité

d'IMP. VIII. qu'à l'année 775 de Rome, & de J. C. xxii : & en effet, dans les six années d'intervalle, depuis 769 jusqu'en 775, Mezzabarba lui-même a rapporté plusieurs médailles avec IMP. VII. conforme à l'inscription de l'Arc-de-triomphe de Saintes.

*

Différentes copies de l'inscription sur la frise de l'Arc-de-triomphe, d'après les Écrivains qui l'ont rapportée.

C. IVLIVS C. I. ICTVNEV.....RVFVS.....IS.....NEPOS.....E.....IOV.
 SACERDOS ROMANAE.....LVNTEM.....PRAEFFECTV.....P.....RO.
 Braunius, *Theatrum mundi*, 1560 ; & Belleforêt, *Cosmographie*, 1575, Tom. II, pag. 171.

J'aurois

C. IVLIVS C. IVL. OTVANEVNI F. RVFVS C. IVL.....POTSORVID. PRO.
 SACERDOS ROMANAE ET AVGVS. AD ARAM QVAE EST AD CONFLVENTE PRAEFFECTVS FABRVM. D.
 Elie Vinet, *Antiquités de Saintes*, édition de 1571, pag. 11.

C. IVLIVS C. IVL OTVANEVNI F. RVFVS C. IVL GEDEMONIS NEPOS EPOSTEROVIDI PRON.
 SACERDOS ROMANAE ET AVGVS. AD ARAM QVAE EST AD CONFLVENTEM PRAEFFECTVS FABRVM. D.
 Gruteri, *Inscriptionum Romanorum*. 1616, fol. 235.

Copies prises sur l'une & l'autre façades dans l'état actuel où sont ces lettres.

Façade du côté de la ville.

C. IVLIVS C. IVL OTVANEVNI F. RVFVS C. IVL GEDEMONIS NEPOS EPOSTEROVIDI PRON.
 SACERDOS ROMANAE ET AVGVS. AD ARAM QVAE EST AD CONFLVENTEM PRAEFFECTVS FABRVM. D.
 Façade du côté du fauxbourg.

C. IVLIVS C. IVL OTVANEVNI F. RVFVS C. IVL GEDEMONIS NEPOS EPOSTEROVIDI. PRON.
 SACERDOS ROMANAE ET AVGVS. AD ARAM QVAE EST AD CONFLVENTEM PRAEFFECTVS FABRVM. D.
 (a) Il y a sur la pierre gravée, EPOSTEROVIDI, & non EPOSTEROVIDI.

IX
 12

J'aurois pu rapporter toutes les autres copies de cette dernière inscription : par Thevet (*b*), en 1575 ; Alanus (*c*), en 1598 ; Chenu (*d*), en 1621 ; Veyrel (*e*), en 1671 ; M. Mahudel (*f*), en 1715 ; M. Vieulle (*g*), en 1739, & enfin Dom Bernard de Montfaucon (*h*), dans son *Antiquité expliquée*.

Mais toutes ces copies ne sont que d'après Braunius & Elie Vinet ; & l'inspection des lettres, dans l'état actuel où elles se voient, prouve évidemment que ces Antiquaires ou Historiens n'ont point été à Saintes pour les examiner par eux-mêmes ; que même Veyrel qui y demeurait, s'en est rapporté à Elie Vinet, & les autres à des gens peu exacts : les uns ont changé des lettres les unes pour les autres, soit par faute d'impression ou autrement ; d'autres ont tronqué des mots, & enfin plusieurs en ont oubliés.

Il est vrai que si l'on en juge par la copie que nous avons rapportée de Braunius, ces écritures étoient dès l'an 1560, dans un bien grand désordre, où il

(*b*) *Géographie universelle*,
liv. XIV. Tom. II, pag. 516.

(*c*) *De Santonum regione*.

(*d*) *Archiepiscoporum & Episc.*
Gallia, fol. 434.

(*e*) *Indice du Cabinet de Sa-*
muel Veyrel.

(*f*) *Histoire de l'Académie des*
Belles-Lettres. Tom. III, pag. 235.

(*g*) *Traité des Elections*, p. 155.

(*h*) *Supplément*. Tom. IV, p. 99.

manquoit beaucoup de lettres. Elie Vinet, en 1571, les a données avec moins de lacunes ; il y a apparence qu'il les a restituées dans son Cabinet, & Gruter les a complétées ; ce qui a été suivi par M. Mahudel & les autres depuis ce temps.

L'explication de cette inscription sur la frise de cet arc-de-triomphe, dont on vient de citer les copies, a été donné par Elie Vinet & M. Mahudel. Nous rapporterons les deux différentes opinions de ces deux Savans en antiquités, sur le temps de l'érection de cet édifice, après que nous nous serons arrêtés sur l'inscription la plus élevée : celle depuis si longtemps oubliée, absolument inconnue, qu'on ne pensoit point que cet antique eut jamais porté des caractères gravés sur ses parois, & qui seroit tombé dans les ténèbres de l'oubli, si M. Blondel n'avoit arrêté la chute de cet édifice il y a cent ans, par les ouvrages dont on a ci-devant fait mention, qu'il fit faire tout-au-tour pour en arrêter la chute.

Il est certain que quelques recherches que j'ai pu faire, je n'ai pu découvrir aucun historien qui en ait parlé, pas même aucun habitant, quelque vieux qu'il fut, qui en eût entendu parler.

On n'a connu de cet attique que les derniers mots au bout, que tous les passans y lisent :

ESARI
AVG. NEP. DIVI IVLI
PONTIFICI AVGVRI

Que Braunius & Elie Vinet ont rapporté, sans dire qu'il y en eût d'autres à côté qui les précédassent.

M. Mahudel, que l'on a cité à l'occasion de cet arc-de-triomphe, a couronné le dessin qu'il donne sur les parois de cet antique (dont il est en ce moment question) d'une inscription que j'ai vue sur le dessin original qu'on lui a envoyé de Saintes, où ces mots en grande parade sont sur une même ligne :

DIVO AVGVSTO CÆSARI NEPOTI DIVI IVLII PONTIFICI AVGVRI.

On a affecté, comme l'on voit, de marquer en lettres italiques les lacunes de ces lettres, où l'on aperçoit en dessous une autre ligne qui représente des caractères effacés, que M. Mahudel a jugé qu'ils devoient y être : on l'a trompé (ce qui n'attaque nullement le mérite personnel de cet illustre Académicien) & ces mots qu'il a écrit au haut & sur toute la longueur de la façade de cet édifice, ne sont que les mêmes rapportés ci-dessus, auxquels on a ajouté ceux-ci, DIVO AVGVSTO, pour étayer le système

que cet arc-de-triomphe a été bâti en l'honneur d'Auguste.

Mais l'inscription qui occupe les parois de cet antique est placée, comme elle est représentée, sur le dessein que j'ai donné de cet arc-de-triomphe, & dans la copie qu'on vient de voir : j'y ai même apporté un examen si suivi, que j'en ai mesuré les lettres : celles du rang le plus haut ont huit pouces, & celles des lignes au-dessous cinq.

Ces lettres, suivant la peinture que je viens de faire des paremens où elles sont écrites sur ces assises de blocs de pierres, sont si carriées par vétusté, si remplies de crévasses, d'arbrisseaux, d'herbes à tige, de mousse, & de toutes sortes d'ordures, entrelacées dans toutes ces pierres déjointes & pourries, qu'elles m'ont donné bien de la peine à déchiffrer dans toute cette confusion où elles se trouvent, & d'ailleurs où elles sont fort élevées. J'en ai même abandonné quelques-unes, dans l'impossibilité d'en venir à bout.

Celles qu'on a rapportées suffisent pour nous donner toutes les notions nécessaires, pour expliquer à quel sujet ce monument a été érigé ; ce qui met fin à toutes les conjectures & cesse d'être un problème d'érudition.

Nous savons donc à présent que c'est en l'honneur de Germanicus que cet arc-de-triomphe a été bâti. Ce prince a joué un bien beau rôle dans l'empire Romain, sous les règnes d'Auguste & de Tibère.

Elie Vinet (*i*) regardoit que cet arc-de-triomphe pouvoit être une dédicace à l'Empereur Auguste, successeur & fils de la fille de la sœur de Jules-César ; & M. Mahudel confidéroit cette dédicace à Auguste comme bien frivole, puisqu'elle n'étoit fondée que sur ces mots, **DIVO AVGVSTO**, qu'on avoit assuré avoir été la autrefois avant celui de **CÆSARI**, dans un espace, disoit-on, effacé & où l'O se voyoit : ce qui établit de plus en plus mon opinion que cet Académicien n'avoit pas vu l'inscription qu'il a fait graver au haut de son dessein de l'arc-de-triomphe, que l'on a rapporté. Non-seulement il n'adopte point ces mots, **DIVO AVGVSTO**, sur ce monument, qualification pour laquelle il répugne dans cette occasion, mais même il porte ses idées sur Tibère, en l'honneur duquel il croit que cet arc-de-triomphe auroit pu avoir été élevé, parce que cet Empereur se trouve fréquemment qualifié de petit-fils de Jules-César dans les inscriptions, à cause de ces mots écrits après

(*i*) Elie Vinet, *Antiquité de Saintes*, cot. 24.

celui de CAESARI, NEPOTI DIVI IVLI AVGVRI, qui ne conviennent point à Auguste.

En effet, par-tout où il est parlé d'Auguste on le trouve toujours sous le titre du fils de Jules-César, quoique Jules-César fut frère de l'aïeule maternelle d'Auguste : mais ce fut par adoption que Jules-César lui donna cette qualité. On lit dans Gruter (k), DIVO CAESARI DIVI IVLII F. AVGVSTO ; & dans Veyrel (l), Recueil de ses Médailles, dont une en bronze, où Jules-César & Auguste sont représentés, IMP. D. FILII ; par conséquent ces mots écrits sur l'arc-de-triomphe de Saintes, NEPOTI DIVI IVLI, ne pourroient point s'attribuer à Auguste, suivant la décision de M. Mahudel, quand le héros de cet édifice ne seroit point à présent hors de doute.

Quant à Tibere, il se trouve qualifié, sur une infinité de médailles & d'inscriptions, de fils d'Auguste & petit-fils de Jules-César. Ainsi que ces qualifications se lisent sur l'inscription de l'arc-de-triomphe, ce prince fut adopté sous ces titres par Auguste, qui avoit enlevé sa mère, dont il en avoit fait sa femme : elle étoit alors enceinte de Drusus (frère par conséquent

(k) *Inscriptionum Romanorum*, édition in-fol. 1616, pag. 228. 6.

(l) Veyrel, pag. 13.

de Tibere) qui épousa *Antonia*, nièce d'Auguste, fille d'Antoine & d'Octavie, d'où naquit *Germanicus*.

La découverte de l'inscription sur l'arc-de-triomphe de Saintes, nous apprend donc que la dédicace de ce monument est adressée à *Germanicus*. Il fut adopté (m), conjointement avec Tibere son oncle, par Auguste, qui donna à Tibere la puissance du tribunat pour cinq ans & même pour dix, la quatrième année de Jesus-Christ ; & en adoptant Tibere, Auguste lui fit adopter *Germanicus*.

L'an de Rome
756, & de Je-
sus-Christ 4.

Auguste donna des jeux au peuple au nom de *Germanicus*, l'an v. de Jesus-Christ, & l'année suivante il l'envoya commander en Dalmatie.

L'an de Rome
757, & de Je-
sus-Christ 5.

Depuis ce moment *Germanicus* avoit été employé à commander les armées Romaines dans différentes parties du monde, & il étoit à la tête de ses troupes dans les environs de Cologne, lorsque la nouvelle de la mort d'Auguste (n) se répandit, l'an xiv. de Jesus-Christ ; son armée voulut le reconnoître Empereur ; il refusa cette dignité, pour qu'elle fut décernée à Tibere seul.

L'an de Rome
766, & de Je-
sus-Christ 14.

Dans les années suivantes xv. & xvi. de Jesus-Christ,

(m) Tacite, *Ann. lib. I.*

(n) Tacite, *Ann. lib. I. Dio Cass. id. lib. III.*

L'an de Rome
767 & 768, de
Jesús-Christ 11
& 16.

Germanicus remporta tant de victoires (o) dans l'Allemagne, que Tibère en devint jaloux ; sous prétexte de faire jouir *Germanicus* des honneurs du triomphe, que le sénat lui avoit attribués, il lui ordonna de se rendre à Rome.

Germanicus ne vit point cet ordre sans peine ; c'étoit précisément dans la circonstance où tous les peuples d'Allemagne touchoient au moment d'être soumis à l'Empire Romain ; mais il obéit : il revint à Rome, où il entra en triomphe : il fut désigné

L'an de Rome
769, & de Je-
sus-Christ 17.

Consul (p), pour la seconde fois, l'an 17 de Jésus-Christ.

Tibère ne voyant pas *Germanicus* près de lui sans jalousie, chercha à l'éloigner : & sous prétexte des mouvemens qui s'étoient élevés en orient, il le destina pour y aller commander : Tibère lui donna les plus grands titres, & les plus grands pouvoirs. Il

L'an de Rome
770, & de Je-
sus-Christ 18.

fut honoré du titre d'Empereur, pour la seconde fois, l'an 18 de Jésus-Christ, & de Rome 770.

On le vit partir de Rome pour des régions aussi éloignées, avec de grands regrets ; il n'y fut pas longtemps que le bruit de sa mort (q) se répandit.

(o) Tacite, *Ann. lib. II.*

(q) Id. *Ibid.*

(p) Id. *Ibid.*

La tristesse s'empara de tous les cœurs : les tribunaux furent abandonnés ; les boutiques & les maisons furent fermées.

Une seconde nouvelle apprit sa convalescence ; la joie fut si extrême, qu'on enfonça les portes des temples dans l'impatience d'en remercier les Dieux.

Le deuil succéda presque en même temps. On apprit que *Germanicus* * avoit été empoisonné par les intrigues de ce ministre abominable *Séjan*, qui dans la suite exerça les mêmes cruautés sur deux des fils de ce prince.

* L'an de Rome 771, & de Jésus-Christ 19.

L'affliction du sénat fut extrême : il voulut rendre à sa mémoire tous les honneurs possibles ; en conséquence il rendit un décret par lequel il fut ordonné, que le nom de *Germanicus* (r) « feroit chanté dans » les hymnes ; qu'on lui placeroit des chaires curules » avec des couronnes de chênes dessus , par-tout où » les prêtres d'Auguste offriroient des sacrifices ou » célébreroient des fêtes ; que dans les jeux du cirque » la statue d'ivoire seroit portée devant toutes les » autres , & qu'on ne nommeroit aucun prêtre ni » aucun augure en sa place, qui ne fut de la famille

(r) Tacite, *Ann. lib. II.* Traduction de M. Guérin. 1744, in-8.^o tom. I, pag. 255.

» des Césars ; enfin , qu'on *élevé* des arcs-de-triomphe
 » en son honneur à Rome , sur les bords du Rhin ,
 » & sur le mont Amanus en Syrie , avec une *inscription*
 » qui contiendrait ses exploits , & apprendrait à la posté-
 » rité qu'il étoit mort en servant la République. «

Il seroit difficile, dit Tacite, de dire le nombre de statues & d'autels qui furent élevés en divers lieux en son honneur.

Tout ce détail concernant *Germanicus*, nous amène à l'époque où l'*arc-de-triomphe de Saintes* fut bâti par un pareil ordre que le sénat avoit donné dans diverses autres provinces qui dépendoient de l'empire Romain.

Ce fut donc pour se conformer aux ordres du sénat, que les *Santones* voulurent, comme les autres peuples les plus considérables de l'empire Romain dans la Gaule, se distinguer par cet édifice.

L'on a vu par l'inscription que ce monument est dédié à *Germanicus*, à *Tibère*, & selon ce que l'on conjecture à *Drusus*. L'on aura recours aux copies
 * Page 63. que l'on a rapportées ci-dessus *, où dans les qualités qui y sont données à *Germanicus*, il y est appelé petit-fils d'*Auguste*, arrière-petit-fils de *Jules-César* *Auguste*, & prêtre d'*Auguste* ; deux fois Consul & deux fois Empereur. *Tibère* y est traité de César, *Auguste*, grand Pontife, Consul pour la quatrième fois,

& la septième année de sa puissance tribunitienne ;
& les qualifications de César, fils de Tibère, petit-fils
d'Auguste, arrière-petit-fils de Jules-César, désignent
très-bien Drusus, comme on vient de le dire.

Les exemples de ces inscriptions, où Germanicus
se trouve avec toutes ces qualifications, gravées sur
l'arc-de-triomphe de Saintes, sont fréquens dans le
Recueil de Gruter, avec les mêmes expressions.

(f)	(r)	(u)
GERMANICO	D. D.	GERMANICO
CAESARI	GERMANICO	CAESARI
.....	CAES. TI. F.	TI. F. AVG. PONTIF.
AVGVSTI N.	AVGVSTI N.	
IVLI PRON.	DIVI PRON.	
VGURI FLAM. AVG.		
COS. II. IMP. II.		

Et sur quelques médailles (x) en or & en argent,
plus communes en grand bronze, en moyen & en
petit, on y lit :

GERMANICVS CAESAR TI. AVG. F.
DIVI AVG. N.

(f) Gruter. *Inscription. Rom.* (u) *Ibid.* 236. 2.

fol. 236. 4. Trouvé à Rome sur
un fragment de pierre.

(r) *Ibid.*

(x) Le P. Jobert, *édition de*
1739, tom. II, pag. 395.

L'usage des nations soumises à l'empire Romain, étoit que leurs hommages se rendissent en même temps à l'Empereur & aux Consuls qui gouvernoient. L'empereur Tibere y est célébré ; l'inscription le qualifie de *César, Augure, grand Pontife, Consul pour la quatrième fois, Empereur pour la septième fois, & la vingt-deuxième année de sa puissance tribunitienne*. Drusus fils de Tibere, doit être le nom qui manque à cette inscription, que les qualifications de *César, fils de Tibere, petit-fils d'Auguste, arrière-petit-fils de Jules-César, Pontife & Augure*, désignent à ne pas s'y méprendre, d'autant plus que Tibere affecta de s'éloigner de Rome pour lui laisser seul les fonctions du consulat, & que ce dût être pendant son exercice que l'arc-de-triomphe de Saintes fut bâti, l'an de Rome 774, & de Jesus-Christ 21 ; date qui est encore fixée, quant à Tibere, par la qualification d'IMP. VII, qui détermine cette année 774 de Rome, par l'observation de la note que j'ai citée ci-devant, d'après Mezzabarba, que Tibere ne fut qualifié d'IMP. VIII, que l'an 775 de Rome.

Construction
de l'Arc-de-
triomphe de
Saintes, l'an
de Rome 774,
& de J. C. 21.

Il est vrai que les noms de *Germanicus* & de *Tibere*, GERMANICO & TIB. gravés sur la pierre, ne laissent aucun doute sur ces deux princes ; que celui de DRVSVS ne s'y reconnoît plus, & qu'il n'en

reste aucune trace ; mais les circonstances jointes aux qualifications exprimées par les autres mots, comme on vient de l'observer, assurent cette restitution de nom.

La dédicace de ce monument se fit sur un autel, PLANCHE II. que l'inscription sur la frise, dont on se rappellera la copie ci-devant rapportée *, indique ; que cet autel * Page 64. étoit situé au confluent.....AD ARAM QVAE EST AD CONFLVENTEM. D. qui signifie *dedicavit*.

Cette inscription porte, que *Caius-Julius* (y) *Rufus*, fils d'*Ottavianus*, petit-fils de *Jules Gedemon*, & arrière-petit-fils d'*Epotforovide*, prêtre (z) de la Déesse de Rome & d'*Auguste*, pour faire des sacrifices sur l'autel, au confluent, & en qualité d'intendant (a) des travaux, a à la dédicace de ce monument.

(y) Dans l'*Histoire de l'Académie des Belles-Lettres*, T. III, p. 239, on remarque que César avoit rendu familier l'usage des pronoms de *Caius-Julius*, dans la Gaule Aquitanique.

(z) Ces titres de *Prêtre de la Déesse Rome & d'Auguste*, s'allioient avec toutes sortes de charges ; il est commun de les trouver

dans les inscriptions : Gruter en rapporte divers exemples.

(a) *Præfectura fabrum* étoit une place très-considérable dans l'empire Romain : c'étoit l'office de ceux qui avoient l'intendance des travaux, soit civils, soit militaires. L'écriture Sainte en fait mention (*Exod. I, 2.*) chez les Hébreux, & cette charge étoit connue chez les Grecs.

On a peint la nature telle qu'elle étoit alors , & l'on a fait voir ci-devant comment cet autel se trouvoit actuellement submergé , & le confluent effacé.

Autel élevé en l'honneur de Germanicus , à Saintes , l'an de Rome 774 , & de J. C. 21.

Ce fut donc à cet autel , *situé au confluent* , comme on l'a dit aussi , où l'on célébra la dédicace de l'arc-de-triomphe de Saintes , en l'honneur de Germanicus.

Cette cérémonie , à ce que j'imagine , se fit avec autant d'éclat , d'appareil & de magnificence , que la dédicace que Drusus (*b*) , frère de Tibere , avoit fait célébrer à

Autel élevé en l'honneur d'Auguste , à Lyon , l'an de Rome 742 , avant J. C. 12.

Lyon , l'an 12 avant Jesus-Christ , sur l'autel qu'il y avoit fait élever en l'honneur d'Auguste , où soixante peuples des Gaules avoient fait mettre chacun une statue. Cet autel fut de même dressé au confluent de la Saône avec le Rhône , & l'inscription gravée sur une pierre qui y fut placée , porte les mêmes expressions sur trois de ses lignes , qu'à l'arc-de-triomphe de Saintes. On y lit :

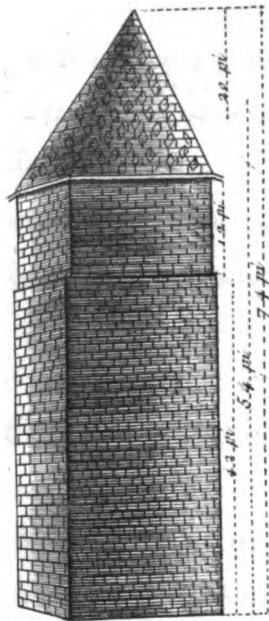
Pierre conservée à Lyon en l'Eglise de St. Pierre-les-Noirins

.....
SACERDOS ROMAE ET AVG.
AD ARAM AD CONFLVENTES ARA
RIS ET RHODANI FLAMEN
.....

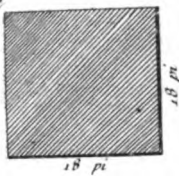
(*b*) Strabon , *Géographie* , livre IV , fait mention de cet Autel ; & Tillemont , *Hist. des Empereurs* , édition de 1690 , in-4. ^o T. I , p. 27.

२१

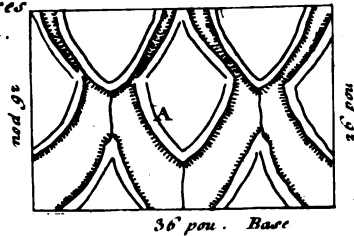
*VUE ET ELEVATION
de la Pile de Pirrelonge.*



*Plan de la Pile
de Pirrelonge.*



*une des Pierres
de la Cape.*



Antiquités de Saintes par M. de la Saussure.

Grave par M. de la Saussure.

On remarque encore diverses autres antiquités repandues dans les campagnes, aux environs de Saintes.

On voit à Geay, à deux lieues, sur la route de Rochefort, une grosse table de pierre de treize pieds de pourtour ; on en rapportera de semblables dans un des Mémoires de ce Recueil : celle-ci est de même portée sur des pierres debout, & on la nomme dans ce canton, *la pierre levée.* PLANCHE I.

Une haute masse de terre, semblable à celles dont il fera aussi parlé ci-après dans le même Mémoire, s'apperçoit dans une petite île appelée *Courcourie*, formée par la Seugne & la Charente, à une lieue plus bas que Saintes : on nomme cette butte *le mont des Fées.*

Mais à trois lieues de Saintes, sur la route de Royan, dans une paroisse appelée *Saint-Germain-de-Benais*, on voit une très-belle pile.

Elle se nomme *la pile de Pirelonge* : c'est une des plus belles antiquités qui nous soit restée des Romains ; elle est massive, faite en moellons, maçonné de ce même mortier de ciment dur, d'une hauteur considérable (soixante & quatorze pieds) : sa base est carrée ; elle a dix-huit pieds de côté, & sa cape conique comme un pain de sucre, de vingt pieds PLANC. XIII.

PLANC. XIII. de hauteur , est composée de sept assises de grosses pierres-de-taille , dont la surface exposée à l'air , est travaillée en petites rigoles , creusées par compartimens ; les arêtes sont abattues en chamfrin , ce qui m'a paru une ingénieuse manière , pour présenter moins de joints aux frottemens des eaux de pluie , en circulant dans toutes ces petites rigoles , jusques à la noue du pourtour , pour aller sortir par les gargouilles dont on voit des vestiges.

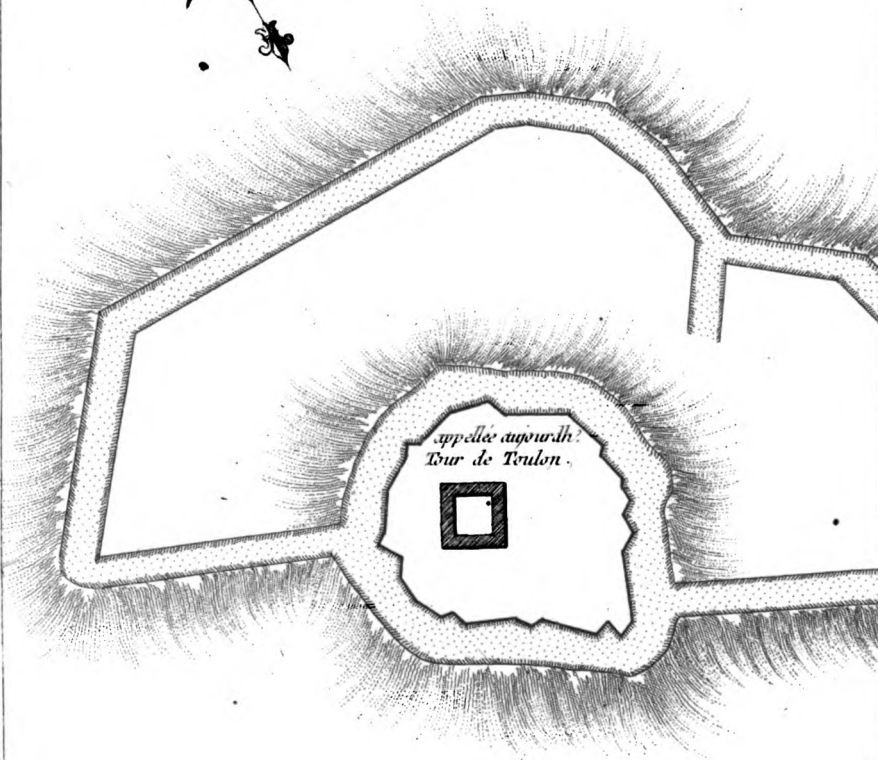
Les pierres-de-taille de cette cape étoient taillées en coin sur leur base , encastrées de l'une à l'autre par un tenon & une mortaise.

Ce qui m'a fait connoître toutes ces particularités , ce sont quelques-unes de ces pierres qui sont tombées au pied ; j'en ai dessiné une , ainsi que la pile ; non pas dans la dégradation où elle se trouve , tant par sa vétusté que par les brèches qu'on y a faites pour la fonder , mais dans l'état où elle étoit lorsqu'elle fut construite.

Les anciens Romains élevoient de ces édifices , pour transmettre à la postérité le gain d'une bataille mémorable , qui a pu se donner par Jules-César , lorsqu'il entra dans ce pays les armes à la main , vers l'an de Rome 696 , & avant l'ère chrétienne l'an 57 , dont on a fait mention au commencement de ces antiquités,

CAMP dit DE CESAI

*en Saintonge près du Village de Toulon, à un
de lieue de S. Germain de Benest, et à une dem
lieue au Sud de l'Abbaye de Sablonceaux.*



10 20 30

Antiquités de Saintes par M. de la Saussaye.

antiquités, où il combattit & battit là sans doute, la nation Saintongeoise dans les efforts qu'ils firent pour se soustraire du joug des Romains.

L'histoire Romaine nous fournit plusieurs exemples de ces monumens érigés au faste militaire de ces anciens guerriers. Caligula (c) marcha en corps d'armée vers la Batavie ou la Hollande, le long des côtes. On éleva à son départ de ce lieu, pour monument de ses grandes actions, une tour sur le bord de la mer.

L'an de Jésus-Christ 40.

La pile de Pirelonge est sans doute un de ces monumens, érigé peut-être par un Général de l'armée de Jules-César, commandant dans cette contrée, qui pouvoit s'appeller *Longinus*; nom si commun parmi les Romains, d'où cette pile aura pris son nom de *pila Longini*, & dans la suite on a dit *Pirelonge*. On va voir qu'une tour étoit auprès de ce monument; elle se nommoit *Turris Longini*.

Les ruines de cette tour antique se voient au milieu d'un des anciens camps, connus sous le nom de *Camps de César*. Elle est située à un quart de lieue de cette pile, & à une demi-lieue au sud de Sablanceaux (d).

PLANC. XIV.

(c) Laurent Echard, *Histoire Romaine*, tom. IV, p. 170.

(d) C'est une Abbaye, autrefois de Chanoines réguliers de la règle

PLANC. XIV. Ce nom de *Camp de César*, donné à tant d'autres camps de l'ancienne Gaule, ne porte point toujours avec lui la distinction positive qu'il soit du temps de Jules-César (e). Ce nom désigne en général le camp de l'Empereur, & non pas le camp de Jules-César, parceque les troupes, dans le haut empire, n'étoient point mises en garnison dans les villes pendant l'hiver : elles se baraquoiént dans les campagnes, dans les mêmes camps où elles avoient passé l'été, sous des tentes de peau, toujours retranchées, comme si elles eussent été au milieu d'un pays ennemi.

On n'oseroit affirmer que celui-ci soit un camp de Jules-César ; mais il en a tous les caractères, & c'est la tradition constante du pays.

Il est placé sur le sommet d'une butte, d'où on découvre une vue très-étendue (f), & dont on a aplani

de S. Augustin, qui fut primitivement fondée par Guillaume duc d'Aquitaine, en 1136. Se trouvant presque déserte, l'an 1631, M. de Sourdis, archevêque de Bordeaux, qui en étoit abbé, y introduisit des chanoines réguliers de la réforme de Chancelade, qui possèdent ce monastère depuis le 25 octobre 1633, par le concordat que fit l'archevêque de Bordeaux avec

l'évêque de Cahors, Alain de Solminihac, réformateur & abbé de cette abbaye de Chancelade.

(e) M. l'abbé du Bos, *Histoire critique de la Monarchie Française*, tom. I, p. 74.

(f) Jules-César, dans ses *Commentaires*, prend plaisir à raconter les situations avantageuses où il plaçoit ses camps.

le sol, pour en augmenter l'espace, bien uniment, PLANC. XIV.
jusques aux bords des fossés qui en cernent le pourtour.
Il ressemble assez à ces camps dont Juste-Lipse (g),
Vegece (h) & Ammien (i), font la description, &
qu'ils appellent une tortue, à cause de leur forme qui
approchoit de celle de cet animal. On en faisoit
de toutes les figures, ronds, ovales, quarrés long
ou parfaitement quarrés, suivant la circonstance des
lieux (k).

Ces camps, entourés de fossés (l), sans parapet,
dont il ne paroît effectivement aucune trace dans
celui-ci, n'étoient fermés qu'avec des palissades plates,
assises (m) par le haut. C'étoit là où les enseignes

(g) Just. Lips. *Militia Romana*
Commentar. ad Polybium, edit. 3.
Antverpiæ, 1603, in-4.° fol. 216.
• *Vetera castra forma..... fuisse*
videtur rotunda. = Ex Varro
testudo dicebatur à testudinis si-
militudine.

(h) Vegetius, lib. III, cap. VII.
Formas ad locum facere aptatas
pro necessitate loci oblonga castra.

(i) In Ammiano, lib. XXIV.
In orbiculatam figuram metatis
rutius castris.

(k) Dans l'Histoire de l'Acad. des
Belles-Lettres, tom. XIV, p. 100.

il est dit, que la figure la plus
ordinale des camps étoit la trian-
gulaire, ensuite l'ovale; & que
Polybe & Joseph disent, que la
figure quarrée étoit celle que les
Romains avoient le plus généra-
lement adoptée.

(l) Ibid. Just. Lips. fol. 12.
... *Castra antiquitas Romani passim*
fuisse per corpora cohortium map-
lia constituere soliti erant. C'étoient
les soldats Romains qui construi-
soient leurs camps.

(m) Polyb. lib. V. = On voit
dans le tome XIV de l'Académie

PLANC. XIV. Romaines, les aigles & les drapeaux des légions se gardoient ; & au dehors, comme l'on remarque au camp dont nous parlons, on y faisoit plusieurs enceintes. Le plan ci-joint, que j'en ai levé topographiquement, justifiera toute la ressemblance que j'ai annoncé, avec les anciens camps de César, de la construction desquels on vient de donner l'analyse, d'après les auteurs militaires que l'on a cités.

Tout ce qui étonne depuis un laps de temps aussi considérable, c'est que des fossés creusés en terre, sans jamais avoir été revêtus, se soient conservés aussi larges & aussi profonds ; ils ont encore communément aujourd'hui vingt-huit à trente pieds d'ouverture à la gueule, & trente pieds de creux ; mais on en sera moins surpris, quand on saura que la nature de la terre mêlée de pierrailles se durcit à l'air, & a une consistance ferme, non sujette à s'ébouler : les broussailles d'ailleurs dont ces fossés sont remplis leur donne de la consistance, joint à l'attention que l'on a toujours eue de ne les point combler.

Quant aux ruines de cette tour placée sur le sommet de la butte, dans l'intérieur de l'enceinte de ce camp

des Belles-Lettres, pag. 98, un de Galba, où ces sortes de palissades sont représentées.

élevé, il y reste des murs de douze pieds de hauteur PLANC. XIV.
& de sept pieds & demi d'épaisseur, parementés en
pierres cubiques avec du mortier de ciment dur
comme le marbre ; leur plan est un quarré long,
de quarante pieds de longueur, & de trente-deux
pieds dix pouces de largeur, mesurés extérieurement.

La bâtisse de cet édifice est certainement Romaine.
Je laisse aux savans antiquaires le droit de prononcer
sur son usage. Je me borne à rendre compte de sa
forme & des débris qui en restent. On remarque
sur les parois de ses murs à l'extérieur une grande
quantité de trous, du calibre d'une hampe d'étendards,
percés perpendiculairement dans l'épaisseur des murs,
ce qui n'a pu se faire qu'en les construisant ; si j'ose
dire mon sentiment, ces trous servoient à placer les
drapeaux des légions, lorsqu'elles étoient dans le
camp, & au haut de cette tour étoit sans doute
l'aigle (n) Romaine, en signe du triomphe de Jules-
César ou d'Auguste, sur cette nation de la Gaule.
Ces sortes de piles ou tours étoient des signes mili-
taires, dont Isidore (o) fait mention au sujet de
l'Empereur Auguste. *Pilam, dit-il, in signa constituisse*

(n) *Ibid.* Polyb. lib. V.

(o) *Lib.* 18, cap. 3.

PLANC. XIV. *fecit Augustus, propter nationes in cuncto orbe subiectas, ut magis figuram orbis ostenderet.*

J'aurois eu un grand penchant à croire que ce monument Romain auroit pu être un de ces temples dont Juste-Lipse (p) parle, qui dominoient le milieu des camps Romains (q), où l'on consultoit les Augures, & où l'on faisoit les sacrifices, si ces temples dont parle Juste-Lipse n'étoient ordinairement que des tentes; mais lorsque les camps étoient permanens, par l'importance de leur assiette, ne les bâtissoit-on pas quelquefois en maçonnerie? Je laisse encore aux savans antiquaires à prononcer sur cette assertion. Les vestiges de ces gros murs dont je viens de parler existent aussi solidement bâtis que je les ai décrits: ils ont eu un objet quel qu'il fût.

Ce camp, considéré d'un œil militaire, a sûrement été assis-là pour servir de protection à une station Romaine, placée auprès de cette butte où est situé ce camp vers l'ouest, dans un lieu connu aujourd'hui

(p) *Ibid.* Just. Lips. *Quod templum..... aut etiam..... certe augurale fuit ubi sacrificare & auspicari Imperator soleo.*

(q) C'étoit peut-être au haut de cette tour ou temple, sur lequel on voyoit l'aigle Romaine,

déstiné aux observations, que l'on plaçoit toujours des vedettes, & où le Général venoit souvent lui-même pour mieux découvrir ce qui se passoit dans son camp & au dehors. *Mémoires de l'Acad. des Belles-Lettres*, tom. XIV, p. 101.

sous le nom de *Toulon* (r), village où l'on remarque à présent beaucoup de fragmens de murs, soit fondemens ou autres traces de ruines de murs, bâtis en ciment, & les paremens faits de ces pareilles pierres cubiques dont on vient de parler, où l'on voit parmi ces débris, quelques bouts de voûte d'aqueduc & autres ruines de chaussée que l'on reconnoît par-delà jusques à Sanjon, à une demi-lieue, par une multitude de pierrailles qui y sont repandues.

PLANC. XIV.
& Pl. I. Carte.

La tradition assure qu'il y avoit là autrefois une grosse ville : un titre de l'an 1481 (f), parle encore d'une porte de cette ville qui y subsistoit en ce temps-là, & tout y annonce les débris d'une habitation & d'une peuplade considérable : il n'y reste qu'un mince village.

Cette reconnoissance m'a porté à penser, que la grande route Romaine, dont il est parlé dans les anciens itinéraires Romains, venoit de *Burdigala*, Bourdeaux, à *Mediolanum Santonum*, Saintes, passoit

(r) La plupart des noms anciens ont été altérés & abrégés dans le moyen âge ; de *Turris Longini*, on aura formé *Tourlonge*, *Toulange*, & *Toulon*. On trouve des altérations bien plus considérables : d'où l'on pourroit

croire que ce village de Toulon a pris son nom de la tour au-dessus, sur la butte, dans le camp de César.

(f) Du 18 octobre 1481, au Chartier de l'Abbaye de Sablan-
ceaux.

par *Blavia*, *Blaye*, *Tamnum*, *Talmon*, & *Novioregum*, entre *Talmon* & *Saintes* ; ce dernier endroit étoit ce village de *Toulon*.

Adrien de Valois, dans sa notice des Gaules, ouvrage rempli de savantes recherches ; le savant Bénédictin Dom Bouquet, & M. le Bœuf, célèbre antiquaire, dans leur correction de la Carte de Sanson ; l'illustre géographe M. d'Anville, dans sa Carte du *Gallia antiqua*, ainsi que dans sa nouvelle notice, & tant d'autres, ont placé à *Royan*, cette station appelée *Novioregum*.

L'ancienne Carte de Sanson montre *Novioregum* entre *Talmon* & *Saintes*, suivant l'indication de l'Itinéraire d'Antonin. Je sens qu'il faut de fortes preuves pour s'opposer à une position adoptée par tant de Savans.

Je vais d'abord établir ces distances, d'après les Itinéraires.

ITINÉRAIRE D'ANTONIN (1).

Blavutum,

Tamnum, M. P. XVI.

Novioregum, M. P. XII.

Mediolanum Santonum, M. P. XV.

(1) Bergier, édit. de Bruxelles, tom. I, liv. III, ch. XL, pag. 132.

TABLE DE PEUTINGER (u).

Blavia,

Lamnum,XXII.

Mediolanum Sanaon,XXIII.

On voit que la Table de Peutinger ne fait aucune mention de *Novioregum*, & que de *Talmon* elle conduit la route à Saintes, sans aucune station intermédiaire.

On fait les grandes difficultés qu'il y a à déterminer, par le secours de l'Itinéraire d'Antonin & de la Table de Peutinger, le rapport des villes de la Gaule ancienne avec les villes modernes, & que par les comparaisons de ces anciennes mesures avec celles qui sont déterminées par des opérations géométriques, on ne peut se flatter de les trouver absolument exactes. On fait encore que par la faute du copiste, il se trouve des erreurs entre le nombre de l'Itinéraire & la Table de Peutinger : telle est celle qui marque XVI, dans l'Itinéraire, la distance de *Blavatum* à *Tamnum*, tandis que dans la Table on y voit le nombre XXII.

Sans s'attacher au nombre XVI, pour déterminer

(u) *Tabulâ primâ Peutingerianâ*, insérée dans Bergier.

une autre station plus près de Blaye, & y placer *Tamnum* dans une autre assiette que celle où est *Talmon*; alors toutes les autres distances, quoi qu'on puisse faire pour les concilier avec les nombres qui les indiquent, ne pourroient jamais s'accorder : ainsi, il faut de nécessité que *Talmon* soit le *Tamnum* des anciennes routes Romaines dans ce canton, & prendre le nombre XXII, par préférence dans la Table de Peutinger, qui est analogue, ainsi qu'on l'expliquera ci-après, à la distance connue de *Blaye* à *Talmon*.

On fait que les routes les mieux alignées, ont des sinuosités; par conséquent elles sont plus longues que ces distances prises avec le compas sur la carte, d'un point à un autre.

Quoique tous les nombres de l'Itinéraire & de la Table, soient reconnus en général, pour n'indiquer que des lieues Romaines, & non des mille Romains, qui n'étoient en usage dans les Gaules que dans la seule province Romaine, cependant M. Freret (x) pense, qu'avant que de déterminer à laquelle de ces deux manières de compter il faut s'arrêter, on doit en comparer les distances, prises sur une carte levée

(x) *Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres*, T. XIV, p. 166.

géométriquement, avec les mesures anciennes, qui feront voir si ces nombres sont ceux du mille Romain ou de la lieue Gauloise.

C'est d'après ces principes que j'ai reconnu que le nombre XXII, marqué dans la Table de Peutinger, de Blaye à Talmon, exprimoit des lieues Gauloises, & que les autres nombres de Talmon à Saintes, signifioient des milles Romains.

Pour ces calculs, on suivra l'évaluation faite par M. Freret (y), de la lieue Gauloise & du mille Romain, relativement à notre toise de six pieds de roi : il fixe la lieue Gauloise à 1141 toises, & le mille Romain à 761 toises (z).

Table de Peutinger.

Les XXII lieues Gauloises de Blaye
à Talmon, 24826 toises.
Et cette distance, prise sur une carte
particulière, en droite ligne, 24000 toises.

(y) Id. *Mém. de l'Académie des Belles-Lettres*, p. 167.

(z) M. Hue, Ingénieur en chef des ponts & chaussées de la province d'Aunis, & de l'Académie des Belles-Lettres de la Rochelle, dans une Dissertation insérée au

troisième Recueil de cette Académie, traite précisément de cette même route Romaine, & prétend que la lieue Gauloise doit être évaluée à 1133 toises 1 pied 6 pouces, & le mille Romain à 755 toises 3 pieds.

Itinéraire d'Antonin.

Les XII milles Romains de *Tamnum*,
 Talmon, à *Novioregum*, le village de
Toulon, 9132 toises.
 Et cette distance, prise sur une carte
 particulière, en droite ligne, 9000 toises.

Les XV milles Romains de *Novio-*
regum, le village de Toulon, à *Saintes*, 11415 toises.
 Et cette distance, prise sur une carte
 particulière, en droite ligne, 10500 toises.

Ce qu'il y a de constant, par la combinaison de
 toutes ces mesures Romaines itinéraires, c'est qu'en
 prenant *Royan* pour le *Novioregum* de l'itinéraire, selon
 le nombre marqué XV, jusques à *Saintes*, en le
 multipliant par des lieues Gauloises de 1141 toises
 chacune, on aura 17115 toises de *Novioregum* à
Mediolanum Santonum; & que cette même distance,
 prise avec le compas sur la carte des triangles, donne
 17000 toises; par conséquent la route à parcourir
 avec ses sinuosités, ne feroit pas plus longue que la
 ligne droite à vol d'oiseau, & fait voir que *Royan* est
 trop éloignée de *Saintes* pour être le *Novioregum* de
 cette route Romaine.

Il en est de même de la distance de *Tamnum* à

Novioregum, que l'itinéraire compte XII : en prenant ce nombre pour des lieues Gauloises, elles donneront 13692 toises, tandis qu'entre Royan & Talmon, il n'y a que 8000 toises en droite ligne sur la carte. Cette différence est une nouvelle preuve que *Royan* ne peut être le lieu indiqué pour le *Novioregum* des Romains.

Enfin, la distance de Talmon à Saintes, marquée XXIII dans la Table de Peutinger, multipliée par 1141 toises de la lieue Gauloise, donne 24243 toises, & celle prise sur la carte n'est que de 15300 toises : & si l'on prend le nombre XXVI, somme des deux distances marquées dans l'Itinéraire d'Antonin, en passant par *Novioregum*, on aura 29666 toises, encore plus excédentes que la mesure prise sur la carte.

Toutes ces difficultés dans les combinaisons de ces distances, marquées dans l'Itinéraire & dans la Table, relativement aux stations des unes aux autres dans cette route Romaine, ont sans doute engagé M. d'Anville (a), dans sa nouvelle Notice que l'on a citée, à s'en tenir à quelques calculs de ces nombres itinéraires, pour trouver leur rapport avec le local, & à

(a) Voyez la *Notice de l'ancienne Gaule*, par M. d'Anville, aux mots *Novioregum* & *Tamnum*.

corriger, comme des erreurs de copiste, les nombres qui ne peuvent s'accorder avec ceux qu'il faudroit trouver pour avoir les distances actuelles.

Au lieu que par la manière de compter par mille, les nombres marqués de ces stations des unes aux autres, dans l'Itinéraire, entre Talmon & Saintes, ces mesures, comme on l'a vu, se trouvent exactement analogues aux distances locales, en rayant *Royan* de cette route, & lui substituant le village de *Toulon*, qui paroît véritablement être l'emplacement du *Novioregum* de l'Itinéraire. C'est une découverte dans la géographie ancienne, que je soumets volontiers aux Savans versés dans ce genre d'antiquités.

Aufone, dont on a rapporté quelques passages au commencement de ces Antiquités, au sujet de la beauté qui distinguoit de son temps la ville de Saintes, parle encore dans ses poésies, de Blaye qui se trouvoit sur cette route Romaine, poste où les Romains entretenoient une garnison.

Aut iteratarum quâ glarea trita viarum

Fert militarem ad Blaviam (b).

Il y fait aussi mention d'une jolie maison de

(b) Aufonius *Paulo*, *epist.* X.

campagne qu'il nommoit *Noverus*, située sur cette même route qui conduisoit à Saintes : il célèbre beaucoup l'excellent vin qu'il y cueilloit.

Vinum quum hijugo parabo plaustro (c)

Primo tempore Santones vehendum,

Ovum tu quoque, &c.

Ce nom *Noverus*, approche beaucoup de celui de *Novioregum* ; & je croirois volontiers avec Scaliger (d), qu'elle étoit située, non près de Royan, mais aux environs du village de Toulon, dont la campagne est réellement fort agréable ; & l'on entrevoit dans ces vers, que la maison ne devoit pas être aussi éloignée de Saintes qu'elle le seroit si on la plaçoit aux environs de Royan.

On voit avec étonnement le grand détour que fait cette route Romaine de Blaye à Saintes, dont l'intervalle en ligne droite n'est que de 35300 toises, compté à vol d'oiseau ; & cette même manière de mesurer de Blaye à Saintes par Talmon, le village de Toulon, donne une longueur de 43700 toises, ce qui alonge cette route de 8400 toises, non compris dans l'une & l'autre de ces mesures, les sinuosités

(c) *Ausonius Paulo, epist. XI.*

(d) *Cap. X.*

indispensables qui se rencontrent dans la construction des chemins.

Quelques motifs militaires ont certainement induit les Romains à donner ce circuit à cette route ; & l'on doit croire que lorsqu'elle fut établie, ainsi que toutes les stations qui y servoient de protection, c'étoit pour se mettre à couvert d'un ennemi puissant (les peuples du pays) ; ce ne fut que pour assurer leur marche sur leur flanc gauche le long de la Garonne, & n'avoir à se tenir sur la défensive que sur leur droite, qu'ils gardèrent les bords jusques à Talmon ; ou bien ils pensoient qu'en se retournant de là vers Saintes, ils pourroient se rendre les maîtres de toute l'étendue du pays jusques à la mer, afin d'en tirer tous les secours nécessaires à cette armée, & couvrir la communication avec le *Portus Santonum*, par terre & par les rivières, car ce port étoit sur ces parages.

Il seroit difficile de dire quel fut le général Romain qui imagina de prendre poste dans ce pays, & quels moyens il employa pour s'y maintenir : est-ce Jules-César, lorsqu'il entreprit la conquête de la Saintonge, ainsi qu'on l'a raconté ? est-ce Messala, général d'Auguste, dont on a aussi raconté les exploits contre les Saintongeois révoltés, qu'il défit sur les côtes de la mer ?

Le *Portus Santonum*, le port des Saintongeois dont
on

L'an de Rome
696, avant Je-
sus-Christ 57.

L'an de Rome
725, avant Je-
sus-Christ 28.

on vient de parler, a donné lieu à bien des opinions sur l'endroit de ces côtes où il étoit situé. Ptolémée le place entre l'embouchure de la Garonne & celle de la Charente, sur la latitude de 46 degrés & demi ; ce qui porteroit ce port plus au nord que la Rochelle ; c'est une absurdité évidente qui ne peut point être adoptée ; cet ancien géographe, a fait comme ceux d'aujourd'hui pour les pays éloignés ; il s'en est rapporté à de mauvaises observations astronomiques, puisque ces deux rivières existent, & que leur intervalle à son extrémité ne va pas au 46.° degré ; quant à cet espace où ce port étoit situé, cette position est satisfaisante.

Cependant Sanfon, dans sa carte du *Gallia antiqua*, place le *Portus Santonum*, par-delà la baie où est la Rochelle ; Dom Bouquet & M. le Bœuf, dans leur carte corrigée de Sanfon, ont adopté à peu près ce sentiment. M. d'Anville le met à l'isle d'Arvert, en dehors de l'isle d'Oleron, entre cette isle & l'embouchure de la Garonne.

M. Arcere de l'Oratoire, dans ses savantes Recherches repandues dans son Histoire de la Rochelle, pense que ce port étoit situé sur les côtes de l'isle d'Arvert entre la Garonne & la Charente, suivant l'indice de Ptolémée ; peut-être où est Brouage, port

N

Pl. I. Carte. autrefois très-beau, & comblé par les Hollandois dans les dernières guerres de Louis XIV.

Si j'ose hazarder mes conjectures, il me paroît que ce port étoit situé précisément sur les côtes de l'isle d'Arvert vers la Tremblade, entre la Seudre & le pertuis de Maumuffon, que l'on suppose n'être point ouvert dans ces temps reculés, & l'isle d'Oleron adhérente au continent; ce qui formoit une baie à couvert de toutes parts, où l'on entroit par la Seudre, dont le lit est encore très-profond, se reconnoît parfaitement (e) dans les temps où la mer est basse & où les bâtimens mouillent pour être toujours à flot.

Cette conjecture est appuïée sur la tradition de ce canton; on raconte qu'il y avoit autrefois sur cette côte, où l'on ne voit aujourd'hui que des dunes affreuses, une ville qui y est engloutie sous les sables, qui s'appelloit dans les derniers siècles qu'elle subsistoit, *Anchoigne*, & que les habitans de ce pays

(e) La preuve que la terre de l'isle d'Oleron, du côté du courant, se joignoit aux rives de la Seudre, qui sont encore très-hautes dans le temps que la mer est basse, & où l'on se promène comme sur le bord d'une rivière en plaine, ce sont des voûtes de four ou de caves que l'on voyoit à peu de distance; elles annoncent incontestablement des ruines des anciennes maisons de l'isle qui alloient jusques-là.

prononcent *Anchouanne* ; effectivement dans certains Pl. I. Carte.
 temps de tempête les vents y font des irrutions
 dans les sables ; il s'y découvre des masures ; telle est
 une chapelle dont on m'a donné sur les lieux des
 morceaux de vitres extrêmement bien peintes en bleu,
 en rouge, &c. en couleurs les plus vives ; & M. le
 Maréchal de Seneçterre , seigneur de ce pays , en a
 fait tirer , des démolitions de murs , des matériaux
 dont il s'est servi pour bâtir à la Tremblade ; l'on
 assure que cette bourgade , peuplée par les habitans
 de cette ville détruite , est bâtie avec les mêmes
 démolitions.

De pareils débris se trouvent sur la rive opposée à
 l'isle d'Oleron ; un village * y est totalement englouti * S. Trojan.
 sous des sables , qui semblent menacer du même sort
 le village rebâti à quelque distance de l'ancien.

Il est donc certain que l'irruption du pertuis de
 Maumussou , en quelque temps qu'elle se soit faite ,
 a fait depuis de grands progrès ; que ce gouffre , qui
 semble mugir par son bruit épouvantable lorsque la
 mer devient grosse , s'est de siècles en siècles élargi
 depuis la première irruption ; & que les flots qui en
 détachent journellement par un flux & reflux perpétuel,
 les sables fins qu'elle porte sur les côtes d'Arvert & de
 l'isle d'Oleron (que ce gouffre partage), entretiennent

Pl. I. Carte. les digues contre les efforts ordinaires de l'impétuosité des eaux de la mer, dont le déchirement augmente à mesure que la plus grande violence des vents y succède. C'est à cette progression que l'on doit attribuer l'état affreux où se trouvent ces rives aujourd'hui enfouies sous ces dunes arides, auparavant habitées & cultivées. Ces murs, dont on a parlé, sont des monumens authentiques de cette réalité ; & ces vitres colorées, dont on a de même fait mention, & dont quelques morceaux sont dorés, secret qui étoit connu des anciens (f), & qui ont une ligne d'épaisseur, annonce un bel édifice : j'ai vu une des encognures, mais point assez de mur pour juger de sa grandeur & de son usage. C'étoit, comme on l'a dit, une église ou chapelle ; & l'on assure qu'il y avoit là un prieuré dépendant de l'abbaye de Grandmont, laquelle fut fondée en 1192 ; ce qui rapproche la destruction de cette ville ancienne, ou au moins de cette église & de ces côtes à des temps bien postérieurs aux Romains, & donne de nouvelles autorités aux assertions, que cette partie de côte étoit encore habitée vers le treizième siècle. A plus forte raison cette partie de côte devoit-elle être belle & cultivée

(f) *Histoire de l'Académie des Belles-Lettres*, Tom. I, pag. 112.

du temps des *Santonnes* & des Romains ; cette ville & ce port, situés au fond de ce golfe, tel qu'on la représente dans la carte, où l'on place le *Portus Santonum*, y formoit un abri d'autant plus beau, que de là on entroit dans la Charente pour remonter à Saintes par mer, & dans la Seugne, rivières qui se jettent dans cette vaste baie telle qu'elle étoit dans ces temps reculés ; & il y a apparence qu'il y avoit un chemin par terre qui conduisoit à Saintes & à Bourdeaux ; dans le point de rencontre étoit un pont où est aujourd'hui *Saujon* ; c'est par-là que passoit la route Romaine dont on a donné la description.

Cette antique ville d'*Anchoigne*, que les habitans de ce canton, comme on l'a dit, nomment *Anchouanne*, se trouve dans quelques écrits appelée *Xancoings* ; ce sont les mêmes mots, qui peuvent venir de *Xancoigne* (g), dont quelques vieux auteurs se sont servis pour dire la *Saintonge*.

Ce que l'on avance des déchiremens de ces côtes, qui ont isolé l'île d'Oleron & l'île d'Aix, ainsi qu'on les voit aujourd'hui, & du lieu qui les unissoit autrefois

(g) Magius Greg. Ptol. lib. 2. fol. 52. v.° SANCTONIA, vulgò XANCTOIGNE, provincia est multum pinguis ac fertilis, ex à *Pitavia-Canacello* fluvio dirisa, cujus metropolis est Saintes, &c.

Pl. I. Carte. comme les autres îles repandues sur ces côtes , se trouve discuté en habile physicien par le même M. Arcere que l'on a cité. Dans son Histoire de la Rochelle (*h*) , il démontre & rend sensible comment les pertuis , entr'autres celui de Maumusson dont il est ici question , s'est formé par l'écoulement des eaux de la Seudre & par leur choc , se trouvant gênées par le terrain qui lui étoit opposé ; elles en auront d'abord pénétré la masse , & par un effort continuel , l'auront divisée pour se donner un libre cours (*i*). Ce même historien (*k*) en rapporte un titre, quant à l'île d'Aix qui étoit encore unie à la terre-ferme en 1430 , & montre qu'elle étoit autrefois couverte de chênes verts (*l*).

En revenant aux temps de ce prieuré de Grandmont

(*h*) *Tom. I, pag. 13.* Maumusson a fait de progrès depuis ces derniers siècles, c'est ce

(*i*) Il est certain que si l'on pouvoit imaginer une digue capable de résister aux efforts des courans, qui barrât le pertuis de Maumusson, il seroit bientôt recomblé de ses propres sables, & les deux terres réunies comme elles étoient avant leur séparation.

(*k*) *Ibid. pag. 12.* que m'a dit un particulier de l'île d'Oleron, M. de la Martiere, seigneur de la terre de ce nom & capitaine des gardes-côtes, que son père l'avoit traversé à l'aide d'une carcasse de tête de cheval (c'est son expression) pour ne se pas mouiller les pieds dans un courant d'eau qui y restoit en basse marée.

(*l*) Ce qui ajoute aux preuves combien l'irruption du pertuis de

qui existoit à *Anchoigné*, vers le treizième siècle, & Pl. D. Carte. l'isle d'Aix qui tenoit au continent en 1430, comme on vient de le voir, on aperçoit que tous les plus grands progrès des déchiremens de ces côtes n'ont été faits que depuis ces temps-là, à mesure que les eaux de la mer se sont ouvert un plus grand passage par le pertuis de Maumusson : il est certain qu'avant cette irruption, la mer resserrée & renfermée entre des terres, étoit calme, & n'a commencé à prendre sa grande violence que depuis que les marées, du large & du dedans, y causent tous ses désordres par leur choc impétueux.

Le *Santonum Promontorium* est encore une indication maritime de l'antiquité, tirée de Ptolémée, où se trouvent les mêmes difficultés pour déterminer où ce cap étoit situé. Les uns veulent qu'il fût plus au nord que la Rochelle, les autres plus au sud ; & plusieurs assignent son emplacement entre l'isle d'Oleron, dans l'isle d'Arvert, à la pointe qu'elle fait à l'embouchure de la Garonne. Cette position fixée par Dom Bouquet & par M. le Bœuf, dans leur carte que l'on a citée, ne s'accorde pas avec la reconnoissance qu'elle devoit indiquer du *Portus Santonum*. Ces savans, qui n'ont consulté que les cartes modernes, y ont aperçu un passage entre le continent & l'isle d'Oleron, qui

DEUXIÈME s'ouvre vers la Rochelle, où ils ont, comme on l'a dit, placé le *Portus Santonum*; ce qui les a déterminés à préférer ce cap comme le plus avancé avant que d'arriver à ce port. Ils ignoroient sans doute que dans cette ouverture (le pertuis de Maumusson) les vaisseaux n'osent passer qu'avec de grandes précautions, par les dangers que l'on y court, & qu'il n'y a pas longtemps qu'on a osé le hasarder : d'ailleurs que ce passage n'étoit point certainement ouvert du temps des *Santonnes* & des anciens Romains ; que le cap à l'embouchure de la Garonne n'a jamais pu, comme on vient de l'observer, donner lieu de reconnoître l'entrée du *Portus Santonum*, pour peu qu'on ait une légère teinture de la marine : il faut donc chercher le *Promontorium Santonum* ailleurs.

Ce n'est point non plus sous la latitude où le mot Ptolémée, un demi-degré plus sud que le *Portus Santonum*; mais on a dit que les observations astronomiques de cet ancien géographe, qui vivoit vers l'an 138 avant Jésus-Christ, étoient peu sûres : elles ont toujours embarrassé les astronomes qui sont venus depuis lui, & il ne faut pas s'y arrêter.

Et si dans cette circonstance j'ose encore offrir mes conjectures, le *Promontorium Santonum* étoit situé où est le cap de Chassiron, en avant de l'île d'Oleron ;

il

il s'aperçoit de loin du débouquement de la Garonne & du large de la mer, & peut indiquer l'entrée du golfe où étoit le *Portus Santonum*.

Voilà tout ce que mes foibles connoissances dans la science des antiquités ont pu me suggérer, relativement au physique de ces découvertes ; le temps n'a laissé sur tous ces objets qu'un nuage obscur, difficile à pénétrer.

La ville de Saintes a fourni quelques personnages qui y ont pris naissance & dont les noms ont échappé à l'oubli qui couvre les autres habitans de cette ville Romaine. Tacite (m) fait mention d'un Julius Africanus qui fut dénoncé, l'an de Rome 785, & de Jesus-Christ 32, comme l'ami de Séjan, cet indigne ministre de l'empereur Tibere ; un Rufus vivoit sous le règne de Galba, il étoit père de *Casbonia* (n), que Martial a célébrée dans ses vers ; & enfin Leon II, surnommé le jeune Evêque de Bourdeaux (o), l'an 510, étoit de Saintes.

Le même Martial (p) raconte la manière dont les

(m) *Ann. lib. VI.*

(p) *Gallia Santoniâ vestit te*

(n) Martial, *epig. 96, lib. IX.* *bardocucullo ; cercopithecorum penula nuper erat.* = Et Juvenal : *Hæc & Santonici genita est Casbonia.*

(o) *Gall. Christ. T. II, col. 793.* *Tempora Santonica velas adoperta*
edit. nov. bardocucullo.

peuples de la Saintonge étoient habillés de son temps ; elle étoit bien ridicule. Ils portoient une longue queue de singe pendante sur leur dos, au bout d'un capuchon, attaché à un certain manteau, dont ils se couvroient, par-dessus leur tunique.

Je m'en tiendrois à ces antiquités, qui est la tâche que je m'étois proposé, si je ne sentoie le desir où je laisserois (sur-tout mes compatriotes) de savoir en quel temps & par quelle révolution leur ancienne ville a été ruinée, & les circonstances qui ont donné lieu à changer sa situation ; les révolutions des différens princes auxquels elle a été soumise depuis la décadence de l'empire Romain, & les temps où les édifices remarquables que l'on y voit, consacrés à la religion, ont eu leur établissement. Je vais essayer d'analyser d'une manière concise ces différentes époques.

Tant que les Romains furent florissans dans les Gaules, la ville de Saintes a dû jouir de toute sa splendeur jusques aux guerres des Goths, ceux-ci chassèrent les Romains de cette contrée, & en devinrent même les possesseurs légitimes, par la cession que leur fit l'empereur Honorius de toute l'Aquitaine jusques aux bords de la Loire.

On ne fait rien de ce qui se passa à Saintes pendant

ces guerres ; mais lorsque Clovis, l'an 507, eut battu l'armée des Goths à Poitiers, la ville de Saintes eut beaucoup à souffrir de la part de ce prince qui s'en

disparut. Après la mort de Clovis, Clotaire I. jouit de la Saintonge ; mais après lui, Gundebaud (g) s'en rendit maître, auquel Guadon succéda.

Le roi Chilperic (r) entra de force dans la Saintonge, & la ravagea.

Elle fut plus heureuse sous le roi Karibert (f), à qui le roi Dagobert l'avoit donnée.

Sous Charles-Martel, Eudes fut duc d'Aquitaine, lorsqu'il mourut, l'an 755. Ce prince laissa ce pays à Hunaud son fils, qui défendit Saintes contre les Sarrasins.

L'Aquitaine étoit passée à Waïfre (t), par l'abdication de son père, Hunaud, qui s'étoit retiré dans

(g) Sidonius Apollinaris, *edit.* avec Charles-Martel pour défendre ses États, & que Pepin & Carloman

(r) Gregor. Tur. *Lib. V.* regardèrent comme leur ennemi le plus redoutable. Enfin, dégoûté du mauvais sort de ses armes contre Pepin, Hunaud abandonna sa

(t) Il descendoit de Karibert II, principauté à son fils Waïfre, & se retira dans un Monastère à l'île de Ré. *Le Comte*. Ann. 697.

un monastère de l'isle de Ré, lorsque ce prince, dans une assemblée d'évêques, fut accusé d'avoir envahi les biens de plusieurs églises. Ce motif, vrai ou prétexté, engagea Pepin à lui déclarer la guerre ; il le suivit de places fortes en places fortes : Waifre se **En 767.** jeta dans le château de Saintes, contre lequel Pepin marcha ; il y mit le siège (u). Mais Waifre, aux approches de l'armée du Roi, avoit pris la fuite, & s'étoit sauvé plus loin. Cette place fut attaquée & prise ; sa mère, sa sœur & sa petite fille qui y étoient renfermées, furent faites prisonnières.

Après cette expédition, Pepin se remit en marche à la poursuite de Waifre ; il usa de toutes ses forces inutilement : voyant qu'il ne pouvoit en venir à bout, il prit l'exécration parti de le faire assassiner par ses propres officiers, qu'il avoit gagnés par argent. Ces malheureux commirent ce meurtre le 2 juin de l'an

L'an 768. 768.

Cette affaire terminée, Pepin reparut à Saintes en conquérant, comme si son triomphe eût mérité tout l'éclat de la vraie gloire. Mais c'étoit un temps où,

(u) *Annales Francorum*, vulgè *Annales*. = *Fredegarii Chronic.*
Tiliani vocati. = *Ex Adonis Chron.* = *Chronic. Monast. S. Arnulphi*
 = *Ex Chron. Brevi.* = *Eginhardi Mettensis*, &c.

sous le prétexte spécieux de la défense de l'Eglise maltraitée, dont Waifre étoit accusé, tous les forfaits étoient autorisés. Il y trouva la reine Bertrade sa femme, avec laquelle il comptoit faire quelque séjour en Saintonge, avant que de se remettre en route pour revenir à Paris ; mais il tomba malade : cette circonstance hâta son départ. En passant par Tours, il fut visiter le tombeau de S. Martin ; enfin, il gagna S. Denys, où il mourut l'an 763.

C'est durant son séjour à Saintes que ce prince promit d'y faire bâtir une cathédrale (x). N'étoit-ce point une réparation qu'il entendoit faire de l'assassinat de Waifre ? C'étoit l'usage des princes de ces siècles. Cette sorte de compensation avec Dieu leur procuroit, à ce qu'ils croyoient, la rémission des crimes dont ils étoient coupables, & fut la source de la fondation de tant de monastères.

Quoi qu'il en soit des motifs de la résolution de Pepin à cet égard, la mort l'empêcha de la remplir ; mais son fils Charlemagne exécuta pleinement ses intentions, par cette belle basilique qu'il y fit construire avec toute l'élégance de l'architecture

(x) Voyez la *Chron. & Ann. de France*, par Belleforest. Paris, 1573, in-fol. pag. 55, v.^o

gothique, à en juger par le beau morceau entier qui en reste, la grosse tour du clocher. Tous les Historiens sont d'accord que c'est la même. Il paroît qu'il y avoit une fleche qui n'y est plus ; & cette église alors étoit une fois plus grande qu'elle n'est aujourd'hui.

Quelques Ecrivains (y) ont raconté qu'on voyoit sur les murailles de cette église le portrait gravé de Charlemagne, avec un Y grec en dehors, pour marque qu'il avoit fait bâtir en France autant d'églises avant celle-ci, qu'il y a de lettres dans l'alphabet avant l'Y grec.

Depuis Charlemagne cet édifice a été ruiné plusieurs fois. On assure que dans les ravages des Normands, dont nous parlerons, elle fut respectée. Quelques-uns disent qu'elle fut brûlée dans un incendie général de la ville, l'an 997. Il est certain qu'elle fut entièrement réparée, l'an 1117, par Pierre de Confolans (z),

(y) Le sieur Coulon, *Rivières des Grands-hommes*, traite de fable. *de France*, &c. Paris, 1644, tom. I, pag. 459, raconte le trait de l'Y grec, ainsi que Blaeu, dans sa *Géographie*, édition de 1650, 2.^e part. pag. 43 ; & à l'édition de 1667, pag. 407. = Ce que M. Naudé, ce célèbre critique du dernier siècle, dans son *Apologie*

(z) Pouillé manuscrit de l'abbaye de Sablonceaux. = *Nomina Episcoporum Santonenfium. Petrus cognomento de Confolent, parietes Ecclesia Xantonis, funditus obruit, & nobilius quam antea extruxit & domum Episcopalem construxit.*

Evêque de Saintes, qui en décora les murs d'une manière plus noble qu'ils n'étoient ; d'où il est à présumer qu'elle n'avoit été rétablie que provisionnellement après l'incendie, en murs grossièrement faits ; que cet Evêque la fit rebâtir beaucoup mieux : c'est le même qui a fait élever le palais épiscopal.

Cette tour, une des plus hautes qu'il y ait, & qui s'est conservée au milieu de toutes les révolutions, est un chef-d'œuvre de l'art, tant relativement à la coupe des pierres & à la solidité, que parce qu'elle est ciselée de toutes parts du haut en bas d'ornemens de sculpture gothique, où il a fallu employer bien du temps, ainsi qu'au portail. Il soutient en l'air toute la masse de ce clocher, qui est d'une grosseur immense. La voûte qui sert d'entrée, en face de la nef & du chœur, est ornée de niches, de statues & sculptée par-tout de dentelles en pierres, où le goût moderne n'ôte rien de l'admiration qui est due à ce travail.

On voit au dehors les ruines de quelques arcades buttantes, & les contreforts sur lesquels elles portent, qui se soutiennent d'eux-mêmes en l'air ; ils servoient anciennement à retenir la poussée des voûtes, ce qui témoigne qu'elles étoient autrefois prodigieusement élevées. Ces arcades extérieures paroissent encore,

comme le clocher, appartenir à la primitive église bâtie par Charlemagne, tant par le même goût dans la sculpture, que par la manière hardie avec laquelle ces arceaux sont traités, & la belle exécution de l'ensemble de toutes les parties séparées, entre autres celles des égouts des toits.

Ces voûtes sont à présent infiniment moins hautes qu'elles n'étoient : depuis l'an 1562 que les huguenots ruinèrent entièrement cette église, jusques au 26 janvier 1582, que M. le Cornu évêque de Saintes y posa la première pierre pour la réparer, & où le chœur fut rebâti tel qu'il est, elle est restée dans l'état où cet évêque l'avoit mise, jusques dans les dernières années de l'épiscopat de M. de la Corée, mort le 5 septembre 1763, qu'il a fait faire les voûtes en briques plates que l'on y voit.

Cette cathédrale, bâtie & fondée par Charlemagne, n'est point la première église de Saintes : S. Eutrope, en y apportant le christianisme, a dû y en établir, & après lui les évêques ses successeurs, jusqu'à *Pallade*, *Palais*, en latin *Palladius*, dont Gregoire de Tours (a) raconte, à l'an 589; sous le règne de Childebert,

(a) Greg. Tur. Ruinart, edit. in-fol. Paris, 1699, cap. VIII, col. 1120.

qu'il

qu'il s'adressa à lui pour avoir des reliques de saint Martin, & les placer dans une église qu'il venoit de faire bâtir à Saintes en son honneur.

Cette église, sans doute, ne suffisant pas pour le nombre des habitans, il en fit construire une autre, l'an 597, par-delà la rivière, au bout du fauxbourg. Il écrivit au pape S. Gregoire le Grand, par un prêtre qu'il lui dépêcha à Rome, pour lui demander des reliques. On conserve la teneur de la réponse (b) du S. Père, qui lui en envoya des Apôtres S. Pierre, S. Paul, & des Martyrs Laurent, Pancrace; ce fut sous l'invocation de ces Saints que Pallade dédia sa nouvelle église.

Mais comme à sa mort cet évêque fut reconnu pour Saint, & qu'il fut inhumé dans cette église, elle prit le nom de S. Palais; c'est cette même église qui, ayant été donnée à l'abbaye des Dames lors de leur fondation (c), fut mise sous l'invocation de Notre-Dame. L'église fondée par Charlemagne (la cathédrale actuelle) n'est par conséquent tout au plus que la troisième église:

(b) *Gall. Christ.* edit. 1. T. III, XIV, *ad Palladium*, pr. *ibid.* pag. 977. *Episcop. Santonens.* col. 480.
& edit. 2. T. II, col. 1058. *Epist.* (c) *Id. Gall. Christ.* col. 480.
49. *Greg. Papa*, lib. VI, *Indict. Instrumenta nre.*

Cet Empereur en même temps y fonda quarante chanoines, auxquels il attribua des revenus considérables, & les assigna entre autres sur de très-belles terres de la Saintonge, dont ils jouissent encore avec de très-beaux droits.

Chaque chanoine titulaire avoit son revenu séparé, lorsque l'évêque Ilon, qui siégeoit l'an 1002, imagina de les réunir en communauté.

L'évêque Jostius (*d*), qui gouvernoit l'an 1060, remit la réforme qui s'étoit relâchée parmi les chanoines ; il leur fit bâtir des cloîtres, dont on voit encore aujourd'hui une partie.

L'an 1069. Sous Godran, qui fut tiré du monastère de Maillezais, dont il fut le premier abbé, pour être évêque de Saintes, les chanoines devinrent absolument moines. Ils avoient été dispersés par des raisons de guerre : il les rassembla ; il les fit vivre en commun, sans doute à l'instar & sous la même règle de son monastère (S. Benoît), avec tous leurs revenus dans une seule main commune.

On ignore le temps où ils furent de nouveau sécularisés & reprirent l'habit ecclésiastique ; car on

(*d*) *Ibid.* Pouillé de Sablonceaux,

ne doit point douter qu'ils n'eussent pris l'habillement religieux ; & le froc qu'ils ont conservé dans leur habit de chœur pendant les mois d'hiver en est une preuve.

Voilà ce qui leur en reste, & leur revenu qui a continué de se percevoir en commun (chaque chanoine ne jouissant de rien en particulier), avec une partie de ces anciens cloîtres qui s'y voient encore à présent, comme on l'a dit.

Ce chapitre est très-vénérable par la manière édifiante & exacte de chanter l'office divin, & les personnes de distinction qui le composent.

L'évêque actuel se nomme Germain de Chataignier de la Chataigneraye, comte de Lyon, promu à cet évêché par le Roi, le premier novembre 1763. Ce prélat est aussi respectable par sa naissance, que par l'aménité de son caractère, qui lui attire les cœurs & la vénération de tout le monde.

Mais revenons à Charlemagne : il érigea en royaume, pour son fils Louis le Débonnaire, l'Aquitaine dont la Saintonge faisoit partie. Ce Royaume occasionna de grands troubles (e) entre les enfans de cet

(e) Hildericus Murinus, lib. XI.

116. *Recherches sur les Ruines Romaines*

- L'an 840. Empereur, après sa mort. Ce ne fut pas sans peine que Charles le Chauve parvint à s'y maintenir : il y établit Roi son second fils Charles ; mais ce prince
- L'an 866. n'en jouit pas longtemps ; il mourut l'an 866. Charles le Chauve prit le parti de nommer un duc particulier, Ranulphe, comte de Poitiers, qui devint la tige des ducs d'Aquitaine.

Les guerres civiles, qui déchirèrent la France sous les règnes des fils de Charlemagne & de ses petits-fils, facilitèrent aux Normands les moyens de pénétrer de tous côtés dans le royaume ; ils le ravagèrent à diverses reprises pendant près de quatre-vingts ans. L'incendie d'une province ne faisoit qu'annoncer le sort des autres.

- Ils entrèrent en Saintonge (f) : la ville de Saintes
- L'an 845. fut assiégée par ces barbares, l'an 845 ; Seguin en étoit comte (g) pour le roi Charles le Chauve, suivant l'usage de ces temps-là, où les souverains confioient

(f) Elie Vinet, *édition par Pierre de Ladime, l'an 1571*, 39, raconte que les Normands commencèrent leurs ravages en Saintonge par les isles de ces côtes. Celle d'Oleron & son monastère furent saccagés : tout y fut brûlé & tué, ainsi qu'à l'isle de Ré.

(g) Sidonius Apollon. *pag. 30*, lib. VIII, *epist. 29.* = *Ex Chron. Aquitan.* = *Ex Chron. Ademarii.* = *Ex Chron. Fratris Richardi.* = *Ex Chron. Engolismensi.* = *Lupi Ferrariensis, epist. XXIII, &c.*

leurs provinces à des gouverneurs particuliers, qui les tenoient à titre de foi & hommage.

Nous ne connoissons aucuns détails sur les particularités de ce siège ; de quelle force étoit la garnison ; combien de temps cette place tint ; quels furent les efforts qu'elle fit pour se défendre dans cette circonstance, où tout le peuple devoit être soldat : il s'agissoit de se soustraire à des barbares, dont le joug devoit les faire frémir. Tout ce que les historiens nous ont transmis se réduit à ce que Seguin assiégé, fut pris & tué ; ses trésors considérables enlevés, & le feu fut mis par-tout dans cette superbe & malheureuse ville, qui fut consumée par les flammes : les murs & les tours furent abattues ; rien n'échappât à leur fureur ; hommes & femmes furent égorgés.

Ces cruautés ne furent que les préliminaires d'une seconde incursion de ces peuples du nord, qui revinrent à Saintes (h), l'an 864, où ils commirent L'an 764. encore les horreurs les plus cruelles : ils achevèrent de mettre à feu & à sang, de renverser, de saccager tout ce qui avoit échappé à leur première fureur :

(h) *Ex Hist. Translat. Reliquiarum S. Faustæ.*

enfin cette ville se trouva détruite de fond en comble par la barbarie de ces Normands.

C'est à ces deux époques qu'il faut rapporter la ruine & l'extinction totale de cette ville, si décorée sous les Romains, ainsi que la destruction du capitoie, des temples, & de tous les édifices qui pouvoient être dévorés par les flammes, ou renversés par le fer.

PLANCHE II. Parmi les masses des débris de ces ruines, qui se sont conservées jusques à nous, & qui nous rappellent la barbarie de ces destructeurs du nord, on remarque (outre les vestiges de murs dont nous avons déjà fait mention) d'autres pans de murailles d'une église appelée *S. Saloine*, *S. Scronio* (i), martyr de Saintes, & les restes d'un monastère du temps de Charlemagne, qui furent détruits lors de ces ravages.

L'examen des murs de cette église, prouve que leur construction ne peut être que l'ouvrage des Romains : ce sont les mêmes paremens, la même espèce de maçonnerie à mortier de ciment, semblable à celle des pans de murailles & des tours ruinées de la ville Romaine ; il y a deux de ces tours auprès

(i) *Gall. Christ.* T. II, nov. edit. col. 1055. *S. Scronio.*

de cette vieille église, qui sont dans le plus bel aspect. PLANCHE II.

Cette vieille ruine d'église a l'air d'un temple des faux Dieux, changé depuis en église ; ce pourroit bien être un temple de Minerve ; une de ces pierres, rapportées par Veyrel, indique que cette Déesse en devoit avoir un à Saintes. L'inscription marque l'accomplissement d'un vœu, & que cette pierre lui fut consacrée. Ce culte annonce un temple :

MINERVAE
SECVNDVS FLORVS
SECVNDVS V. L. M.
MAGIRRA.

On a dit que les guerres des Normands ne détruisirent pas la cathédrale. Ce fut le seul édifice public conservé : elle étoit alors hors de la ville, dans un bas-fond, le long de la rivière, où les chanoines & leur évêque s'étoient apparemment établis dès leur fondation par Charlemagne, à portée de leur église. Les malheureux habitans qui purent se rassembler, se réfugièrent auprès. Ce fut là le principe de la formation de la ville dans le lieu où elle est maintenant.

PLANCHE III. Les princes ou comtes de cette, ville de leur côté, firent rebâtir leur demeure sur cette même montagne du capitoie, d'où on appelloit ce château *le Capitoie*, ainsi qu'on l'a déjà dit ; ils l'augmentèrent & le fortifièrent de tours : l'on a encore raconté ci-devant comment ce château fut démoli en 1329 ; puis fortifié en 1609, & ruiné par ordre du Roi en 1629.

Voilà la gradation de ce changement de la ville de Saintes.

Il falloit que ce château fut devenu considérable, à en juger par une grande église, sous l'invocation de S. Agnan, dont il subsiste un pignon.

Quelques historiens du XIV^e siècle ont nommé ce château, la Roche (k) de Saintes, *Rupella Santonenfis*, & par extension la ville même. On fait que le mot latin *Rupella*, en italien *Rocca*, veut dire une forteresse, un château fort, d'où sont venus tous les noms qui commencent par *Roche*.

Depuis Seguin (l), comte de Saintes, tué par les

(k) Ap. Domn. Martenn. *epist. de Podro, qui construxit anlam CLIX. Tom. II, col. 990. C.* = On *episcopalem in Rupella Santonenfi. Sedit anno 1360.* C'est la lit aussi dans le Pouillé de l'abbaye de Sablonceaux, dans ce diocèse, salle synodale, à la page intitulée : *Nomina Episcoporum Santon.* = 47. Gaillardus

(l) Bessy, *Histoire des Comtes de Poitou*, chap. V.

Normands,

Normands, on trouve sous le même règne de Charles le Chauve, un Landri qui en étoit comte.

Ce comté passa aux comtes de Poitou, & Guillaume II, dit Fier-à-bras, le donna à titre de foi & hommage (*m*), à Foulques III, dit Nerra, comte d'Anjou, qui y demeuroit en 1017, lorsque la ville actuelle fut incendiée. C'est ce même prince dont on a ci-devant fait mention ; il trompa Herbert, comte du Maine, sous prétexte de traiter avec lui de Saintes, l'attira & le retint prisonnier, en 1032, dans son château (*n*) : c'étoit pour envahir les états du Maine pendant sa captivité.

Foulques Nerra mourut en 1040. Le comte de Poitou s'investit de la Saintonge : mais Geoffroy Martel, fils de Foulques Nerra, conquit cette province, tant pour la dot de sa femme, que pour ses autres prétentions. Il avoit épousé, en 1046, Agnès de Bourgogne, veuve de Guillaume IV (*o*), duc de Guienne, qui fondèrent conjointement, en 1047,

(*m*) Bessy, *Histoire des Comtes de Poitou*, chap. XXIII.

(*n*) *Idem* Bessy, *Ibid.* chap. XXIII.

(*o*) Guillaume IV, dit le Grand, duc de Guyenne & comte de

Poitou, l'an 993, mort l'an 1030, avoit eu deux femmes, lorsqu'il épousa en troisièmes nocces Agnès de Bourgogne, qui se remaria à Geoffroy Martel, comte d'Anjou, mort l'an 1060 sans postérité.

l'abbaye des Dames de Saintes (p), où il y avoit auparavant un monastère d'hommes, sous le nom de S. Pallade, dont ces religieuses prirent la place.

C'est une des plus belles abbayes de filles qu'il y ait en France ; elle a été gouvernée par des abbeses de nos plus illustres maisons : depuis 1754, cette place est remplie par Madame Marie-Magdelaine de Baudean de Parabere (q), également respectable par sa naissance & par ses belles qualités.

Enfin, Charles, frère de Louis XI, fut comte de Saintonge, en 1469 ; ce prince mourut en 1472 : cette province fut réunie à la couronne de nos Rois, à laquelle elle a toujours appartenu depuis.

J'aurois pu m'arrêter sur quelques autres détails concernant l'histoire des différentes révolutions, par les guerres que cette province & la ville de Saintes ont essuyées dans les différens siècles, & particulièrement sous les règnes des rois Charles VI & Charles VII, par les Anglois ; mais j'ai prévenu que ces détails historiques n'étoient point la tâche que je

(p) *Gall. Christ.* T. IV, col. 597, Poitou : il fut fait chevalier de l'ordre du Saint-Esprit le 11 janvier 1653. Voyez le P. Anselme,

(q) Henri de Baudean, comte de Parabere de la Motte S. Heraye, *Histoire généalogique de la maison de France, &c.* T. IX, pag. 178.

m'étois imposée , & je me suis déjà insensiblement trop engagé hors du plan que je m'étois formé. Les Savans auxquels j'offre l'hommage de cet ouvrage, se renfermeront dans ce qui appartient aux seules Recherches des Antiquités. Je desire qu'elles leur soient agréables , & que les habitans du pays me sachent gré des autres objets que j'ai principalement rassemblés pour eux. Je laisse à une main plus savante le soin de remplir ces vuides qui intéressent l'histoire particulière d'une ville qui a eu pendant plus de quatre siècles, un si haut éclat dans l'empire Romain, & qui n'en a peut-être à présent que dans le souvenir de ses habitans.



INSCRIPTIONS ROMAINES*trouvées dans les Ruines de Saintes.*

QUOIQUE les Inscriptions trouvées dans les Ruines de Saintes, rapportées par Veyrel, y soient copiées d'une manière très-défectueuse, elles ont le mérite d'être des monumens Romains : elles rappellent aux patriotes leur antiquité ; elles pourront plaire aux Antiquaires : on les insère d'autant plus volontiers ici, que le petit ouvrage de Veyrel est fort rare. La plupart de ces Inscriptions sont sépulchrales.

1.

D. M.

MEMORIAE PON
ONIAE CARANTILAE
ANNO R. V. M. VIII.
LIBERIS TRIBVS
RELICTIS POM
DRVTE DOMARITVS
P. ROMAE POSVI C. C. P. T.

2.

TAVRICE L PRIMV
LVS CONIVX.

3.

D. M.
SOLEMNIS VI
PODVALIS DEFVN
CTIS
ANNO XXX.

4.

D. M.
VIVOS
C. IVLIVS AEMVLILARG
NVS SEPVL CRA CVM

HORTO R MAIRITA
VTI INTRA CONSNE
ITV MET. TERMINATV
MT. ST CV MIOCIS SACRIS
ADITIBVS MONIMENTIS
CONSCR CEDVNT.
OMNIA.

5.

ROMAE ET AVGV
TO PROVINTIA
GALLIAE DE PVBLI
CO.

6.

D. M.

F OR FV
LIINRE CAMPAN
VS MARITVS

P.

7.

DIVO AVGVSTO.

8.

MINERVAE C
SECONDVVS FLORVS
SECONDI V. L. M.
MAGIRRA.

9.

H E X
T.

10.

D. M.

HIC LOCO CORPVS
MEVM IGNAE
CREMATVM OSVA
QVAE MEA
A MARITO.

II.

D. M.

L. AEMILIO PATER
NO VERTERI F
SVIS Q. POSTERIS
M. AEM. PATERNVS
ET LAEMIL SEVER
VS

F.

12.

D. M.

MAGN LIA H
VODELVTEIACI
F. LVCANVS
LVCANI F. MARITO
MATRI.

13.

IOVI AVGV.
SACERDOS CINTV
GENVS ET
CATIVS. V. IMP.
F. V. S.

L. M.

14.

D. M.

NIGRO VENOPIS
F. SIBI OVE
SVIS.

15.

D. M.

TAVRICE F. L.
PRIMVLVS CON
IVX
P.

16.

D. M.

IVLIAE PRIM
VIA
F.

17.

D. M.

MEMORIAE FISCALIS
ET
MEMORIAE VRBICE
PVBLIQVIE. SANT.
S. P.

RECHERCHES

RECHERCHES
S U R
QUELQUES ANTIQUITÉS
DES ENVIRONS DE TOURS.

R

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

1950

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO



RECHERCHES

SUR

QUELQUES ANTIQUITÉS

DES ENVIRONS DE TOURS,

*Et sur la situation de CÆSARODUNUM, capitale des
TURONES, sous les premiers Empereurs Romains.*

LES Tourangeaux, appelés *Turonii* dans les Commentaires de Jules-César, étoient une des nations les plus considérables dans les Gaules, sur les bords de la Loire. Ptolémée (a), ce Mathématicien célèbre qui vivoit sous l'empire d'Adrien & de Marc-Aurèle-Antonin, vers l'an 138 de l'ère chrétienne, ainsi que la Table Théodosienne, autrement appelée Carte de Peutinger (b), nomment leur capitale *Cæsarodunum* & *Cæsaroduno*.

(a) *Geograph. lib. II, cap. VIII,*
Tab. III.

(b) On a cité bien des fois,
dans le Mémoire précédent sur les

Il est certain que le mot *dunum* (c) est Celtique, (on en rapportera ci-après des preuves circonstanciées) & qu'invariablement il a toujours signifié *butte, montagne*,

Santones, cette Carte de Peutinger, qui fit tant de bruit en 1547, qu'elle fut trouvée dans le cabinet de Conrad Peutinger à Aufbourg, au moment de sa mort : elle est sans aucunes proportions, ni mesures. Ce ne sont que des assemblages de lignes en zigzag, sans ordre & confusément tracées, les unes dans les autres, que l'on ne peut pas même regarder comme une carte figurative ; il ne s'y trouve que les noms des rivières & des stations, où les nombres des distances itinéraires des unes aux autres sont marqués. Cette Carte fut dressée sous l'Empereur Théodose ; ce qui fait qu'on l'appelle *la Table Théodosienne*. Les différents Savans, dans les mains desquels elle a passé depuis cet Empereur, y ont ajouté des villes, que l'on y trouve avancées dans le christianisme ; on compte par conséquent peu de bons exemplaires de cette Carte : le meilleur, à ce qu'on dit, est celui que l'on conserve à Vienne, à la Bibliothèque Impériale. Edmont Brutz, Anglois,

a cherché à expliquer cette Carte, à l'aide de la perspective. M. Buache, Géographe célèbre, vient (*Mémoires de l'Académie des Sciences*, 1761, pag. 14.) de proposer une manière ingénieuse pour y trouver des rapports aux latitudes & aux longitudes, par le moyen de deux échelles différentes. Mais, quoi qu'on dise & qu'on fasse, la plupart des gens de l'art ne reconnoîtront jamais dans cette Carte, qui a été publiée par Bergier, (*Grands Chemins de l'Empire*, liv. III, chap. VII.) l'image vraie, ni même celle apparente de la nature ; & de quelque manière qu'on puisse la considérer, elle n'aura jamais d'autre mérite, que de nous avoir conservé les distances itinéraires des stations des unes aux autres, leurs noms & ceux des rivières, ainsi qu'on les nommoit sous les Empereurs Romains ; la capitale des *Turones* y est appelée *Casaroduno*.

(c) *Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres de Paris*, T. VI, pag. 641.

éminence, lieu élevé ; quoi qu'en disent M. l'abbé de Longuerue (d) & M. de Valois (e), qui ont cru trouver dans la ville de Tours un exemple contraire à cette signification ; elle est en effet placée entre la Loire & le Cher (f), & jamais ville ne fut située sur un sol plus applati ; mais ces deux Savans n'auroient pas dû s'y fixer pour l'interprétation de ce mot.

Il est étonnant, si j'ose le dire, qu'ils ne se soient pas préférablement occupés à concilier la signification du mot *dunum*, avec quelque lieu des environs qui put y convenir, plutôt que de conclure que quelques endroits situés dans une plaine ont pu avoir le nom de *Dunum*.

Le temps qui conduit insensiblement à l'oubli de toutes choses, a tellement fait perdre toutes les idées

(d) *Description de la France*, édition de Paris, in-fol.^o 1722, Part. I, Liv. I, pag. 105.

(e) Valefius, *Not. Gall.* édition de Paris, in-fol. 1675, pag. 113.

(f) Guillaume le Breton nous a fait une belle description de cette situation :

..... *Turonis festinus ad urbem ,
Quam geminum nitida flumen circumfluit unda ,
Hinc Liger, hinc Carus, medio sedet inter utrumque ,
Clara situ, speciosa solo, jucunda fluentis ,
Fertilis arboribus, uberrima fruge, superba
Cive potens clero, populis numerosa, referta
Divitiis, lucis & vitibus undique lucens, &c.*

Philipp. Lib. III, carm. 682, edit. Pithæi, pag. 209.

de la situation de cette ancienne ville, qui s'appelloit *Casarodunum* dans la haute antiquité, qu'aucun historien, pas même ceux de la province, ne s'est occupé de sa recherche ; elle m'a toujours paru une découverte piquante, sur-tout pour les patriotes, & capable d'exciter la curiosité des amateurs de l'Histoire & de l'Antiquité. J'offre mes efforts pour cette découverte, que j'annonce selon ma créance avec une satisfaction qui m'est d'autant plus sensible, qu'elle est relative à l'amour que je voue à cette province, dans la noblesse de laquelle j'ai l'honneur d'être compté, & qu'elle me procure l'occasion de lui consacrer quelques fruits de mes foibles connoissances dans l'antiquité.

Les villes antiques, qui ont disparu à nos yeux (il y en a beaucoup de cette espèce dans la Gaule) ne se reconnoissent, quant à quelques-unes, que par leurs différens vestiges, & le genre de leur bâtisse.

Pl. I. A. Les hauteurs de Luines, ci-devant Maillé (g), présentent de ces sortes de monumens, qui indiquent le temps des Romains ; d'où il paroît évident que

(g) Ce lieu, qui s'appelloit ci-devant Maillé (nom qui peut venir de *Mascla* ou *Masclus*, sorte d'armure des anciens Chevaliers) a changé de nom depuis que de comté cette terre a été érigée en duché pairie de Luines, par lettres-patentes du mois d'août 1619, en faveur de Charles d'Albert sieur de Luines, mort connétable de France.

c'étoit là qu'étoit placé le *Cæsarodunum*, d'autant plus que la situation s'accorde avec ce nom, *Montagne de Cæsar*.

César, dans ses Commentaires, n'entre dans aucuns détails particuliers concernant la conquête qu'il fit de la Touraine ; elle se trouve comprise dans le récit qu'il fait de toutes les Gaules, qu'il subjuga. Mais si l'on en croit l'histoire des seigneurs d'Amboise, ce ne fut pas sans bien des préparatifs de guerre que le général Romain les soumit sous son obéissance.

Elle rapporte que César s'étant pressé de venir dans la Gaule pour la conquérir, après qu'il eut passé les Alpes, divers pays qu'il traversa se soumirent à ses armes, jusques à Lyon, où la nation qui habitoit le long du Rhône lui fut assujettie ; de-là il descendit bien vite aux rives de la Loire, où il ne se trouvoit presque point alors de villes fermées. Quand César eut pris Nevers, il s'empara ensuite de Bourges, qu'il prit avec beaucoup de peine ; enfin, étant entré avec son armée dans le pays des *Turoni*, il apprit que leur capitale étoit ceinte de murailles & de tours (h),

(h) *De castro Ambasia & ipso Audiens autem (Cæsar) rum dominorum gestis, ex spicileg. Turonicam urbem turribus, muris D. L. d' Achery. T. III, pag. 266. & aliis machinis clausam, &c.*

bien garnie de machines de guerre, & très-peuplée. César se campa sur la montagne où est aujourd'hui Amboise (i) ; il s'occupa pendant l'hiver à faire

(i) Ce château royal, séjour ordinaire du roi de France Charles VIII, appartient aujourd'hui à M. le duc de Choiseul, duc & pair de France, chevalier des Ordres du Roi & de celui de la Toison d'or, Ministre & Secrétaire d'État au département de la guerre & des affaires étrangères, Gouverneur de Touraine, &c.

On a vu dans le précédent Mémoire, le goût décidé qu'avoit Jules-César pour occuper les lieux les plus élevés, pour y asseoir les camps où il prenoit poste ; & l'historien des seigneurs d'Amboise raconte que ce général Romain se posta à *Amboise* & à *Blois*, qu'il y établit des forteresses : il n'est point fait mention dans les Commentaires ni ailleurs, s'il en usa de même de la hauteur où est le château de *Saumur*, & de celle où est celui de *Chinon*, deux situations bien avantageuses pour la sûreté des environs des bords de la Loire dans la Touraine. Il me paroît, quant à *Saumur*, si j'ose avancer cette assertion contre l'opinion de M. d'Anville dans sa *Notice*, que

c'est la station où les Romains tenoient garnison, qui est marquée sous le nom de *Robrica*, dans la Table Théodosienne, où la distance cotée XXIX, entre Tours & Saumur, produisent en lieues Gauloises, 33089 toises, qui donnent un rapport parfait avec les 32000 toises que je trouve avec le compas sur la carte des triangles, de Tours à Saumur. Je trouverai de même la distance de Saumur à Angers, en supposant que le copiste, dans la Table Théodosienne, a écrit XVII au lieu de XVIII, qui produisent en lieues Gauloises, 22679 toises, & sur la carte des triangles, à vol d'oiseau, 22000 toises. Pour ce qui est de Chinon, rien n'indique qu'il doive être compris au nombre de ces stations militaires Romaines que sa situation, & que dans le cinquième siècle c'étoit une place forte, dont parle Grégoire de Tours, qui fut assiégée par le comte Gilles, qui fut obligé de lever le siège, parce que sa prise auroit pu favoriser les armes Romaines & retarder leur expulsion des Gaules, si elle avoit réussi.

construire

construire un pont de bois & un grand nombre de bateaux Cette histoire ne raconte pas si César fit l'investissement de la capitale des *Turonii*, qui devoit être, suivant cette peinture, une place très-forte & très-considérable : elle dit seulement qu'elle se rendit à lui autant par intrigues que par crainte ; ce qui se rapporte à l'an de Rome 695, & avant Jésus-Christ 58 ans.

L'an de Rome
695, avant Je-
sus-Christ 58.

Mais ce que César raconte dans ses Mémoires, c'est que les *Turonii*, qui s'étoient soumis aux Romains, entrèrent dans cette grande confédération des Gaules (*k*), lorsqu'elles se révoltèrent, & qu'elles mirent sur pied une armée de deux cents quarante mille hommes d'infanterie & de huit mille hommes de cavalerie ; les *Turonii* fournirent huit mille hommes pour leur contingent. Ce ne fut pas sans peine que César dissipa par sa valeur & sa science militaire, cette multitude de bras armés contre lui & qu'il les asservit à son autorité. Cet événement mérita de la part du sénat, des témoignages de reconnoissance envers les Dieux ; il ordonna vingt jours de prières & de processions publiques.

Toutes les Gaules apaisées, César distribua ses

(*k*) César, *Comment. Lib. VII.*

légions en quartier d'hiver (1). Il en mit deux chez les *Turonii*, pour tenir (dit-il dans ses Commentaires) toutes les régions voisines de l'Océan dans leur devoir. Ce qui marque la confiance que César avoit dans la fidélité des *Turonii*.

PL. XV. A. Qu'on se représente la ville capitale des *Turonii*, dans ces temps reculés, bâtie sur les hauteurs dont on a parlé, au-dessus de Luines. C'est une situation charmante : elle domine de toutes parts, sur-tout du côté de la Loire. On aperçoit Tours, qui en est distante de 4400 toises : il y a là les plus belles eaux (m) du monde, & dans la plus grande abondance ; elles y étoient conduites par un aqueduc, duquel il reste des ruines magnifiques, dont on parlera plus au long ci-après ; on y voit grand nombre

PL. XV. G. de puits, entre autres celui du prieuré de S. Venant, qui n'a que trente pieds de profondeur dans les années les plus sèches, quoique sa hauteur soit extrêmement élevée au-dessus du niveau de la Loire.

Quels avantages une pareille situation n'avoit-elle pas pour les Romains, qui étoient accoutumés à avoir

(1) *Comment. Lib. VIII. Supplem. Hirtii. (Legiones) in Turonis ad fines Carnutum posuit, quæ omnem regionem conjunctam* *oceanò continerent. (m) Veget. Lib. III, cap. VIII. Cavendum aut salubris aqua sit longius.*

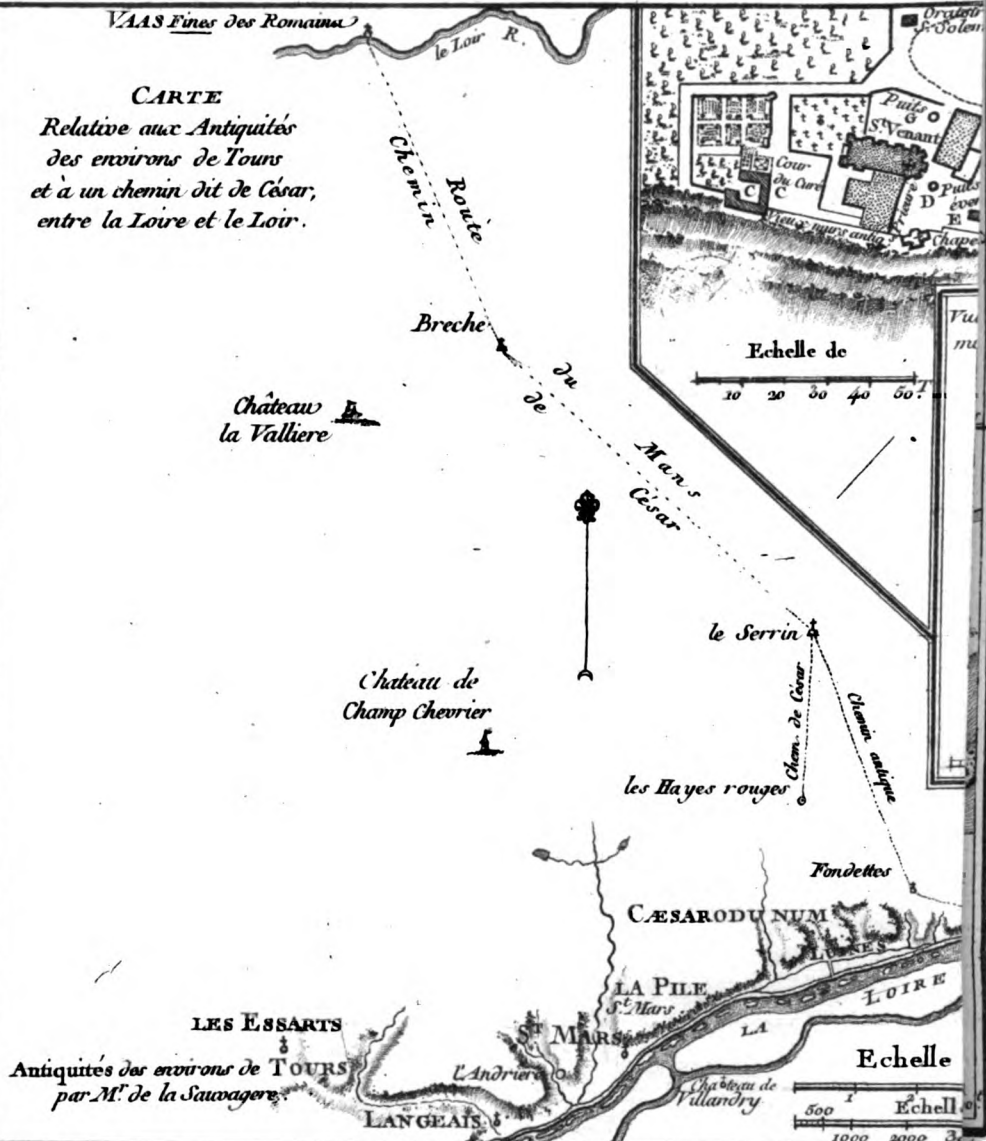
VESTIGES D'UN AQUÉDUC DES ANCIENS ROMAINS du bord de la Loire

A

PLAN DES PILES DE L'AQUÉDUC, sur le chemin appe

A

*CARTE
Relative aux Antiquités
des environs de Tours
et à un chemin dit de César,
entre la Loire et le Loir.*



toutes leurs places fortes sur des lieux élevés (n), pour dominer, & rendre plus difficile à l'ennemi l'accès pour les attaquer.

César n'en fait point mention parmi les soixante ou soixante-quatre grandes cités (o) des Gaules, qu'il nomme dans ses Commentaires. Elle a le même sort que plusieurs autres capitales, dont ce grand capitaine ne parle pas nommément, & qu'il se contente de désigner par les peuples qui en dépendoient. De plus de huit cents capitales (p) qu'il soumit à ses armes dans l'espace de dix ans, il ne dit les noms que d'environ une trentaine.

Ces villes avoient sans doute des noms avant les Romains, suivant l'étymologie de la langue Celtique, que César a latinisés. Quelques-uns furent changés sous Auguste, & prirent leur dénomination du nom de ce prince & de ceux de Jules & de César. Ainsi, l'adulation & la reconnoissance envers ces deux Empereurs fit appeller *Augustodunum*, Autun; *Cæsaromagus*, Beauvais; *Juliacum*, Julièrs; *Juliobona*, Honfleur, &c.

(n) Veget. Lib. III, cap. VIII. M. l'abbé Dubos, *Mon. Franc.* T. I, *Mox superioribus locis,* pag. 2 & 3.
missa ab hostibus in eam tela (p) App. Alex. Celtica. = Plu-
perveniant..... tarq. in vita Cesar. = Dio-Cass.

(o) Voyez pour le mot *Civitas*, = Joseph.

Ces noms dénotent toujours une ville considérable : on les trouve dans la Géographie de Ptolémée, avec celui de *Cæsarodunum*, capitale des *Turogies* ; elle existoit de son temps. Tacite (q) nomme ces peuples *Turonii*, sans dire le nom de leur capitale, qui se trouve, comme on l'a dit, dans la Table Théodosienne.

Mais, pour en revenir à la terminaison *dunum*, relativement au nom *Cæsarodunum*, on a vu qu'il étoit incontestable qu'il signifioit toujours *une montagne, un lieu éminent*. Le Dictionnaire étymologique (r) de M. Ménage, & le Glossaire de M. Ducange, ont épuisé les racines de ce mot Celtique. Le premier a rapporté une liste de plus de trente villes situées tant en France, qu'en Angleterre, Ecosse, Allemagne, &c. qui se terminent en *dunum*, qui sont toutes bâties sur des lieux éminens. Cette interprétation ne souffre aucun doute parmi les savans, d'où nécessairement *il faut chercher l'ancienne capitale des Turonii (s) ailleurs qu'où elle est située actuellement*.

On a déjà dit que les hauteurs de Luines offroient

(q) *Ann. Lib. III.*

(r) Nouv. édit. *Paris*, 1750.

(s) Le savant M. Lancelot, de l'Académie des Belles-Lettres de

Paris, est le seul qui ait avancé cette assertion, à l'occasion de la signification du mot *dunum*. *Mém.* T. VI, p. 641.

des ruines d'anciens édifices , qui y annonçoient le PL. XV. A-B.
séjour des Romains. Ces ruines consistent (c'est-à-dire, celles qui se présentent aux yeux sans fouiller) dans de magnifiques restes d'un aqueduc. Il ressemble entièrement à ces sortes de monumens antiques qui se remarquent, sans sortir du Royaume, dispersés auprès ou dans les environs de plusieurs de nos villes, où les Romains ont séjourné. Ces monumens furent les plus renommés dans ce genre d'ouvrages publics célébrés dans leurs médailles, qui demandoient des dépenses considérables. On voit aussi dans ce lieu quelques vieux pans de gros murs fort élevés. Toutes ces maçonneries, tant par le genre des pierres que par la dureté du ciment qui les lie, annoncent une bâtisse Romaine.

Feu M. le comte de Caylus, ce savant antiquaire si connu, auquel je voudrois rendre à chaque moment l'hommage sincère que je voue à sa mémoire, me demanda les desseins de ces vieilles ruines ; je me fis un plaisir de les lui dessiner : elles furent gravées de son vivant ; ce morceau est inséré dans le supplément de ses Antiquités qui a paru après sa mort.

Lorsque je lui remis mes desseins, je m'étois réservé de lui dire mes idées, sur ce que le *Casarodunum* des *Turonii* devoit être placé là. La mort l'a enlevé, &

je me suis d'autant plus déterminé à publier cette opinion, que son célèbre confrère M. de Guignes, qui s'est chargé de la révision de ce dernier ouvrage de M. de Caylus, m'a assuré que le public ne me sauroit que bon gré de rapporter de mon côté les détails concernant ces anciennes ruines, avec les mêmes desseins. On ne trouvera néanmoins dans ce que je donne d'absolument semblable, que l'aqueduc en plus grand point. Quant à la carte topographique qui l'accompagne, je lui ai donné plus d'étendue, pour faire voir la position de ces ruines, relativement à la Loire, & je l'ai rendue plus exacte; j'y ai même ajouté une autre carte géographique, relative aux autres monumens antiques qui se voient le long de cette rive de la Loire, & à une chaussée Romaine appelée le *chemin de César*. Toutes ces antiquités seront détaillées, chacune dans leur place, dans la suite de ces Recherches.

Pl. XV. C.
& CC.

Mais je m'arrête présentement à ces pans de murs dont j'ai parlé, qui se voient le long & dessous la maison du curé de Saint-Venant, derrière lesquels on a pratiqué des caves. Ce qu'il en reste de plus évident est un pan élevé de trente-sept à trente-huit pieds, où un fragment de parapet s'est conservé avec les créneaux directs & de biais, que César appelle

loricæ & pinnae (t) : ce mur forme un saillant à angle droit avec un autre gros mur (u) de huit toises de longueur sur douze pieds d'épaisseur, qui se réduit au haut, où l'on marche sur le rempart, à sept pieds d'épaisseur, d'où s'élève ce fragment du petit mur du parapet, qui a cinq pieds de hauteur & neuf pouces d'épaisseur ; les créneaux ont quatre pouces d'ouverture en dehors & sept d'évasement en dedans.

Ces vestiges marquent, sans qu'on en puisse douter, un mur d'enceinte d'une place forte, & la bâtitse en petites pierres cubiques avec le ciment dur qui les lie, font voir que cette construction est Romaine.

Quant à l'aqueduc, il en reste neuf arcades entières, & un grand nombre de piliers dont les voûtes sont tombées : il y a en tout quarante-sept de ces piliers, dont la plus grande partie est dans une très-grande ruine. Ces traces de piliers se prolongent sur le chemin du Carroir au village de la Pie-noire & de Claire-fontaine. On en découvre des vestiges jusques dans les clos de vignes en allant vers le prieuré de

Pl. XV. A-B.

(t) *Cæsar. Comment. de Bell. Gall. Lib. VII. Aggerem & vallum XII pedum extruxit, huic loricæ pinnaeque adjecit.* brèche, faite dans ces derniers temps que l'on a réparé l'église de S. Venant ; l'on a tiré les pierres dont on s'est servi, de ces vieux

(u) Il s'y trouve une grande mur.

PL. XV. D. Saint-Venant, où l'on voit dans la cour un puits ou évent très-proprement fait & taillé en pierres de tufaux posées en ciment, sur un plan cylindrique & fort profond. Ce puits paroît être une dépendance de l'aqueduc, ainsi qu'un réservoir qui se trouve bâti des mêmes pierres & du même ciment, en quarré long bien voûté, où l'on voit plusieurs gros canaux qui y débouchent.

Par le compte que l'on a ci-dessus rendu, que ces ruines paroissent Romaines à l'aspect de la bâtisse & de l'espèce du mortier, l'on peut croire qu'un pareil aqueduc annonce une ville décorée, par conséquent une belle & grande ville.

L'histoire ne nous a guères transmis les moyens de savoir en quel temps cette ancienne ville fut détruite, cependant il est probable que c'est de cette ville capitale de la Touraine que l'évêque S. Paulin (x) veut parler, lorsqu'il dit que *longtemps avant lui elle florissoit dans les Gaules, qu'elle étoit très-peuplée & qu'ELLE ÉTOIT DISTANTE DE LA VILLE DE TOURS DE SON TEMPS.*

*Gallorum quondam valde florebat in oris,
Urbs Turonum distans ab agris, populisque referta.*

(x) Paulinus, *in vita Martini*, Lib. II.

C'est

C'est donc une vérité reconnue, qu'avant saint Paulin, mort l'an 431, il y avoit eu aux environs de Tours une première ville capitale, qui n'étoit pas située où elle est maintenant : on ne trouve de ruines antiques qui indiquent cette ancienne ville, que sur les hauteurs de Luines ; il est donc probable, je le répète, que c'étoit là où étoit située cette première capitale de la Touraine.

Sa destruction arrivée avant S. Paulin, jette un jour peu lumineux sur les circonstances qui y ont donné lieu. Cette ville ne peut être que le *Cæsarodunum*, qui florissoit sous les premiers Empereurs Romains. Ce surnom de la *montagne de César*, annonce que c'étoit une des villes alliées de l'Empire : on sait combien ces villes des Gaules furent heureuses & paisibles pendant les règnes de Jules-César & d'Auguste. Tacite (y) ne fait point mention, sous le règne de Tibère dans la révolte des *Turonii*, que les troupes Romaines, sous les ordres d'Acilius Aviola, aient assiégé leur capitale & l'aient détruite. On n'aperçoit dans Tacite qu'une expédition de campagne, où les *Turonii* furent battus, & où Sacrovir, qui étoit un des grands personnages du pays qui n'osèrent se déclarer,

(y) *Ann. Lib. III.*

y combattit avec les Romains la tête nue, à la manière des Gaulois.

Gregoire de Tours parle plusieurs fois dans son Histoire, des habitans de Tours sous les noms de *Citoyens Romains* & de *Sénateurs*, jouissant des droits & privilèges semblables aux citoyens Romains : d'où, d'après toutes ces considérations, il ne me paroît pas que l'on puisse attribuer aux Romains la ruine de cette première capitale de la Touraine.

La circonstance des premières incursions des Germains (1), qui infestèrent les Gaules l'an 242, s'accorderoit assez avec les époques de l'établissement du Christianisme, auquel temps il paroît que la ville de Tours étoit placée où elle est.

C'est vers l'an 250 que la Religion, qui avoit été prêchée plus de cent ans auparavant, dont il subsistoit quelques évêques & quelques chrétiens, & qui s'étoit presque éteinte, reprit vigueur. Sept évêques furent députés par le pape S. Fabien dans toutes les Gaules, & S. Gatien (a) eut le district de la Touraine : il eut pour successeurs S. Lidoire (b), ensuite S. Martin (c).

(1) *Histoire des Gaules*, par M. Gibert, p. 195. = Dom Vaiffette, *Histoire de Languedoc*, édit. in-fol. Tom. I, pag. 230.

(a) S. Gatien, en 251.

(b) S. Lidoire, en 337.

(c) S. Martin, en 371.

Ce fut sans doute ce dernier évêque qui renversa un temple des faux Dieux, qui étoit situé aux environs de la cathédrale actuelle. On établit cette créance sur la découverte que l'on vient de faire dans les fouilles du nouveau bâtiment de l'archevêché, où sous les fondemens d'un ancien mur de ville que l'on a abattu, l'on a trouvé un tas considérable de gros blocs de pierres de taille, où sont des morceaux de colonnes, de chapiteaux, de frises, architraves, bas-reliefs, en ornemens de sculpture & d'architecture, &c. Ces débris indiquent le renversement d'un magnifique édifice antique, que j'attribue, si je puis proposer mon sentiment, à des ruines d'un temple consacré aux faux Dieux. Ce vieux mur de ville que l'on vient de démolir étoit établi sur ces matériaux, arrangés & entassés les uns sur les autres.

Parmi ces gros blocs de pierres, sont quelques autels (*d*) antiques : on y voit quelques inscriptions

(*d*) On lit sur une pierre que l'on a mise plus en apparence que les autres :

D. M.

CL. IANVAR.

AMANS AMAN

HEC TIBI

PRO MERITIS

D O.

T 2

gravées ; elles n'indiquent rien qui puisse mériter attention.

Au milieu de tous ces décombres, on a ramassé beaucoup de médailles. Je suis dépositaire de quelques-unes (e).

(e) Ces médailles dont on m'a fait présent, sont au nombre de sept. La première est une Consulaire en argent, de la famille *Tituria* ; on ne sait si cette famille étoit Consulaire ou Plébéienne : elle représente la tête nue, c'est-à-dire, sans couronne, de *Tutius*, roi des Sabins, tournée vers la droite, avec sa barbe, & pour légende, *SABINVS*. Au revers, une Victoire, sur un char à deux chevaux, court vers la gauche. De sa main droite élevée en haut, elle porte une couronne, & de sa gauche elle tient les rennes. Sous les chevaux on lit : *L. TITVRI*, c'est-à-dire, *Lucius Titurius*, qui étoit sans doute un des lieutenans de ce prince. Au bas, dans l'exergue, se voit un sceptre couché ; c'est la marque du monétaire.

La seconde est une médaille de Néron, en moyen bronze, où est représentée la tête de Néron, à droite, couronnée de lauriers ; on

lit autour : *NERO CLAVD. CAES. AVG. GER. P. M. TR. P. IMP. P. P.* c'est-à-dire, *Nero Claudius Caesar Augustus Germanicus, Pontifex maximus, Tribunitia potestatis, Imperator, Pater patriæ*. Rev. une Victoire en stèle marche vers la droite ; de la main droite elle tient une couronne de laurier, & de la gauche une palme. Dans le champ de la médaille on lit : *VICTORIA AVGVSTI S. C.* c'est-à-dire, *Senatus Consulto*.

La troisième est un très-petit bronze de Galère Maximien, surnommé Armentaire. Elle représente une tête, à droite, de ce prince, avec barbe & couronne de laurier. Lég. *MAXIMIANVS N. C.* c'est-à-dire, *Nobilis Caesar*. Rev. dans une couronne de chêne on lit en quatre lignes : *VOT. X. MVL. C. XX.* c'est-à-dire, *Votis decem multis viginti*. Le *C.* qui est après *multis*, est la marque du monétaire.

Deux de ces médailles, de celles que j'ai, portent l'empreinte de l'empereur Gratien, qui a régné depuis l'an 375 à l'an 385; d'où il faut conclure nécessairement que le renversement qui a produit tous ces matériaux, s'est fait au plutôt sous cet Empereur, pour qui ces médailles ont été frappées; & comme c'est sous ce

La quatrième est un petit bronze du grand Constantin, tête à droite du prince, couronné de lauriers, avec le paludament. Légende: CONSTANTINVS MAX. AVG. c'est-à-dire, *Maximus Augustus*. Rev. deux militaires casqués tiennent d'une main la haste, & de l'autre se soutiennent sur leurs boucliers, dont le bas est appuyé sur la terre. Entre eux s'élèvent deux enseignes Romaines: celle de la droite est surmontée par le *labarum* ou monogramme du Sauveur: GLORIA EXERCITVS. Dans l'exergue: CONS. c'est-à-dire, *Constantinopolis*, qui montre que la médaille a été frappée à Constantinople.

La cinquième & la sixième sont deux petits bronzes de Gratien: tête à droite de ce prince, couronné de perles & de pierreries, avec le paludament. Lég. D. N. GRA-

TIANVS P. F. AVG. c'est-à-dire, *Dominus noster Gratianus, pius felix Augustus*. Rev. Gratien debout, en habit militaire, avec une couronne, tourne le visage vers sa droite, & il presse de sa main droite la tête d'un captif, qui fléchit devant lui le genou droit, & a les mains liées par derrière; le prince tient de la main gauche le *labarum*: GLORIA ROMANORVM. L'exergue est entièrement fruste.

La septième est un autre petit bronze; même tête & même lég. Rev. une Victoire en tunique serrée par une ceinture, marche vers sa droite, portant d'une main une couronne, & une palme de la gauche. Légende: SECVRITAS REIPVBLICAE. A l'exergue on lit: CON. qui marque que cette médaille a été frappée à Constantinople.

règne que S. Martin siégeoit à Tours, on conjecture que c'est à son zèle pour la religion chrétienne que l'on doit attribuer cette destruction, d'autant plus qu'il en a renversé d'autres dans cette province.

L'empereur Gracien étoit successeur de Valentinien, celui-ci, selon le Bréviaire de Tours (f), a bâti le château & plusieurs murs Romains, dont je ne connois à Tours aucun reste qui porte l'empreinte de la construction Romaine.

A l'égard du château, si j'ose dire encore mon sentiment contre l'indication du Bréviaire de Tours, il n'a dû être bâti que depuis la destruction de ce temple, & le règne de l'empereur Valentinien, auquel on ne doit point attribuer cet édifice, mais plutôt à Gracien. Par la comparaison que j'ai faite d'un gros bloc de pierre que l'on y voit maçonné en parement au-dessus d'une porte masquée en maçonnerie, qui paroît être celle d'une poterne le long de la Loire, j'ai cru remarquer que c'étoit un morceau de frise des mêmes pierres trouvées à l'archevêché : c'est le même grain, les mêmes rapports des proportions de l'architecture, & le même ciseau d'un bas-relief, où l'on découvre des rinceaux ou feuillages, avec des

(f) *Breviar. Tur.* pars Verna, pag. 447, de S. Martino.

oiseaux, restes de ces ornemens en usage dans les édifices Romains.

Cette nouvelle assertion mieux examinée, pourra exciter la curiosité de quelque patriote éclairé, & être mieux suivi : ce n'est point mon objet.

Cette grosse pierre a neuf pieds & demi de longueur sur deux pieds & demi de largeur : c'est celle que l'on montre à Tours, pour le tombeau de Turnus, le prétendu fondateur de cette capitale.

Ces deux fables ont été accréditées par des historiens crédules (g) ; elles ne méritent pas qu'on s'y arrête.

Les Gaulois ainsi que les Romains, prétendoient tirer leur origine des Grecs : Ammien Marcellin (h), qui avoit servi dans les Gaules, nous a transmis cette prétention de la part de nos ancêtres.

Quant aux habitans de la première ville de Tours, de quelque manière que l'on puisse conjecturer comment ils se transportèrent de Luines où ils étoient

(g) Martin Marteau, *Paradis délicieux de la Touraine*, I. part. chap. III, pag. 24. = Belleforêt, *Itinerarium Gall.* lib. III, cap. LIII. = Froissard. = Monstrelet. = Jean Chenu. = Ebever, &c.

(h) Ammian. Marcell. *Lib. Hist. decimo quinto*. . . . *Ambigentes sub origine prima Gallorum scriptores veteres, aiant quidam paucos fugientes Gracos post excidium Troja & ubique dispersos loca hac occupasse.*

dans le lieu où est Tours actuellement ; il n'est pas possible d'en donner les époques précises, & ce qui a donné lieu à cette migration, qui ne peut être attribuée, ainsi qu'on l'a dit, qu'à la ruine de leur ville.

Lorsque S. Perpette (i), évêque de Tours, fit bâtir la basilique de S. Martin, l'an 484, cette ville étoit encore bien peu considérable, puisqu'il y avoit un intervalle entre elle & la basilique de S. Martin de cinq cents cinquante pas, que l'on peut évaluer à 230 ou 250 toises, & puisque pendant longtemps la ville de S. Martin, en latin *Castrum novum*, & dans ces derniers siècles *Martinopolis* (k), a été séparée de celle de Tours.

Si cette ville capitale, si belle & si peuplée du temps de Jules-César, une des plus considérables dans cette partie de la Gaule pendant les premiers siècles de la domination Romaine, avoit toujours été située où est Tours, il est évident que l'on y auroit retrouvé aux temps de S. Perpette, des limites plus vastes dans

(i) Greg. Tur. cap. XIV.....
Magnam ibi Basilicam.....
Fabricavit, quæ habetur à civitate
passus DL.

(k) Maon, Tur. Archiep. fol. 42.

L'église de S. Martin ayant été brûlée, Gregoire de Tours la fit rebâtir la dix-septième année de son épiscopat, l'an 582 ; elle fut fermée de murs l'an 913.

son

son enceinte, & la magnificence Romaine se seroit transmise dans quelques monumens dont il seroit resté quelques traces.

On n'en trouve point à Tours ; on en voit de superbes à Luines ; on n'en aperçoit point ailleurs dans les environs de Tours ; c'est donc sur les hauteurs de Luines qu'il faut chercher le séjour de la colonie Romaine qui s'établit, lors de leur conquête, dans cette capitale située où l'on voit toutes ces antiquités, qui sont des témoins qui indiquent cette situation du *Cæsarodunum* des Romains : elle est conforme à ce qu'on a rapporté de S. Paulin, que l'ancienne capitale des *Turones* étoit à quelque distance de la ville de Tours actuelle. Tout concourt donc, je le répète, à faire croire que Tours fut placée, lorsque César l'assiégea & pendant quelques siècles qui ont suivi, où sont ces ruines de murs & d'aqueduc, sur les hauteurs de Luines.

Gregoire de Tours qui en parle, à l'occasion de la découverte qu'il y fit du tombeau (1) de saint

PL. XV. F.

(1) On conserve aujourd'hui le souvenir de l'endroit du caveau où étoit inhumé S. Solemne, par un oratoire qu'on y a construit. Ce Saint fut dans la suite transféré à Blois, dans l'église de S. Pierre, à laquelle on donna le nom de S. Solemne, sous le titre d'une paroisse, qui a été depuis, en 1697, changée en cathédrale, sous

Solemné (m), évêque de Chartres, qui y mourut en voyageant avec le roi Clovis, dans sa seconde guerre contre les Visigots, ne dit point ce que c'étoit que ces ruines, ni comment ce lieu s'appelloit; il le nomme *Malliaccense monasterium* (n), le *monastère de Maillé*: nom bien ancien (o) puisque Gregoire de Tours est mort l'an 595.

l'invocation de S. Louis. Ses reliques ont été brûlées dans les guerres des Calvinistes; le P, le Coigne & Baillet mettent sa mort à l'an 511.

(m) Greg. Tur. *cap. XXI, de Sepulchro S. Solemnis*. = Baillet, *Vie des Saints*, T. I, Fév. p. 488. = Le Coigne, à l'an 497, n.º 10 & 12. = *Gall. Christ.* 1. edit. T. II, pag. 481. = Greg. Tur. Ruinart, col. 910, 911 & 912; & col. 1399, sur la note 912, &c.

(n) Extrait de Greg. de Tours: *S. Solemnis apud Malliaccense monasterium comperimus, quod in cacumine montis est constructum, ab antiquis vallatum edificiis jam erutis, ubi Solemnis beatissimus in crypta abdita quiescebat.*

(o) C'est de ce lieu que sort l'illustre maison de Maillé, soit qu'elle ait pris ce nom de la terre,

ou que la terre l'ait pris de cette maison. Une charte de l'an 1084, en faveur de l'abbaye de Marmoutier, nous apprend que Gilduin de Maillé en étoit seigneur; il donne à ces moines l'église de S. Solemné, qui ne subsiste plus, & celle de S. Venant, prieuré & paroisse. *Noverint posterius quod Harduinus de Malliaco dedit S. Martinum, ac monachis majoris monasterii tempore domini abbatis Bartholomai, ecclesiam S. Venantii juxta Malliacum, cum tota terra & omnibus pratis ad eam ecclesiam pertinentibus; ita solidum & quietum dedit totum quomodo ipse habebat & nullam consuetudinem retinuit, & ecclesiam S. Solemnis cum terra & pratis ad eandem pertinentibus. ... Testes hujus rei sunt Harduinus filius Fulcherii, Gausbertus filius Alfredi, Bernardus Tortus, Inge-*

Cependant ce saint évêque de Tours ne devoit point ignorer le nom de la première capitale ; on ne le trouve nulle part dans ses ouvrages : il l'appelle toujours *urbs Taronica*, tandis que le nom *Cæsarodunum*, porté d'une ville à l'autre, se trouve longtemps après lui dans une lettre d'Actardus, archevêque de Tours, l'an 874, où il prie Charlemagne de consentir que l'on n'appelle plus dorénavant la ville de Tours *Cæsarodunum*, mais *Karolidunum*.

Enfin, l'on voit à la distance de 2600 toises de Pl. XV. Carte. Luines, vers un lieu nommé *les Hayes rouges*, au nord, une route appelée *le chemin de César*, qui vient du *Serin*, à 3500 toises plus loin, & qui s'alligne directement vers Luines ; tandis que l'on remarque vers ce même endroit une autre branche de chemin antique, qui se porte par *Fondettes* (p) jusques au *Pont de la Motte*, en allant vers Tours. Cette dernière branche de chemin ne se nomme pas *chemin de César*;

baldus de Migronio, Hildricus de Malliaco, Hugues Clarembaldus, Rainaldus Cadito, Guillelmus Rufus, Renaldus Mausellus, &c....
Le P. Anselme, *édit. de 1712, T.I, p. 748*, dans le détail qu'il donne de la généalogie de cette maison, dit qu'avant l'an 1069, Gilduin

de Maillé fut père d'Hardouin.

(p) On y a détruit dans ces derniers temps partie d'anciennes ruines Romaines, dont l'examen pourroit devenir intéressant, si on y faisoit des recherches ; on y a même trouvé grand nombre de médailles.

comme celle qui du Serin va aux Hayes rouges vers Luines, qui est l'endroit le plus près que l'on m'ait indiqué : on en trouveroit peut-être des vestiges plus proche, mais il faudroit des fouilles, & je ne fais de descriptions, comme je l'ai déjà observé, que de ce qui est apparent aux yeux.

Pl. XV. Carte. Cette chaussée Romaine est certainement une portion de celle tracée sur la carte de Peutinger, qui de Tours conduisoit au Mans ; on en retrouve des traces du *Serin* à *Breches*, jusques à *Vaas* sur le Loir, qui me paroît être la station qui y est nommée *Fines* (q). Cette reconnoissance n'a été indiquée dans aucune des notices géographiques de l'ancienne Gaule qui ont paru. Il seroit à souhaiter que cette simple indication que j'en donne put être exactement suivie.

L'examen de l'usage de cette double branche de chemin, porte à croire que celle qui va vers Tours, (la même qui est tracée sur la carte de Peutinger) n'a été construite que lors de l'abandon de la ville

(q) Les Cartes de l'ancienne Gaule, par Sanson, Dom Bouquet, M. le Bœuf, placent *Fines* sur le Loir, dans une situation qui paroît indiquer celle de *Vaas*. M. d'Anville, dans sa carte & sa nouvelle notice de la Gaule, met *Fines* à

quelque distance de cette rivière. La Table Théodosienne, où la route de *Casarodunum* à *Fines* est tracée, ne nombre pas la distance qu'il y a entre ces deux stations ; elle ne marque que celle qu'il y a entre le *Mans* & *Fines*.

qui étoit située au-dessus de Luines, quand la ville de Tours a pris la place de celle-ci, par l'émigration des habitans de la première ; & que l'autre branche passant du Serin aux Hayes rouges, en laissant la route de Tours à gauche, qui a conservé le nom de *chemin de César*, conduisoit plus anciennement aux ruines au-dessus de Luines.

Une pareille route Romaine annonce les avenues d'une grande ville, & concourt conjointement avec les autres monumens Romains, dont on vient de donner les descriptions, à favoriser de plus en plus l'opinion que la montagne de César, *Cæsarodanum*, capitale des *Turones*, étoit située sur la montagne de Luines, où l'on voit ces restes du séjour que les anciens Romains y ont fait.



R E C H E R C H E S

S U R

L A P I L E S A I N T - M A R S .

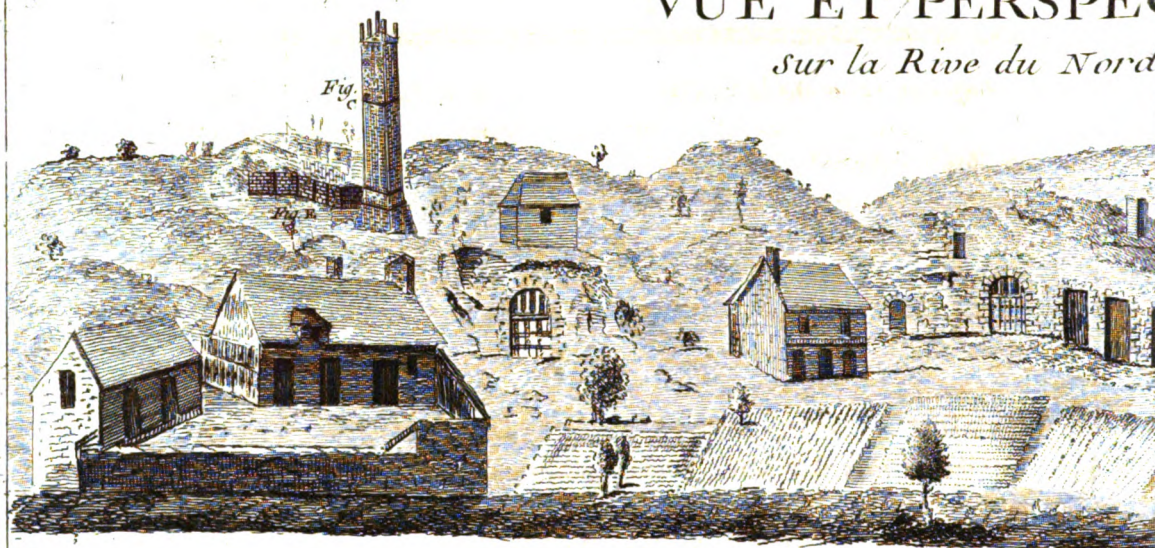
Pl. XV. Carte.
& Pl. XVI.

A la vue & à la distance de 3280 toises de Luines, sur le même côteau en descendant la Loire, on voit un monument digne de remarque, connu sous le nom de la *Pile Saint-Mars*, que plusieurs écrivent *Cinq-Mars*, à cause que cette Pile, dit-on, fut élevée sur le tombeau de cinq généraux, *quinque Martes*, tués dans une bataille qui se donna en cet endroit du temps de Jules-César. Pour étayer ce sentiment, on cite une inscription supposée trouvée au pied de cette Pile, mais fabriquée par un faussaire ignorant ; elle est si peu digne du langage Romain & si éloignée du stile lapidaire des anciens, qu'on ne pourroit sans honte la rapporter.

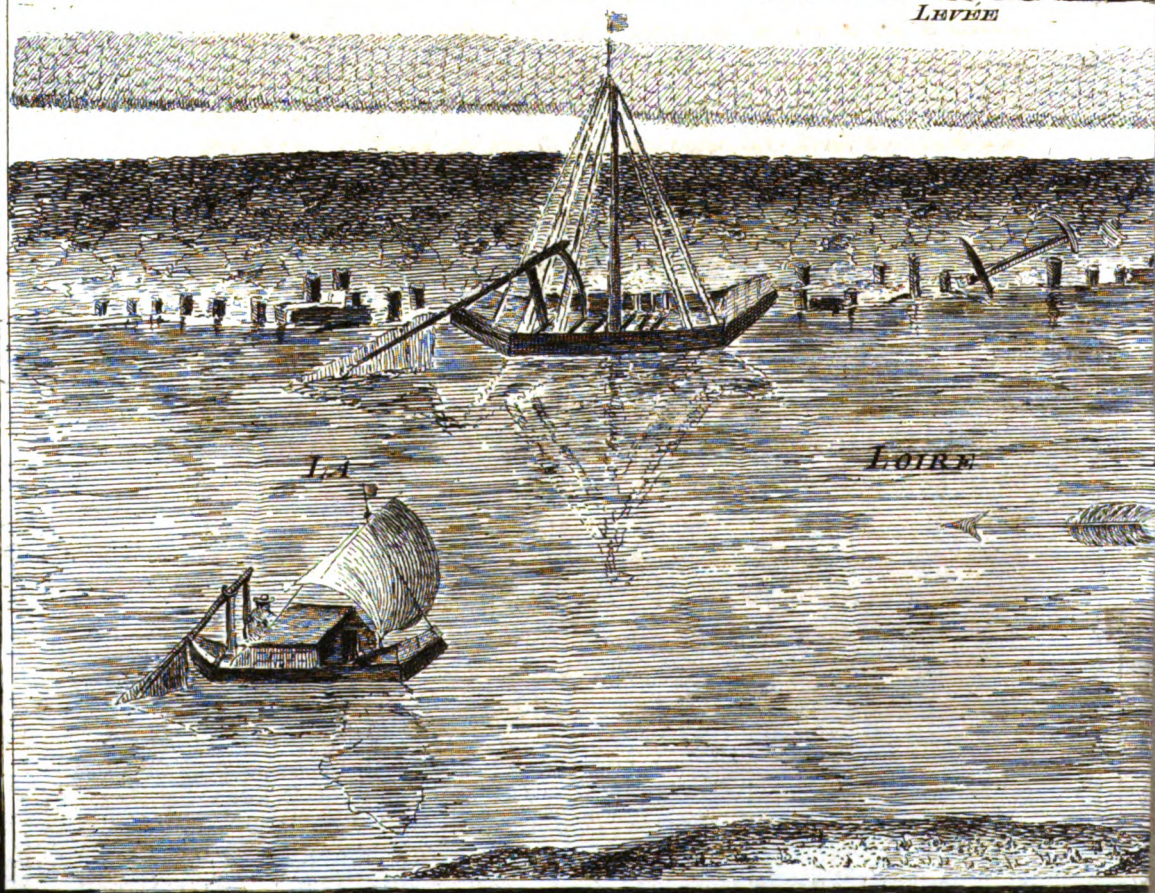
Cette origine de la Pile Saint-Mars, prise du mot latin *quinque*, a été imaginée par quelqu'un qui ignoroit que cette Pile tiroit son nom, sous lequel elle est connue aujourd'hui, d'une paroisse auprès de laquelle elle est située, dont l'église est sous

VUE ET PERSPECTIVE

sur la Rive du Nord



LEVÉE



Antiquités des Rivières de Tourne par M. de la Sauvagerie.

l'invocation de S. Medard (a), &c. que les noms

(a) Les titres de la fondation de ce Prieuré n'ayant jamais été rendus publics, les patriotes les verront sans doute ici avec plaisir. Je les ai copiés sur les chartes originales, au Séminaire de Tours.

Ann. 1030. *Hæc dedit Goffridus filius Othonis & uxore ejus Guiburgis & filiis eorum. Sancto Juliano Ecclesiam sancti Medardi, cum omnibus utilitatibus suis. Altare totum integrum sine parte ultimus hominis. Sepulcrum totum inter vineas & prata novem arpennos; quatuor mofuras terra; quinta sita est in spaniaco. De ista est sepultura & decima sancto Johanni Cancellarium de quatuor omnia licet sancto Medardo. Dedit etiam terram ad Burgum faciendum de quo omnia trunt sancto Medardo, de terra quoque sancti Martini, medietatem decima & totam sepulcrum. Terram de Farenna, cum peduris sine clericis alio tenent. Unum furnile sine ulla consuetudine cum caminis, & fenestragio & vendis. Dedit aquas de duobus ductis ad molendinum faciendum in Ligerim, unam eclufam & boscum de sua insula ad molendinum faciendum sine parte illius, & aliam eclufam*

ad piscandum. In hac ipso Goffridus mittet medietatem, & monachi alteram & pisces dividant: de bosco quoque insula accipiant monachi quandum opus fuerit ad hoc stagnum novum cum unda. Dedit autem & pasnaticum de omnibus porcis monachorum ibi habitantium & villariorum qui in terra sancti Medardi habitaverint. Pasnaticum quoque de ovibus qua in terra sancti Medardi fuerint ac de omni attritu qui de foris venerit absque terra ipsius Goffridi. Dedit terram de Farenna usque ad ductum aque cum corato: de festivitate sancti Medardi totam feriam, de festivitate sancti Remigii eodem modo inter frumentum & segalem, septem sextaria debia arca. Vini unum modium de suo clauso; de terra sancti Petri de Maretagio Guiburgis decimam, & quidquid in dominicatu habent Goffridus & uxor ejus dederunt sancto Medardo. Sex aripannati ad prata facienda pastos quoque ad equos. Testes hujus rei Goseolinus Britto; Alcherius, presbyter; Odardus de Ambaciaco; Terbardus Nuris; Gularius Valetus; Gillobertus, cancellarius. Ocho filius Gausfredi; hæc omnia

Medardus, Meardus, Meard, Mars, sont synonymes,

supradicta sancto Juliano concessit in capitulo ipsius; donumque super altare posuit; adjuncta etiam tota terra cimiterii cum domibus qua in eis sunt, per voluntatem sui patris & matris. Testes Johannes, presbyter; Gonthius, presbyter; Hivalo; Gilettus; Bernardus Pelartinus; Archainbaldus Iterius; Arvuidus, cometisse; Hildetnanius; Carpent... Fulco Sturmañu... de hominibus Herhodonis; Albemus Theodoricus; Thieldis quoque filia Goffredi uxor Eudonis; in capitulo sancti Juliani hoc concessit; cum ea fuerunt Gualterius; Drogo Gualterius de Prilemiaco; Hamo Alcherius de Bruchiluceo; Gillebertus Rufus; Goscelinus Brito; de hominibus sancti Johannis presbyteri Mauricius; Gillebertus; Iterius; Bernardus pater suus; Rainaldus; Archumbaldus; de hac concessione habuit Radulfus, archiepiscopus quingentos solidos; Radulphus, archidiaconus habuit octo libras; Gualterius, archipresbyter quadraginta solidos; hac omnia concesserunt Harduinus; Rainerius; Gaufredus filii Gaufredi, sancto Juliano & monachis ejus ante praesentiam archiepiscopi Radulfi, in

ecclesia sancti Gervasii in capitulo sancti Juliani.

Ann. 1070. Omnibus christiani Dei fidelibus tam futuris quam praesentibus: notum fieri curavimus quando Otho filius Gaufridi Othonis fieri monachus, sancti Juliani voluit pro redemptione sui, & patris sui & matris suae, ceterorumque parentum suorum salute, dedit sancto Juliano & suis monachis, per consensum fratrum suorum Harduini Rainerii Gaufredi, decimas in feo Gaufredi Cainelli, & de feo Dodonis Brisahasta atque de feo Radulfi Drasi sicuti tunc temporis ipse praefatus Otho, in dominio suo ex integro habere videbatur, & sic ipsam decimam ducatus aquae sancti Medardi, & via qua habetur inter prata & podium dividit. Dedit etiam supradictis monachis terram totius Burgi sancti Medardi, qua habet principium à domo Willelmi servientis contra vallis; decimamque Molendinorum, nec non decimam porcorum sicuti pater ejus habebatur: stagnum etiam de Chemiliaco & stationem Molendinarii cum sensu dedit monachis ut habebat, Molendinum ipsius etiam stagni concessit in praedictis Otho

selon

selon M. Menage (b), en parlant d'un prieuré, ou de la paroisse S. Mars, autrement S. Medard sur la Fustaye, dans les confins de la province du Maine & de celle de Normandie, à sept lieues de Mayenne. Il y a diverses autres paroisses (c), tant dans le Maine qu'en Anjou, qui s'appellent Saint-Mars, & dont le patron est S. Medard; ainsi, on ne peut tirer d'autre conséquence du nom *Mars*, sinon que la paroisse se nommant ainsi, la pile en a pris le nom.

La manière de lire *Saint-Mars* & non *Cinq-Mars*, se prouve par les titres que l'on vient de rapporter de la fondation de ce prieuré, les années 1030 & 1070, & par une infinité d'autres vieux titres que j'ai vérifiés

si monachi ab eo cujuscunque & Gillebertus Algerius de Cainone; Molendinum quoque pasclo habere Maïnardus Hilpericus; Araldus, possent: insuper dedit eis Borda- homo comitisse; Frogerius Marti- gium de Varena Orsendis; hæc nus; Stephanus Fr. Martini Ste- omnia Hotho fratribus suis omni- phanus Pistor; Girardus Estoimito. bus, ceterisque parentibus suis con- Acta sunt hæc 1070, anno incar- sentientibus dedit monachis sancti nationis Dominice, Philippo rege Juliani sicuti premisimus; legiti- regnante.
maque auctoritate coram legitimis (b) Histoire de Sablé, p. 182.
testibus firmavit; de quibus sunt (c) Saint-Mars-Dontillé, à trois Petrus avunculus ejus de Lendega- lieues & demie du Mans; & à cinq vo Castro; Albericus filius Rahardi; lieues Saint-Mars-de-Lacquenay; Walterius Rainaldus; Hildemarús. Saint-Mars-de-Gré, à deux lieues Dumaceriis de hominibus sanctis; & demie de Lude, &c.

dans le trésor des archives de cette terre (d), depuis l'an 1398 ; & ce n'est que depuis un siècle environ, que l'on a introduit d'écrire communément *Cinq-Mars* : cependant on rencontre encore quelques titres dans ces derniers temps où on lit *Saint-Mars*.

D'où il est évident que la racine *Quinque Martes*, pour expliquer l'origine de la pile Saint-Mars, est une fable qui a fait naître cette manière d'écrire *Cinq-Mars*.

M. de Marolles, abbé de Villeloin (e), qui étoit de la province, raconte simplement, *que la Pile CINQ-MARS* (qu'il écrit de même) *est ainsi nommée en faveur de cinq braves qui se signalèrent autrefois par*

(d) Cette terre a été vendue, dans les premiers jours de novembre 1768, à M. le duc de Luines, pour être réunie à son duché, par Benoît-Gabriel-Armand de Ruzé, marquis d'Effiat, qui la possédoit par une suite de la substitution faite en premier lieu au maréchal d'Effiat, par son grand-oncle maternel Martin Ruzé ; aux conditions de prendre son nom & ses armes : lequel maréchal acquit la terre de Saint-Mars en 1626 ; elle passa à Henri de Saint-Mars son

fils, qui fut décapité en 1643 ; ensuite à Antoine de Ruzé, petit-fils du maréchal, chevalier des ordres du Roi, premier écuyer de M. le duc d'Orléans, mort sans enfans, qui transmit à ses cousins & héritiers par la ligne féminine dont ils descendoient, la même substitution, aux mêmes conditions de prendre le nom & les armes de Ruzé, marquis d'Effiat.

(e) *Histoire des anciens comtes d'Anjou, & de la construction d'Amboise*, pag 195.

leurs actions guerrières, ensevelis sous la Pile qui paroît encore.

D'autres donnent une autre étymologie au nom de la pile Saint-Mars, en le faisant dériver de *Quintus Martius* (f), consul Romain. Cette idée n'est imaginée que sur ce nom écrit *Cinq-Mars*; & l'on a démontré que cette manière de l'écrire est moderne.

Le P. Marteau (g), Carme, dans son *Paradis délicieux de la Touraine*, raconte que le château de Saint-Mars est assis en très-belle vue, sur la rivière de Loire, & un PILLER de briques si dures que le canon (h) n'y fait rien, que l'on appelle la PILE DE SAINT-MARS, & dit-on que c'est Jules-César qui l'a fait faire, comme celle du port de Pile. Riganiol de la Force (i) n'a fait que copier mot à mot le P. Marteau; ces détails

(f) *Quintus Martius Rex*, fut consul l'an 68. avant Jésus-Christ.

On suppose qu'il étoit un des généraux de Jules-César, lorsqu'il conquiert la Touraine; qu'il mourut où la pile Saint-Mars fut élevée en son honneur, d'où le bourg voisin s'est appelé *Cinq-Mars*, c'est-à-dire, Mars Vix, mais on voit que cette supposition tombe

par la manière d'écrire Saint-Mars.

(g) *Paradis délicieux de la Touraine*, I. partie, pag. 65.

(h) Effectivement l'on voit au haut de cette Pile des écorchemens qui ressemblent très-fort à des coups de canon que l'on a tiré les uns sur les autres.

(i) *Description de la France*, chap. VII, page 22.

sont laconiques, & ne nous apprennent rien sur les preuves de l'antiquité de ce monument.

M. le Moine, archiviste, a fait paroître dans le Journal de Verdun (*k*), des observations sur cette Pile. Il rapporte différentes opinions sur son origine, sans s'attacher à d'autres découvertes.

Je la crois de la main des anciens Romains, quoique feu M. le comte de Caylus n'ait pas voulu l'admettre au rang de ses antiquités, à cause de onze quarrés que l'on voit au haut de cette Pile, sur la face au sud vers la Loire, placés en symmétrie, où sont des compartimens dessinés, par la nuance de la couleur de la brique (*l*) moins rouge ou plus pâle, dans lesquels sont inscrits des demi-cercles entrelassés les uns dans les autres, dans d'autres des losanges, & plusieurs où il y a des entrelas qui forment des échiquiers. Tous ces différens desseins ressemblent à ceux de mosaïques (*m*) qui font tableau par la variété

PLANC. XVI,
fig. A.

(*k*) Janvier 1757, pag. 39.

(*l*) On lit dans Vitruve, *lib. I, cap. V*, que les anciens se servoient de briques cuites & non cuites, qu'ils laissoient sécher au soleil pendant cinq ans : ce sont apparemment de ces sortes de briques

dont on s'est servi pour former la variété de ces compartimens.

(*m*) *Ibid.* Vitruve, *lib. VII, cap. I*, appelle ces compartimens en carreaux de pièces rapportées en petits morceaux coupés quarré long ou oblong, en triangle, en

des nuances, qui étoient si fort en usage chez les anciens Romains, qu'ils en ornoient même le pavé & les parois de leurs tombeaux.

Feu M. le comte de Caylus les prenoit pour des armoiries : ce qui augmentoit encore sa répugnance à mettre ce monument au rang de ceux des Romains, ce sont cinq petits piliers qui surmontent la pile, & qui s'élèvent de neuf pieds sur les quatre encoignures, avec un au milieu sur la pointe formée par le surhaussement de la cape dont elle est couverte.

PLANC. XVI,
6r P

Ce sentiment que je rapporte exprès, devoit être un grand préjugé contre la haute antiquité de cette Pile, si deux titres des années 1218 (n) & 1229,

exagone, *pavimenta scellilia*, que Guillaume Philander, dans ses Commentaires sur Vitruve, a rendu par le mot *Mosaïque*.

(n) Copie d'après les titres originaux en parchemin du Séminaire de Tours. *Archembaldus, archidiaconus trans Ligerim, omnibus presentes litteras inspecturis, salutem in Domino : universitati vestra volumus innotescat, quod Helias de Grillemont, miles, & Joscelinus filius suus, coram nobis constituti ; idem miles pro redemptione anima sua & parentum*

suorum, coram nobis dedit Deo & ecclesie beati Juliani Turonensis in puram & perpetuam elemosinam decimam vinearum suarum juxta domum suam in parochia S. Medardi de Pila, sitarum : concessit etiam idem miles quod si vinee ad terram arabilem devenirent, quod dicta ecclesia perpetuo decimam percipiet in eadem, dictus vero Joscelinus dedit eidem ecclesie in perpetuam elemosinam decimam vini & ceterii vinea qua fuit Guillelmi Bochari sita in dicta parochia prope nemus dicti militis. Recognovit

ne nous apprennent que la paroisse de Saint-Mars ou Saint-Medard étoit dès-lors surnommée de la *Pile*. Ces deux titres concourent à faire croire que cette Pile subsistoit avant le temps des armoiries, & que ce préjugé cessant, l'examen plus attentif fait remonter à des temps antérieurs un monument qui décore ce canton de la province, & frappe les voyageurs, qui ne peuvent le regarder sans prendre un intérêt sur le temps & les occasions qui ont pu donner lieu à son érection.

etiam se gratam habere donationem predictam factam à patre suo predicta ecclesia, & utique coram nobis dictam ecclesiam illis decimis investivit. Presentibus Juglino de Foincis dicti militis genero, & Hardoino Milet, & pluribus aliis, in cujus rei memoriam, ad petitionem dicti Helii & Joscelini filii sui presentes litteras conscribi fecimus & sigilli nostri munimine roborari. Actum anno Domini 1218, mense junio.

Magister Michael officialis curia Turonensis : omnibus presentes litteras inspecturis salutem in Domino. Notum facimus universis, quod cum contentio verteretur inter abbatem & conventum beati Juliani

Turonensis, coram nobis ex una parte, & Joscelinum de Calceata ex altera, super hoc quod dicti abbas & conventus petebant ab eodem Joscelino decimas omnium vinearum suarum, quas habet in parochia sancti Medardi de Pila, quas dicebat ad se de jure pertinere. Tandem post multas altercationes, Joscelinus confessus est coram nobis in jure, quod predicti abbas & conventus habent jus percipiendi decimas dictarum vinearum, & fidem dedit in manu nostra quod de cetero solvet eis fideliter decimam supra dictam, in cujus rei memoriam presentes litteras sigilli nostri fecimus munimine roborari. Actum anno gratia 1229, mense februario.

J'en reviens aux armoiries ; elles ne furent en usage, suivant M. Menage (o), que dans les commencemens du douzième siècle ; & le P. Chifflet (p) remarque qu'il n'y avoit, sous le règne de Louis le Jeune, que les princes & les chevaliers qui en portaient à la guerre. On ne les peignoit donc que sur les écus ; on en trouve quelques exemples dans les sceaux de ces temps-là.

Il n'est pas nécessaire de s'arrêter plus longtemps au sentiment de ceux qui ont prétendu que cette Pile n'étoit point aussi ancienne que la date du titre que l'on vient de citer & qu'ils ne connoissent point, ni d'examiner comment elle auroit pu être érigée sans qu'il s'en fut rien transmis dans l'histoire, sous les différens princes auxquels la Touraine a appartenu depuis le douzième siècle, les comtes d'Anjou, les rois d'Angleterre, & les rois de France depuis Philippe Auguste.

Mais la seule inspection de cet édifice répugne à croire qu'il puisse avoir été bâti par d'autres que par

par les seigneurs de la Touraine, & par les rois de France.

(o) Dans son *Histoire de Sablé*, *stemma, nisi forte virorum principum aut militum cum armis essent*, pag. 28.

(p) In *Appendic. ad Diatribam de illustri genere sancti Bernardi*, *eaque non toti familia communia, sed personalia ac propria, quibus à se invicem in expeditionibus distinguerentur*, cap. 18, pag. 670. Illo ævo, dit-il, vix ulla fuisse ejusmodi distinguerentur.

les Romains. Plus on l'examine, plus on y reconnoît la truelle Romaine, tant par son élégante construction, l'exactitude du moule des briques dont elle est entièrement bâtie, la figure & les dimensions de ces briques, le maftic qui les lie, que par fa grande élévation, massive & plaine, fans escalier pour monter au haut ; tout annonce un trophée, une composition dans les beaux fiècles de l'empire Romain, dont on va analyfer toutes les parties plus diftinctivement, avant que d'entrer en matière fur l'examen des temps & des événemens qui ont pu donner lieu à fa construction.

PLANC. XVI,
fig. D.

Les briques font, comme on l'a dit, extrêmement bien moulées, d'une terre choifie & bien cuite ; elles ont treize pouces trois lignes de longueur, fur huit pouces neuf lignes de largeur, & un pouce neuf lignes d'épaiffeur ; ce qui fait des briques longues & plates (q). Elles font posées & alignées avec une précision remarquable, tant fur les paremens que fur les arêtes des encoignures, exactement aplomb, par affifes qui s'entrelaffent des unes aux autres, faifant

(q) Les Romains ont peut-être fort renommé pour toutes ces fabriqués ces briques aux Effarts, fortes de terres cuites propres à à trois lieues de là ; ce lieu est bâti.

alternativement

alternativement chaîne de liaison d'un bout & de la longueur de la brique sur l'une ou l'autre face, & les intervalles des encoignures remplis au parement, en briques toutes posées en boutisses & en liaison, de forte que les milieux se rencontrent sur des joints montans, suivant la maxime prescrite par Vitruve (r), avec cette différence, qu'il veut que les briques soient posées alternativement boutisses & pancreffes ; je ne fais si cette manière dont la Pile est bâtie n'est point plus solide ; je le crois. Les joints ont six lignes ; ils sont faits de cet excellent mortier en ciment dur comme le fer, dont j'ai déjà parlé plusieurs fois, où l'on reconnoît le siècle des Romains.

Par les mesures que j'ai prises de cette Pile, j'ai <sup>Pl. XVI,
fig. C.</sup> trouvé qu'elle avoit quatre-vingt-six pieds six pouces de hauteur, y compris la cape, & que sa base, exactement quarrée, étoit de douze pieds six pouces de côté, faisant un solide plein, comme je l'ai aussi dit, sans portes ni fenêtres, de cinquante-neuf toises deux pieds cubes, où il a pu entrer environ cent dix-huit mille de ces briques. Il n'y a aucun trou de boulin, d'où l'on peut inférer que cette Pile a été construite au milieu d'un échafaut qui a dû exiger une grande

(r) *Lib. II, cap. III.*

dépense ; par conséquent cette masse de maçonnerie autant élevée, n'a jamais pu avoir pour objet un phare, puisque, comme je l'ai remarqué, il n'y a aucun escalier au-dedans pour y monter.

Cette Pile est semblable à celles dont j'ai parlé dans le Mémoire précédent ; elles s'élevoient en l'honneur des guerriers Romains, lorsqu'ils avoient remporté quelque victoire mémorable ; j'en ai aussi rapporté des exemples.

Il paroît que ces monumens étoient fréquens dans ces provinces de la Gaule ; car, outre la pile des environs de Saintes, dont j'ai eu dessein de parler en citant le Mémoire précédent, il y en avoit aussi une & même plusieurs aux confins de la Touraine avec le Poitou, presque au confluent de la Creuse & de la Vienne, au lieu qui s'appelle le *port de Pile* (f) ; apparemment qu'une de ces Piles subsistoit encore

(f) Cette assertion est établie sur la tradition, & sur plusieurs titres qui se conservent dans le trésor du château des Ormes. On lit dans un de ces titres, daté du 12 juin 1244 : *Ad Prioratum nostrum de Pilis*. *Priori, vel Baillivo de Pilis*. *Apud Pilas in dicto Prioratu*. Dans un autre titre, daté du 6 avril 1396, *Prioratus de Portu Pilis*, &c. = Cette terre, donnée dans le douzième siècle par les seigneurs de Chatelleraut au monastère de Noyers, a passé par échange à feu M. le comte d'Argenson, ministre & secrétaire d'État, de la guerre, &c.

du temps du P. Martin Marteau, que l'on vient de citer. Il en fait mention, & quelques titres étayent ce qu'en dit cet historien Tourangeau, qui écrivoit il y a plus de cent ans.

Mais je reviens à la pile Saint-Mars : je la crois d'autant plus du temps des Romains, qu'on voit auprès les ruines d'une vieille muraille, dont la bâtisse est très-certainement Romaine, comme il paroît par ses petites pierres (t) cubiques au parement, maçonnées de ce même mortier de ciment dur comme le fer. Ces pans de murs paroissent une dépendance de la Pile, & un arrière-corps qu'on y voit pourroit faire croire que cette base portoit quelque ordre d'architecture.

Pl. XVI.
fig. E.

Avant que d'aller plus avant sur les preuves subsidiaires qui peuvent favoriser de plus en plus l'opinion que la pile Saint-Mars est un monument Romain, on s'arrêtera aux autres circonstances qui constatent le séjour des Romains dans ce lieu.

(t) Vitruve, *Liv. II, ch. VIII*, mieux. Il n'estime pas les murailles & *Liv. IV, chap. IV*, veut qu'on faites de grandes pierres carrées : emploie les plus petits moellons, aussi est-ce à cette manière de afin que le mortier de chaux & bâtis en petites pierres cubiques, sable pénètre les pierres en plus que l'on distingue les maçonneries d'un en endroit & les autres Romains.

Une de ces preuves , ce sont les médailles que l'on y a trouvées , & que l'on y rencontre dans les fouilles des terres.

Je suis propriétaire de deux de ces médailles , dont l'une en grand bronze représente le buste de Marc-Aurele à droite , couronné de lauriers , avec la légende : IMP. M. ANTONINVS AVG. TR. P. XXV. & sur le revers , un homme debout , la tête nue tournée vers la droite , qui sacrifie en versant de la main droite une patere sur un autel triangulaire placé à sa droite ; la légende : VOTA SOL. VICENN. DANI. Peut-être faudroit-il lire , car l'écriture ne s'y voit presque plus : VOTA SOL. DECENN. *Vota soluta decennalia*. A l'exergue : COS. III. Dans le champ à droite , S , à gauche , C. L'autre médaille est en petit bronze ; elle représente de même Marc-Aurele , la tête tournée à droite , avec une couronne radiale. La légende : M. ANTONINVS AVG. ARM. PARTH. MAX. *Armeniacus Parthicus Maximus*. Sur le revers , l'on voit une Victoire debout , qui marche vers la droite ; elle tient de la main droite une couronne , & de la gauche une branche de lauriers. La légende est extrêmement fruste. TR. P. XXI. IMP. IIII. COS. III. *Tribunitiæ Potestatis 3.º Imperator 4.º Consul 3.º*

Ces deux médailles ne font point des plus rares ; elles indiquent que dans ce lieu il y avoit beaucoup de tombeaux Romains , parce qu'ils enterroient toujours des médailles avec les cadavres.

L'habitation Romaine dans ce canton , même des siècles moins éloignés de nous , n'étoit point où est le bourg de Saint-Mars d'aujourd'hui (u) ; il étoit situé bien près , sur un lieu éminent , vers le levant , appelé *Landriere*. On y voit le circuit des fondemens (entre autres vieilles ruines bâties en ciment) d'une petite chambre , que l'on pourroit peut-être prendre pour un bain , à cause du beau pavé en ciment dont le fond est garni , & d'une rigole qu'on aperçoit dans l'épaisseur du mur.

Quelques noms Romains se sont conservés aux environs de la Pile ; telle est la *Salle César*, fief qui dépend de S. Martin de Tours. Le mot *Sala*, selon M. Ducange , dans son Glossaire , signifie maison ou

(u) Les titres que l'on vient de rapporter , de la fondation de ce Prieuré , des années 1030 & 1070 , accordent aux moines de S. Julien un espace de terre pour y bâtir un bourg. *Dedit etiam terram ad Burgum faciendum*.... De l'ancien bourg , apparemment ruiné par les guerres , les habitans seront descendus dans le lieu où il est aujourd'hui ; & l'ancienne église , dont on aperçoit encore quelque ruine , étant abandonnée , on a établi la paroisse dans l'église du prieuré , où elle est actuellement.

tout édifice quelconque , cependant il ne désigne qu'une *maison considérable & décorée*, un *palais*, un *château*, la *tente d'un prince* ou *d'un général d'armée* ; ce qui se concilie très-bien avec l'auguste nom de cette maison ; il n'importe d'examiner quel empereur Romain y a pu demeurer, on fait qu'ils se sont tous appelés César.

Une chapelle auprès étoit honorée sous l'invocation de *S. César*, dont feu M. de Rastignac, archevêque de Tours, fit abolir l'impiété, & depuis elle a été démolie. Il se pourroit que ce seroit un de ces sépulcres des anciens Romains, si ressemblans à nos chapelles, qu'ils appelloient *Sacella* (x), qui se seroit conservé jusques à ces derniers temps par le genre solide de la bâtisse, dont on jugeroit si elle existoit ; car quelle probabilité pourroit-il y avoir qu'une chapelle eût pu être bâtie sous l'invocation d'un nom payen, si ce nom n'avoit pas été antérieur ; d'où de conjectures en conjectures, il se présente naturellement à l'esprit, qu'on aura dit d'abord, *Chapelle du temps de César*, & par corruption & l'ignorance des peuples, *Chapelle de S. César*.

Je reviens à la Pile, où je crois que les cadres

(x) Bergier, *Grands Chemins de l'Empire*, Liv. II, chap. XXXVI.

remplis de losanges ou autres découpures figurées par les nuances en façon de mosaïque , ne sont autre chose qu'un ornement du côté de la Loire, le seul où il y en ait, pour représenter des fenêtres feintes, suivant les différens desseins que les Romains donnoient à leurs vitres : on fait qu'ils employoient à cet usage du talc (y) parfaitement blanc & transparent, qu'ils appelloient *lapis specularis*, & qui est différent du talc si commun dans nos carrières ; il y en a encore aujourd'hui une grande quantité en Moscovie. On en faisoit les glaces des litières des dames Romaines, avant l'invention des fenêtres de verre qui furent en usage dans le cinquième siècle, puisque S. Jérôme en parle.

Je soumets volontiers aux savans Antiquaires cette opinion, pour expliquer les fenêtres factices, figurées en compartimens, qui se voient au haut de cette Pile. Je veux encore que ces exemples ne se soient jamais rencontrés dans les autres monumens Romains ; d'après ces considérations j'aurois eu du penchant à les regarder comme un ouvrage fait par les Goths, si un examen attentif de cette Pile ne m'avoit convaincu que toute cette masse de maçonnerie, depuis

PLANC. XVI,
fig. A.

(y) *Histoire de l'Académie des Belles-Lettres*, T. I, pag. 113.

le pied jusques à son couronnement, étoit bâtie des mêmes briques, du même ciment, enfin de la même construction que le reste de la Pile, ainsi que les espèces de cheminées, la cape & l'entablement, où l'on reconnoît par-tout les mêmes matériaux, & les mains des mêmes artistes.

L'entablement est fait de plusieurs de ces briques saillantes les unes sur les autres, & soutenues par huit consoles sur chaque face, faites en pierres de tufeaux, dont quatre seulement sont entières : on voit qu'elles étoient ornées à leur extrémité de quelques têtes sculptées, rongées par le temps, & devenues méconnoissables.

Toutes ces assertions pour prouver que ce monument ne peut regarder que les siècles du séjour des Romains en Touraine, seroient, j'en conviens, plus satisfaisantes si l'on pouvoit fixer quelque époque qui rendît sensible la circonstance qui a pu donner lieu à ce trophée ; car cette Pile ne peut pas être au rang de ces tombeaux appelés *Moles* (z) par les Romains, ainsi que la tradition du pays le veut : ces tombeaux militaires n'étoient que de grosses pierres brutes que l'on élevoit dans les campagnes ; & leur grosseur

(z) Bergier, *Grands Chemins de l'Empire*, Liv. II, chap. XXXVI.
étoit

étoit relative à l'homme plus ou moins considérable dont elles indiquoient la sépulture : cet usage étoit même pratiqué chez les anciens Gaulois ; il en sera fait plus amplement mention dans un des Mémoires de ce Recueil.

L'histoire ayant laissé dans l'oubli les circonstances qui ont donné lieu à l'élévation de cette Pile, l'on ne peut avoir recours qu'aux conjectures, pour tâcher de se rapprocher des époques où elle a pu être bâtie. Auroit-elle été élevée à l'occasion de la conquête que fit Jules-César des peuples *Turonii* ? dont la capitale, Pl. XV. Carte. alors située non loin de la Pile, a pu occasionner en cet endroit une bataille qui a entraîné sous l'obéissance des armes Romaines, cette province & cette capitale formidable par ses remparts & par la bravoure de ses habitants. Ou bien ce trophée auroit-il été construit après la révolte des *Turonii*, (dont j'ai ci-devant parlé dans mes Recherches sur leur capitale) pour marquer l'époque de leur réduction sous l'obéissance de Jules-César avec toutes les Gaules ? circonstance des plus mémorables, & des plus intéressantes de l'empire Romain. J'ai déjà dit que le sénat ordonna à Rome, lorsqu'il apprit cet événement, en reconnaissance envers les Dieux, vingt jours de prières & de processions publiques.

Enfin, pour épuiser tout ce qu'on peut imaginer, à l'aide de l'histoire, sur le sujet de l'érection de cette Pile, ne pourroit-on pas la rapporter au règne de Tibere, ou soixante-quatre villes des Gaules s'étant revoltées contre la domination Romaine, les *Andecavi* & les *Turonii* (a) furent les premiers qui prirent les armes dans cette rébellion? Les *Turonii*, plus fermes que les *Andecavi*, ne se rendirent qu'après une bataille, que j'ai ci-devant citée dans mes mêmes Recherches sur les *Turonii*, où ils furent vaincus par *Acilius Aviola*, l'an 21 de l'ère chrétienne. Cet officier étoit chef d'une légion; il ne remporta cette victoire, que par le secours des troupes que Vissellius Varo lui envoya de la basse Allemagne. C'est peut-être en mémoire de cette victoire, que ce général Romain fit élever cette Pile; & c'est même l'époque la plus favorable pour fixer le temps où cette Pile a pu être bâtie. L'on entrevoit dans Tacite, quelle sensation fit à Rome la révolte de ces soixante-quatre villes des Gaules; & lorsque le sénat apprit qu'elles étoient domptées, il ordonna des vœux & voulut décerner les honneurs du petit triomphe à Tibere.

Sur un monument comme celui-ci, où jusqu'à

(a) Tacite, *Ann. Lib. III.*

présent on n'a reconnu aucune inscription dont on pût tirer des notions sur les temps & les motifs de sa construction, on ne peut que s'en tenir, comme je l'ai dit, aux conjectures ; & pour le faire mieux connoître dans toutes ses proportions, j'y ai ajouté des desseins, qui mettront les savans Antiquaires en état de juger de la beauté & de toutes les parties d'un édifice, peu connu jusqu'à présent, mais qui méritoit de l'être davantage. Il seroit à désirer qu'une main plus habile se fut chargée de cet ouvrage ; mais je me flatte que mes patriotes, & les curieux, me sauront gré de mes efforts pour tâcher de faire voir, que cette Pile est de la main des Romains. C'est ce qui m'a paru résulter, tant de l'examen de toutes les parties de cette bâtisse, que de la découverte de ce mur antique qui est auprès, & qui n'avoit point été reconnu. J'y ai joint des assertions propres à éclaircir & rejeter tout ce qu'on a pu dire de la construction de cette Pile depuis les croisades. On ne peut trop répéter combien elle décore le beau coteau où elle est placée : elle mérite que ceux qui président dans la province, donnent des ordres pour sa conservation (b). Elle peut être regardée comme

PL. XVI,
fig. C.

(b) On y a fait des brèches en bien des endroits de son pourtour,

un morceau des plus intéressans qui nous soit resté de la magnificence Romaine dans cette partie de la Gaule.

pour la fonder & voir si on n'y trouveroit rien de caché ; entre autres une très-considérable au pied , du côté de la montagne : quoiqu'elle soit profondément creusée , elle n'a occasionné aucun ébranlement à cette maçonnerie , plus dure & plus tenace que le roc le plus ferme. Cependant on feroit très-bien de refermer ces brèches en bon mortier de ciment : ces réparations seroient un supplément à la solidité & à la conservation.



R E C H E R C H E S
S U R
LE BRIQUETAGE DE MARSAL,
E T S U R
QUELQUES ANTIQUITÉS DE TARQUINPOLE.

Seconde édition corrigée & augmentée.

Nota. Ces Recherches ont été publiées pour la première fois, en 1740, in-8.° elles furent présentées au Roi le 3 avril de la même année.

A V A N T - P R O P O S .

IL y a longtemps que le *Briquetage* de Marfal excite la curiosité des Savans. Cet ouvrage, que l'on pourroit attribuer aux Romains, a donné occasion à nombre de Dissertations. Je sai même qu'il a servi de matière à quelques conversations, en présence d'un *Ministre*, aussi occupé du progrès des *Sciences & des Recherches* qui peuvent y contribuer, que zélé pour le bien de l'État.

M. Lancelot, de l'Académie des Belles-Lettres, sachant que j'avois l'honneur d'être employé en qualité d'Ingénieur à Marfal, m'a témoigné qu'il souhaitoit que je fisse la Description de ce *Briquetage*, m'assurant de plus que cette illustre Compagnie, ainsi que les Savans curieux, en verroient avec plaisir un détail circonstancié, qui n'a point paru jusqu'à présent.

Je ne comptois d'abord entreprendre que des Recherches sur le *Briquetage*, & mon dessein n'étoit point de faire l'Histoire de Marfal, ni de parler des Antiquités d'un village près de cette ville, qui se nomme aujourd'hui *Tarquinpole*; mais par une liaison indispensable, je m'y suis insensiblement engagé.

On sera peut-être surpris de ne trouver que des

conjectures dans mes réflexions. J'ai cru devoir me conformer à ce que prescrit Cicéron (a), *il vaut mieux se taire que de prononcer témérairement sur ce qu'on ne connoît point assez.*

Mon unique but a été de faire voir simplement ce que c'est que le *Briquetage* de Marfal, sa figure, sa position, son épaisseur, le terrain qu'il occupe, & comment il se trouve entre deux marais l'un sur l'autre, dont il fait la séparation.

Je n'aurois jamais osé paroître en public, si le R. P. Dom Calmet ne m'en avoit prié. La confiance & l'extrême vénération que j'ai pour ce Savant du premier ordre, me fait tout hasarder.

Pour rendre ces Recherches plus intelligibles, j'y ai joint des Cartes, des Plans & des Figures, que j'ose assurer exactes & correctes. M. de Follard, dans ses Commentaires sur Polybe (b), dit que *c'étoit la méthode des Anciens, comme on le voit dans Plutarque.*

On ne doit regarder cet Ouvrage que comme un Essai, qui pourroit être porté à une plus grande perfection, s'il étoit tombé en des mains plus habiles que les miennes.

(a) *Ne incognita pro cognitis habeamus, hisque temerè assentiamus.*
Cicero de Officiis. Lib. I, cap. VI.

(b) Préface, pag. ix.

L E T T R E
D U
R. P. DOM CALMET,
ABBÉ DE SENONE,
A M. DE LA SAUVAGERE.

*M*ONSIEUR,

J'AI lu avec un plaisir infini votre Ouvrage touchant les Antiquités de Marsal & de Tarquin-pole, & principalement vos savantes & laborieuses Recherches sur le Briquetage qui se trouve à Marsal & aux environs, & qui depuis quelque temps a fait tant de bruit dans la Province & jusqu'à la Cour. Vous avez su, par votre sagacité & un travail opiniâtre, tirer du cahos cet ancien ouvrage des Romains, & fixer les doutes & les conjectures qu'on s'étoient formés sur cette matière. On doit vous en savoir d'autant plus de gré, que la matière est toute neuve,

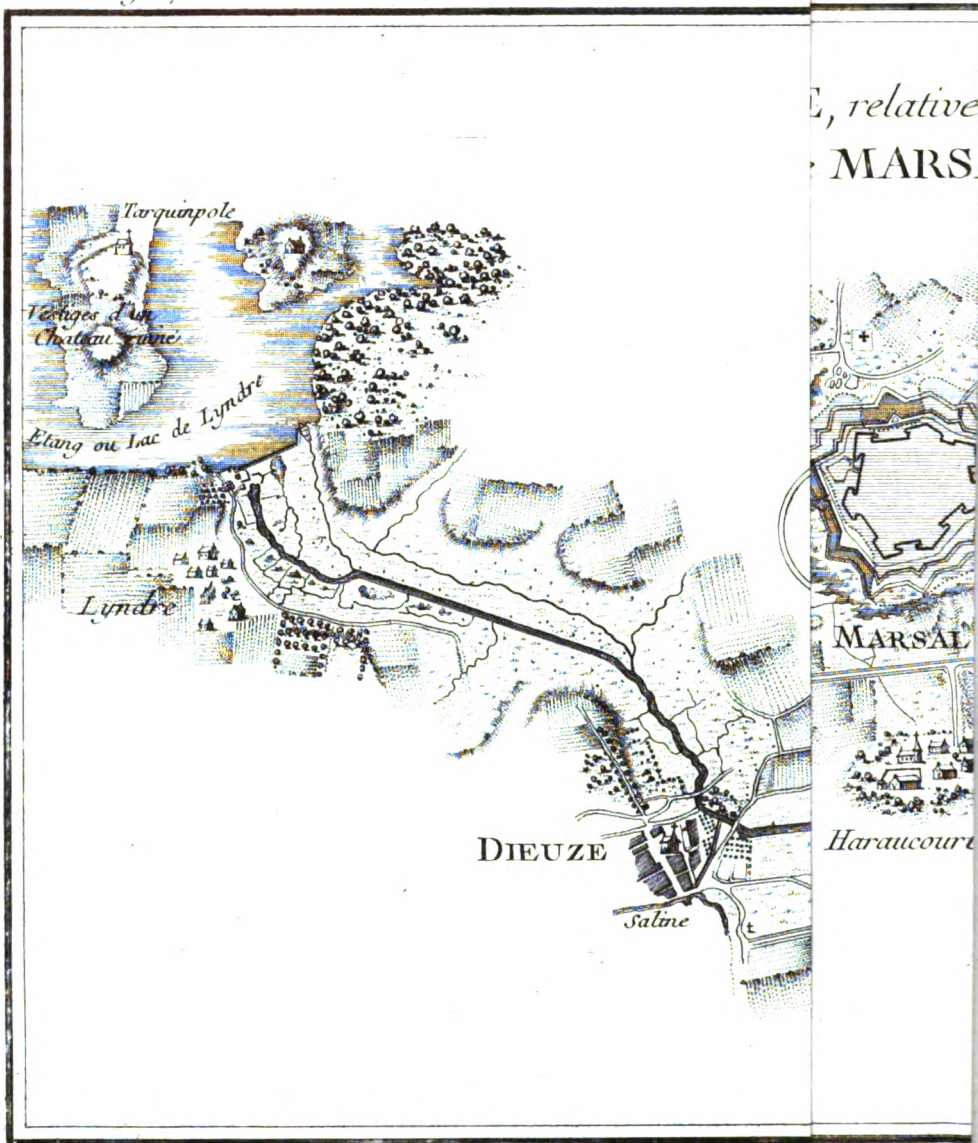
A a

& n'a jamais été traitée par aucun Écrivain ; la chose est si singulière & si extraordinaire , qu'il a fallu toute votre industrie & votre sagacité pour la faire sortir du fond de ses marais. Je vous exhorte de tout mon cœur de faire part au Public de vos savantes Réflexions , persuadé que la nouveauté de la matière , autant que la façon dont vous la traitez , ne manqueront pas de lui faire un très-grand plaisir , & de donner de la réputation à un pays fort peu connu d'ailleurs aux Antiquaires. J'ai l'honneur d'être très-respectueusement ,

MONSIEUR,

Votre très-humble &
très-obéissant serviteur,

D. A. CALMET,
Abbé de Senone.





R E C H E R C H E S
S U R
LA NATURE ET L'ÉTENDUE
DU BRIQUETAGE DE MARSAL,
A V E C
UN ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DE CETTE VILLE,
Et une Description de quelques Antiquités qui se
trouvent à TARQUINPOLE.

MMARSAL est placé en Lorraine, à dix lieues de Metz, & à vingt-deux lieues de Strasbourg, non sur la même ligne, mais en faisant un coude peu considérable sur la droite en allant de Metz à Strasbourg. Cette ville est sur la rivière de Seille, qui prend sa source sur le fameux étang de Lyndre. La Seille (a),

PLANC. XVII.

(a) Archives de Nanci, n.° 258, intitulé : *Rapport concernant la valeur de la Prévôté de la ville de Marsal*, dans un manuscrit intitulé :

après avoir coulé dans les fossés de la fortification de Marsal sans entrer dans la ville, reprend son cours à la sortie, par une coupure faite dans le chemin couvert, & va se jeter à Metz dans la Moselle.

Le nom de Marsal ne se trouve point du tout dans les anciens Géographes ; mais il est nommé tantôt *Bodatium*, tantôt *Marsallum*, dans les titres du moyen âge. Dans un titre de l'an 709 (b), qui est une donation du comte Volfoade, en faveur de l'abbaye de S. Myhel, il est simplement nommé *Marsallum* ; ce qui est encore répété (c) dans une bulle du pape Pascal II, de l'an 1106. Dans un autre titre (d) de l'abbaye de Munster en Alsace, de l'an 844, le roi Lothaire décharge cette abbaye du péage qu'on exigeoit pour les sels qu'elle tiroit de *Marsal*. Mais il porte le nom de *Bodatus* (e) dans un titre de

fait le 28 mars 1699, par M. Raulin, conseiller en la Chambre des Comptes de Lorraine, envoyé à Marsal par ordre du duc Léopold : il est dit que la ville de Marsal est située sur la rive droite de la Seille ; ce qui fait voir que cette rivière ne passe entièrement dans les fossés de la fortification, que depuis le rétablissement de cette place.

(b) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, Tom. I, *preuves*, p. 265.

(c) *Ibid.* Tom. I, *preuves*, pag. 522.

(d) *Ibid.* Tom. III, *Dissertation sur les Salines*, pag. xxvi.

(e) Le P. Felibien, *Histoire de S. Denis*, *preuves*, pag. xxxviii ; & Valesius, *Notitia Galliarum*, pag. 317, ... *Patellas ad sal facientium in vico Bodatio, seu Marsallo*.

Fulrade, abbé de Saint Denis, l'année 9.^e du règne de Charlemagne, ou de Jesus-Christ 777, où il est appelé *Bodatus*, seu *Marfallum* (f).

On peut dériver *Bodatus* de l'ancien allemand *Boden* & *Bude*, que M. Ducange, dans son Glossaire de la basse Latinité, explique sous le mot *Botta*, en latin *Lacuna*, en françois *Mare*; & Schilter (g), dans son Glossaire Teutonique, l'explique de même, & renvoie à Ducange.

Il est très-vraisemblable que le mot françois *Boue*, vient de la même racine. Tout cela convient

(f) Une observation critique insérée dans l'*Histoire de l'Acad. des Inscriptions & Belles-Lettres*, Tom. VII, pag. 300, fait remonter l'établissement des Salines de Marfal à des temps plus reculés que l'année 709, par la distinction de Wulfoade, maire du palais de Childeric, qui ne doit pas être confondu avec le Wulfoade, fondateur du monastère de S. Michel. Le premier est mort vers l'an 680; le second a signé, en 709, une donation en faveur du monastère qu'il avoit fondé. L'acte de donation, rapporté par Baluze dans le tome IV.^e de ses *Miscellanea*,

est daté de la quinzième année du règne de Childebert, dernier du nom. Or cette année répond à l'an 709, & fait voir que le titre de l'an 777, que M. de Valois, aux mots *Vicus* & *Marfallum*, cite pour établir l'ancienneté des Salines de Marfal & de Vic, est postérieur à la donation de Wulfoade citée ci-dessus, que l'on a dit être de l'an 709, temps où il y avoit déjà deux salines dans ces deux endroits. *Donamus*, dit le donateur, *in Vico & Marfallo; ad sal faciendum*, &c.

(g) Joh. Schilteri, *Glossarium Teutonic*. Ulmæ, 1728, 3 vol. in-fol.

parfaitement à la situation de Marsal, qui est au milieu d'un marais.

On trouve aussi que la ville de Vic (*h*) s'appelle quelquefois *Bodesius vicus* (*i*), sans doute par la même raison, parce qu'elle est située dans un marais, qui est la continuation de celui de Marsal.

Quant à *Marsallum*, il vient apparemment de *mare Salia*, comme qui diroit le marais (*k*) de la Seille, à cause des marais qui environnent cette ville, & de la rivière de Seille (*l*) qui arrose ses murailles. On croit communément que le mot de *Salia*, lui est venu des sources salées qui se trouvent en grand nombre le long de ses rivages, & qui ont donné naissance aux

(*h*) Vic est à une lieue de Marsal, en descendant la rivière.

(*i*) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, Tom. I, *preuves*, p. 339; dans un titre de l'évêque de Metz Adalberon, de l'an 933, *Similiter in Pago Salinense loco qui vocatur Bodesius vicus, ecclesiam unam quæ est in honore sancti Mariani*, &c.

(*k*) Le Dictionnaire de Trévoux dit que *marais* vient de l'allemand *marast*, qui signifie *lieux bourbeux*. *Saumaïse* dérive *marais* de *mare*,

qu'on a dit pour un *amas d'eau*, & qu'on a appelé dans la basse latinité *maresium*.

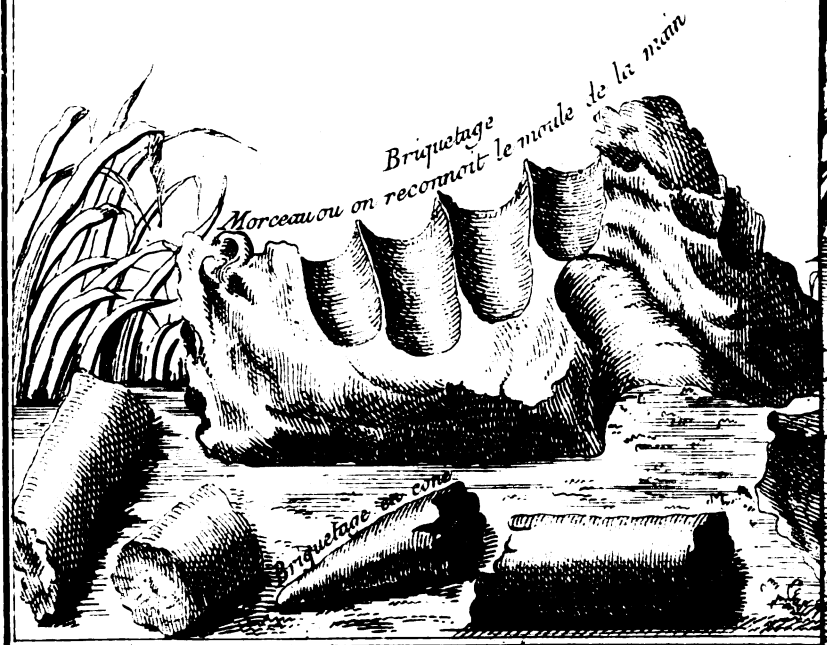
(*l*) Fortunat, évêque de Poitiers, parlant de la rivière de *Seille*, dit qu'elle tire son nom des sels dont son lit abonde :

Hinc dextra de parte fluit, qui Salia fertur

Seu qui Mettim adit, de sale nomen habens.

Le P. Benoît cite ce passage dans son *Histoire de Toul*, pag. 71.

Dessin
de



par H. de la Cigariere

Salines (m) de Dieuse (n), Marsal, Moyenvic, Vic, Salone (o), Château-Salin, &c. C'est la même rivière qui a donné à ce pays le nom de Saunois, Pagus Salinensis, dont il est si fort parlé dans les titres de la province.

C'est dans Marsal & aux environs, que l'on trouve, PL. XVIII. en fouillant à une certaine profondeur en terre, ce que l'on nomme vulgairement *Briquetage*, & qui fait le principal objet de ces recherches.

Ce qui forme ce *Briquetage*, est un assemblage de briques, ou morceaux de terre cuite rougeâtres, comme sont les briques cuites au four.

Tous ces morceaux de terre cuite n'ont point été moulés, on leur a donné avec les mains telle figure que l'on a voulu ; les uns sont en cylindre, d'autres en espèce de cône, ou de parallélepède, ou de quelque figure informe : on en voit plusieurs où l'empreinte de la main est parfaitement marquée, le

(m) De toutes ces Salines, il n'y a que celles de Dieuse, Moyenvic, & Château-Salin, qui existent.

(n) Voy. Dom Calmet, *Dissertation sur les Salines de Lorraine*, Tom. III, pag. xxiii.

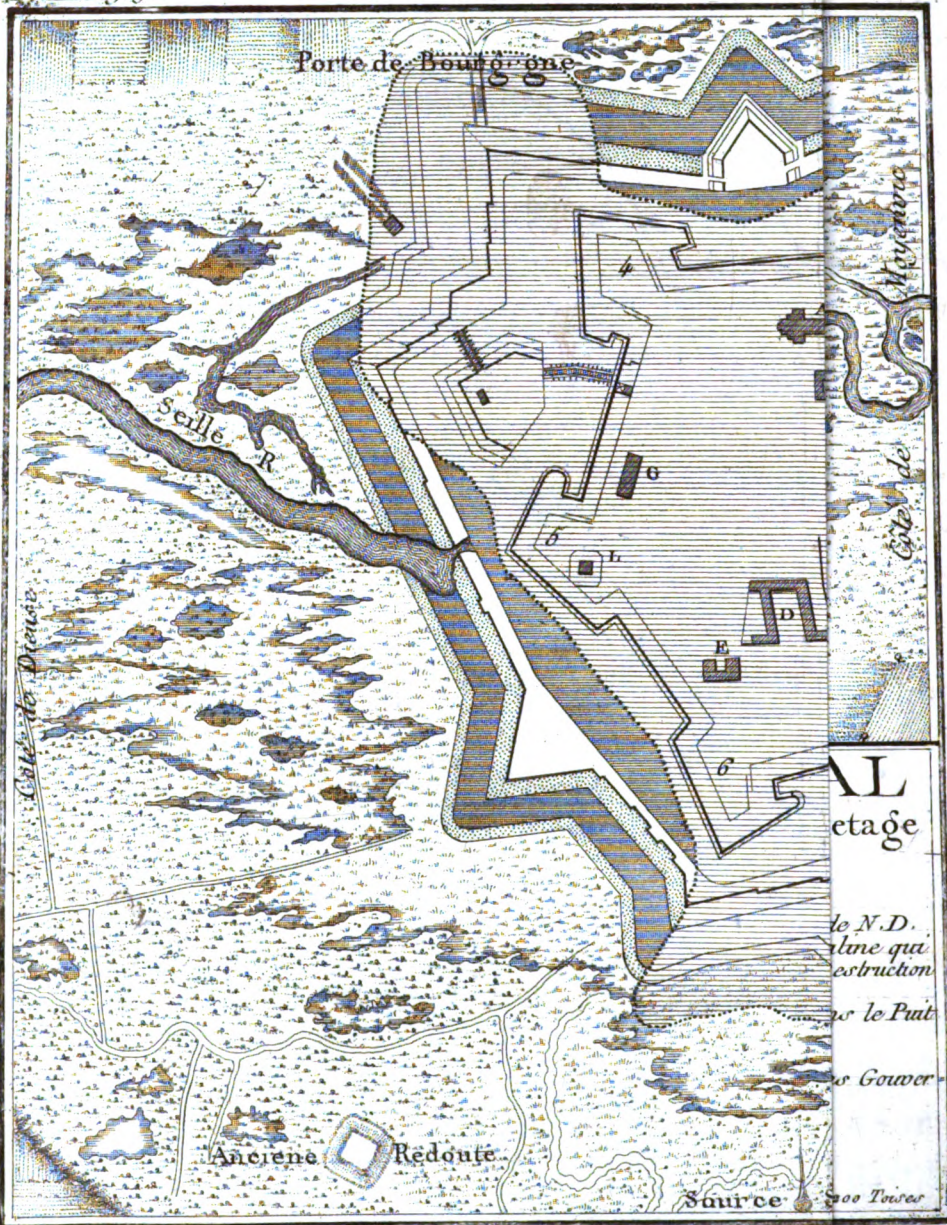
(o) Il est dit dans l'*Histoire de Toul*, par le P. Benoît, Capucin, pag. 79, qu'on ne connoît point l'étymologie du mot *Salins* ou *Saunois*, que quelques-uns prétendent qu'il vient de *Salone*, chef-lieu de ce pays.

moule des doigts ou du bout des doigts : on en remarque aussi quelques-uns dont la terre a été entortillée & pressée autour d'un brin de bois. *Toutes ces différentes figures sont représentées dans les desseins de la Planche XVIII.*

Les plus gros morceaux de ce *Briquetage*, ont environ dix ou onze pouces de pourtour, sur sept, huit, neuf, dix & onze pouces de longueur. Les autres morceaux d'une moindre grosseur, sont de toutes sortes de dimensions : il y en a qui sont infiniment petits ; tous ces morceaux mêlés les uns parmi les autres, gros, moyens, petits & très-petits, avec la cendre & les autres parcelles qui se trouvent dans les fours à briques, & jettes confusément sur le marais, sans mortier ni chaux, & sans aucune matière, forment un corps ou massif de briques, que l'on a appelé *Briquetage*, sur lequel est bâtie la ville de Marfal.

Les Romains (p), sur-tout dans la construction de leurs chaussées, commençoient par affermir le sol, en mettant dessus une première couche de matière solide ; comme de la pierre, du cailloutage, de la greve de mer, ou du sable de montagne, selon les lieux : sur cette base ils établissoient leurs ouvrages.

(p) Bergier, *Grands Chemins de l'Empire*, pag. 184 & 185.



par M. de la Sauvagerie

Mad. Lattre

Ce premier lit de pierres (*q*), est ce que Vitruve appelle *statumen*, qui signifie un corps ou matière qui en doit soutenir un autre, ou que l'on met sous un autre pour lui servir de pied & de fondement.

Ce qui aura donné occasion au *Briquetage*, est apparemment dans la même vue de mettre un corps solide (*r*) dans ce marais, sur lequel l'on put asséoir les ouvrages que l'on avoit dessein d'y construire.

L'enceinte que ce *Briquetage* contient dans la partie du marais où est placé Marfal, est beaucoup plus grande que n'est à présent cette ville, ce qui pourroit faire conjecturer qu'elle étoit autrefois plus étendue.

Il y a lieu de croire que la matière dont est composé le *Briquetage*, a été tirée de la montagne adhérente, qui est une terre dont on peut faire des briques. Lorsqu'on a travaillé à fortifier de nouveau Marfal, en 1699, on a tiré de la même montagne les briques qui formoient ci-devant la maçonnerie

PLANC. XIX.

(*q*) Bergier, *Grands Chemins de l'Empire*, pag. 171.

(*r*) Dans les Capitulaires de Charles le Chauve, on voit que ceux qui ne pouvoient pas faire le service militaire, devoient selon l'ancienne coutume, & la manière des autres nations, être occupés

à des ouvrages publics, comme à refaire des ponts & les chemins dans les *marais*, pour les passages des troupes. *Ad pontes ac transitus paludium opererentur.* Cap. III, tit. 27. Cité aussi par le P. Daniel, *Milic. Franc.* Tom. I, pag. 12.

B b

de la plus grande partie de l'enceinte de la place, dont il reste encore quelques faces de bastion, & quelques flancs.

PLANC. XX,
fig. 2.

Le *Briquetage* est de trois, quatre, cinq, & jusqu'à sept pieds d'épaisseur. La ville de Marfal est assise, comme on l'a déjà dit, sur ce *Briquetage*. La continuation de ce même *Briquetage* s'étend, ainsi que je l'expliquerai ci-après, sur une certaine superficie hors de la ville : au-dessus de cette superficie, il s'est formé, par succession de temps, un second marais, qui doit sa formation à la vase qui s'y est déposée par les inondations, les herbes aquatiques qui y ont végété, leur pourriture annuelle, &c. de façon qu'il

PLANC. XX,
fig. 2 & 3.

Fig. 2.

y a aujourd'hui deux marais l'un sur l'autre, dont le *Briquetage* fait la séparation ; le marais du dessous est une vase extrêmement gluante & qui n'a point de fond.

Ce second marais (f), qui s'est formé, comme je viens de le dire, au-dessus du *Briquetage*, a communément sept, huit, neuf, dix & onze pieds d'épaisseur. Ce marais n'existe point dans l'intérieur de la ville,

(f) Dans un petit canton du fleur des terres ; la raison est qu'on marais, derrière la paroisse, auprès a enlevé celles qui étoient dessus, de la digue, le *Briquetage* est à pour en former la digue.

*Dessain qui fait voir le Briquetage tel qu'il est entre deux Marais.
lun sur l'autre dont il fait la separation*



Antiquités par M. de la Sauvagerie.

Gravé par M. de Lattre.

de la surface du sol jusqu'au *Briquetage*, c'est un terrain solide qui a beaucoup plus de profondeur que ce marécage extérieur, que j'appelle second marais. On a creusé vingt-deux pieds chez les Religieuses, PL. XIX. D. avant que de rencontrer le *Briquetage*. Cela n'est point surprenant ; toutes les villes sont sujettes à un surhaussement, joint à ce que ce couvent est placé auprès d'une saline qui a existé fort longtemps, & l'on fait que la formation du sel produit une grande quantité de crasses.

Ce *Briquetage*, dans son principe, étoit apparent au PLANC. XX. milieu du marais ; c'étoit un pavé de briques, qui s'est insensiblement recouvert, comme je l'ai observé, par une progression de pourritures de joncs & autres herbes aquatiques qui croissent en abondance dans ce marais, jointes aux inondations fréquentes des eaux de la Seille qui coule au milieu ; & celles des pentes qui bordent ce marais, y amènent des boues délayées des terres défrichées qui s'y déposent ; de sorte qu'en ne comptant ce comblement insensible que d'une ligne par chaque année depuis 1800 ans, on trouvera les onze pieds à peu près des plus profondes fouilles, ou des sondes, où se rencontre hors de la ville le sol de ce massif de morceaux de terre cuite.

Ce jeu de la nature, quant au comblement qui s'est fait depuis le *Briquetage* dans ce marais, n'a rien de plus extraordinaire que celui qui a été observé par Dom Bernard de Montfaucon, & dont il parle dans son

* Page 34. *Diarium Italicum* *, à l'occasion de la ville de Modene. A quatorze pieds sous le sol du pavé des rues, après y avoir reconnu les ruines d'une ancienne ville à cette profondeur, le pavé de ses rues & des boutiques, on trouve, dit-il, au-dessous une terre noire & marécageuse, mêlée de morceaux de roseaux ou autres herbes aquatiques ; en descendant, à vingt-huit pieds, une couche de terre de craie, mêlée de coquillages brisés ; à onze pieds plus bas, un second marais de deux pieds d'épaisseur, puis une seconde couche de terre de craie, ensuite un troisième lit de marécage ; au-dessous, une troisième couche de terre de craie ; enfin, un quatrième marais : & ce n'est qu'à soixante-trois pieds de profondeur que l'on rencontre le vieux sol, où l'on a vu de grands os, des charbons & des petits morceaux de fer.

On voit par cette narration, analogue aux deux marais où le *Briquetage* à Marfal se trouve intermédiaire, quels progrès font les égouts des pentes qui environnent les bas-fonds. Ce récit étranger à mon sujet, quant à la distance de deux villes, dont l'une

en Italie & l'autre en Lorraine , m'a paru curieux , par la ressemblance de deux lieux si éloignés , & j'ai cru que l'on pourroit y prendre quelque plaisir : mais j'en reviens à mon objet , au *Briquetage* de Marsal.

Cette entreprise hardie d'avoir osé confier à l'élasticité de la vase glutineuse & poisseuse de ce marais , un corps composé de tant de millions de morceaux & parcelles de terre cuite sur une aussi prodigieuse étendue , est un ouvrage trop considérable pour que la circonstance qui y a donné lieu ne fut un trait d'histoire bien intéressant , si l'on en connoissoit l'époque. Tout ce que l'on entrevoit , en considérant militairement l'immensité de ce travail , c'est qu'il a dû être l'objet d'un camp dans ce lieu , & d'un excellent poste : d'autant meilleur qu'il devoit être isolé , au milieu des eaux de la rivière de Seille , & qu'il falloit encore traverser l'excédent de la largeur du marais pour y arriver ; que quoique dominé , sur-tout vers le nord-ouest , les armes de trait de ces temps-là ne pouvoient y atteindre. Il falloit d'ailleurs que ce poste , qui ne peut être que l'ouvrage d'une armée considérable , fut d'une bien grande importance , soit pour tenir en respect toute une nation vaincue , pour s'y maintenir , & se rendre maître de toutes communications quelconques entre

Argentoratum, Strasbourg, & *Divodurum*, Metz. Ce poste de Marsal n'étoit pas le seul qui défendoit ces marais ; il y avoit une place forte au milieu de l'étang de Lyndre, dont nous parlerons fort au long, & peut-être d'autres postes intermédiaires, dont il ne s'est transmis aucuns vestiges. Ces deux postes se communiquoient ; on a marqué sur la carte les vestiges d'une chaussée qu'on y voit.

PLANC. XVII.

Pl. I. Carte.

Tout concourt à faire rapporter le *Briquetage* de Marsal aux guerres des Romains dans cette partie de la Gaule. Cette assertion paroît étayée sur deux découvertes.

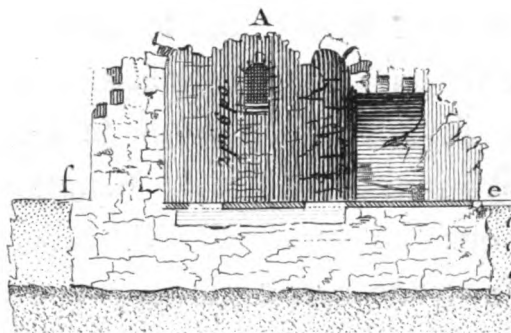
PLANC. XXI,
& Pl. XIX. D.

La première, de plusieurs fourneaux à fondre du cuivre qui se trouvèrent à cette profondeur, que l'on a dit être de vingt-deux pieds, en faisant les fouilles de la fondation des murs du couvent des Religieuses.

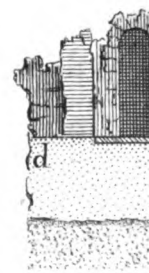
Les desseins ci-joints font voir que ces fourneaux étoient de figure ovale : les parties ponctuées dans le tracé du plan, sont celles où on n'a pu remarquer que les fondemens ; mais les ruines qui restoient, suffisoient pour en figurer la construction. Il n'a point été possible de juger si les voûtes en étoient fort élevées ; il y avoit quelque apparence qu'elles prenoient leur naissance au-dessus des canaux de communication d'un fourneau à l'autre ; on n'a

PLANC. XXI.

Profil d'un Fourneau suivant
la Ligne e f du Plan.

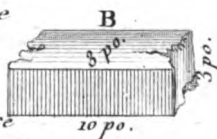


Elevation de
d'un Fourneau
la ligne c d

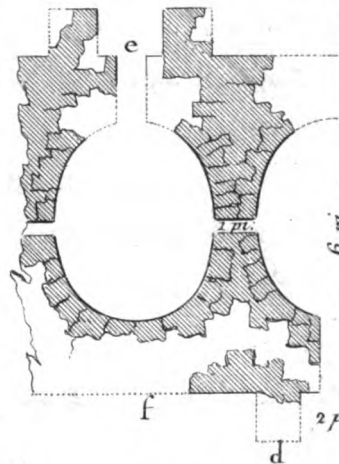


Plan des fourneaux à for
sous le Rez de Chaussée

Brique d'une
terre tres fine
longue de 10
pouces sur 3
et 3 po de base
servant a former
les Voutes.



Brique d'un
pied en quarre
sur 10 lignes
d'épaisseur
servant au
Carrelage des
Fourneaux.



Toises 5



aperçu que deux espèces de briques dans cette ma- PL. XXI. B.
çonnerie, l'une aux pieds droits & voûtes, de dix
pouces de longueur, sur trois pouces de largeur &
épaisseur; la seconde espèce, d'un pied en quarré, PL. XXI. C.
sur dix lignes d'épaisseur, servoit pour le carrelage
des fourneaux, posé sur un lit de terre glaise, dont
le dessous, jusqu'au Briquetage, étoit de la terre
rapportée: on voyoit parmi ces débris des morceaux
de verd-de-gris, & quantité de parcelles de cuivre,
plus de rouge que de jaune; apparemment pour des
armes offensives, à l'usage des Romains, qui se ser-
voient ordinairement de cuivre au lieu de fer.

La seconde induction pour attribuer aux anciens
Romains ce *Briquetage*, est un vase antique trouvé PL. XXII.
vers ces fourneaux, dans la même fondation, mêlé
avec les premiers morceaux du *Briquetage*, d'une terre
rougeâtre, vernissée en dedans & en dehors, d'un
grain très-beau & très-fin. Au fond de ce vase est
écrit en très-beau caractère romain, CASSIVS F.
On ne peut douter que ce morceau ne soit antique;
il étoit d'ailleurs, comme on vient de le dire, pro-
fondément enfoui parmi les morceaux qui forment
le *Briquetage*, d'où il est probable qu'il y est depuis
qu'il existe, & qu'il a appartenu, je le répète, aux
Romains, qui ont travaillé à ce pavé de briques.

Soit la pesanteur de la vase qui s'est répandue sur le *Briquetage*, soit celle du volume des eaux quand ces marais sont inondés, ou parce que cette vase, qui a filtré dans les intervalles de ces corps arrondis, est extrêmement glutineuse ; toutes les parties qui composent le *Briquetage* se sont tellement liées, que ce n'est, pour ainsi dire, qu'une même masse très-difficile à percer, & presque aussi ferme qu'une bonne voûte.

Ce *Briquetage* a donné lieu à plusieurs traditions, & même à quelques Dissertations ; les uns ont prétendu que c'étoit une voûte qui avoit été faite pour porter un aqueduc depuis Dieuse (t), jusqu'à Moyenvic (u), sur la largeur des marais, ce qui fait 6000 toises de longueur, sur 500 toises de largeur réduite. Cet ouvrage seroit difficile à concevoir, & n'a aucun rapport avec la description que j'ai faite du *Briquetage*, qui dans les parties où il y en a, n'est nullement posé en voûte, mais horizontalement, comme le hazard l'a voulu.

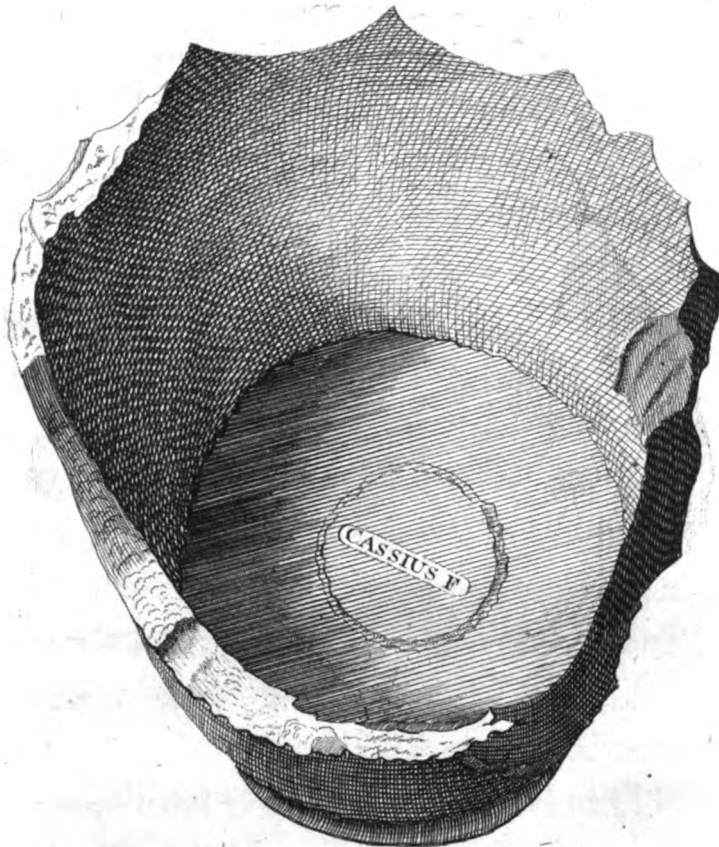
D'autres ont assuré, que le feu s'étant mis dans le

(t) Dieuse, ville située à deux lieues de Marfal, en remontant la rivière.

(u) Moyenvic, ville située à une demi-lieue de Marfal, en descendant la rivière.

marais,

Vase antique d'une terre rougeâtre, vernissé en dedans et en dehors, qui a été trouvé à 23. pieds et demi, sous le Rez de Chaussée, mêlé avec les premiers morceaux de la superficie du Briquetage .



Acquis par M. de la Cuvignère

Gravé par M. de la Cuvignère

marais, en avoit cuit la terre. Ce phénomène, dans cette circonstance, seroit d'autant plus admirable, qu'il auroit imité le moule des doigts, l'empreinte de la main, & la variété infinie des figures de ces différens morceaux de briques.

Je ne fais si je dois parler d'une tradition, qui assure que c'est un Tarquin qui a fait faire cet ouvrage, appelé *Briquetage*, & que le même prince a bâti une ville au milieu de l'étang de Lyndre, à deux lieues & demie de Marfal ; en conséquence de cette tradition, quelques Auteurs appellent cette ville bâtie au milieu de l'étang (x), *Tarquini polis*, *Tarquinpole*, *la ville de Tarquin*.

Ce prétendu fondateur ne peut point avoir lieu ; 1.^o parce que les Tarquins, rois de Rome, connus dans l'histoire, n'ont jamais été en ce pays. 2.^o Quand ils y auroient été ou qu'ils y auroient fondé une ville, ils n'y auroient pas ajouté le nom de *Polis*, qui est un nom Grec, langue inconnue aux Tarquins, & au pays dont il est question. 3.^o Les Romains, quand ils ont bâti des villes en Orient & même en Europe,

(x) Annales Præmonstratenses, *ajunt, arx à Tarquinio vel erecta*
 N. 54, pag. 727.... *Tarquinipolis, vel nominata.*
Gallicæ Tarquinpole quondam, ut

n'y ont jamais mis le nom de *polis*, si ce n'est assez tard, & pour l'Orient seulement : par exemple, *Augusta*, *Julia*, *Cæsarea* ; & ainsi on auroit dit, *Tarquinia* simplement, & non pas *Tarquinia-polis*. Les villes de *Constantinopolis*, *Andrianopolis*, *Theodosiopolis*, &c. sont en Orient, & d'une date beaucoup postérieure aux Tarquins & aux anciens Empereurs Romains.

D'ailleurs le nom *Tarquinpole* est un nom moderne : les payfans des environs l'appellent *Teckempaul*, qui signifie en allemand, *chauffée pourrie*, & selon d'autres, un *vieil étang*. On ne connoît aucun titre ancien du pays qui le nomme *Tarquinipolis*. Ce nom doit, selon les apparences, son origine à quelque moine Prémontré, curé de ce lieu, qui en aura latinisé & grécisé le mot Tudesque, connu dans les titres (y) ;

(y) A Tarquinpole, dans un titre de la Cure, de 1274, ce village est sous le nom de Tarkin-pail ; un autre de Ferry, chevalier de Morhange, en 1286, l'appelle Taikenpaul ; dans les Annales des Prémontrés, il est parlé de la Cure de Tarquinpole en ces termes : *Patronatus Parochia, collatum à nobili viro Conrado de Richicourt, & à Bouchardo episcopo Metensi, confirmatum anno 1295*. Ces deux

titres sont en latin dans les archives de l'abbaye de Salival, ainsi qu'une bulle du pape, de la même année, qui confirme les deux titres précédens : le village de Tarquinpole y est aussi nommé Tockampach. L'abbaye de Salival, ordre des Prémontrés, qui est à trois quarts de lieue de Marfal, a été fondée en 1157, par les princes de Salm. *Annales Pramonstatenses*, p. 718 & 719.

dans ceux de 1339, 1344, 1394 & 1629 (7), il est écrit, *Teckempaul*, *Tacampach*, *Techenpul*, *Techemphul*; & dans une carte géographique dont je suis propriétaire, publiée en 1689 (par P. Willium C. Rhætum) ce lieu y est appelé *Tetchempfuel*. Je ne crois pas qu'on puisse tirer aucunes conséquences de tous ces différens noms. Les payfans (a) disent aujourd'hui *Taquinpole*.

Pül, *Pfaül*, *Pail*, *Pail*, *Phoül* & *Phüld*, signifient un endroit marécageux, ou un pilotis pratiqué dans un marais, ou dans un endroit aquatique. Ainsi la terminaison des mots *Tackempaul*, *Tarkempaul*, *Tarkempail*, *Tarquempfuld*, *Tarquempfoul*, *Tarquemphoul*, *Techempfoltz*, revient au même.

Quant aux mots *Techen*, *Dechen*, *Techem*, *Tackem*, *Tarquem*, & autres qui ont été formés par corruption; *Dechen*, *Techen*, *Techem*, peuvent être expliqués par couvrir un marais, y pratiquer une chaussée (b); *Tecken*, *Tarquem*, par dessécher un marais.

(7) Chartes des archives de Nanci, *Dieuse*, n.^{os} 10, 15, 79 & 143. au lieu de Tarquinpole, & *Maafal*, au lieu de Marfal.

(b) On assure qu'autrefois l'étang de Lyndre étoit composé de trois

(a) Les habitans de ce pays ne prononcent aucun R, dans leur langage; ils disent *Taquinpole*, étangs, qu'on a dans la suite réduits à un-seul, pour éviter l'entretien de trois chaussées.

Il est dit, dans la dernière édition du Glossaire de M. Ducange, que le mot de *Tacha* vient de l'allemand *Tecken*, dont on vient de donner les significations, qu'il explique en latin, *agri limes*, *signum finium*; en françois, *bornes du champ*, *marque des limites*.

Il y a lieu de présumer que le village de Tarquin-pole a été autrefois considérable; on y voit les débris de quelques murs d'une très-grande épaisseur, & l'emplacement d'un gros château.

La principale enceinte que formoit cette forteresse y existe en partie; elle étoit de figure pentagone, avec des redans: tout le reste n'est plus qu'un amas confus de terre & de matériaux.

Il s'y trouve cependant encore quelques inscriptions, dont une entr'autres, sur une pierre d'encoignure de la maison Curiale, que l'on découvrit en démolissant dans les murs de la forteresse. On y lit cet mots:

B V G I O

M. MONIANIVS MAGNVS

V S R (c) M.

(c) On n'a point ignoré que *L*, au lieu d'un *R*; mais on l'a copié dans la formule ordinaire, c'est un de même qu'il est sur les lieux.

Fig. 2^{me}

Bustes dans la même Pierre
en demi-relief qui a été placée
et qui sert de parement à la
Tour de Tarquin-pole.



Fig. 1.

Fig. 3^{me}

Buste appliqué dans un
mur d'une maison de
Païsan à Tarquin-pole.



Fig. 3.

Fig. 1.^{re}

Figure en demi-relief sur une Pierre qui sert de socle au
clocher de Tarquin-pole.



A

Dans l'église il y a aussi ces lettres sur une des pierres d'un des pieds droits de l'arcade qui sépare la nef du sanctuaire :

S P C
N T I S
E V E.

J'ai encore remarqué une autre pierre qui sert de socle à un contrefort du clocher, où sont trois figures tronquées en demi-relief. PL. XXIII,
fig. 1.

Les fragmens qui restent de ces figures sont tellement mutilés, qu'il est difficile d'en rien décider de positif ; mais en les comparant aux anciens tombeaux & bas-reliefs qui se trouvent dans l'Antiquité expliquée du P. de Montfaucon, on pourroit croire que c'est un ancien tombeau, où le père, la mère & l'enfant sont représentés.

Les deux autres figures, qui sont deux bustes à côté l'un de l'autre, homme & femme, dans une même pierre qui sert de parèment à la tour de Tarquinpole, représentent aussi un tombeau, dont on trouve plusieurs exemples dans le même P. de Montfaucon, Antiquité expliquée, & dans Meurisse (d). PL. XXIII,
fig. 2.

(d) *Histoire des Evêques de Metz*, pag. 9, 11 & 13.

Pl. XXIII, ainsi que le buste appliqué dans un mur d'une maison
fig. 3. de payfan. Tous ces reliefs sont de grandeur naturelle.

On découvre encore journellement à Tarquinpole, d'anciennes médailles Romaines (e), des morceaux de colonnes, des fragmens de statues ; on y a même vu des figures toutes entières, que l'on casse & brise pour les employer en maçonnerie, dans quelque château ou ville voisine. On continue à y démolir tous les jours, & on n'y laisse que ce que les outils les mieux acérés n'en peuvent emporter.

C'est bien dommage que des monumens aussi respectables deviennent une carrière où tout le monde puise, & que de pareilles antiquités se trouvent anéanties par des hommes qui ne connoissent que le prix de la matière.

J'ai cru qu'on me pardonneroit cette digression au sujet de Tarquinpole : outre les antiquités qui se trouvent dans les ruines de cette forteresse, ce nom, qui occupe tous ceux qui en entendent parler, rend ce lieu intéressant ; & je n'ai pu me dispenser d'exposer tout ce qui peut contribuer à éclaircir la tradition du pays sur l'origine du nom de Tarquinpole & du *Briquetage*.

(e) J'en ai vu une où on lisoit : IMP. MAXIMIANVS P. P. IVN.

L'idée commune étoit, que le dessous généralement des marais, depuis Dieuse jusqu'à Moyenvic, étoit de ce *Briquetage*.

Pour parvenir à en découvrir la vérité, j'ai sondé tous les marais ; je les ai fait creuser dans plusieurs endroits. C'est sur ces Recherches que j'ai donné la Description que j'ai faite du *Briquetage*, & que je vais à présent faire voir les parties où il y en a, son étendue, & la nature du fond des marais, depuis Dieuse jusqu'à Moyenvic.

Il n'y a de ce *Briquetage*, qu'à *Marfal*, à *Moyenvic*, PL. XXII. & à *Burtécour*, par-de-là *Vic*, environ 22950 toises quarrées, dans un terrain où sont en partie les jardins du seigneur. Son épaisseur est beaucoup plus considérable à *Burtécour* qu'à *Marfal* ; elle est en plusieurs endroits de quatorze pieds & plus. Le *Briquetage* dans ce lieu n'est presque point recouvert de terre : on en aperçoit une quantité infinie de morceaux repandus sur la superficie des champs, que le soc de la charrue ou la bêche ont enlevés hors de terre.

A *Marfal* le *Briquetage* s'étend sous tout l'intérieur PL. XIX. de la ville, & sous presque toutes les fortifications : le long de la hauteur d'*Haraucourt*, & en descendant la rivière vers *Moyenvic*, dans une longueur de 350 toises, sur une largeur à droite d'environ 100 toises,

& à gauche d'environ 140 toises (f); ce qui peut faire en tout une superficie de 192000 toises, & en prenant une épaisseur réduite entre quatre & cinq pieds, qui est l'épaisseur la plus commune du *Briquetage*, on en trouvera 144000 toises cubes.

PL. XVII. A Moyenvic le *Briquetage* commence à 50 toises environ du canal de la Flotte; il tourne autour de l'église de S. Pyan, & entre un peu dans la Saline; ce qui peut faire une superficie de 110000 toises quarrées, ou 82499 toises cubes.

Le marais, en allant de Marfal à Dieuse, n'a point de *Briquetage* pendant un quart de lieue; c'est une vase gluante & sans fond, semblable à celle dont j'ai parlé, qui est sous le *Briquetage*: de cette distance d'un quart de lieue de Marfal jusqu'à Dieuse, à cinq six, sept, ou neuf pieds de profondeur, le fond du marais est un gravier aussi dur que le rocher.

De Marfal à Moyenvic le *Briquetage* s'étend hors de la ville jusqu'à 350 toises, comme je viens de le remarquer; de-là jusqu'auprès de Moyenvic, le marais qui n'a point de fond, n'a aussi aucuns *Briquetages*.

(f) Dans le pré du S. Sacrement, à fleur de terre, même le long de près de Marfal, & dans un autre la rivière; j'y ai fait faire des trous: plus près de la ville, j'ai trouvé de ce ne sont que des décombres, & j'ai la brique cassée, ou du *Briquetage*, trouvé le *Briquetage* à onze pieds.

On

On trouve seulement en quelques endroits, à neuf, dix & onze pieds de profondeur, un sable très-fin, qui n'a aucune fermeté.

Dans cette partie de la Seille, où est situé Marsal, je n'ai rien découvert de plus ancien que Dieuse (g).

(g) Dans la *Description historique & géographique de la France*, par M. l'abbé de Longuerue, pag. 154, il est dit que Dieuse est célèbre par ses puits d'eau salée, dont on fait quantité de sel. Cette ville avoit été donnée à la collégiale de la Magdelaine de Verdun, par l'empereur Henri III, en 1065. Gerard d'Alsace & ses successeurs, ducs de Lorraine, en eurent la vouerie; le chapitre de la Magdelaine de Verdun accompagna les ducs de Lorraine à la seigneurie de Dieuse, & ils la possédoient par moitié dans le treizième siècle, puisqu'elle faisoit partie de la succession de Ferry II du nom, duc de Lorraine, père des ducs Thiebaud I, & Mathieu II. Thiebaud I transigea avec le chapitre de la Magdelaine de Verdun, & acquit l'autre moitié de ladite seigneurie; le duc Mathieu II, frère de Thiebaud I, céda à Jacques de Metz son frère, la part qu'il

avoit à Dieuse, pour la portion qu'il prétendoit aux biens patrimoniaux du duc Ferry II son père. En 1259, le duc Ferry III laissa à Jacques, évêque de Metz, son oncle, la jouissance de la ville & seigneurie de Dieuse, jusqu'à son décès; à la charge que Dieuse retourneroit après sa mort aux ducs de Lorraine, qui seroient tenus d'en faire hommage à l'évêque de Metz. Ferry III, qui devenoit propriétaire de Dieuse, en vertu de cette transaction, en fit hommage en même-temps à son oncle Jacques, qui n'étoit plus qu'usufruitier. Dans le siècle suivant, Marie de Blois, mère & tutrice du duc Jean, reconnut encore l'église de Metz en 1347: mais depuis ce temps-là, les ducs ont possédé toute la châtellenie de Dieuse en souveraineté, sans faire hommage à aucun seigneur. Ils jouissent aujourd'hui de cette liberté, autorisée par les traités de paix des

Cette ville nous est connue par les Romains ; elle se trouve placée précisément sur la ligne droite , entre Metz & Strasbourg : l'Itinéraire d'Antonin marque expressément *Decempagi* , à une égale distance de Metz & de Saverne , c'est-à-dire , à vingt mille de l'une & de l'autre ville. On la voit marquée dans la carte de Peutinger , sur cette route de Strasbourg à Metz , qui se reconnoît encore en plusieurs endroits entre Dieuse & Metz : comme , par exemple , en partant de Metz , en arrivant à Solgne , on voit sur la gauche un bout de chaussée Romaine ; un autre morceau se reconnoît sur le côteau , avant d'arriver à l'étang du Chaudron ; un autre , sur la gauche , avant que d'entrer à Delme ; ensuite , vis-à-vis le village de Donjeu jusques vis-à-vis celui du Fresne , où en 1728 , pendant l'espace d'environ 3000 toises , l'on assit sur cette vieille chaussée , la nouvelle que l'on construisoit alors , jusqu'à la hauteur de Château-Salin : au bout de cette distance , l'on a laissé la route Romaine à gauche , où elle traverse un bois ; on la perd sur la hauteur , & on la retrouve

Pyrénées , de l'année 1659 ; de 1691 ; confirmé par ceux de Vincennes , de l'année 1661 ; & Rastadt & de Bade , de l'année par celui de Riswic , de l'année 1714.

au moulin de Marville, jusqu'à la fontaine appelée *la Manchotte* : cette route Romaine se continue & va aboutir au village de Borgaltroff, un peu à gauche de Dieuse, d'où elle va se rendre à Tarquinpole. L'on reconnoissoit encore, en 1740 (h), dans l'étang de Lyndre, la chaussée qui le traversoit, qui étoit la continuation de cette ancienne voie Romaine.

Entre *Divodurum*, Metz (i), & *Decempagi*, Dieuse, la carte de Peutinger marque une station *ad duodecimum*, & le nombre XII, c'est-à-dire, douze lieues Gauloises de distance de Metz à ce lieu, que qui que ce soit n'a fixé, relativement aux noms de la géographie moderne, pas même M. d'Anville, dans sa nouvelle Notice de la Gaule. J'aurois un grand penchant à croire que c'est *Delme*, qui s'accorde assez avec cette distance Romaine, où l'on vient de dire

(h) M. de Gastine Guernanche pag. 17, fait mention de la route avoit dès-lors obtenu un arrêt du Conseil, qui lui permettoit d'en arracher les matériaux dans une presqu'île de la rive gauche, de 200 toises de longueur. de Metz à Strasbourg, par *Caranufca*, peut-être Chocourt, près de Delme; *Ricciaco*, apparemment Rich, à trois ou quatre lieues de Dieuse, *Decempagi*, &c. Je ne sais

(i) L'illustre & savant Dom d'où est prise cette route; l'Itinéraire d'Antonin marque *Caranufca* & *Ricciaco*, sur la route de Metz à Treves. Calmet, dans sa *Dissertation sur les grands chemins de Lorraine*, édition de Naisi, 1727, in-4.^o

qu'il restoit un bout de chauffée ; & que près de là, vis-à-vis le village de Donjeu, à la gauche du chemin actuel, lorsqu'on le fit en 1729, l'on découvrit dans un endroit qui se nomme *Brucourt*, des ruines de murs faits aux paremens extérieurs, de ces petites pierres cubiques, d'environ quatre pouces, où l'on trouva quatre chambres, de seize pieds & demi en quarré chacune, & de quatre pieds & demi au-dessous du rez-de-chauffée.

Les paremens intérieurs des murs étoient enduits d'un ciment si fin & si poli, qu'il sembloit une glace ; & au lieu de carrelage, c'étoit un pareil enduit, avec une petite banquette qui régnoit tout-au-tour, de quatre pouces de largeur, faite en pierres de taille. Ce premier plancher de ciment portoit sur un autre de quatre pouces d'épaisseur, mais dont le ciment étoit moins fin ; & celui-ci avoit au-dessous une autre couche, de onze pouces d'épaisseur, d'un ciment très-grossier. Ces trois couches portoient sur trois lits de pierres, posées de camps & inclinées en sens contraires, formant le zigzag. Les trois autres chambres étoient construites de même, avec cette différence, que le sol de la seconde étoit un pied plus bas, ainsi de l'une à l'autre. Dans chaque mur de refend il y avoit une fenêtre de deux pieds de

hauteur, sur dix-huit pouces de largeur : la première élevée de trois pieds au-dessus du sol ; celle de la seconde, de trois pieds & demi ; & celle de la troisième, de quatre pieds.

L'on voyoit à la chambre la plus basse, une rangée de sept sièges, distans l'un de l'autre d'un pied, & d'inégale hauteur : ils étoient faits de carreaux de terre cuite, d'un pied & de trois pouces d'épaisseur ; un simple carreau commençoit le premier siège, jusqu'au nombre de sept, posés les uns sur les autres sans aucun mortier.

Cette description indique des bains, d'autant mieux qu'on y a trouvé des tuyaux de plomb ; la voûte qui encastroit la chaudière dans la chambre la plus élevée ; à côté, un petit aqueduc qui joignoit une de ces fenêtres intermédiaires entre les chambres.

On a aussi découvert dans les fouilles de ces vieux édifices, beaucoup de médailles Romaines, entre autres de Néron & de Gordien.

Cette route Romaine de Strasbourg à Metz, par Tarquinpole & Dieuse, ne passe pas loin de Marsal, sur les hauteurs de Saint-Jean. C'est vers cet endroit que j'ai fait rompre & ouvrir une tranchée pour en reconnoître la construction, dans un bois de haute futaie, où elle étoit couverte des plus grands arbres.

Cette construction m'a paru d'autant plus intéressante, que je n'ai rien lu dans Bergier, qui fasse mention de tout ce que j'ai observé dans celle-ci.

La fondation, que les anciens nommoient *statumen* (k), étoit composée de trois lits de pierres plates, posées de camps & inclinées en sens contraires, formant le zigzag : par-dessus on remarquoit trois couches de pierres concassées & brisées, que les anciens appelloient *rudera* (l). Les pierrailles de la première couche étoient moins broyées ; celles au dessus, l'étoient beaucoup plus, comme des noix & des noisettes ; & celles de la troisième n'étoient que comme de gros graviers : sur celle-ci il y avoit un pavé de pierres plates, de forme irrégulière, qui couvroit toute la largeur de la chaussée, où l'on remarquoit la trace des jantes (m) des roues Romaines qui étoient fort larges.

Ces détails concernant les vestiges de cette ancienne

(k) Bergier, *liv. II, chap. XIII*, d'après Vitruve.

(l) Isidore, cité par Bergier, *liv. II, chap. III*, *Artifices appellant lapides contusos (rudos) quos in pavimentis faciendis superfundunt, unde & rudera dicuntur.*

(m) Ces fortes de jantes sont

aujourd'hui très-communes en Angleterre & en Irlande, où l'on a mis sur les voitures à roues des impôts proportionnés à leur largeur ; elles paient moins, parce qu'alors, au lieu d'effondrer le chemin, elles servent à l'affermir, l'égaliser & l'aplanir.

voie Romaine, pourront faire quelque plaisir, particulièrement aux amateurs de l'Antiquité dans la province du pays Messin, & en général aux Antiquaires qui aiment les reconnoissances de ces anciens chemins Romains, indiquées par l'itinéraire d'Antonin ou la carte de Peutinger, & souvent par l'un & par l'autre.

Pour revenir à Marsal, on ne trouve, même dans les Historiens des deux premières races de nos Rois, rien de positif pour en fixer l'origine.

S'il falloit en croire ce que Vassebourg (n) rapporte dans ses Antiquités de la Gaule Belgique, Auberon, fils aîné de Clodion, fit faire un château à Marsal.

Un autre trait qui intéresse Marsal, & qui doit être des premiers temps de la monarchie, est le martyre de saint Livier (o). Meurisse, évêque de Madaure, dans son Histoire des évêques de Metz, assure que ce Saint a existé ; mais le temps & les circonstances de sa mort sont extrêmement incertains. Ce qu'il y a de plus apparent, c'est que ce saint Martyr étoit d'une naissance illustre ; qu'il commandoit un corps d'armée contre les ennemis du nom Chrétien ;

(n) *Antiquités de la Gaule* l'an 450 ou 55, en 555 ou 56 ;
Belgique, Prologue, pag. 7. ou en 570. Meurisse, pag. 52

(o) Martyre de S. Livier, en & 80.

qu'ayant été pris dans une bataille, il eut la tête tranchée sur le revers d'une montagne au pied de laquelle est la ville de Marfal, & sur laquelle il reste encore deux chapelles, *S. Jean & S. Livier*, qui font l'objet de la vénération des peuples circonvoisins.

Ces bords de la Seille, dans le douzième siècle, formoient une contrée très-importante ; elle étoit bordée de châteaux & de forteresses.

Etienne (p), évêque de Metz, en ruina trois en 1122 ; savoir, le château du comte de Hoëmbourg, près de cette ville ; la forteresse de Moyenvic (q), qui avoit été usurpée & fortifiée par un seigneur voisin, sur l'évêché de Metz ; & le château de Vic (r), qui appartenoit au duc Mathieu.

Marfal alors n'étoit point encore fortifié ; des raisons de politique s'y opposoient apparemment,

(p) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, Tom. I, *preuves*, p. 63 & 64 ; & Tom. II, pag. 73.

(q) Moyenvic a été fortifiée & rasée plusieurs fois. On voit dans l'*Histoire du Duc Antoine*, par Volkir, chap. XIII, que cette ville étoit fermée, en 1526 ; & dans l'*Histoire de Lorraine*, par Dom Calmet, Tom. III, pag. 203, il est dit que ce lieu fut fortifié par les

Allemands, en 1630 : il n'y a actuellement que quelques retranchemens autour de la saline.

(r) Les premiers fondemens du château de Vic, qui existe aujourd'hui, ont été commencés en 1181. Meurisse, pag. 433. Depuis ce temps-là cette ville a toujours été le principal siège temporel de l'évêque de Metz.

puisque

puisque par un Traité (f) fait en 1235, entre Geofroy d'Apremont, Laurette sa femme, Mahaut & Jeanne, sœurs de ladite Laurette, au sujet de leurs partages; il est dit expressément, que lesdites Mahaut & Jeanne auront pour leur part, le *vau de Coloigne*, la *cour de Remelvange*, & *Kultanges*, *Malstat* & *Marfal*; & qu'ils pourront faire une forteresse où ils voudront, excepté à *Malstat*, *Marfal* & *Kultanges*.

Ces mêmes raisons ne subsistoient plus apparemment en 1251; ce qui se prouve par les Lettres (t) de reprises de Renaut, comte de Castre, sire de Biêche; il reconnoît tenir legement en fief & hommage de Madame Catherine, duchesse de Lorraine sa sœur, & de Ferry son neveu, tout ce qu'il possède à *Lenoncourt*, *Sauxure* & *Marfal*; & il lui est libre de faire ce qu'il veut de ce qu'il a à Marfal.

L'an 1259, il fut fait un traité (u) & accord (x) entre Jacques, évêque de Metz, & Ferry, duc de Lorraine, son neveu, sur ce que ledit évêque demandoit son partage audit duc, tant de ses père &

(f) Chartes des archives de Nanci, *Traité* 3.^e n.º 67, 1235.

(t) Chartes des archives de Nanci, *Confirmation*, n.º 1, 1251.

(u) Chartes des archives de Nanci, *Traité*, n.º 55, 1259, intitulé : *Mariages des princesses de Lorraine*.

(x) Meurisse, pag. 463.

mère, que de ses frères ; par lequel ils conviennent que ledit évêque aura Dieuse & ses appartenances, pour en jouir sa vie durant, ainsi que le duc Mathieu son père les lui a laissés, pour revenir après son décès audit duc & à ses hoirs, qui reprendront ladite terre en fief & hommage des évêques de Metz, en accroissement des autres fiefs qu'ils tiennent dudit évêché ; & le duc lui a encore donné quatre livres de terre pour en disposer à sa volonté, pour lesquelles il lui assigne tout ce qu'il a & tient à Vic, à *Marfal* & à Remerville. Dès que Jacques eut Marfal, il le fit fortifier, & regarda cette place comme la plus importante de son diocèse.

Il en fit une donation (y) pure & simple à son église de Metz, par son testament, en 1260 ; & dès-lors les évêques de Metz commencèrent à jouir de la seigneurie directe & utile de la ville de Marfal.

Richerius, religieux & auteur de la Chronique de Senone (z), raconte que l'évêque Jacques vint à Marfal, pour y être témoin des prodiges que l'on publioit dans tout le pays, d'une jeune fille qu'on

(y) Chartes des archives de Nanci, *Testamens des ducs de Lorraine*, n.º 1, 1260. de Senone, est rapportée dans les *Preuves de l'Histoire de Lorraine*, de Dom Calmet, Tom. II, pag

(z) Cette Chronique de l'abbaye xxxiii.

difoit vivre fans manger, & que c'étoient les Anges qui la nourriffoient. On la nommoit la Sybille de Marfal. Richerius, qui y étoit préfent, dit que nombre de prêtres & de gentilshommes qui avoient fuivi l'évêque par un efprit de curiosité, furent longtems à ne favoir qu'en penfer ; mais à force de veiller cette fille de près, on découvrit que l'Ange prétendu qui apportoit cette nourriture célefte, n'étoit rien moins qu'un efprit.

Après la mort de l'évêque Jacques, la défunion fe mit entre le duc de Lorraine & quelques évêques de Metz, fucceffeurs de Jacques. Des raifons d'intérêt leur fournisfoient fans cefle des motifs de fe faire la guerre les uns aux autres.

C'est dans ces tems de méfintelligence, en 1273, que Laurent (a), évêque de Metz, ayant une groffe armée aux environs de Marfal, fe laiffa furprendre par le duc Ferry III, qui le fit prifonnier. Ce duc (b), profitant de fa victoire, s'empara de Marfal, & exigea

(a) Meurisse, pag. 475. Chron. lat. M. S. Episcoporum Metensium, Qui Laurentius habuit guerram cum duce Lotharingia..... & congregato exercitu multò circum Marfalum apud Attignei, duce

subito superveniente, cepit dictum episcopum, & captivum retinuit multo tempore anno & dimidio.

(b) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, Tom. II, pag. 391.

des chevaliers, maire & échevins, & communauté de cette ville, de lui donner une déclaration (c) des droits dont jouissoit l'évêque dans Marfal, villages & bans appartenans.

L'année suivante le duc Ferry & l'évêque Laurent firent un traité (d) de paix, dont deux cardinaux furent les médiateurs, par la volonté & autorité du pape ; il est spécifié que l'évêque, par la même autorité du pape, levera l'excommunication qu'il avoit lancée sur le duc & ses sujets à l'occasion de la guerre, & que ledit duc de Lorraine gardera, pour les assurances de cette paix, des ôtages de Vic & de Marfal. Ce prince (e) les rendit gratuitement, en 1284, à l'évêque Bouchard, successeur de Laurent.

Dès que Gerard fut nommé à l'évêché de Metz, l'an 1297, il fit l'acquisition des salines de Marfal & de Moyenvic, qui appartennoient à plusieurs seigneurs.

Ce Gerard eut pour successeur Regnault de Bar, qui mourut en 1318. Entre deux concurrens (f)

(c) Cette déclaration est dans *de Paix, &c.* n.º 1, 1274.

les archives de Nanci, *Layette*
cotee *Moyenvic, Marfal, &c.*
n.º 1, 1273.

(e) Dom Calmet, *Histoire de*
Lorraine, Tom. II, pag. 395.

(d) Archives de Nanci, *Traité*

(f) Meurisse, pag. 492.

à cet évêché se trouva Pierre de Sierch, archidiacre de Marfal, & frère de Jean de Sierch, évêque de Toul : c'étoit un homme d'un grand mérite ; il avoit composé des Commentaires très-savans sur le sixième livre des Décrétales.

Dans la suite les évêques de Metz ont donné à la ville de Marfal certaines distinctions (g). Dès que Louis de Poitiers fut nommé à cet évêché, son premier soin fut de se faire recevoir à Marfal.

L'évêque Ademare (h) y faisoit battre monnoie ; ce qui se voit par quelques pièces d'argent (i), où est le buste de l'évêque, avec cette légende : *Ademarius, episcopus Metensis* ; & sur le revers : *Moneta de Marfallo*.

Ce ne fut apparemment qu'après le traité de paix (k) & l'accord fait touchant les salines de Marfal, entre cet évêque & Marie de Châtillon, dite de Blois, duchesse de Lorraine, dame de Guise, seconde femme de Raoul, duc & marquis de Lorraine.

(g) Meurisse, pag. 499.

(h) Ademare, évêque en 1327, mourut en 1360.

(i) Ces monnoies sont gravées dans Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, Tom. II, planche VII,

Monnoies 135 & 136. Les ducs de Lorraine en ont aussi fait battre dans Marfal.

(k) Chartes des archives de Nanci, *Layette* cottée, *Saline de Marfal*, n.º 3.

Si l'on veut s'en rapporter à la Chronique (1) de S. Thiebaud de Metz, Jean I, duc de Lorraine, se servit d'un stratagème pour s'emparer de Marfal, en 1369 : trois gentilshommes qui étoient à son service, nommés Bertrand de Nouviant, Simonnin de Marcheville, Gerard d'Alcey, s'attroupèrent avec nombre d'autres gentilshommes & de soldats, dans la résolution de s'emparer de Marfal par surprise : en effet, s'étant travestis en laboureurs, ils s'approchèrent d'une des portes, à la pointe du jour ; on les laissa entrer ; mais à peine furent-ils dans la ville, que ces paysans prétendus devinrent des ennemis redoutables qui la pillèrent & la ravagèrent.

Théodoric de Boppart, évêque de Metz, qui étoit à son château de Vic, en fut averti ; il pria son beau-frère Jean, seigneur de la Pierre, d'aller au secours de cette place. Il partit à la tête d'une vingtaine de maîtres, & autant d'hommes d'infanterie : étant entré dans la ville par une fausse porte, inconnue à ceux qui s'en étoient emparés, ils en firent un grand massacre ; il y eut 87 gentilshommes tués, & 70 prisonniers qui furent conduits au château de Vic.

(1) Dom Calmet, *Histoire de* Preuves, pag. CLXXVIII ; & dans *Lorraine*, Tom. II, pag. 614 ; Meurisse, pag. 520.

Le duc Jean, de son côté, informé que la surprise de Marfal avoit réussi, en témoigna un extrême plaisir, & ordonna à cette occasion de grandes réjouissances : mais cette place ayant été reprise dès le lendemain par le seigneur de la Pierre, ainsi qu'on l'a dit, sa joie fut de courte durée, & donna lieu à ce proverbe Lorrain : *C'est la joie de Marfal ; elle ne dure guère.*

Raoul de Coucy, évêque de Metz, jouissoit de Marfal, l'an 1390, lorsque, par une lettre (m) écrite en allemand, il accorda des franchises à Jean de Villelange, pour une maison située en cette ville de Marfal. Son successeur (n), Conrad Bayer de Boppart, aimoit beaucoup les habitans de Marfal & de Moyenvic ; il les regardoit comme ses très-fidèles sujets.

Charles (o), cardinal de Lorraine, étoit évêque de Metz en 1551, lorsque se dépouillant de son évêché, il se réserva le titre d'administrateur du temporel & du revenu tout le temps de sa vie. C'est à ce titre qu'il inféoda les salines de Marfal & de Moyenvic, sous la redevance de trente mille livres à l'évêque de Metz & de quatre cens muids de sel.

(m) Archives de Nanci, *Layette* cottée, *Saline de Marfal*, n.º 4.

(n) Meurisse, pag. 547.

(o) *Ibid.* Meurisse, pag. 616.

Après que le roi Henri II (p), fut rentré dans la possession des trois Évêchés, en 1552, Sa Majesté se rendit aussi maître de cette place, & le cardinal (q) Robert de Lenoncourt, évêque de Metz, en fit augmenter les fortifications aux dépens du Roi, en 1553.

Il paroît par un ordre adressé en 1569 (r), aux maires de Remereville & de Buffoncourt, que le même cardinal de Lenoncourt, faisoit travailler aux fortifications de Marfal.

Le sieur de Salcede (s) en étoit gouverneur en 1567 ; il étoit en même temps baillif de l'évêché de Metz : c'étoit un homme hardi & entreprenant ; il fut soupçonné de vouloir introduire l'hérésie dans le diocèse ; il s'empara de son propre mouvement des autres places qui appartenoient au cardinal de Lorraine, administrateur de l'évêché. Ce prélat se plaignit à la cour ; le roi Charles IX ordonna à Salcede, de rendre au cardinal ses places, & d'y rétablir tous les officiers qu'il en avoit ôtés ; & dès le 26 juillet de cette même année 1567, on trouve

(p) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, Tom. II, pag. 1364.

(q) Id. *ibid.* Tom. III, pag. 42.

(r) Archives de Nanci.

(s) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, Tom. III, pag. 53 ; tiré

d'un manuscrit intitulé : *La Guerre Cardinale du sieur de Salcede.*

dans

dans l'Histoire des grands Officiers (t), Louis de Chatelus, titré de la qualité de gouverneur de Marfal.

Marfal passa par échange (u) au duc de Lorraine, par le traité de l'an 1571, article 12, où ce prince s'oblige de fournir & payer dorénavant aux évêques de Metz, en retour des salines de Moyenvic & Marfal, quatre cents muids de sel & quarante-cinq mille livres de Lorraine, dont le Roi promet par cet article de décharger de la moitié le duc de Lorraine, si Sa Majesté prenoit la résolution de se servir de la saline de Moyenvic.

Quelque temps après, M. Fouquet de la Route (x),

(t) *Histoire des grands Officiers*, par le P. Anselme, Tom. VII, p. 7.

(u) Archives de Nanci.

(x) Épitaphe placée dans l'église collégiale de Marfal : *Leñleur Chrétien,ci-devant repose le corps de magnanime & généreux seigneur Fouquet de la Route, gentilhomme, natif du Dauphiné:en récompense de ses vertus, fut pourvu du gouvernement de cette ville de Marfal: ...effroyablement redouté de l'ennemi de la foi, contre lesquels, ès guerres dernières, il a heureusement fait preuve de sa valeur; persistant*

de plus en plus en son ardent & louable zèle, jusqu'à ce qu'ayant été infidèlement & barbarement & proditoirement trahi par quelques siens serviteurs & soldats corrompus par les ennemis, il tomba entre leurs mains; & pour la querelle de Dieu & de la foi, il vécut LIII ans, mourut le xxvii d'avril, l'an du salut 1589.

Autre Épitaphe sur le même tombeau :

Gallia me genuit, rapuit Lotharingia; bello, Emicui, hareseos fervidus hostis eram.

F f

qui étoit gouverneur de Marfal, fut trahi par quelques soldats & domestiques ; il tomba entre les mains des protestans, qui le firent périr, & s'emparèrent de sa place.

Ils commirent dans les pays voisins (y) tant de ravages & d'hostilités, que le duc Charles III, ne pouvant les souffrir davantage, fut obligé d'assiéger Marfal : ce prince (z) pensa y perdre la vie ; la prit de force, l'an 1590 (a) ; par ce moyen rendit la tranquillité à la province, & fit travailler (b) aux fortifications de cette place.

Voilà le commencement de la possession dans laquelle les ducs de Lorraine sont rentrés de la ville

(y) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, Tom. II, pag. 1364. *viter afficiunt : & crescere in dies Lotharingia ducis audacia videtur.*

(z) Idem. *Ibid.* Tom. II, pag. 1457. « Je suis extrêmement touché de » l'état où est la ville de Metz &

(a) M. de Bongars, résident & alors ambassadeur du roi de France Henri IV, dans une lettre qu'il écrivit au Landgrave de Hesse, le 24 juin 1590, datée de Nuremberg, parle de ce siège de Marfal en ces termes : *Me verò res Metensís & Marfalium, decimum quartum ut aiunt majoribus tormentis validè oppugnatum, graviter afficiunt : & crescere in dies Lotharingia ducis audacia videtur.* « Je suis extrêmement touché de » l'état où est la ville de Metz & » du siège de Marfal, qu'on dit » être battu furieusement avec quatorze grosses pièces de canon : » il semble que l'audace du duc de » Lorraine croisse tous les jours. » *Lettres de M. de Bongars, aux Princes d'Allemagne*, Tom. I, pag. XVIII, Paris, 1660.

(b) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, Tom. II, pag. 1454.

de Marsal, après la cession qui en avoit été faite à l'évêque de Metz, Jacques de Lorraine, par son neveu le duc Ferry III, en 1259.

Afin de s'assurer davantage de cette conquête, faite pendant les troubles de la ligue, le duc Charles III acquit (c) de son fils le cardinal de Lorraine, évêque de Metz, la ville & seigneurie de Marsal, moyennant un échange (d), avec les pièces du ban de Saint-Clement que donna le duc de Lorraine, par contrat du 14 décembre 1593 ; cet échange fut autorisé par une bulle du pape Clement VIII. Le chapitre de Metz s'y étoit vivement opposé.

Pour prévenir toutes difficultés, il fut inséré dans

(c) Dès le 26 juin de l'année 1592, Thierry Alix, président des Comptes de Lorraine, avoit fait au nom du duc, l'acquisition d'une maison en la ville de Marsal, devant la halle ; les granges & munitions de guerre, moyennant la somme de deux mille francs ; ces bâtimens appartenoient à François Champenois, seigneur de Chantelieu : & le 10 avril 1593, le duc de Lorraine acquit d'André de la Route, gentilhomme, &c. comme tuteur de Jacques de la Route son neveu,

fils de feu Fouquet de la Route, gouverneur, une maison située à Marsal, appelée vulgairement la maison du Roi, moyennant deux mille cinq cents francs. = Archives de Nanci, n.º 47, *Marsal*, 2. = Ibid. *Donations, Promesses, Obligations, Échanges, &c.* n.º 220.

(d) La copie de ce traité est dans les archives de Nanci. Voyez M. l'abbé de Longuerue, *Description de la France*, pag. 174 & 175. = Meurisse, pag. 651.

le traité de paix (e), en 1594, que le duc Charles III fit à Saint-Germain, avec le roi Henri IV, à l'article III, que la ville de Marsal lui demeurera en propre, & à ses successeurs ducs de Lorraine, *en récompensant l'évêque au profit de l'évêché.*

Cet échange fut encore autorisé par le roi Henri IV, par arrêt du Conseil d'État, en 1601 (f) ; mais toujours à condition que le duc de Lorraine dédommageroit l'évêque de Metz. Cette clause ne fut point exécutée, parce que le prince produisit un état de dépenses excessives qu'il avoit faites, pour garder Marsal dans la ligue.

En 1620 (g) le duc de Lorraine fit travailler aux fortifications de cette place.

(e) Ce traité est rapporté dans les *Preuves de l'Histoire de Lorraine*, de Dom Calmet, Tom. III, pag. ccccl.

(f) Par un titre des archives de Nanci, n.º 227, du 6 août de cette même année, l'abbé de Salival vend au duc de Lorraine la place d'un moulin, avec ses écluses & cours d'eau, proche de Marsal, appelé le moulin de Salival, moyennant 2 francs de rente & 46 écus sols, valans 218 francs 6 gros.

(g) Archives de Nanci ; & *ibid.* n.º 53, Lettres-patentes du duc Henri de Lorraine, du 20 avril 1620, par lesquelles, mettant en considération les bons services que lui rend journellement Claude des Ruez, maître peintre, il lui donne une rente annuelle de cent réseaux de bled sur la recette de Marsal. Au n.º 108, l'an 1641, Charles duc de Lorraine, confirme la donation faite par le duc Henri, le 20 avril 1620, de cent réseaux

Louis XIII fit investir Marfal (*h*), les derniers jours de décembre 1631, par son armée, commandée par le duc de la Force, après le siège de Moyenvic.

Le duc Charles IV fit à Vic, le 10 janvier de l'année suivante, un traité (*i*) avec le Roi, par lequel il est dit à l'article IX, que le duc promet de mettre entre les mains du Roi, la place de Marfal, que Sa Majesté s'engage de rendre de bonne foi audit sieur duc & à ses successeurs, dans trois ans ; qu'il jouira toujours, sans discontinuer, des domaines en dépendans ; ne transportant ladite place au Roi, que par forme de dépôt pour ces trois années, pour y mettre tels gens de guerre qu'il lui plaira.

Ce traité fut confirmé à Liverdun, la même année, & à Charmes, en 1633.

de bled froment à prendre sur la recette de Marfal, à Claude des Ruez, chevalier de Portugal ; par ces lettres de confirmation, ledit duc lui donne à prendre lesdits cent réseaux, de trois mois en trois mois, sur les grands moulins de Nanci, à la charge d'en donner ses lettres reversales ; que ledit seigneur duc pourra les racheter

toutefois & quand bon lui semblera, pour la somme de huit mille livres ; à quoi ledit sieur des Ruez a satisfait.

(*h*) Pierre Louvet, *La France dans sa splendeur*, chap. XXVI.

(*i*) Ce traité de Vic, de 1632, est rapporté dans les *Preuves de l'Histoire de Lorraine*, de Dom Calmet, Tom. III, p. cccxcviii.

En 1641 il fut fait un autre traité (k), entre le cardinal de Richelieu, pour le Roi, & le duc Charles IV. Il est arrêté, à l'article IV, que la ville de Marfal sera rasée avant que d'être remise audit sieur duc, & que jamais on n'y pourra faire aucunes fortifications.

Malgré ce traité (l), le duc de Lorraine, toujours lui-même, dit le P. Daniel, se revolta de nouveau contre le Roi; Sa Majesté se r'empara de la Lorraine, & Marfal ne fut point démoli.

Moyenvic, qui n'en est qu'à une demi-lieue, enclavée de même dans l'État de la Lorraine, où il y a depuis longtemps de très-belles salines, appartenait à l'Empire, qui céda cette place au roi Louis XIV, par le traité de Munster du 20 octobre 1648.

Le duc Charles IV étoit donc dépouillé de ses États, lorsque le dernier février 1661, il fit un traité (m) avec le cardinal Mazarin, par lequel il est

(k) Tous ces traités de Liverdun, en 1632; de Charmes, en 1633; de Paris, en 1641, sont rapportés dans les *Preuves de l'Histoire de Lorraine*, de Dom Calmet, Tom. III, pag. D, DII & DXX.

(l) Le P. Daniel, *Histoire de France*, Tom. X, pag. LVI.

(m) J'ai vu l'original de ce traité dans les archives de Nanci, & l'enregistrement de ce même traité au Parlement de Paris, en date du 7 décembre 1663. Il s'étoit fait

dit, qu'il y rentrera aux conditions que les fortifications de Nanci seront démolies, & qu'il ne pourra plus en faire de nouvelles aux autres places, sans la permission du Roi.

Les choses restèrent dans cette situation jusqu'au traité de Montmartre (n), du 6 février 1662, par lequel le duc de Lorraine cède & transporte à Sa Majesté la propriété des duchés de Lorraine & de Bar, leurs dépendances & annexes, pour en jouir, après son décès, en tous droits & souverainetés, &c.

On fait combien ce traité trouva d'oppositions ; le duc Nicolas-François, frère du duc Charles IV, fit ses protestations ; le prince Charles, fils du duc Nicolas-François, si connu depuis sous le nom de

un traité au mois de février 1662, entre le Roi & le duc de Lorraine, par lequel ce duc transportoit au Roi la propriété des duchés de Bar & de Lorraine, sous diverses conditions ; une desquelles étoit, qu'au défaut des mâles de la maison de Bourbon, les princes mâles de la maison de Lorraine seroient réputés princes du sang de France. Cette donation fut enregistrée au Parlement le 27 février ; le duc Charles IV s'en réservoit la jouis-

sance pendant sa vie ; mais elle n'eut point lieu, par les représentations de François de Lorraine, frère du duc, le prince Charles son neveu, &c. Voy. le P. Daniel, *Histoire de France*, édit. de 1729, in-4.º pag. xci. = Larrey, *Histoire de Louis XIV*, édit. de Rotterdam, 1724, Tom. III, pag. 186.

(n) Ce traité de Montmartre, de 1662, est rapporté dans les *Preuves de l'Histoire de Lorraine*, de Dom Calmet, T. III, p. DLXXIII.

Charles V, non-seulement fit aussi les fiennes, mais il envoya des ordres à Baillivi (o), qui commandoit à Marsal, en l'absence du marquis d'Haraucourt, gouverneur de cette place, de se maintenir dans son poste, quelque ordre qui lui vînt de céder aux troupes Françaises.

Le duc Charles IV lui-même, bien loin de remettre cette place au Roi, ne voulut pas consentir à la démolition; il s'en faisoit, & refusa de livrer Marsal à Sa Majesté.

On fut bientôt instruit à Vienne (p), où le prince Charles s'étoit retiré pour ne point signer le traité de Montmartre, des instances qu'on faisoit en France au duc Charles IV, de remettre Marsal au Roi, ainsi que de l'ordre que Sa Majesté avoit donné de l'assiéger.

Sur cette nouvelle (q), le prince Charles partit de Vienne, & vint en huit jours à Marsal, où il entra, lui troisième, sous un nom déguisé.

Le marquis d'Haraucourt (r) en donna aussi-tôt avis aux ducs Charles & François: le prince lui-même,

(o) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, Tom. III, pag. 601. Calmet, *Histoire de Lorraine*, Tom. III, pag. 604.

(p) Tiré des *Mémoires* de M. le marquis de Beauveau, & de Dom (q) Idem. *Ibid.*

(r) Idem. *Ibid.*

qui

qui étoit venu dans cette place avec la résolution de la défendre, & de s'ensevelir sous ses ruines, en écrivit à son oncle & à son père; mais toutes les protestations qu'il pût faire, assurant qu'il ne venoit point pour s'emparer de Marfal, ni par aucune intelligence qu'il eût dans le pays, ne furent capables de calmer les inquiétudes du duc Charles.

Le duc François (f) fut obligé d'écrire à son fils que son entrée à Marfal avoit troublé l'intelligence qui régnoit entre son frère & lui, & qu'il devoit, pour contenter son oncle & ménager ses bonnes intentions, reprendre le chemin de Vienne.

Il fallut que le jeune prince s'en retournât (t): le gouverneur d'ailleurs lui avoit représenté le danger qu'il y avoit de s'enfermer dans une place qui ne pourroit résister longtemps aux armes du Roi; qu'il étoit d'une conséquence infinie qu'il en sortît, & lui donna un détachement commandé par le lieutenant de roi, qui l'escorta jusqu'à Birsche.

Cependant on étoit toujours en pourparler (u). Le Roi lassé des remises continuelles du duc à l'égard

(f) Tiré des Mémoires de M. le marquis de Beauveau, & de Dom Calmet, Histoire de Lorraine, Tom. III, pag. 604. (t) Idem, ibid. (u) Idem, ibid. pag. 605.

de Marfal, prit enfin la résolution de faire assiéger cette place.

M. le maréchal de la Ferté (x) commandoit à ce siège : le Roi (y) lui-même vouloit s'y trouver en personne, & dans cette vue se rendit à Metz, afin d'être à portée de Marfal.

Sa Majesté envoya le marquis de Gevres (z) au duc

(x) Tiré des *Mémoires de M. le marquis de Beauveau*, & de Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, Tom. III, pag. 612. On lit dans les *Registres de la Prévôté de Marfal*, année 1663, pag. 49 : « Mémoire à la postérité : le 18 août 1663, la ville de Marfal a été investie & bloquée par l'armée du roi de France, commandée par M. le maréchal de la Ferté. Le 4 septembre suivant la garnison de Son Altesse est sortie, & celle du Roi y est entrée, par traité fait entre Sa Majesté & Son Altesse, le Roi étant à Nomment.

(y) Le P. Daniel, *Histoire de France*, Tom. X, pag. xcii, & la plupart des Historiens qui ont parlé de ce siège de Marfal, racontent que le Roi y vint en personne : il y a même une tapisserie chez le

Roi, & une estampe gravée par le Clerc, qui représentent la reddition de Marfal entre les mains du Roi, le gouverneur lui remettant les clefs. Il est pourtant certain que la place fut remise entre les mains de M. le maréchal de la Ferté ; & M. le marquis de Beauveau, qui écrivoit ce qui se passoit pour ainsi dire sous ses yeux, parle de l'envie que le Roi avoit de se trouver en personne à ce siège, mais qu'il resta à Metz. Le titre de la Prévôté de Marfal, cité ci-dessus, est encore une preuve que le Roi ne vint point au siège de Marfal. On en pourroit rapporter plusieurs autres preuves.

(z) Tiré des *Mémoires de M. le marquis de Beauveau*, & de Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, Tom. III, pag. 613.

Charles, pour lui dire en peu de mots ses intentions, & qu'il essayeroit toutes les rigueurs de la guerre, s'il refusoit de rendre Marsal.

Le marquis d'Haraucourt (a) avoit envie de bien défendre cette place, & en avoit écrit au duc Charles IV, qui le desiroit beaucoup : mais la crainte que ce prince eut de perdre tous ses États, le déterminoit à capituler.

Le Roi & le Duc nommèrent leurs commissaires, qui firent un traité à Metz, le dernier août 1662, qui fut ratifié par le Roi à Nommeny, le lendemain premier du mois de septembre : ce traité est nommé vulgairement le traité de Marsal. En voici les principaux articles :

1.^o Que ledit sieur duc de Lorraine remettra dans trois jours, & de bonne foi, au pouvoir de Sa Majesté, la place de Marsal, dans l'état qu'elle se trouve présentement, sans rien démolir, affaiblir, diminuer, ni endommager en aucune forte ; pour être par Sa dite Majesté disposé de la place ainsi que bon lui semblera.

2.^o Et que si Sa Majesté prend la résolution de faire démolir les fortifications dudit Marsal, ledit

(a) Tiré des *Mémoires de M. le Calmei, Hist. de Lorr. T. III, p. 613*
 marquis de Beaumont, & de Dem. (b) *Ibidem, Ibidem*

seigneur duc continuera de jouir, comme par le passé, tant de ladite ville, village & domaine, que de la saline dudit Marsal : mais en cas que Sa Majesté veuille maintenir ladite place en même état qu'elle est présentement, Sa Majesté donnera audit seigneur duc un dédommagement à sa satisfaction, tant du domaine qui pourroit être dans ladite ville, que des villages qui en dépendent, pour en jouir au même titre, qu'il jouit présentement desdits domaines de Marsal. Et à l'égard de la saline, ledit seigneur Duc continuera à en jouir, & y mettre les officiers nécessaires pour la faire valoir.

Enfin, les autres articles contiennent en substance, que le Roi déclarera dans un an, au plus tard, son intention sur la démolition de Marsal : que la garnison sortira d'une manière honorable, avec quatre pièces d'artillerie ; & que si le Roi fait démolir ladite place, il fera restituer au Duc toutes les munitions de guerre ou de bouche qui y étoient lors de la prise ; & Sa Majesté promet de payer cesdites munitions, si la place n'est point démolie.

Le Roi ayant eu sujet, en 1670, d'être mécontent de la conduite du duc de Lorraine, informé d'ailleurs que ce prince mettoit sur pied un grand nombre de troupes, prit le parti d'envoyer une armée dans la

Lorraine, & Marfal suivit le sort des autres places de cet État.

Alphonse de Gueribout, chevalier, marquis de Faveri, grand bailli de Melun, en étoit gouverneur en 1674.

Cette ville étant devenue de peu de conséquence, Sa Majesté en ordonna la démolition, qui se fit en 1689 (c). On commença par les bastions, dont on ferma les gorges avec des murs de deux pieds d'épaisseur.

Les courtines restèrent encore quelque temps sans qu'on y touchât ; mais l'appréhension que l'armée ennemie n'en pût profiter, fit qu'on en renversa les parapets & une partie du rempart dans le fossé ; ce qui réduisoit Marfal, à proprement parler, en l'état d'une place démantelée.

Une grande partie des digues & batardeaux, les

(c) On a été obligé de s'en rapporter à la tradition du pays, parce qu'on ne connoissoit aucun titre qui parlât de cette démolition. Mais depuis on a trouvé, dans un *Registre de la Prévôté de Marfal*, de l'année 1689, fol.° 5, que cette démolition s'est faite l'an 1689 ; ce qui se prouve par une lettre de M. l'intendant de Metz, du 23 mars 1689, adressée à M. de Lille, alors lieutenant de Roi de Marfal, qui ordonne au Prévôt, sur l'avis de M. de Sinfart, ingénieur, de faire aller aux travaux de la démolition de la place, le nombre des habitans auquel ladite ville est taxée, &c.

deux portes, cinq corps de casernes, deux redoutes à machicoulis, l'une à la porte de France, & l'autre à la porte de Bourgogne; l'arsenal (d), qui sert en même-temps de magasin aux vivres; l'hôpital militaire (e), qui étoit il y a plus de cinq cents ans un couvent de religieuses; la maison du commandant, appelé le gouvernement; tous ces ouvrages & bâtimens militaires furent conservés (f).

Le Roi n'avoit ôté de la place que le gouverneur, qui depuis n'a point été remplacé; le reste de l'État-major y étoit demeuré.

(d) On trouve dans les archives de Nanct, n.^o 47, *Marfal* 2, que *Thierry Alix, président des Comptes*, le 26 juin 1592, fit au nom du duc de Lorraine, l'acquisition des granges à munitions de guerre, &c.

(e) Par un contrat de vente, du 10 avril 1593. Dans les mêmes archives, n.^o 220: *Vente par André de la Route comme tuteur de Jacques de la Route son neveu, fils de feu Fouquet de la Route, gouverneur de Marfal, au duc de Lorraine, d'une maison appelée la Maison du Roi*. Quand le duc de Lorraine en eut fait l'acquisition, elle devint la demeure des

gouverneurs de Marfal: le marquis d'Haraucourt y logeoit, lorsque le prince Charles de Lorraine vint pour défendre cette place; mais depuis ce temps-là les gouverneurs ou commandans, ont préféré le logement occupé par le gouverneur & les officiers de la Saline avant la destruction; & de la maison du gouverneur de Marfal, on a fait l'hôpital militaire.

(f) Archives de Nanci, tiré du manuscrit intitulé: *Rapport concernant la valeur de la Prévôté de Marfal*, fait le 28 mars 1699, par M. Raulin, conseiller en la Chambre des Comptes de Lorraine,

La paix de Rîswik (g) rétablit le duc Léopold dans ses États, en 1697; ils lui furent rendus, suivant l'article XXII, sur le pied que le duc Charles IV son oncle les possédoit en 1670; ainsi le Roi en conserva les fortifications, & le Duc le domaine, selon ce qui subsistoit en cette année 1670, conformément au traité de Marfal de 1663, qui l'avoit ainsi réglé.

En 1699, Sa Majesté fit relever les fortifications de Marfal, à peu près sur les ruines des anciennes : elles consistent en sept bastions. Le duc de Lorraine, qui jouissoit du domaine (h), y établit ses officiers pour rendre la justice & recouvrer ses revenus. Le roi de Pologne Stanislas I., ce prince si connu par ses grandes qualités, a possédé cette place sur le même pied, suivant la convention du 28 août 1736, par laquelle les duchés de Lorraine & de Bar lui avoient été cédés, pour être remis après lui à la France.

Sa mort arrivée en l'année 1766, a donné lieu à l'exécution de la dernière clause de ce traité.

La Justice se rend aujourd'hui au nom du roi de

(g) Ce traité de Rîswik, de 1697, est rapporté dans les *Preuves de l'Histoire de Lorraine*, de Dom Calmet, Tom. III, pag. CCCXVI.

(h) Il y a actuellement 273 feux dans Marfal, ce qui fait environ 900 habitans, sujets du roi de France.

France, en Lorraine. Cette Justice étoit autrefois (i) composée d'un prévôt, maître-échevin ; six échevins, un clerc-juré & un doyen ; elle jugeoit en dernier ressort au criminel.

Depuis l'entrée du duc Léopold en Lorraine, cette Justice a été mise au niveau avec les autres prévôtés de Lorraine, qui sont composées d'un prévôt, de son lieutenant & d'un assesseur.

La juridiction prévôtale de Marfal étant la plus petite des juridictions de Lorraine, ces trois charges ont toujours été réunies sur la tête d'une même personne, qui est en même temps chef du tribunal de Police (k) ; il est composé de deux conseillers de ville, d'un substitut, d'un syndic & d'un greffier. Le prévôt est aussi gruyer, & le seul officier de la gruerie de Marfal, quoiqu'assez considérable.

(i) Ce qui se prouve par la Coutume particulière de la ville de Marfal. Cette Coutume se trouve en original, sur parchemin, à l'abbaye de Senone, bien signé de la main du grand duc Charles, & de ses secrétaires, intitulé : *Texte original de la Coutume de Marfal*, compris en 85 articles; ensuite les arrêts du Parlement de Metz bien authentiques, rendus en 1688, le 13 décembre, contre Jean-François

Clopotuni, prévôt de Marfal, qui vouloit s'attribuer certaines amendes comprises dans l'article 76. On remarque que dans les exemplaires desdites Coutumes, qu'il fit imprimer à Paris, & débiter par Bouchard libraire de Metz, en 1678, il fit une altération notable dans ledit article, pour s'approprier les amendes qui appartiennent au prince.

(k) Ordonnance du duc Léopold, en 1707.

Les appels des jugemens du prévôt ressortissent au bailliage de Nanci, & les appels de gruerie, à différens tribunaux supérieurs, suivant la situation des bois. Quand les délits sont commis dans les forêts du Roi, l'appel va à la Chambre des Comptes.

L'église principale est une collégiale, fondée (1) pour sept prébendes en 1222, par Amance, abbesse de Neumoutier & de Marsal, qui est le couvent dont j'ai parlé, qui sert aujourd'hui d'hôpital militaire : cette même abbesse, qui étoit collatrice de la cure, l'a réunie avec le chapitre des chanoines, & leur abandonna tous les droits & les biens que son abbaye possédoit à Marsal.

Par le traité de 1593, de l'échange de Marsal, entre le cardinal de Lorraine & le duc Charles III, le cardinal s'est réservé, & à ses successeurs évêques de Metz, le droit de patronage, collation, & institution du prévôt & des chanoines de Marsal.

Les fonctions curiales s'étoient toujours exercées par les chanoines en commun ; elles ont été réunies au prévôt des chanoines : on a consenti en même temps qu'ils jouiroient de deux prébendes ; de façon

(1) Ce titre de la fondation des chanoines de Marsal, est rapporté dans les *Preuves de l'Hist. de Lorr.* de Dom Calmet, T. II, pag. 279.

qu'aujourd'hui ce chapitre n'est plus composé que du prévôt & de cinq chanoines.

Il n'y a que deux communautés religieuses ; l'une de Capucins (ils vinrent pour la première fois en 1650, & on leur fit bâtir un couvent & une église en 1680) & l'autre de religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, sous la règle de S. Augustin : elles vinrent à Marsal en 1635 ; le duc Charles IV leur fit présent, en 1653, d'une maison, qu'elles quittèrent ensuite, & un particulier leur donna celle où elles sont aujourd'hui.

Je me suis réservé à parler ici de la saline de Marsal ; il paroît qu'elle étoit déjà considérable dès le commencement du huitième siècle (m) : elle a donné occasion à plusieurs donations, promesses, obligations, échanges, aliénations, ventes, & traités.

Un des traités le plus remarquable, c'est une association (n) que firent pour huit ans les ducs de Lorraine & les évêques de Metz, en 1402, pour prévenir les disputes qui pouvoient naître entre leurs officiers, au sujet de leurs salines ; & pour leur plus grand profit & avantage des uns & des autres, ils

(m). Dom Calmet, *Histoire de Lorraine, Preuves*, T. I, p. 265. (n) Idem, *ibid. Dissertation sur les Salines*, T. III, pag. xxvi.

s'engagent de tenir en commun les salines de Lorraine & celles de l'évêché, & de partager également les frais & le profit : Marfal faisoit partie de ce traité, qui fut renouvelé pour trois ans le dernier août 1413 : cette association duroit encore en 1432 & en 1449.

En 1571 la saline de Marfal & celle de Moyenvic furent inféodées (o) au profit du duc Charles III ; & en 1593, dans le traité d'échange de Marfal, dont j'ai déjà fait mention plusieurs fois, entre le cardinal de Lorraine & le duc Charles III, le cardinal se réserve, & à ses successeurs évêques de Metz, 22500 liv. & 200 muids de sel sur la saline de Marfal.

La source qui fournissoit les eaux salées dont on formoit le sel, est entre Haraucourt (p) & Marfal, au bord du marais, sur le ban de la seigneurie d'Haraucourt.

On a fait combler cette source salée, il y a environ 60 ans, pour empêcher que les habitans des environs, qui y venoient sans cesse, ne pussent dorénavant s'en servir & s'exempter d'acheter du sel.

(o) La copie de ce traité est de Marfal. Il porte le nom de ville dans un contrat de vente de dans les archives de Nanci.

(p) Haraucourt est un petit village qui touche, pour ainsi dire, aux avant-fossés des fortifications de Dom Calmet, T. III, pag. cxcv.

244 *Recherches sur le Briquetage de Marfal.*

Cette source étoit extrêmement abondante ; on en conduisoit les eaux à la saline, dans un puits (q) dont il est fait mention dans l'Histoire du duc Antoine en 1526, par Volkir (r), qui en parle en ces termes :

... Pour don divin & naturel, un beau Puits d'eau salée, duquel chacun tâche au moins mal faire son profit,

La saline de Marfal a commencé à être abandonnée vers le milieu du siècle dernier ; elle étoit située dans la place d'armes (s), vis-à-vis le gouvernement ; elle étoit déjà entièrement détruite dès l'année 1699.

On voit par les archives de Nanci, qu'on a fait plusieurs tentatives pour la rétablir ; mais la manœuvre d'une saline a toujours paru incompatible avec le service d'une place de guerre ; & d'ailleurs la quantité de bâtimens qu'il auroit fallu rétablir, joint à d'autres obstacles difficiles à surmonter, & d'une dépense considérable, ont fait échouer jusqu'ici les différens projets qui ont été proposés à ce sujet.

(q) Ce puits est entièrement comblé.

(s) Archives de Nanci, tiré du manuscrit intitulé : *Rapport, &c.*

(r) *Histoire du duc Antoine*, par M. Raulin, conseiller en la chap. XIII, *Chambre des Comptes de Lorraine.*



RECHERCHES
S U R
LES ANTIQUITÉS
DES ENVIRONS DE VANNES,
A LA CÔTE DU SUD DE LA BRETAGNE,
O U
DESCRIPTION HISTORIQUE
DES PIERRES EXTRAORDINAIRES,
ET DE QUELQUES CAMPS DES ANCIENS ROMAINS,
*Qui se remarquent dans le pays des anciens Venetes ,
jusqu'à Belle-isle.*

A V A N T - P R O P O S.

CES Recherches historiques furent d'abord imprimées dans le *Journal de Verdun*, novembre 1755 : une autre édition s'en fit, en 1758, sous le nom d'*Amsterdam*, augmentée d'un Avant-propos fort honnête de la part des Editeurs : il s'en trouve une troisième édition plus abrégée dans nos *Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres de la Rochelle*, troisième Recueil : enfin, voici la quatrième fois que cette Dissertation s'imprime. On a voulu que je l'insérasse dans ce Recueil de mes Recherches sur quelques Antiquités des Gaules : je l'ai corrigée & beaucoup augmentée. J'avois fait, lors de la première édition, des desseins relatifs à ces monumens antiques du pays des anciens *Veneti* : ils ne purent tenir place dans l'ouvrage périodique, qui n'est jamais accompagné de gravures. Feu M. le comte de Caylus avoit lu cette brochure imprimée en Hollande ; elle fut cause de toutes les amitiés dont il me combla : il me demanda mes Planches ; il en a fait graver

deux ; la carte, & la vue des rangs de pierre qui se voient à Carnac : elles sont insérées dans son sixième volume de ses *Antiquités*, numérotées CXX & CXXI. Cette carte du pays des Venetes est la seule Planche insérée dans le troisième tome du Recueil de l'Académie de la Rochelle. Quoique cette carte ait été déjà gravée deux fois, cependant comme elle appartient primitivement à mon Ouvrage, & qu'elle y est nécessaire pour l'intelligence de toutes les descriptions topographiques qui ont donné lieu à ces Recherches, je ne fais qu'une restitution en l'insérant ici. Il en est de même pour le dessein des alignemens des pierres de Carnac, où je n'ai fait que différencier la manière, en les représentant en plan. Les autres desseins qui enrichissent cette impression, n'ont jamais paru. J'avois dessiné tous les autres monumens ; je les ai supprimés pour ne point donner ceux que feu M. le président de Robien a fournis à M. le comte de Caylus ; & je renvoie à cet égard aux Planches gravées dans son même sixième tome des *Antiquités*. Au reste, j'ai mis tous mes soins pour répandre du jour sur cet écrit, que les Editeurs d'Amsterdam regardent
comme

comme *une traduction* (en se servant de leurs expressions) *en partie des Commentaires de César*, suivant la force du sens littéral, dans le compte que ce grand Capitaine rend de la guerre qu'il eut à faire contre les Venetes, qui n'a pas peu servi au grand nom qu'il s'est acquis. En effet, il est aisé d'entrevoir par les récits mêmes de César, que la réduction de ce pays en sa puissance, fit trembler toutes les autres nations de la Gaule ; & que les mesures qu'il avoit prises pour contenir les plus puissantes provinces, prouvent qu'elles n'attendoient que l'instant pour pouvoir secouer le joug des Romains, si César eût succombé contre les Venetes. Ce fut ce dessein de révolte qui motiva sans doute la manière cruelle dont il les traita. Il fit massacrer jusqu'aux enfans, les vieillards & les sénateurs, pour éteindre absolument le germe d'un peuple qui lui avoit manqué de fidélité, & pour effrayer par cet exemple cruel les autres cités de la Gaule.

On voit que le peu de monumens qui nous reste de cet ancien peuple, méritoit des recherches & un examen attentif.

Une matière aussi analogue à mon goût & aussi intéressante a piqué ma curiosité ; ce qui a donné lieu à la première publication de cet écrit, & à celle-ci.





R E C H E R C H E S
S U R
L E S A N T I Q U I T É S
D E S E N V I R O N S D E V A N N E S ,
A L A C Ô T E D U S U D D E L A B R E T A G N E ,
O U

D E S C R I P T I O N H I S T O R I Q U E
D E S P I E R R E S E X T R A O R D I N A I R E S ,
E T D E Q U E L Q U E S C A M P S D E S A N C I E N S R Ô M A I N S ,
*Qui se remarquent dans le pays des anciens Venètes ,
jusqu'à Belle-isle.*

LES pierres ont été en usage dès la plus haute antiquité, pour transmettre aux siècles à venir des événemens les plus mémorables. Les livres Saints nous en fournissent plusieurs exemples : telle est la pierre qui avoit servi de chevet à Jacob^(a), qu'il

(a) Gen. XXVIII, 18.

planta en la parfumant d'huile, pour un monument de sa vision miraculeuse : ce même Patriarche voulut que son alliance (b) avec Laban, fût consacrée par un monceau de pierres. On en usa de même pour indiquer le tombeau de Rachel (c) & celui d'Abfalon (d). Josué ordonna que le passage (e) du Jourdain fût transmis à la postérité par douze pierres qu'il fit poser. L'on roula de grandes pierres (f) pour servir de monument à la caverne, où furent mis après leur mort les cinq Rois Cananéens.

Tout le monde fait que les Grecs & les anciens Romains, étoient aussi dans l'usage de planter de hautes pierres, ou d'en faire des amas dans les campagnes ; ce que dit Homere (g) d'un amas de pierres au pied des termes de Mercure, fait remonter chez ces peuples cette pratique aux temps les plus reculés.

Les *hermes* des Romains étoient de très-hautes pierres, qu'ils érigeoient auprès des sépulcres (h), ainsi que les termes (i), qui servoient de bornes dans

(b) Gen. XXXI, 45, 46, 47.

(c) *Ibid.* XXXV, 20.

(d) II. Reg. XVIII, 17.

(e) Josué, IV, 3.

(f) *Ibid.* X, 27.(g) Hom. *Odyss.* II, v. 2 ; & Didyme sur cet endroit.(h) *Probus Æmilius*, pag. 63.(i) Denys d'Halicarn. *lib.* II, LXXIV.

les campagnes , qu'ils honoroient comme autant de divinités.

Mon dessein n'est point ici de rappeler tout ce que les Savans ont dit sur *Hercules saxanus* ou *Hercules à petra*. Les pierres qui ont donné lieu aux recherches que l'on va essayer de déduire, ne peuvent être prises en général pour ces différentes sortes de monumens, dont on attribue aussi un grand nombre aux anciens Gaulois.

C'est en Bretagne que ces pierres étonnantes se voient ; on ne connoît aucun écrit qui ait fait mention de leur véritable état , ni de ce qui peut leur avoir donné lieu : elles sont placées sur la côte du sud du Morbihan, tout auprès du bourg de Carnac, où elles occupent au-dessus , le terrain le plus élevé en face de la mer, en allant depuis ce bourg au bras de mer de la Trinité, sur la longueur de 760 toises, où elles sont plantées & alignées comme des rangées d'arbres , sur onze rangs parallèles qui forment dix intervalles comme des rues tirées au cordeau , dont la première, en comptant par la plus prochaine de Carnac , a 6 toises de largeur ; la seconde, 5 toises 3 pieds ; la troisième, 6 toises ; la quatrième, 6 toises 2 pieds ; la cinquième, 5 toises ; la sixième, 5 toises ; la septième, 3 toises 3 pieds ; la huitième, 3 toises

PL. XXV.

PL. XXV,
fig. A.

4 pieds ; la neuvième , 4 toises ; & la dixième , 2 toises : ce qui fait une largeur totale de 47 toises.

PL. XXV,
fig. A.

Ces pierres sont plantées à 18 , 20 & 25 pieds les unes des autres ; il y en a beaucoup qui ne sont pas plus grosses que des bornes ordinaires ; mais en revanche , il s'en voit sur-tout aux extrémités de la distance ci-devant marquée , qui sont d'une grosseur énorme , & haute de 16 , 18 & 20 pieds ; on ne peut les considérer sans en être étonné : j'en ai cubé qui doivent peser plus de quatre-vingts milliers ; il est inconcevable de quelles machines on a pu se servir pour les mettre debout ; & ce qui est encore extrêmement singulier , c'est qu'elles sont presque toutes plantées de façon que la plus grande grosseur est en haut , & la moindre en bas , de sorte qu'il y en

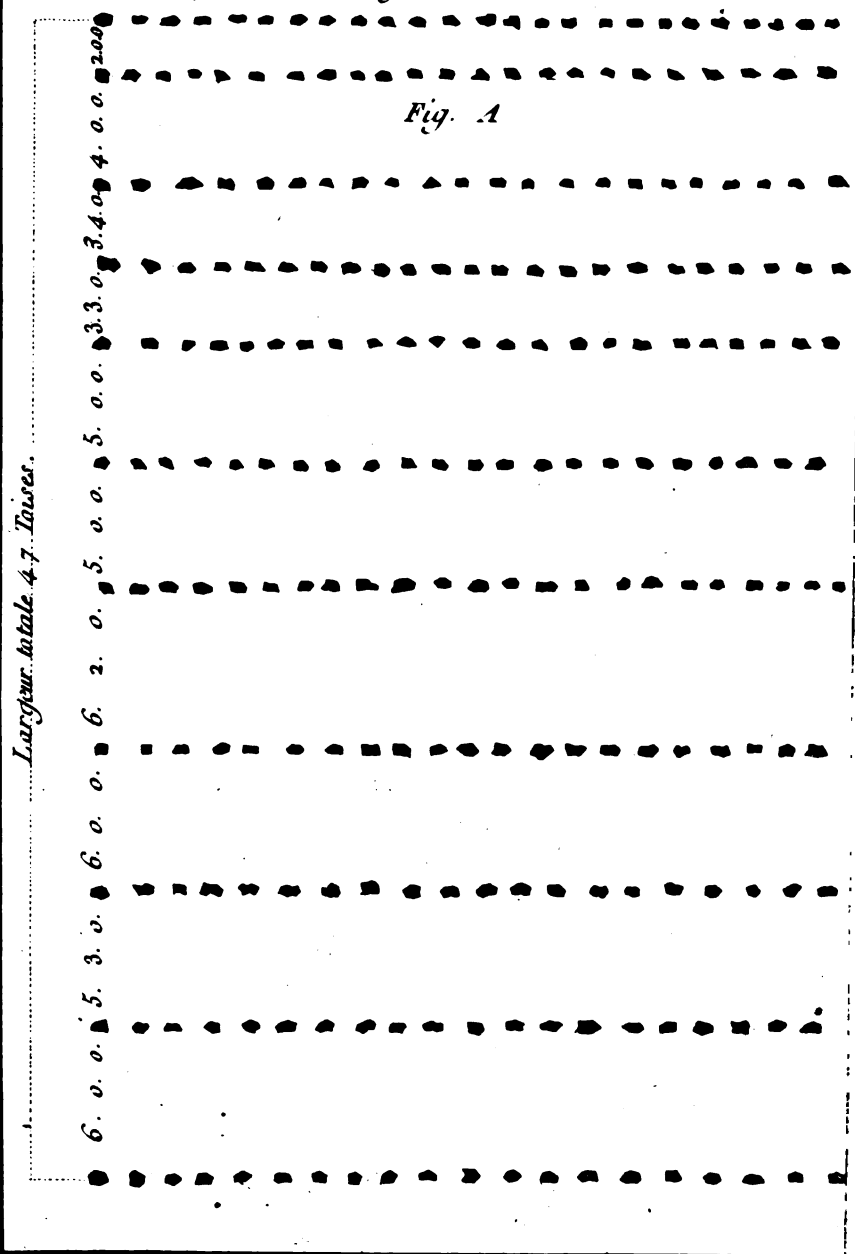
PL. XXV,
fig. B.

a plusieurs qui sont portées comme sur un pivot : elles sont brutes , telles qu'on les a tirées de la terre : l'on a affecté , pour celles qui sont plates , ou qui ont quelques côtés aplatis , de les retourner suivant les alignemens , & de leur faire faire parement aux rues.

PL. XXV,
fig. C.

Il s'en voit dans le grand nombre quelques-unes de couchées , soit qu'elles aient été renversées naturellement ou qu'on ait eu intention d'en faire usage ; ce que les payfans de ces cantons n'ont osé pendant très-longtemps par un esprit de superstition.

Plan d'une partie des Alignemens des Pierres de Carnac .



Conquis par M. de la Saussure

Parmi celles qui sont couchées, j'en ai remarqué une à l'extrémité des alignemens, vers le couchant, où la pierre est creusée en demi-sphéroïde allongé, dont le grand diamètre a 10 pieds, & le petit 6; cette forme approche tant de la régularité, que l'on pourroit croire que c'est à dessein que cette concavité y a été pratiquée, & que cette pierre servoit d'autel où l'on sacrifioit aux faux Dieux.

Les traces de ces pierres alignées, s'étendent beaucoup plus loin que les 760 toises; mais cette longueur est celle qui est la plus continuée: elles sont interrompues de temps à autres par un moulin à vent, par quelques maisons de payfans, & même par un hameau entier: par-delà on en reconnoît encore les traces jusqu'à un quart de lieue du bras de mer de la Trinité, où on cesse d'en apercevoir: en comptant la longueur totale du terrain qu'elles occupent, elle est de 1490 toises.

Le sol étant par-tout de rocher, il n'est pas douteux que ces pierres n'aient été tirées sur le lieu même où on les voit, au nombre de plus de 4000, tant grosses que petites: ce qui surprend lorsqu'on les aperçoit de loin, sur-tout les rangées vers Carnac, qui ont été les moins dégradées & où sont les plus grosses.

PL. XXIV. Quant à celles qui sont près du bourg d'Ardeven, elles sont en beaucoup moindre quantité ; j'en ai compté environ 200, parmi lesquelles il y en a d'aussi grosses qu'à Carnac ; le sol étant de rocher, elles ont dû aussi avoir été tirées sur le lieu même ; en les comparant avec celles de Carnac, l'on peut croire qu'elles sont du même temps, & qu'elles ont eu le même objet.

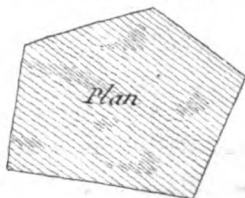
Ce détail prouve que certainement ces ouvrages sont de main d'homme, & qu'il est inutile d'en chercher le principe à l'aide de la Physique. Je n'en ai point remarqué de posées en jambages, & la troisième par-dessus, comme une porte ; ce ne sont par conséquent pas les mêmes dont M. Deslandes (k) nous a donné la description.

L'on voit encore dans tous ces environs beaucoup d'autres grosses pierres plantées seules çà & là, dans les campagnes ; quelquefois même il y en a plusieurs près les unes des autres ; elles se remarquent jusques dans la presqu'île de Quiberon, & dans les îles de Belle-île & de Groix : il s'en trouve une à Belle-île, entre le moulin de Gouich & le bourg de Locmaria, de cinquante mille quatre cents pesant.

PL. XXVI,
fig. B-C.
Fig. A.

(k) *Recueil de Traité de Physique*, Tom. II, pag. 37.

Pierre plantée au milieu
de l'Isle de Groix à environ
250 Toises vers l'O. du clocher
de S. Tudy



Pierre placée 400 Toises
du Moulbourg de Locmaria

Vue du côté des

Fig. B

16 Pieds 2 Pouces

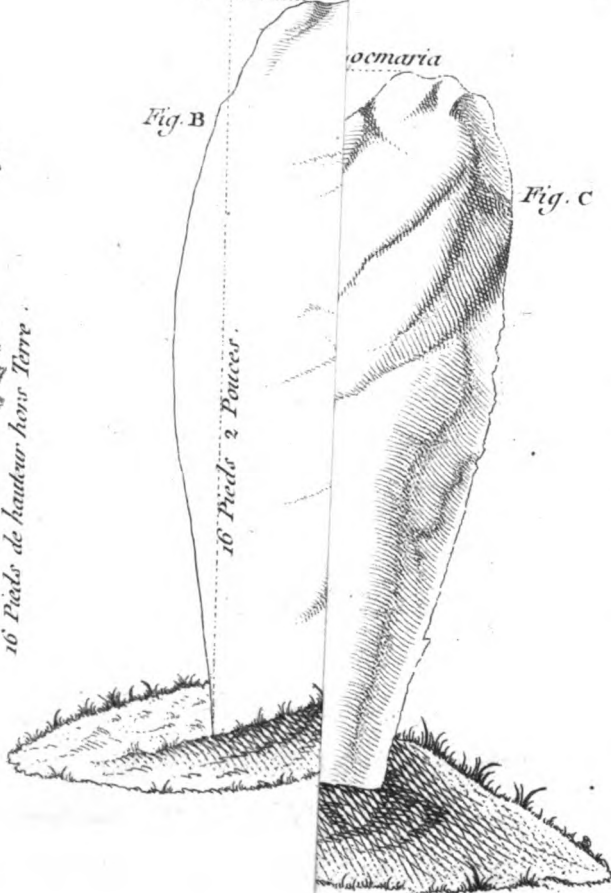


Fig. C

rus

D

Côté du Moulin

On remarque aussi dans cette partie de la Bretagne, nombre de pierres plates comme des tables, soutenues en l'air sur quelques autres pierres ou bornes debout ; il y en a une entr'autres aux environs du bourg de Locmariaker (1), qui doit peser, suivant son cube, soixante-quinze mille six cents ; une autre près du Port-Louis, & une autre près d'Hennebond.

Il y a dans ces mêmes cantons beaucoup de hautes ou petites buttes, qui ne sont sans doute que différentes manières, dont on s'est servi dans la haute antiquité, pour désigner des tombeaux de personnes de marque (m) : mais je reviens à mon sujet, aux pierres alignées près Carnac.

(1) Il y en a un dessin dans le Tome VI.^e des *Antiquités* de M. le comte de Caylus, *Planche CXX*.

(m) Lib. XV, *Etymolog.* X.^o ... *Apud majores enim potentes aut sub montibus aut in montibus sepeliabantur; inde tractum est, ut super cadavera, aut pyramides fierent, aut ingentes columna collocarentur.*

Monte sub aëreo qui nunc Misenus ab illo dicitur. Virg. *Æneid.* lib. 6. = Et lib. 7, *Aggere composito tumuli.*

Et Regum cineres extructo monte quiescant. M. Lucan. lib. 8, &c.

Platon fait mention d'un amas ou levée de terre qui se faisoit sur la sépulture des morts. J'ai parlé ailleurs (*Antiquités de Saintes*) des honneurs funébres que Germanicus rendit en Allemagne à Varus, auquel il éleva une tombe où il travailla lui-même avec toute son armée ; il voulut y poser le premier gazon. L'on sait que ces monumens étoient relatifs au rang que tenoit dans les armées Romaines ; la personne pour laquelle on les élevoit. Toute l'armée y mettoit la main quand c'étoit le

K k

PL. XXIV &
XXV.

Il me paroît qu'on n'en peut croire autre chose, sinon qu'elles marquent les traces d'un ancien camp, & celles d'Ardeven, où étoit l'emplacement de la garde avancée. Outre que l'inspection des lieux fait naître cette idée, elle paroît être d'autant plus probable, qu'elle est appuyée sur une tradition, qui a conservé au terrain occupé par ces pierres le nom de *Camp de César*.

En suivant avec attention les Commentaires de ce grand Capitaine, il paroît effectivement que cette situation convient parfaitement à tout ce qu'il raconte de la guerre (n) qu'il fit en personne aux anciens *Veneti*, les peuples les plus puissans & les plus distingués entre les Armoriquains, dont l'autorité s'étendoit sur les côtes de la mer, & sur tous ceux qui y commerçoient. Nul peuple n'avoit plus de vaisseaux, de pilotes & de matelots que les Venetes. Plus habiles que leurs voisins dans la marine, ils alloient commercer jusques dans les isles Britanniques.

généralissime, & ainsi de suite en descendant, où pour le centurion il n'y avoit que les soldats de la compagnie, &c.

(n) *Jul. Cæs. Comment. lib. III, de Bell. Gall. In Venetos hujus civitatis est longè amplissima*

autoritas omnis ora maritima regionum earum; quod & naves habens Veneti plurimas quibus in Britanniam navigare consueverunt, & scientia atque usu nauticarum ceteros antecedunt & in magno impetu maris atque aperto, &c.

Strabon (o), qui parle fort au long de tout ce que raconte César des *Veneti*, de leur commerce & des autres circonstances qui rendoient ces peuples si recommandables sur les côtes de l'Océan, les croit conjointement avec les Cenomans, les fondateurs de Venise, où ils furent conduits par Bellovèse, vers l'an 164 de Rome, 590 ans avant Jésus-Christ, d'où cette brillante République dans la mer Adriatique a pris le même nom des *Veneti*; & les deux territoires, qui ont quelque ressemblance par la grande quantité d'îles que l'on y voit, se sont appelés également *Venetia*.

L'an de Rome
164, avant Je-
sus-Christ, 590.

Les interprètes n'ont eu que de fausses idées sur la partie précisément de ces côtes maritimes, que les *Veneti* de la Gaule occupoient alors, ainsi que les Géographes modernes, entre autres Sanfon qui s'est bien trompé dans ce qu'il en a tracé dans la carte de la *Gallia vetus*.

César, dans le dessein de soumettre à ses armes les *Veneti*, avoit ouvert la campagne par les sièges de leurs places; projet auquel il fut obligé de renoncer (p): on détaillera dans la suite toutes les

(o) Strabo, *Geog. lib. IV*, édité
1587, Atrebat. pag. 134.

(p) Jul. Cés. *Comment. lib. III*,
de Bell. Gall. Cam. plaribus

PL. XXIV. circonstances qui l'arrêtaient : il prit le parti de ne plus rien entreprendre qu'il ne fût secondé par sa flotte, alors mouillée dans la Loire, & qui attendoit les vents favorables, qui souffloient toujours trop fort pour oser en sortir, & depuis l'été qu'elle y étoit prête à mettre en mer, il y avoit presque toujours eu des tempêtes (q) ; pendant lequel temps il est certain que César a dû avec son armée prendre poste & occuper quelque bon camp à portée de l'ennemi qu'il avoit à combattre, & en même temps se placer de façon à voir les manœuvres de sa flotte, d'où dépendoit la réussite de son entreprise qui étoit bien douteuse, puisque son ennemi paroissoit encore plus redoutable par mer que par terre, où la situation les rendoit inexpugnables.

Des levées de terre, que l'on remarque entre le Morbihan & l'anse de Saint-Philibert, sur le bord de

expugnatis oppidis, Caesar ubi intellexit frustra tantum laborem sumi, neque hostium fugam captis oppidis reprimi, neque his nocere posse, statuit spectandam classem.

(q) Ibid. Jul. Cæs. Hæc eo facilius magnam partem aestatis faciebant, quod nostra naves tempestatibus detinebantur.

Et Dio Cassius, ex lib. 39, fol. 109, Caesar ipse in Venetos profectus est preparatis in Mediterraneis regionibus id genus navigiis quæ ad æstum maris ferendum essent idonea. His per Ligerim fluvium deductis totam propè modum æstatem frustra assumpsit.

la mer, dont quelques parties se trouvent labourées dans un champ, & d'autres ébranlées, pourroient faire penser que ce fut peut-être là où César se campa d'abord, & qu'après avoir reconnu le camp de Carnac, il s'y posta.

Je ne ferai point ici la description de ces levées de terres, qui sont certainement d'anciens retranchemens ; elle se rapporteroit à ce qui est dit dans les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres (r), sur quelques lieux semblables qui portent le nom de *Camp de César*, entre autres au-dessus du Port-Dick (s), dans cette province, près Saint-Brieux.

L'on présume donc, que de ce premier camp que César occupoit aux environs du Morbihan, il alla se camper où est cette grande quantité de pierres debout sur les hauteurs de Carnac.

Cette affiette étoit d'autant plus avantageuse, qu'entourée de la mer de trois côtés, il avoit sa droite appuyée au bras de la Trinité, sa gauche à la côte vers Quiberon, & en dos celle de Carnac : il pouvoit de là découvrir très-au loin dans cette vaste plaine, qui s'étend du côté d'Auray, & de la rivière ou bras

(r) Voyez les *Mémoires de* Tom. XX, pag. 403, 422 & 436.
l'Académie des Belles-Lettres, (s) *Ibid.* pag. 430.

de mer de Saint-Cado, qui ne laisse qu'un intervalle où il faut passer pour aller à la côte de Carnac, seul point où César avoit à veiller. Ce camp pouvoit contenir treize à quatorze mille hommes. La vue sur la mer s'étend aussi très-loin, sur-tout sur le débouchement de la Loire, point intéressant pour César : il réunissoit encore dans son camp l'avantage de voir tout ce qui sortoit ou entroit dans le Morbihan, & de pouvoir juger de toutes les manœuvres des vaisseaux des Venetes en sortant de leur port.

Il est probable que les vaisseaux Gaulois de la côte de Saintonge & du Poitou amis de César, ou peut-être même ceux qui faisoient partie de la flotte Romaine, commandée par Brutus, apportoit de la Loire au camp de César les vivres qui lui étoient nécessaires. La quantité de ports qui se trouvent le long de cette côte de Carnac, favorisoit ce transport. Comme il n'avoit gardé que de l'infanterie (1), il y a tout autant d'eau, soit de fontaines ou de puits, qu'il en falloit pour cette armée.

Quant à cette quantité de pierres plantées ou posées debout, je ne puis croire que les Romains aient eu

(1) *Jul. Caf. Comment. lib. III, de Bell. Gall. Ipse (Cesar) eò pedestribus copiis contendit, &c.*

d'autre objet que de mettre leurs tentes ou leurs baraques à l'abri (u), & de les appuyer contre cette espèce de muraille continuée de ces grosses masses de pierres pour se garantir des coups de vents violens qui règnent fréquemment sur ces côtes, dont les troupes qui étoient campées à l'isle de Belle-isle, dans cette dernière guerre, ont fait de si rudes épreuves, leur camp ayant été plusieurs fois emporté & rasé par les tempêtes. Ces exemples favorisent l'opinion sur le motif de ces grosses pierres, & sur le temps où elles ont dû être plantées : il est vrai qu'on ne peut envisager l'entreprise de ce travail qu'avec étonnement ; mais l'on fait que l'esprit qui régnoit dans les soldats Romains, les a portés à laisser par-tout où ils ont séjourné des monumens aussi extraordinaires que celui-ci ; il ne falloit pas moins que leur industrie pour l'imaginer, & que leur ardeur infatigable pour l'exécuter.

(u) Les tentes des anciens Romains étoient ordinairement de peaux, d'où est venue cette manière de parler : *sub pellibus militis habere exercitum, sub pellibus retinere*. Les anciens guerriers se servoient de cette espèce de tente par préférence ; car, à remonter aux anciens Hébreux & aux Grecs,

on en trouve des preuves fréquentes. *II. Reg. VI, 2. Par. XVIII, 1. Psal. 103, 3. Cant. I, 5. Curtius, lib. III.* Les livres Saints cependant parlent quelquefois de tentes de toile. *Isa. XL, 22.* Il y avoit des occasions où les Romains se baraquoient dans leurs camps. *Varro, lib. 4. Lib. dec. 4, lib. 5, &c.*

Cette opinion sur ce camp de César a été combattue par M. le comte de Caylus, dans le Recueil de ses Antiquités (x). Ce Savant respectable & reconnu pour le premier homme capable de prononcer en ce genre, détruit toutes les idées que ce camp a été construit des mains des soldats de ce grand Capitaine : que même on doive attribuer ces monumens de rochers élevés debout aux temps des Romains. Il en discute toutes les raisons ; il finit par dire, que la « disposition de ces pierres, constante en elle-même, » est l'ouvrage d'un peuple, & la suite de la superstition. »

Cependant il croit que ce camp a pu servir à Jules-César ; qu'il le trouva tout fait & s'y posta ; cette affiette étant relative à ses Commentaires : il s'oppose à ce qu'on reconnoisse un camp dans cette manière d'alignement, & ces *pierres plantées en quinconce* ; manière d'en rendre compte dont je ne me suis pas servi : « ce qui n'y ressemble ni dans » la forme, ni dans la disposition ; & que quelques » travaux que les soldats Romains fussent dans l'habitude d'exécuter pour camper & se retrancher, ils » n'ont rien laissé de pareil. »

(x) Tom. VI, pag. 381 & suiv.

Voilà

Voilà en substance les points essentiels de la critique de ce savant Antiquaire : il m'avoit confié son manuscrit avant que de le rendre public, & même il avoit porté la complaisance jusqu'à me laisser le maître d'en retrancher ce que je voudrois : mais je me suis trouvé trop honoré des observations d'un homme qui possédoit la plus belle ame & cette franchise antique qui montrait en lui un ami plutôt qu'un censeur ; & pouvois-je en supprimer la moindre partie sans nuire aux intérêts du public , & même à ceux de mon amour propre ?

Ce n'est donc qu'avec le respect que j'ai voué à sa mémoire, que je hasarde quelques restrictions à cette critique : l'opinion est un champ libre qui appartient à tous les hommes ; la mienne, si j'ose prononcer ainsi que M. le comte de Caylus m'a permis de le dire, persiste sur ce que le camp de Carnac est dû à l'armée de Jules-César, & que les alignemens de ces hauts rochers, non-seulement n'ôtent rien à cette créance, mais même la rend plus solide. Polybe dit expressément, que l'usage des Romains étoit d'aligner leurs tentes sur une même ligne : *Ponunt autem horum tentoria ad unam rectam lineam omnia.* & lorsque l'armée étoit obligée d'hiverner, ils les couvroient de planches ; ce qui n'est autre chose, sinon

ce que nous appellons se baraquier ; d'où il me paroît que ces pierres debout , comme je l'ai déjà dit , furent imaginées pour soutenir leurs tentes & encore plus les baraques afin de résister aux tempêtes. Car quel autre objet , je le répète , peut avoir donné lieu à des files de hautes pierres si exactement alignées en rues , si parallèlement , sur une si grande longueur , & d'une manière si précise , pour faire face à la mer & la découvrir ? Quant au courage des Romains pour l'exécution d'une telle entreprise , ils en ont laissé des monumens bien admirables en tant d'autres endroits.

PL. XXV. D'ailleurs , plus on observera ce camp d'un œil militaire , plus on reconnoîtra qu'il a été fait à dessein , tant dans ses flancs inexpugnables que dans son assiette si relative aux points que César raconte qu'il occupoit , & la manière dont ce camp se présente du côté de la terre sur la ligne du front d'attaque , où les alignemens de droite & de gauche forment un rentrant dans le centre , qui dénotent un retranchement en avant dont on avoit couvert cette armée en cas d'attaque de la part des *Veneti* & des différens peuples confédérés que César avoit à craindre , qui n'attendoient que ce moment pour secouer le joug.

Tous ces dispositifs que je rencontre dans ces

monumens qui existent , ne peuvent être un travail sorti des mains de la superstition de quelque peuple débarqué en Gaule sur ces rivages , à moins que l'on ne m'accorde que toutes ces pierres que ces hommes inconnus y avoient plantées n'y fussent dès l'origine confusément arrangées , comme l'on en voit beaucoup dans les environs ; que les soldats Romains les ayant trouvées repandues çà & là dans la campagne , les aient enlevées , & les aient alignées comme on les voit. Quoi qu'il en soit , ainsi que l'observe M. le comte de Caylus , ces pierres transmises de l'antiquité ne perdront jamais rien de leur singularité.

Il reste à examiner si la situation des *Veneti* peut PL. XXIV. se concilier avec un camp de César placé à Carnac.

Le général Romain (y) nous représente ces anciens peuples habitans un pays rempli de places très-fortes par leurs affiettes , dont on ne pouvoit aisément approcher par terre à cause des inondations des marées qui les environnoient ; il eut fallu les bien connoître pour y naviguer , & les ports étoient rares.

(y) Jul. Cæs. *Comment. lib. III, pedestria esse itinera concisa aestua-*
de Bell. Gall. ... Veneti reliquaque riis, navigationem impeditam prop-
item civitates cognito Caesaris ad- ter inscientiam locorum paucita-
ventu. Hoc majore spe quod temque portuum sciebant.
multum natura loci confidebant :

Ils se fioient, dans la résolution qu'ils avoient prise de résister aux forces de César, sur ce qu'il ne connoissoit ni la rade, ni leurs isles, ni leurs ports.

Voilà une description topographique, qui nous peint parfaitement le territoire actuel de Vannes, & toutes les terres (z) baignées par les eaux de la mer
 PL. XXIV. du Morbihan, qui paroît évidemment être la même que César appelle, *mare conclusum*, dont le nom Breton *Morbihan* (a), a la même signification de *mer renfermée* ou *petite mer*.

Leurs villes étoient donc bâties dans l'intérieur d'un golfe, dont l'entrée étoit fort étroite. On y aperçoit encore les langues de terre (b) dont parle César, & les caps sur lesquels les places fortes des *Veneti* étoient situées. L'accès en étoit très-difficile par terre, à cause de la marée qui deux fois le jour

(z) L'on prétend qu'il y a 365 isles ou rochers dans l'étendue enfermée dans le Morbihan. Strabon les nomme *les isles Nesfades*; & Pline, *Venetica*. Cette étendue de mer peut avoir quatorze à seize lieues de tour.

(a) *Mor*, en langue Bretonne, signifie la mer, *mare*; & *bihan*, petit, *parvus*.

(b) Jul. Cæs. Comment. lib. III, de Bell. Gall. *Erant ejusmodi ferè situs oppidorum, ut posita in extremis lingulis promontoriisque, neque pedibus aditum haberent quum ex alto se aestus incitavisset, quod bis semper accidit horarum duodecimo spatium; neque navibus, quod rursus minnente aestu, naves in vadis affligerentur.*

remplissant d'eau tous les bas-fonds fréquens de ce pays, fermoit les issues par des marais impraticables ; d'ailleurs il étoit impossible aux vaisseaux Romains d'en approcher, par rapport au reflux qui les faisoit échouer sur la vase ou sur des rochers, ce qui les rendoit inutiles.

Cette description, comme on l'a dit, est la nature telle qu'elle est aujourd'hui dans tout ce qui compose le Morbihan, & ses isles hérissées de pointes qui s'avancent vers la mer, où étoient alors bâties les villes fortes des Venetes, dont on ne reconnoît plus aucun vestige. César passa une grande partie de l'été à faire des sièges : il ne prit aucune place sans de grandes peines & beaucoup de travail. Il falloit que ces places fussent bien fortifiées, puisque César y mit le même appareil que pour les sièges les plus importans de l'antiquité ; car le mot *agger* (c), dont ce général se sert, pris ici dans la force de sa signification, doit, si j'ose en décider en homme de l'art, s'entendre de ces hautes terrasses dont il parle ailleurs (d), auxquelles il donnoit 330 pieds de base, & 80 de

(c) Just. Lips. *lib. III, Dialog. d'Amsterdam, 1729, Tom. II, de log. III, AGGER totus structus & l'attaque des Places, article X, Cesaris de eo locus. = Comment. sur le terme Agger. de Polybe, par M. Follard, édition (d) Lib. VII.*

hauteur ; elles servoient à l'établissement des tortues-bélières , des catapultes , pour battre & ruiner les murs ; & des tours mobiles qui surpassoient les plus hautes murailles , contre lesquelles on les pouffoit : ces tours étoient faites de charpente , d'où l'on se jettoit dans la place pour s'en emparer de vive force.

Les choses venues à ce point , dit Cesar , lorsque l'on étoit aussi élevé que le rempart , alors les assiégés se déroboient (e) à la faveur de la grande quantité de vaisseaux qu'ils avoient , & transportoient par mer tous leurs effets dans une autre place , qui n'étoit pas moins difficile à réduire que celle que l'on venoit de quitter. Nouvelles peines & nouvelles fatigues auxquelles ce grand Capitaine renonça.

Ces manœuvres racontées dans les Commentaires d'une manière qui ne peut être plus exacte & plus fidelle , nous représentent bien la situation des villes fortes des Venetes , dans une mer renfermée , où l'on

(e) Jul. Cæs. Comment. lib. III, *de Bell. Gall. . . . Ita utraque re oppidorum oppugnatio impediabatur ; ac si quando magnitudine operis forte superati extruso mari aggere ac molibus , atque his ferme mœnibus adequatis , suis fortunis desperare cœperant , magno numero navitum appulso , cujus rei summam facultatem habebant , sua omnia deportabant ; seque in proxima oppida recipiebant ; ibi se rursus iisdem opportunitatibus loci deffendebant.*

pouvoit naviger par tous les vents ; description qui ne peut convenir aux caps des côtes qui se présentent au large de la mer, ainsi que Sanfon, que l'on a déjà cité, a placé ce pays des Venetes & leurs villes dont parle César.

De toutes ces considérations il résulte de plus en plus, que la contrée habitée par les anciens Venetes, n'a pu être ailleurs que le long des côtes qui bordent la mer du Morbihan ; c'est ce qui forme encore aujourd'hui ce qu'on appelle le territoire de Vannes ; & l'on pense même que ces côtes ont dû très-peu changer depuis César ; la nature y devoit être alors, à peu de chose près, telle que nous la voyons ; les îles étoient les mêmes : ce sentiment est appuyé sur ce que le fond de la mer, en allant au large jusqu'à vingt & vingt-cinq lieues, est ferré, c'est-à-dire, fond de rochers ; que l'intérieur du Morbihan n'est point sujet au progrès insensible des déchiremens des gros rochers dont la côte est hérissée : d'ailleurs les parties des sables dont il y en a beaucoup aux environs du Morbihan, étant très-peu sujettes à varier, vu leur pente très-applatie, la lame ne fait que se déployer, comme on vient de l'observer ; à plus forte raison tout ce qui est renfermé dans le Morbihan, qui est presque de toutes parts à l'abri, a dû se conserver

sans de grands changemens depuis les guerres des Romains.

De plus, l'opinion que toutes les terres qui sont dans le Morbihan étoient la contrée des *Veneti*, se rapporte à ce que César (f) fait dire aux principaux de ces anciens peuples ; que la navigation étoit bien différente dans le *Morbihan*, qui est une mer renfermée, d'où ils avoient vue sur le vaste Océan : *Ac longe aliam esse navigationem in concluso mari, atque apertissimo Oceano perspiciebant.*

Ne pourroit-on pas croire aussi que leur capitale étoit de même placée à l'extrémité du bras de mer où on la voit aujourd'hui ? L'examen du terrain qui environne la ville de Vannes, fait voir qu'elle étoit dans son principe entourée des eaux de la mer ; cet emplacement paroît plus probable, que dans le golfe ou port qui se trouve en entrant par le Morbihan, où l'on voit le bourg de Locmariaker, que plusieurs prennent pour l'ancien *Dariorigum* (g), capitale des

(f) *Ibid. Cxf. Comment. lib. III.* n'a jamais été entendu ni traduit
= On lit dans la traduction, par par aucun interprète commentateur
M. Perrot d'Ablancourt, que ou scholiaste, faute de connoître
les Romains n'avoient pas accou- les lieux ?
tumé de naviger sur l'Océan, (g) *Dariorigum* est le nom que
Oserai-je dire que ce passage Ptolémée, *lib. II, cap. 8*, donne

Veneti,

Veneti, à cause de la découverte qu'on y a faite de plusieurs médailles Romaines, d'une petite divinité antique d'or (*h*), qui se voit dans le cabinet de M. le président de Robien, seigneur de ce lieu, & de quelques morceaux de colonnes qui y ont été trouvés en fouillant la terre. L'on y remarque encore les fondemens d'une tour, ainsi que deux hautes buttes construites de moilons entassés les uns sur les autres, sans mortier; l'une au nord, appelée *butte de Heleu*, & l'autre au midi, qui conserve le nom de *butte de César* (*i*); elle peut contenir 3400 toises cubes. Toutes ces antiquités dénotent bien que cet endroit a été habité par les anciens Romains; apparemment qu'ils y avoient un de leurs principaux ports des

à la capitale des *Veneti*. *Occidentale autem littorale latus sub Ofismis tenent Veneti, quorum civitas Darioigum.*

(*h*) On voit dans le VI.^e tome de M. le comte de Caylus, une Planche gravée d'après M. le président de Robien (Pl. CXIX & CXX.) où tous ces monumens relatifs à l'explication, pag. 376, sont représentés. Ce qu'il y a de plus intéressant est la petite idole d'or, d'environ deux pouces de

hauteur & du poids de deux louis.

(*i*) Ces buttes ne sont pas les seules de ce canton; il y en a entre autres deux bien remarquables sur la rive opposée, dans la presqu'île de Rhuis, l'une appelée *le grand Mont*, & l'autre *le petit Mont*. On en voit une au milieu du Port-Louis, dans une petite île appelée l'île Saint-Michel, &c. Les buttes de Locmariaker sont dessinées dans le VI.^e tome de M. de Caylus, Pl. CXX.

M m

Gaules, pendant le temps qu'ils furent maîtres de l'Armorique ; mais on n'en sauroit induire que les anciens Venetes y eussent leur capitale du temps de César ; il eût été aisé à ce grand Capitaine de l'assiéger, si elle avoit été placée dans un continent aussi favorable ; il n'auroit point eu les obstacles de la mer à surmonter ; l'accès par terre étoit facile, en jettant un pont sur la rivière au-dessus ou au-dessous d'Auray, & ne lui auroit pas donné toutes les difficultés dont il parle dans ses mémoires.

Le port Navalo, sur la droite en entrant dans le Morbihan, portoit sans doute le nom de *Navale* du temps des Romains : nom qui signifioit un havre où l'on construisoit les vaisseaux, où on les réparoit & où on les conservoit ; c'étoit là où étoit l'arsenal de marine dont les Romains faisoient grand cas. Ces havres étoient placés à portée des capitales, quelquefois à deux & trois lieues ; celui-ci étoit à portée de Locmariaker.

Le Recueil d'Antiquités (k) de M. le comte de Caylus, d'après M. le président de Robien qu'il cite, entre dans de grands détails au sujet de *Locmariaker*, & tout ce qui peut avoir trait à prouver l'antiquité

(k) Tome VI, pag. 374.

de ce lieu. Il parle des restes d'un grand pont situé Pl. XXIV.
à trois quarts de lieue au-dessous d'Auray, où dans
la rivière on apercevoit encore à basse marée quelques
piles que l'on a eu bien de la peine à détruire pour
la nettoyer, vis-à-vis la pointe du bois du *Pleffis-ker*,
dépendant du château de ce nom qui appartient à
ce président, entre la pointe de *Rosnarhor* & celle de
Kerispert, qu'il regarde comme l'ouvrage des Romains,
& comme un passage qui servoit pour aller à *Dariorigum*,
c'est-à-dire, selon M. de Robien, à *Locmariaker*.

J'ajouterai à cela que les débris d'un autre pont
se sont découverts, en 1755, à un quart de lieue plus
bas, vis-à-vis la pointe de *Kerantrait*, où en voulant
de même nettoyer le chenal, pour les barques qui
remontent dans le port d'Auray, on a trouvé au fond
de l'eau enfoui dans la vase, un tas de grosses poutres
très-saines, très-longues, & d'un bois dur comme le
fer, si pesantes, qu'après en avoir tiré quelques unes
hors de l'eau, on a été obligé de renoncer à ce
travail, & d'y laisser forcément celles qui y restent
qui barrent le sol de ce chenal, que l'on n'a pu
approfondir au point où on le vouloit. Ces débris mar-
quent certainement la chute d'un pont de charpente,
& en effet on y a reconnu en même temps les ruines
des murs de la culée, maçonnés en mortier de ciment.

Ce pont, si j'ose dire mon sentiment, a bien l'air d'un pont militaire, construit dans la campagne de la guerre de César contre les *Veneti*; celui qui lui servit à se poster avec son armée dans le camp de Carnac, lorsqu'il fut obligé de renoncer aux sièges qu'il avoit entrepris pour s'emparer de leurs places fortes & les subjuguer.

Mais pour reprendre ce que dit M. le comte de Caylus sur le lieu de *Locmariaker*, il pense que c'étoit là où étoit l'ancienne capitale des *Veneti*. Cette décision porte avec soi une conviction qui paroît sans réplique, venant d'un Antiquaire illustre qui étaye son sentiment (toujours d'après M. de Robien) sur ce que *Locmariaker* présente une situation qui répond parfaitement à l'idée & à la description que Jules-César nous a transmise des villes de ces anciens peuples, dont les accès étoient inondés à toutes les marées; situation qui ne se rapporte pas à la ville de Vannes actuelle.

J'avois prévu cette objection, puisque j'ai observé ci-dessus, que le terrain qui environne la ville de Vannes fait voir qu'elle étoit dans son principe entourée des eaux de la mer. C'est d'après un examen attentif que j'ai fait du local, que j'ai avancé cette assertion. Si l'on pouvoit fouiller dans un sol encombré depuis un si

grand laps de temps , qui a servi à l'établissement d'une ville aussi considérable dans l'ancienne Gaule , & dont les peuples jouissoient d'une si grande considération par la force de leurs vaisseaux , & leurs grandes connoissances de la manœuvre , qu'ils se faisoient respecter sur la mer. Non-seulement il paroît qu'ils y faisoient la loi , mais même ils avoient sur terre une richesse considérable , puisqu'ils y avoient construit tant de places fortes , que César ne put pas s'empêcher de les redouter. Le stratagème eut plus de part que la force à la victoire qu'il remporta sur eux : il voulut éteindre à jamais une puissance aussi formidable ; il les traita avec une rigueur inhumaine ; il fit trancher la tête à tous les sénateurs , & vendit le peuple à l'encan ; d'où l'on peut conclure qu'il fit détruire leur capitale. Il n'est point étonnant qu'il n'en soit resté aucune trace dans la ville de Vannes actuelle , en supposant que l'ancienne fut placée là : il est certain , quant à la mer , qu'elle cernoit l'espace où elle est ; & le port qui est vaste , ne doit être qu'une des branches , de toutes celles où la marée remontoit dans la haute antiquité. D'ailleurs M. le président de Robien , dans sa Description , rapportée par M. le comte de Caylus , des Routes Romaines , dont il reste des vestiges dans cette contrée , les

représente toutes comme faites pour aboutir à la ville de Vannes actuelle.

M. d'Anville (1) cite Dom Lobineau, qui veut que la capitale des anciens *Veneti*, ne répondoit pas précisément à l'endroit qu'occupe aujourd'hui Vannes (m). Ce savant géographe offre un lieu nommé *Durouec*, à une lieue au-dessous : la ressemblance de ce nom avec celui de *Dariorig* des anciens Romains, lui a suggéré cette idée ; ce sont de ces conjectures où il faut que l'esprit supplée : il cite le *Vindana portus* de Ptolémée, comme étant le *Morbihan*, que l'on pourroit entendre par le *port de Locmariaker*.

Dom Hyacinthe Morice, qui a écrit le premier volume de la nouvelle Histoire de Bretagne, qui avoit reconnu la carte du pays, & qui étoit Breton, avoit bien découvert la contrée des anciens Venetes ; mais il n'est entré là-dessus dans aucune discussion,

(1) *Notice de la Gaule.*

(m) Dom Hyacinthe Morice, dans la *Nouvelle Histoire de Bretagne*, a répété la même chose, sans indiquer un autre emplacement pour Vannes. = M. Deslandes, *Essai sur la Marine des anciens*, pag. 65, dit de même que la ville de Vannes d'aujourd'hui est toute

différente de celle que les anciens nommoient *Venetia*, ou *urbs Dariorigum Venetorum*, & dont il ne subsiste plus que des ruines : il ne dit point où elles sont. Il ajoute qu'aucun Géographe n'a fait encore cette remarque. Son ouvrage a paru en 1748.

non plus que sur le camp de Carnac, qu'il se contente PL. XXIV.
de nommer le *Camp de César*. Ce savant historien a
cru que Locmariaker pouvoit être une des forteresses
des anciens Venetes.

Quoi qu'il en soit, il est certain que César étoit
posté de façon qu'il aperçut sa flotte dès qu'elle déboucha de la Loire ; situation qui ne peut mieux convenir qu'à la côte de Carnac, d'où l'on découvre jusqu'à l'embouchure de cette rivière. Enfin, cette flotte si longtemps attendue & si désirée, parut au débouquement de la Loire.

Dion Cassius nous raconte dans quelle inquiétude se trouva César (n) lorsqu'il la vit au milieu de la mer, à cause du grand vent qui souffloit, & que ses liburnes ou espèces de galères construites à la manière de la Méditerranée, étoient trop légères pour naviguer dans une aussi grosse mer.

Brutus qui commandoit la flotte, de son côté n'étoit point sans étonnement (o) de voir la grosseur

(n) Dio Cass. *ex lib.* 39, fol. 109. *nostra navigationis comparata, ut & leves essent & celeres.*
...Itaque Cesar summam difficultatem pertulit donec ab interiori mari decimus Brutus cum celeribus navibus eodem pervenit. Erant enim Romanorum naves ad morem nostrae navigationis comparatae, ut & leves essent & celeres.
(o) Jul. Cæs. *Comment. lib. III, de Bell. Gall.* Namque ipsorum naves ad hunc modum factae armataeque erant. Prora ad modum

des vaisseaux des Venetes, faits de bois de chêne fort commun dans leur pays, à fonds plats pour pouvoir échouer : leurs poupes & leurs proues fort élevées, afin de mieux résister à la lame ; ce qui mettoit le soldat à couvert contre les traits, & leur donnoit une grande supériorité sur les liburnes Romaines. Les bordages aussi de planches de chêne fort épaisses, étoient bien clouées ; les bancs des rameurs étoient faits de poutres d'un pied d'épaisseur ; au lieu de cables à leurs ancres, ils avoient des chaînes de fer, & leurs voiles (p) étoient de peaux

erecta atque item puppes, ad magnitudinem fluctuum tempestatumque accomodata. Naves tota facta ex robore. Anchora pro funibus ferreis catenis revincta. Pelles pro velis, alutaque tenuiter confecta ; sive propter linis inopiam, atque ejus usus inscientiam, sive quod est magis veri simile quod tantas tempestates Oceani, tantisque impetus ventorum sustineri, ac tanta opera navium regi velis non satis commode arbitrabantur.

(p) Cette voilure de peaux tannées, molles & passées avec soin, étoit en usage dans l'Océan, *vela pellicea* : elle étoit particulière aux peuples qui habitoient les

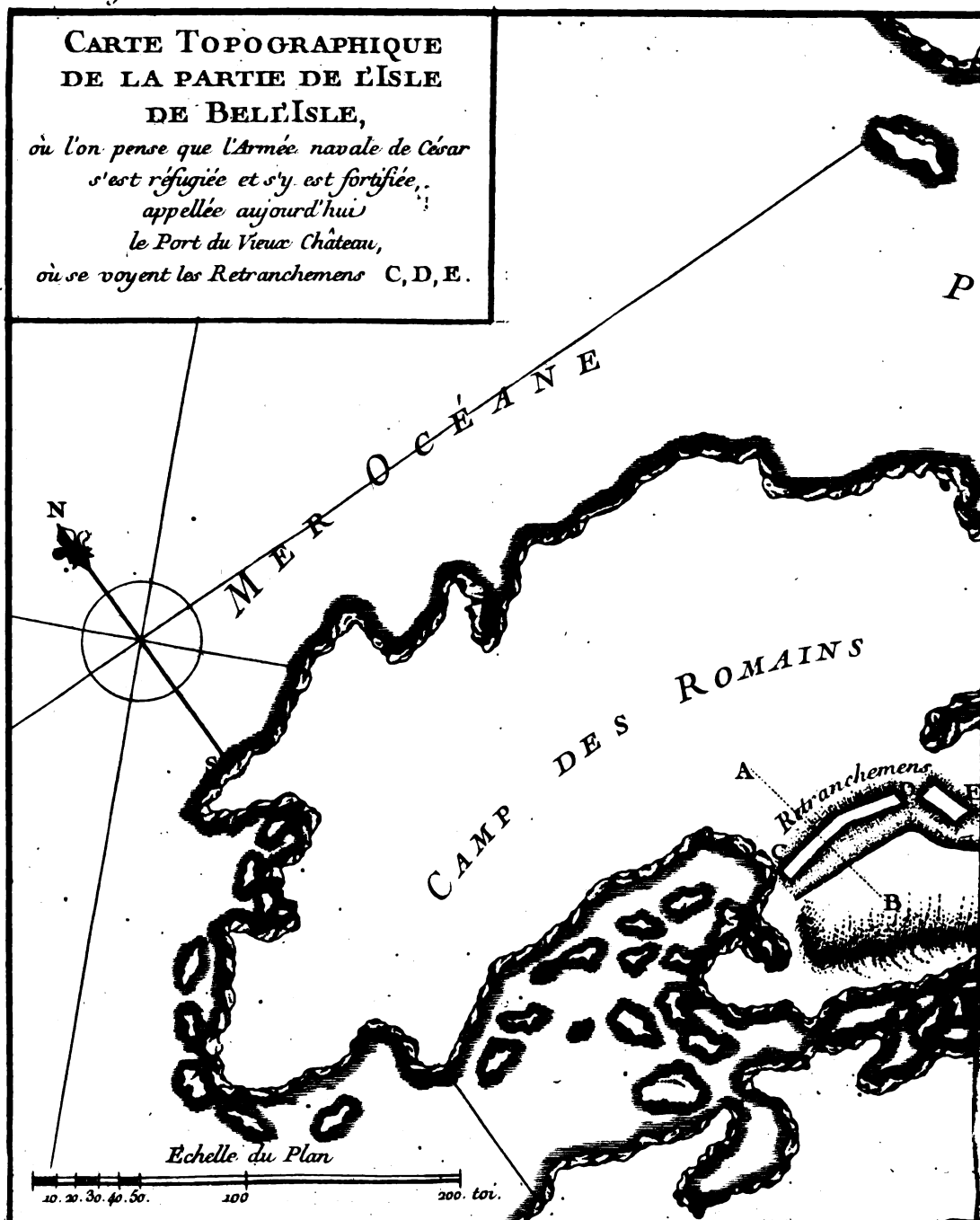
côtes de Bretagne. M. Deslandes, *Marine des anciens*, pag. 65, à la note, remarque que ces peuples peignoient autrefois de bleu tout le corps de leurs bâtimens, les mâts, les voiles, les cordages. Ils ordonnoient également à leurs pilotes & à leurs matelots de porter des habits de la même couleur ; tout cela pour n'être point connu de loin, & pour pouvoir surprendre leurs ennemis, sous cette fausse apparence. Je ne fais où M. Deslandes a puisé cette anecdote : elle jette un nouvel intérêt sur la marine des anciens Venetes, que César s'est tant plu à raconter.

Strabon, *Geog.* pag. 13. L'on

tannées,

**CARTE TOPOGRAPHIQUE
DE LA PARTIE DE L'ISLE
DE BELLE-ISLE,**

*où l'on pense que l'Armée navale de César
s'est réfugiée et s'y est fortifiée,
appelée aujourd'hui
le Port du Vieux Château,
où se voyent les Retranchemens C, D, E.*



Antiquités Romaines en Bretagne par M. de la Saussaye

tannées, pour mieux résister aux vents violens de ces mers. Ces vaisseaux étoient armés d'un excellent équipage en matelots & en officiers braves & expérimentés dans la marine : les vieillards même s'étoient embarqués : c'étoit un jour où il falloit vaincre ou périr ; tout étoit ainsi disposé lorsque la flotte Romaine parut ; celle des Venetes se rangea en ordre de bataille. L'amiral Romain n'osa les attaquer ; il chercha à s'éloigner, & il relâcha dans quelque terre que Dion Cassius (q) ne nomme point, & que l'on présume être l'isle de Belle-isle, à cause des vestiges que l'on y voit d'un retranchement construit à la manière des anciens Romains, & à l'établissement duquel cette circonstance a sans doute donné lieu ; la chose est d'autant plus probable qu'il est certain

PL. XXIV &
PL. XXVII.

remarque, dès la plus haute antiquité, qu'on se servoit des voiles de toile ; Homère nous en fournit plusieurs preuves :

Τόφρα δὲ φάρε' ἱερὴν καλυψάδ' ἴα
δεῖον,

Ἰστὰ ποίησάδ' αἰ ; ὃ δ' οὐ τεχνήσατο
αὖ γὰρ.

Odyss. V, vers. 258, 259.

Et Horace, *Carm. lib. I*, parle des voiles de lin des Romains, &

nous apprend que les meilleures se faisoient en Egypte.

(q) Dio Cass. *ex lib. 39, fol. 109.*

..... *Brutus quamdiu ventus velis eorum incumberet; veritus & copiam & magnitudinem navium hostium, ventique impetum cum eorum conatu facientem, in adversus provehī non est ausus: sed ad hoc se composuit ut relictis omnino navibus insultus hostium in terra depelleret.*

N n

que les *Veneti* étoient maîtres de tous les ports (r) sur leur continent, & qu'à l'opposé la relâche, en sortant de la Loire, est pour tous les vaisseaux, l'île de Belle-île (f) : ces retranchemens sont à peu près

(r) Jul. Cxf. *Comment. lib. III, de Bell. Gall.* *Et in magno impetu maris atque aperto, paucis portibus interjectis quos tenent ipsi omnes fere qui eodem mari uti consueverunt habent veſtigales.*

(f) M. d'Anville, *Notice de la Gaule*, pag. 707, croit que l'île dont il est fait mention dans l'itinéraire maritime, & appelée *Vindilis insula*, peut s'entendre de Belle-île. Plin confond toutes les îles du territoire des *Veneti*, sous la même dénomination *Veneticas*. Ducange, dans son *Glossaire*, explique *Venna* par *Pêcheur* ; ce qui se rapporte très-bien aux gens qui habitent ces côtes. Elle se nommoit *Guedel* en Breton, l'an 1029, lorsqu'Alain Cagnard en fit don à l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlay. *Gwel* signifie *voile de navire* ; *Guedel* paroît en dériver : ce mot *Gwel* a pu prendre sa racine de l'hébreu גל, *volvo*, *devolvo*, ou גלגל, *volvit*, *devolvit*, *convolvit*, *volutavit* ; d'où on aura

composé le mot Celtique *Guedel* ; parce qu'à la mer il faut souvent frêler & défrêler. On a dit dans la basse latinité *Bella-insula* ; & sous le roi François I, quelques-uns l'ont latinisé *Calonesus*, formé du grec καλός, *pulcher*, & de νῆσος, *insula* ; c'étoit un temps où l'on grécisoit jusques aux noms d'hommes. M. Bullet, professeur de l'Université de Besançon, qui a donné au public un *Dictionnaire Celtique*, a pris pour nom antique de l'île de Belle-île, le mot *Calonesus* ; il l'a fait dériver de *cal*, pierre, roc ; & d'*ones*, île ; *Calones*, île de rocher. Que de science pour un nom factice ! Les moines de Redon & ceux de Quimperlay s'en disputèrent pendant 143 ans la possession, souvent même les armes à la main ; elle fut enfin adjugée aux moines de Quimperlay, l'an 1172. Les incursions des corsaires les obligèrent d'y bâtir un château : il fut augmenté en 1560 par les ordres du

est-ouest ; ils barrent un isthme par où l'on communique à une presqu'île inaccessible dans tout son pourtour, à cause des hautes roches escarpées à pic, & des brisans qui l'environnent ; il y a deux terrasses qui en défendent l'accès, ce que les Romains appelloient : *Lorica castrorum hostibus objecta* : l'une de ces deux terrasses (t), qui est un peu pliée en rentrant vers son centre, ferme presque entièrement l'isthme : elle a 70 toises de front ; l'autre terrasse, qui en est séparée par un intervalle ou porte, n'a que 20 toises de longueur : c'est une espèce de flanc qui découvre & défend l'escarpe de la plus longue terrasse, dont la hauteur est de 16 à 17 pieds ; on y reconnoît un

roi François II, lors de la démolition du château d'Auray, dont les matériaux y furent en partie portés. Les moines de Quimperlay cédèrent par échange Belle-île au maréchal de Ré, en 1572. M. Nicolas Fouquet, ministre d'État & sur-intendant des Finances, l'acquit en l'année 1638 : elle a passé à son petit-fils, mort maréchal de France & ministre de la Guerre, qui l'avoit changée avec le Roi, en l'année 1718. Elle appartient

actuellement à Sa Majesté.

(t) Veget. lib. I, cap. XXIV.
 *Sed ubi vis acrior imminet
 hostium, tunc legitima fossa am-
 bitum convenit munire castrorum,
 ita ut 12 pedes lata sit, & alta
 sub linea (sicut appellant) pedes
 novem. Supra autem sepibus hinc
 inde factis, quæ de fossa egesta
 fuerit terra congeritur, & crescit in
 altum quatuor pedes. Sic fit ut
 sit alta tredecim pedes, duodecim
 lata.....*

N n 2

fossé taillé dans le roc qui traverse l'isthme de part en part, & va aboutir vers l'est à un bras d'un petit port, dont l'accès est difficile par certains vents (*u*), & qui cependant est quelquefois praticable ; c'étoit là apparemment où les galères Romaines s'étoient réfugiées & étoient mouillées, n'ayant sans doute pu entrer dans les deux meilleurs ports de cette île, celui du Palais ou celui de Sauson, où elles eussent été mieux, soit à cause des vents qui étoient sans doute dans la partie du sud-est ; car les Venetes auroient cinglé contre les liburnes Romaines & les auroient coulés bas ; ou par la crainte des insulaires, qui devoient être Venetes ou leurs sujets : elles cherchèrent donc un asyle dans le port du vieux château, nom qui peut servir aux conjectures sur cet ancien camp : car le mot latin *castra*, camp, dérive de *castrum*, château ; & le rapport qui se trouve entre ces deux noms fait que l'on a pu dire, *le port du vieux château*, pour *le port du vieux camp* : en suivant cette hypothèse, c'est sans doute de cet abri où s'étoit mise, en attendant le temps favorable, la flotte Ro-

(*) J'y ai vu mouiller une frégate du Roi, qui s'y réfugia pendant la guerre, en 1746.

maine, qu'elle s'avança vers les vaisseaux des Venètes, qui étoient pompeusement sortis de leur port (le Morbihan) au nombre d'environ 220 voiles (x), dans le moment, ainsi qu'on l'a dit, qu'ils avoient aperçu l'armée navale des Romains.

Ces deux flottes étoient mouillées en présence, PL. XXIV.
en ordre de bataille : l'amiral Romain Brutus, qui avoit pris le commandement d'une de ses galères, avoit distribué les autres, & mis sur chacune un tribun militaire & un centurion. Ils avoient éprouvé par expérience, que les proues de leurs liburnes étoient trop foibles pour oser se heurter contre les vaisseaux Armoriquains beaucoup plus forts ; d'ailleurs ceux-ci étoient trop élevés pour que des tours placées sur les poupes Romaines & sur leurs proues, pussent atteindre à celles des vaisseaux ennemis ; les soldats par conséquent ne pouvoient combattre pied à pied.

Ils profitèrent de l'avantage de la légèreté de leurs liburnes & de la facilité de les faire mouvoir, pour

(x) *Jul. Cæs. Comment. lib. III, ni genere armorum ornatissima & de Bell. Gall. Circiter 220 portu profecta nostris adversa confiterunt.*

imaginer de faire provision de faux (y) tranchantes & emmanchées fermes à de longues perches, semblables à celles en usage dans les sièges. Ainsi préparés les liburnes Romaines, à force de rames, s'approchèrent des vaisseaux des Venetes; les ayant joints, ils accrochèrent avec leurs faux les cordages & les coupèrent. Les voiles tombèrent; les manœuvres cessèrent; les vaisseaux devinrent immobiles; la terreur s'empara de l'équipage, & la confusion troubla les matelots & les soldats.

Les Romains profitant de ce désordre, attaquèrent de toutes parts les vaisseaux arrêtés, & ce qu'une seule liburne ne pouvoit faire, elle le faisoit avec le secours des autres. Les soldats Romains sautant à l'abordage, massacroient tout ce qui faisoit résistance; de sorte que les Venetes se virent bientôt hors d'état de pouvoir résister plus longtemps aux Romains,

(y) Idem, *ibid.* *Una erat comprehensi adductique erant; magno usui res preparata à nostris navigio remis incitato prærumpe- falces præacute insertæ, affixæque bantur. Quibus abscissis, antennæ longurijs non ob simili forma muralium falcium, his quum funes, necessariò concidebant.*
 = Strab. lib. IV, Geogr. pag. 134,
 qui antennas ad malos destinabant edit. in-fol. 1587, Atrebat,

Cette invention des faux fut d'autant plus funeste aux Venetes, qu'ils auroient coulé à fond la flotte Romaine s'il avoit fait du vent ; elle fut d'autant plus favorable aux Romains, que dans les premiers momens de l'action le vent souffloit très-peu, ce qui fut suivi d'un grand calme. Les Venetes alors voulurent se servir de leurs rames pour se sauver dans leur port ; mais elles ne furent pas suffisantes pour mettre leurs gros vaisseaux hors d'insulte. Les Romains les insultèrent les uns après les autres, & il ne leur en échappa que très-peu, qui, à la faveur de la nuit, entrèrent dans le Morbihan ; tout le reste, vieillards & enfans indistinctement, furent passés au fil de l'épée, & le carnage dura depuis la quatrième heure du jour, jusqu'au coucher du soleil.

C'est une des plus mémorables victoires que les Romains aient jamais remportées.

Je me suis attaché à rapporter ce combat (1), parce que César dit qu'il en fut témoin (a), & qu'il

(1) Le dernier combat naval, 1760, s'est donné à peu près vers les mêmes parages.
 (a) Jul. Cæs. *Comment. lib. III, de Bell. Gall. Reliquum erat certamen positum in virtute. Qua*

animoit par sa présence les combattans : il ajoute que tous les soldats de son armée occupoient alors les lieux les plus élevés & les gorges, d'où l'on pouvoit apercevoir la mer où l'action se passoit.

Cette narration se concilie encore parfaitement avec la situation du camp où sont toutes ces rangées de pierres le long de la côte de Carnac; j'ai dit que César ne pouvoit être mieux placé pour découvrir sa flotte au large du débouquement de la Loire; on y remarque une très-haute butte, appelée *de Saint-Michel*, qui a pu lui procurer ce point de vue, ainsi que celui du combat. D'ailleurs toute l'étendue du terrain le long de cette côte est élevée; il s'y trouve des éminences, des buttes & des gorges, d'où l'on découvre la mer relativement à ce que raconte César, qui a dû distinguer d'autant mieux jusques aux moindres circonstances de ce combat naval, avec tous les soldats de son armée qui en furent spectateurs, que l'action se passoit très-près de terre, & par conséquent du camp Romain, d'où par

nostri milites facile superabant; factum latere posset: omnes enim atque eo magis, quod in conspectu colles & loca superiora, unde erat Cesaris, atque omnis exercitus res propinquus despectus in mare, ab gerebatur ut nullum paulò fortis exercitu tenebantur.....

une

une suite de ces conjectures, que l'on peut prendre pour des vérités, & par toutes les liaisons vraisemblables & naturelles qui se rapportent les unes aux autres, il paroît que ce combat naval a dû se donner vis-à-vis de la côte de Carnac, & de l'entrée du Morbihan.

Il me semble aussi que l'on peut résumer de tout ce qui a été dit, que le terrain où l'on voit toutes ces grosses pierres le long de la côte de Carnac, étoit le camp que César occupoit pendant la guerre qu'il faisoit aux Venetes, lorsqu'il les subjuga.

Ne pourroit-on point encore faire dériver le nom du bourg de Carnac de *carnarium*, que M. Ducange, dans son Glossaire, rend par *ossarium*, *cæmeterium*, en françois, *charnier*? L'on fait la scrupuleuse religion des Romains pour què les morts fussent au moins couverts d'un peu de terre.

At tu nauta, vagæ ne parce malignus arenæ

Offibus & capiti inhumato,

Particulam dare.....

Horat. Odar. lib. I, od. 28.

..... *Tu mihi terram*
Injice.

Virg.

O o

290 *Recherches sur les Antiquités de Vannes.*

On desire que ces Recherches puissent mériter l'attention du public ; elles pourront être de quelque utilité à l'Histoire , à l'intelligence des Commentaires de César & à la Géographie ; les Antiquaires pourront aussi m'en savoir gré , & je serai d'ailleurs très-flatté qu'elles fassent plaisir aux habitans de cette province qui y ont un intérêt plus intime.



RECHERCHES

S U R

L' A N C I E N B L A B I A

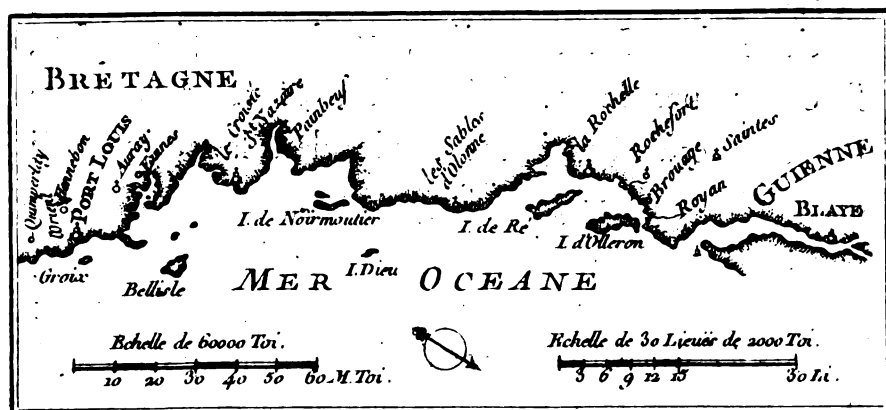
D E S R O M A I N S ,

F O R T E R E S S E D E L A G A U L E ;

Où l'on prouve qu'elle n'étoit pas située où est le
Port-Louis en Bretagne ;

*Avec quelques détails historiques sur cette ville
& les environs.*

O o 2



RECHERCHES

S U R

L'ANCIEN BLABIA DES ROMAINS,

FORTERESSE DE LA GAULE,

Où l'on prouve qu'elle n'étoit pas située où est le
Port-Louis en Bretagne ;

*Avec quelques détails historiques sur cette ville
& les environs.*

LA vraie situation de la forteresse des anciens Romains, nommée *Blabia*, dans l'ancienne Gaule, mérite d'être fixée ; elle intéresse l'Histoire, la Géographie ; elle doit piquer la curiosité des Antiquaires. J'ai déjà donné le détail de quelques Recherches sur cette matière ; elles furent imprimées dans le *Mercur* de France, Mars 1752.

Cependant M. d'Anville, ce savant géographe, si connu par sa vaste érudition & ses recherches sur les villes de l'ancienne Gaule, dans la Notice qu'il en a publiée en 1760, a soutenu un système contraire au sentiment qui a donné lieu à ma Dissertation ; il prétend prouver que le Blavet où est aujourd'hui le Port-Louis en Bretagne, étoit le *Blabia* des anciens Romains.

Cette érudition géographique a été enfantée, à ce qu'il me paroît, si mes perquisitions sont justes, par Abraham Ortelius, mort en 1598, dans son *Theſaurus geographicus*. Il est le premier géographe qui ait parlé de *Blavet*, aujourd'hui le *Port-Louis*, comme d'une citadelle très-bien fortifiée, située dans la Gaule Celtique, à la côte occidentale de la Bretagne, entre Vannes & Brest, pas loin de la ville de Ponscorf ; d'où ce géographe a imaginé que c'étoit là où étoit situé le *Blabia* des anciens Romains, mot latin que l'on a rendu depuis synonyme avec ceux de *Blavetus* & *Blavetta*, nom de la rivière principale, qui se jette dans le golfe où est situé le Port-Louis, qui s'appelloit à cause de cette rivière le port de *Blavet*. Ponscorf est sur la rive opposée, enfoncée à deux lieues dans la rivière de ce nom, qui se jette dans le même golfe ; d'où l'on peut croire qu'Ortelius a

pu prendre le cap où est situé l'Orient, sur cette rivière, pour celui où est bâti le Port-Louis. Ces méprises géographiques sont fréquentes.

Quoi qu'il en soit, tous les géographes, depuis Ortelius, ont répété ce que celui-ci avoit dit : quelques-uns ont varié sur l'emplacement de cette prétendue ancienne forteresse Romaine, que l'on trouve dans quelques cartes, placée sur la petite île au milieu de ce port.

Il en est de même de quelques historiens modernes, qui citent le Port-Louis comme l'ancien *Blabia* des Romains ; en particulier, l'auteur Breton de la nouvelle Histoire de cette province, Dom Hyacinthe Morice (a), dans le dénombrement qu'il fait des principales villes de la Bretagne Armorique, y nomme *Blabia*, qu'il croit être le *Blavet* que l'on appelle aujourd'hui le *Port-Louis*. Son penchant le porte à le croire en qualité de patriote & d'écrivain de son pays : aussi dans la carte gravée à la tête de son ouvrage, y trouve-t-on *Blabia* le *Port-Louis*.

M. d'Anville, dans sa Notice que nous venons de citer, conjecture d'après celle de l'Empire, que ce poste dont il est fait mention avec les villes de

(a) Tom. I, col. 855.

l'Armorique, doit être fixé sur la rivière de Blavet, à la côte de Bretagne ; mais nous ne voyons ni dans Strabon, ni dans Ptolémée, le nom de *Blabia* dans cette province, ni parmi celles appelées par Jules-César les villes Armoriques, *civitates Armoricæ*. Un poste aussi important n'auroit point été omis dans l'itinéraire d'Antonin & sur la carte de Peutinger.

Celle qui est à la tête de l'Histoire de Bretagne que l'on vient de citer, a été dressée par le géographe Sanfon, homme qui s'est acquis de la célébrité dans ces derniers temps, sur-tout dans les connoissances de la géographie antique ; mais copiste des géographes ses prédécesseurs. Il connoissoit mieux la partie historique que la géographique des lieux dont il a donné de savantes descriptions : il n'a fait dans ses cartes que suivre, quant au mot *Blabia* en Bretagne, ce qu'il avoit trouvé dans Ortelius. Ce nom se trouve gravé dans la carte qu'il a publiée du pays des anciens Venetes ; il est certain que le territoire où est bâti le Port-Louis devoit en dépendre : c'étoit peut-être ce port qui séparoit les *Osismii* d'avec les *Veneti* ; c'est un point de topographie jusques à présent inconnu. On ne trouve point le nom de *Blabia* dans les Commentaires de Jules-César, ainsi qu'on l'a déjà remarqué ; il n'en dit mot dans la description de la guerre

guerre qu'il eut à soutenir dans ce canton, & il a fallu bien des siècles pour l'y rencontrer.

Outre les cartes dont on vient de parler où le nom de *Blabia* se trouve marqué en Bretagne, on le voit gravé dans la carte générale de l'ancienne Gaule, par le même Sanfon, qui vient d'être remise au jour par le sieur Robert, corrigée sur les remarques de Dom Bouquet, Bénédictin, & sur les dissertations de M. le Boëuf, chanoine d'Auxerre. Ces deux illustres historiens sont connus. Il seroit trop long de donner ici la nomenclature de tous les géographes, historiographes & lexicographes qui se sont tous répétés, & qui ont parlé du Port-Louis, comme d'une ville ancienne, appelée autrefois *Blavet*. Les uns la placent à une demi-lieue au-dessus ; les autres veulent qu'elle ait été rebâtie sur ses mêmes ruines.

Il est à remarquer qu'il ne fut jamais question, dans le territoire du Port-Louis, d'aucunes ruines quelconques ; & aucun historien Breton, excepté les modernes, n'a parlé d'une ancienne ville qui fût placée au lieu même où est le Port-Louis.

Le célèbre historiographe M. de Valois (b), qui connoissoit à fond notre Histoire ancienne, &

(b) Valefius, *Notitia Galliarum*, edit. Paris. 1675, in-fol. pag. 88.

qui a fait tant de recherches ; qui écrivoit en même temps que Sanfon , a aussi placé le *Blabia* des anciens Romains à *Blavet* en Bretagne ; il s'appuie , comme a fait en dernier lieu M. d'Anville , de la Notice de l'Empire (c), qui fait mention de l'*Armoricanus tractus* & *Nervicanus limes* , étendue de pays qui étoit sous les ordres d'un même gouverneur , qui prenoit la qualité de *Dux*.

Cette partie de la Notice de l'Empire d'occident étant devenue intéressante pour cette discussion littéraire , on va la rapporter telle qu'elle est avant que de passer outre.

Sub dispositione viri spectabilis Ducis

Armoricani (d) & Nervicani (e).

Tribunus cohortis primæ novæ Armoricæ Grammona in littore Saxonico (f).

(c) Sect. 34 & 6.

(d) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres de Paris* , Tom. VIII , pag. 418 & suiv. = On y lit une savante Dissertation sur la division & situation de ce qu'on appelloit Armorique & Nervicane, *Tractus Armoricani & Nervicani* , pays où le Duc commandoit les troupes qui avoient leurs quartiers dans la

seconde Aquitaine & dans les deux Lyonnoises : elles y veilloient à la garde des côtes , &c.

(e) Les *Nerviens* étoient à l'extrémité des Gaules , & touchoient au Rhin.

(f) Il y avoit dans les Gaules , au commencement du cinquième siècle , un rivage Saxonique , qui étoit la côte de la cité de Bayeux. Il y avoit aussi dans la Grande-

Præfectus militum Carronensium Blabia.

Præfectus militum Maurorum Venetorum Venetis.

Præfectus militum Maurorum Osismiacorum Osismiis.

Præfectus militum Superentorum Mannatias.

Præfectus militum Martensium Aleto.

Præfectus militum primæ Flavie Constantia.

Præfectus militum Ursarensum Rothomago.

Præfectus militum Dalmatarum Obrincatis.

Præfectus militum Grannonensium Grannono.

Extenditur tamen Tractus Armorici (g) & Nervicani limitis per provincias quinque, per Aquitaniam primam & secundam, Senoniam, secundam Lugdunensem & tertiam.

M. de Valois (h) explique le nom *Grannona*, par *Guerrande* (i), ville de la Bretagne, située sur un promontoire, entre les embouchures de la Loire &

Bretagne un rivage Saxonique. Voy. M. l'abbé Dubos, *Monarchie Française*, Tom. I, pag. 112.

= Le rivage Saxonique de la Notice ne pouvoit être que sur la côte, entre Blaye & le Havre-de-Grace, puisque le Duc de l'Armorique ne commandoit sur la mer que dans les trois provinces qui sont renfermées entre la Garonne & la Seine. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, ibid. sup.

(g) *Theaurus Grav. Notitia Imperii*, Tom. VII, part. II, pag. 174, v.^o

(h) Valesius, *Notitia Galliar.* ibid. sup.

(i) *Les Mémoires de l'Acad. des Inscriptions & Belles-Lettres, de Paris*, Tom. VIII, pag. 418 & suiv. placent *Grannone* en basse Bretagne, à Locrenan, dans la baye de Douarnenès, entre Brest & Quimper.

de la Villaine : il rend *Blabia*, sur cette même côte, par Blavet, où est aujourd'hui le Port-Louis ; *Venetis*, par Vannes ; les *Osismii*, les *Osismiens*, où sont Saint-Paul-de-Léon, Tréguier & Saint-Brieux : il croit que *Mannatias* pouvoit être Nantes, où les Romains par conséquent entretenoient une garnison ; *Aleto*, Saint-Malo, &c. d'où ce Savant, & M. d'Anville depuis, ont conclu avec plusieurs autres, qu'il ne falloit pas chercher ailleurs qu'à Blavet, le *Blabia* de la Notice de l'Empire.

Le point essentiel à examiner, relativement à la position de *Blabia*, est si ce nom & le sens de la Notice doivent plutôt s'entendre de *Blaye*, ville de la Saintonge, que de *Blavet* en Bretagne, & si Blaye étoit alors également dans l'Armorique.

Plin. (k) dit que l'ancien nom de l'Aquitaine étoit *Aremorica*, & l'on fait par la Notice de l'Empire que l'on vient de rapporter, que le pays des Armoriquains renfermoit cinq provinces ; savoir, l'Aquitaine première, l'Aquitaine seconde, la seconde Lyonnaise (l), & la troisième.

Ainsi, dans le temps de la Notice on ne doit point

(k) Plin. *lib. IV*, cap. 17.

(l) Aujourd'hui les Archevêchés de Tours & de Rouen.

fixer les Armoriquains dans les villes dont parle César, qui paroît les placer seulement entre la Loire (m) & la Seine : ils occupoient non-seulement les villes maritimes, mais encore celles qui étoient dans les terres (n).

Blaye se trouvoit, du temps de la Notice, dans le gouvernement Armorique de la seconde Aquitaine, qui en faisoit donc certainement portion lorsqu'elle fut dressée ; & le *Præfectus militum Carronensium* ou *Garronensium* (o) *Blabia*, doit s'entendre de l'officier (p)

(m) Les anciens ont dit indifféremment *Aremorique*, & *Armorique*.

(n) Eric, moine d'Auxerre, qui a mis en vers latins la Vie de saint Germain, évêque de cette ville, & qui écrivoit sous le règne de Charles-le-Chauve, place entre deux rivières le peuple Armorique :

Gens inter geminos notissima clauditur amni

Armoricana, prius veteri cognomine dicta.

Toutes les villes le long de la Seine ou de la Loire, où les Saxons ou autres barbares du nord avoient faits des descentes, étoient du gouvernement Armorique du Duc qui y commandoit les troupes pour

leur défense ; d'où il résulte que l'Armorique s'étendoit dans la Senonoise, où l'on pouvoit entrer par la Seine, & dans la première Aquitaine, où l'on faisoit quelquefois des irruptions par la Loire.

(o) On voit dans Festus & dans Aufone, que les lettres C, & G, ont été employées l'une pour l'autre : *Constat nimium* (dit M. de Valois, *Not. Gall.* pag. 73.) *quod Festus & Aufonius præter ceteros scribunt G, olim fuisse quod postea C, & litteram C, vice gammae sive G, prius functam esse. . . .*

(p) Dans chaque cité il y avoit un Comte militaire ou Tribun, qui commandoit les troupes, & qui obéissoit au Duc ou au général

qui commandoit les troupes Romaines dans cette partie de la Garonne où est situé Blaye, & où il résidoit. En effet, on voit par ce qu'en dit le poète Ausone, que c'étoit une place de guerre : il l'appelle *Blavia militaris*, ce qui marque que l'on y tenoit garnison. Le temps où il écrivoit étoit celui à la Notice dont on place l'époque du temps qu'elle fut dressée, à l'an 401. Voici ce qu'en dit Ausone (q) :

Aut iteraturum qua glarea trita viarum

Fert militarem ad Blavetam.

On ne peut pas révoquer en doute que ce ne soit de *Blaye* dont parle ce poète. Il n'y a point non plus d'équivoque que c'est de ce même lieu dont il est question dans Gregoire de Tours (r), qu'il nomme *Blavia*, qui est appelé dans l'Itinéraire d'Antonin, *Blavium* & *Blavutum*, ou bien *Blanutum*, *Blauntum*; car les manuscrits ne s'accordent pas; il étoit sur le chemin de Bordeaux à Autun.

Cette Notice de l'Empire, un des plus précieux monumens de l'antiquité, fut par conséquent dressée

du district dont étoit la cité. Voy. M. l'abbé Dubos, *Monarchie Française dans les Gaules*, Tom. I, pag. 116.

(q) *Ausoni Burdigalensis Opera*, Epist. X, ad Paulum.

(r) Greg. Tur. *édit. de Ruinart*, Paris, 1699, in-fol. col. 932.

sous l'empire d'Honorius, & l'Aquitaine obéissoit encore à ce même Empereur, l'an 418.

De toutes ces assertions, il résulte que le *Blabia* des Romains, cité dans la Notice de l'Empire, ne peut être interprété par le Blavet appelé aujourd'hui le Port-Louis ; & que l'indication qui marque le *Blabia* de cette Notice dans l'Armorique, ne doit point le fixer dans la Bretagne, puisque le gouvernement Armorique s'étendoit dans l'une & l'autre Aquitaine ; & que les auteurs anciens qui ont parlé de *Blabia*, ou *Blavita*, ou *Blavium*, ou *Blavium*, veulent tous parler de *Blaye*. L'on ne peut pas s'y méprendre, d'autant plus, je le répète, qu'on ne trouve rien d'écrit avant la fin du seizième siècle, qui fasse mention d'une ville Romaine du nom de *Blabia* dans l'Armorique dont parle César, aujourd'hui la Bretagne. On trouve dans cette province le nom fort ancien d'une rivière, qui se nomme en latin *Blavetum* (f) & *Blavetta* (t) *flumen*, & non *Blabia* ou *Blavia*.

Mais avant que de citer la circonstance où il est parlé du nom de cette rivière, je vais m'arrêter encore à ce que la Notice de l'Empire appelle *Tractus*

(f) Dom Hyacinthe Morice, Tom. I, col. 189, vers l'an 570.
Preuves de l'Histoire de Bretagne,

(t) Reginald, *Chron. ante ann. 760.*

Armoricanus, & les différens sentimens sur le pays où il s'étendoit.

Le P. Pagi (u) l'a fixé en basse Bretagne, dans la contrée occupée par les Curiosolites, ceux de Rhedon, les, Osismiens, les Venetes.

M. l'abbé Dubos (x) assigne le nom particulier de *Tractus*, à ces commandemens dont l'étendue ne répondoit pas à celle de la province, ou des provinces civiles comprises dans un même commandement. Quelquefois ils donnoient le nom de *Tractus*, à plusieurs provinces réunies sous un même *Dux* ou général du commandement : tel étoit l'assemblage des cinq provinces Armoriques qui composoient le commandement Armorique. Outre les cinq provinces, le *Tractus Armoricanus* comprenoit une portion des côtes de la seconde Belgique, c'est-à-dire, la partie qui s'étendoit le long de l'Océan, depuis les limites de la seconde Lyonnaise jusques à l'embouchure du Rhin; ainsi le commandement Armorique comprenoit trois cités de la seconde Belgique; savoir, celle Boulogne, celle des Morins & enfin celle des Nerviens, qui étoit à l'extrémité des Gaules & touchoit au Rhin.

(u) Pagius, in *Crit. in Ann. Baronii*, ad ann. 435, num. 58. (x) *Monarchie Française*, T. I, pag. 103.

La Notice de l'Empire, ajoute M. l'abbé Dubos, nous apprend la grande étendue de pays qu'avoit le commandement Armorique ou maritime. On ne sauroit douter que cette étendue ne fut telle dans le cinquième siècle ; temps, comme on l'a dit, où cet acte public & authentique a été rédigé. Non-seulement on comprenoit dans le gouvernement Armorique ce qui étoit au bord de la mer, suivant l'étymologie du mot *Armorique*, dérivé d'*Armor*, qui signifie *situé sur la mer* ; mais même, comme on l'a aussi observé, des villes qui en étoient éloignées : Orléans (y), en l'an 463, étoit comprise dans le gouvernement Armorique.

On persiste donc à dire que c'est dans la Notice de l'Empire, & non pas dans César ni dans Pline, qu'il faut prendre l'idée de l'étendue qu'avoit durant le cinquième siècle, le pays que l'on appelloit alors

(y) C'est ce qu'on peut croire de ce que Marius, évêque d'Avranches, raconte dans sa Chronique au sujet d'Egidius, qui donna aux portes d'Orléans & sur le terrain qui est entre la Loire & le Loirer, une grande bataille contre les Visigots, où fut tué Frédéric, un des princes de la maison royale

de cette nation : Marius place le champ de bataille dans l'Armorique. Voy. *Marii Aviticensis Chr. ad ann. 463.* = M. l'abbé Dubos, *Tom. I, pag. 106.* = Idatii, *Chr. ad ann. 2. imp. Severi.* = Et les *Mémoires pour servir à l'Histoire des Gaules*, par M. Gibert, *édit. de Paris, 1744, pag. 283, &c.*

Qq

dans les Gaules l'Armorique , ou le *Traçtus Armoricanus*, ou *Aremoricus* ; & que cette expression *Traçtus Armoricanus*, ne donne aucune preuve pour croire que le *Blabia* fut placé dans l'ancienne Armorique en Bretagne. L'on a fait voir au contraire, comment ce nom latin ne peut s'appliquer qu'à Blaye sur la Garonne, alors comprise dans cette étendue appelée *Traçtus Armoricanus*.

Les *Veneti* & les *Osismii*, cités avec *Blabia*, indiquent d'autant moins sûrement la situation de *Blabia*, sur la même côte de l'Armorique (actuellement la côte de Bretagne) où étoient placés ces anciens peuples, les *Osismiens* & les *Venetes*, que l'on trouve cités en même temps dans la Notice des villes de la Normandie, qui faisoient de même partie du *Traçtus Armoricanus*. Blaye, *Blabia* ou *Blavia*, située à l'extrémité de l'Armorique, ser voit à couvrir les côtes maritimes de la Saintonge & de la Guienne, & gardoit l'entrée de la Garonne & de la Dordogne contre les incursions des barbares.

La forteresse de Blaye est un monument constant du temps des Romains, au lieu que le *Blabia* au Port-Louis, n'est établi que sur des conjectures qui ne sont pas même étayées de la tradition, ni d'aucun acte ancien qui en fasse mention dans la province,

ni aux environs, ni dans aucunes archives : il n'est parlé nulle part d'aucune ruine ou lieu antique & remarquable dans tout le territoire qui environne le Port-Louis : le nom de *Blabia* ou *Blavia* y a toujours été inconnu dans ce canton, jusques dans ces derniers temps, où l'analogie du nom de la rivière de Blavet sur laquelle est placé le Port-Louis, appelée en latin *Blavettus* ou *Blavetta*, comme on l'a dit ci-dessus, a donné à cette nouvelle idée Géographique.

Le nom de cette rivière, appelée en latin *Blavetum flumen*, est connu pour la première fois dans un titre du sixième siècle, à l'occasion de S. Gildas (1), premier abbé de Ruis, dans cette province, mort l'an 570. *Tunc denique construxit parvum Oratorium super ripam fluminis Blaveti, sub quadam eminenti Rupe ab occidente in orientem ipsam concavans Rupem, & ad latus ejus dextrum erigens parietem, congruum fecit Oratorium, sub quo de Rupe emanare fecit fontem perlucidum, &c.*

Je me suis d'autant plus attaché à rapporter le passage de cet ancien titre, que rien ne ressemble plus à l'affiette de cet oratoire & à la description de

(1) Dom Hyacinthe Morice, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, Tom. I, col. 189.

cette fontaine, que la chapelle sous l'invocation de S. Gildas & la fontaine que l'on voit aujourd'hui dans la presqu'île de Gavre, qui n'est séparée du Port-Louis que par un très-petit bras de mer ; aussi les habitans, par une tradition suivie, prétendent que c'est ce même lieu où S. Gildas a autrefois habité ; en conséquence il n'a cessé d'y être honoré.

Si ce poste avoit été aussi recommandable que le *Blabia* de la Notice, feroit-il vraisemblable, ce Saint s'étant établi si près du Port-Louis, que l'on eût manqué dans ce trait d'histoire de sa vie, d'y spécifier cette ancienne forteresse ? Quand même elle auroit été dès-lors ruinée, son nom s'y feroit d'autant plus conservé, que le *Blabia* de la Notice est cité, comme on la vu, dans le cinquième siècle, & que ce qui est raconté de S. Gildas est avant l'an 570, ainsi que l'on vient de le voir. Auroit-on dit simplement sur la rive de la rivière de Blavet, pour fixer le lieu où S. Gildas avoit fait construire son oratoire ? L'historien auroit-il manqué de dire qu'il étoit placé sous les murs ou très-près de la forteresse Romaine appelée *Blabia* ? Les moines qui écrivoient dans ces temps-là les légendes des Saints, n'oublioient pas ces sortes de circonstances remarquables.

De tout ce qui a précédé, on peut conclure qu'il n'y a jamais eu au Port-Louis ni aux environs aucune forteresse Romaine du nom de *Blabia* ou *Blavia* ; on n'y a jamais connu que le nom latin *flumen Blavetum*, que les gens du pays appellent *Bleüec*, qui veut dire les *Bleds*, parce qu'en effet les bords de la rivière de Blavet en produisent beaucoup ; & M. Ducange, dans son Glossaire, explique *Blavetum*, par la fleur bleue qui est si commune dans les bleds, & que nous nommons Bleüet ou Barbeau.

Le Port-Louis étoit un terrain vague, stérile, sans aucune trace d'habitation ancienne, avec un seul hameau de quelques cabanes de pêcheurs, suivant ce qui est formellement spécifié dans un procès-verbal de l'an 1486 (a), où il est dit que sur la résolution prise par François II, duc de Bretagne, d'établir en ce lieu un port de commerce & d'y bâtir une ville, ce souverain nomma deux commissaires pour aller examiner cette affiette, & les avantages que l'on en pourroit tirer ; que ce furent Jean de Châlons, prince d'Orange, son neveu (b), & Jean Maréchal de Rieux,

(a) Manuscrit.

oncle ; mais dans la vérité ce n'étoit

(b) Ce prince étoit venu en Bretagne, sous prétexte de passer quelques temps auprès de son oncle ; mais dans la vérité ce n'étoit qu'un prétexte, pour traiter du mariage de la duchesse Anne, sa cousine germaine, avec l'archiduc

tous deux lieutenans-généraux de ce duché, qui furent choisis pour s'y transporter ; que l'on y convoqua la noblesse des environs, les marchands & gens de mer expérimentés, en état de donner leurs avis.

Ce hameau se nommoit Loc-Peran, qui signifie en langue Bretonne *lieu de S. Pierre* : *locus sancti Petri* : parce que leur chapelle, qui subsiste encore, est sous le vocable de ce saint Apôtre.

Ainsi il est reconnu qu'en 1486, le terrain où est le Port-Louis étoit nu ; que l'on n'y voyoit aucune ruine, & que son seul nom étoit *Loc-Peran*.

Quoique l'importance de l'établissement de ce port fut constatée, cette visite ne produisit aucun effet.

Les choses étoient encore dans ce même état dans les commencemens des troubles de la Religion, temps malheureux dont on ne se ressouvient jamais qu'avec peine, lorsque quelques corsaires Anglois & Rochelois y prirent poste & s'y retranchèrent : ils

Maximilien. Il fit d'abord la guerre contre le roi de France Charles VIII ; il devint ensuite l'ami du roi Louis XII, & enfin ce fut lui qui contribua le plus au mariage de ce prince avec cette héritière	de la Bretagne : elle le créa en 1485, lieutenant-général de son duché. Le roi Louis XII le fit gouverneur de Rennes, de Saint-Malo & amiral de Bretagne ; il mourut en 1502.
--	--

nommoient ce lieu Blavet, du nom de la rivière, d'où ils faisoient des courses par mer & par terre.

On vit paroître en Bretagne Philippe-Emmanuel de Lorraine duc de Mercœur (c), fils du comte de Vaudemont, & frère de la reine Louise, à qui ses intrigues avoient procuré le gouvernement de la Bretagne en 1582, ayant peu de temps après tourné ses armes contre Henri III, le Roi fut obligé de lui opposer un corps d'armée sous les ordres du prince de Dombes.

Le grand objet étoit de s'emparer des issues, pour empêcher les troupes Espagnoles de pénétrer en Bretagne, sur laquelle le roi d'Espagne avoit des prétentions; Hennebont & Quimperlay, étoient deux postes importans dont il falloit s'emparer; le duc de Mercœur y avoit garnison.

Jerôme d'Aradon, seigneur de Quenipilr, colonel de la cavalerie légère en Bretagne, homme vaillant & expérimenté, commandoit dans Hennebont. Cette place fut investie par 2500 arquebusiers & 500 chevaux, amenés par mer par Gui de Rieux, gouverneur de Brest, avec douze pièces de canon: l'on fit

(c) Dom Hyacinthe Morice, *Histoire de Bretagne*, Tom. II, pag. 346 & suiv.

sommer deux fois le gouverneur de se rendre ; sur son refus les murs furent battus en brèche : cette brèche fut attaquée par douze cents hommes, qui montèrent à l'assaut : les assiégés le soutinrent avec douze hommes, depuis quatre heures du soir jusques à sept ; enfin Guillaume d'Aradon, renversé deux fois par le canon, fut obligé de se rendre.

Quant à Quimperlay, il fut emporté par surprise ; les troupes du Roi ayant marché toute la nuit, y avoient attaché le petard aux portes, lorsqu'à la pointe du jour ils les firent sauter, & se rendirent maîtres de la ville. L'abbaye des Bénédictins fit plus de résistance ; quelques habitans s'y étoient retirés, & s'y étoient retranchés ; mais ayant été obligés de céder à la force, elle fut mise au pillage.

Ces deux places tenoient pour le parti du Roi, ainsi que *Loc-Peran*, que quelques écrits de ces temps-là nomment *Loospedran*. Ses habitans faisoient des courses continuelles dans les campagnes des environs, sur-tout contre ceux de Hennebond, où l'acharnement réciproque les mettoit continuellement aux mains.

Hennebond & Quimperlay entre les mains du Roi, auroient dû tenir en échec le duc de Mercœur, & empêcher toutes les entreprises quelconques sur
Blavet,

Blavet, où la flotte Espagnole devoit incessamment arriver.

Le duc n'ayant pas de temps à perdre, suivant les avis qu'il en avoit reçus, fit marcher ses troupes pour attaquer *Loeperan*; c'est ainsi que ce lieu est nommé dans tous les récits de cet événement faites vers ces temps-là : c'étoit le nom primitif & le plus en usage, nom qu'il a conservé jusqu'au temps où le roi Louis XIII en a fait une ville, ainsi qu'on le dira ci-après : j'en reviens à l'attaque par le duc de Mercœur.

Son armée étoit composée de trois régimens d'infanterie, vingt-deux compagnies d'arquebusiers à cheval, neuf cornettes de chevaux légers, deux compagnies de gens d'armes, avec quelques autres des garnisons de la basse Bretagne. L'an 1590.

Le marquis de Chaufflin fut chargé de l'attaque par terre (d), tandis que Lansac battoit *Loeperan* par mer.

Du côté des assiégés, non-seulement les hommes se défendoient avec une grande bravoure, mais même les femmes mettoient leurs enfans qu'elles avoient à la mamelle, par terre pour combattre :

(d) Dom Hyacinthe Morice, *Histoire de Bretagne*, Tom. II, p. 391.

une de ces femmes abattit d'un coup de pique un mestre-de-camp de l'armée des assiégeans & le précipita dans le fossé où il se noya.

Les troupes du Duc forcèrent enfin les habitans de Locperan à se rendre le 11 juin ; elles entrèrent en fureur & passèrent tout au fil de l'épée, sans respecter ni l'âge, ni le sexe ; les enfans à la mamelle, les vieillards, les femmes enceintes tous furent égorgés.

Trente ou quarante jeunes filles voulant échapper à ce carnage, s'étoient sauvées dans un vaisseau ; les soldats les poursuivirent ; se voyant au moment d'être saisies, elles se prirent toutes par la main, & se jetèrent dans la mer pour se noyer, préférant ce genre de mort, à la honte d'affouvir la rage de ces barbares, si elles tomboient entre leurs mains ; résolution généreuse, digne d'être comparée aux plus beaux traits que nous offre l'antiquité.

Toute cette entreprise avoit été concertée & exécutée, sans que le prince de Dombes en fut averti ; il fit quelques mouvemens, mais il n'étoit plus temps.

: Il n'y en avoit point à perdre : la flotte Espagnole parut incontinent sur ces parages ; elle avoit été poursuivie par des navires Anglois ; Dom Jean d'Aquila,

qui commandoit les troupes de terre, fut obligé de relâcher à l'embouchure de la Loire, où il mit pied à terre avec 5000 hommes qu'il avoit sous ses ordres. Il prit le parti de venir par terre à Vannes, tandis que la flotte, aux ordres de Dom Diego Brochero, cingloit vers le port de Blavet, où il entra le 28 octobre 1590.

Le duc de Mercœur attendoit ce renfort pour reprendre Hennebont : il y marcha pour en faire le siège. D'Aradon, alors gouverneur de Vannes, alla bloquer cette place du côté de la vieille ville, avec 300 arquebusiers, tandis que Saint-Laurent l'investissoit du côté de la rue Neuve. L'on avoit fait venir de l'artillerie de Joffelin, qui servit à battre la place. Dupré, qui en étoit le gouverneur, capitula le 20 décembre.

Les troupes Espagnoles, après cette expédition, se rendirent, suivant leur destination, à Blavet : leur premier soin fut de s'y retrancher (e) ; on reconnoît encore les traces de ces retranchemens, & elles ne cessèrent d'occuper ce poste jusqu'en 1598, que le duc de Mercœur fit enfin sa paix avec le roi Henri IV,

(e) Si l'on en croit Merianus, 1594, avoient à Blavet un château part. IX, les Espagnols, après l'an très-fort qu'ils y avoient bâti.

& la France avec l'Espagne : le traité se fit à Vervins, où il est spécialement dit, que *Blavet* fera remis dans les mains du roi de France : une clause souffrit quelques difficultés ; les Espagnols vouloient en démolir les fortifications qu'ils y avoient faites, mais cette difficulté fut levée pour une somme de deux cents mille écus qu'on leur donna.

Toutes ces circonstances, qui firent grand bruit dans ces temps-là, firent connoître ce lieu sous le nom de *Blavet*, qu'on lui avoit donné, comme on l'a dit, à cause de la rivière & du port (*f*) ; de sorte que depuis ces époques, les Historiens & les Géographes en ont parlé sous le nom de *Blavet*.

L'on a vu ci-devant que Blaeu (*g*) & Janfon (*h*) en avoient fait une place forte, bâtie sur la petite isle qui est au milieu du golfe ; bien d'autres ont suivi cette idée, qui ne peut passer que pour une fiction géographique tracée dans le cabinet.

Entre ceux qui ont dit que *Blavet* étoit une ville ancienne, je citerai l'abbé de Longuerue (*i*),

(*f*) Thevet, *Cosmographie*, Tom. II, Liv. XV, pag. 600, fait mention du port de *Blavet*, dans le dénombrement qu'il fait de la Bretagne, imprimé en 1575.

(*g*) *Geographia Blaviana*.

(*h*) *Atlas* de Jean Janfon.

(*i*) *Description de la France*, pag. 91.

Piganiol de la Force (k), M. de Valois (l), &c. ils étoient peu instruits de la nouveauté de ce nom ; & j'ai déjà dit que tous les Géographes, copistes les uns des autres, n'avoient cessé jusques à présent de répéter la même chose.

Les princes mécontents (m), en 1610, avoient établi un fort sur la pointe la plus avancée dans la mer, précisément où est la citadelle : il fut remis ensuite au marquis de Cœuvre par le duc de Vendôme, & le Roi en ordonna la démolition.

Enfin, quelques années après, M. le cardinal de Richelieu, ce Ministre si illustre, qui avoit toujours en vue la grandeur du Roi & la splendeur du Royaume, engagea le roi Louis XIII à mettre à exécution le projet de former à Blavet un port de commerce, & d'y bâtir une citadelle & une ville. L'an 1616.

M. le maréchal de Brissac fut chargé de cette exécution, par une commission expresse qu'il lui fit expédier le 8 juillet 1616. Ce maréchal commandoit en chef en Bretagne ; il fut créé par le Roi gouverneur de Blavet.

(k) *Description de la France*, (l) *Valesius, Notitia Galliarum*,
par M. Piganiol, Tom. VI, pag. pag. 88 & 89. (m) *Moreri*,
235.

Sa Majesté, pour y attirer des habitans, accorda des lettres-patentes, en date du 9 février 1619, qui furent vérifiées au Parlement de Rennes le 26 octobre suivant, par lesquelles elle donne aux habitans qui viendront s'y établir, de très-beaux privilèges, qui furent confirmés par les États de la province en 1621, & par arrêt du Parlement du 6 décembre de cette même année. Il fut dit que *cette nouvelle ville s'appelleroit désormais le Port-Louis*. Cependant j'ai vu quelques contrats d'acquêts, postérieurs à ce temps, où ce lieu est encore nommé Locperan. Ces privilèges furent confirmés depuis par le roi Louis XIV, en date du mois de juillet 1672.

Le maréchal de Brissac plaça la citadelle, comme on la voit, à l'entrée du Goulet, par où l'on entre dans le golfe ou port, de sorte que les vaisseaux la rangent de très-près.

Elle n'étoit point achevée en 1625, lorsque M. de Soubise (n), à la tête des protestans, commandant une flotte de vaisseaux Rochelois, entra dans ce port dans le dessein d'attaquer cette place & de s'en saisir. Il essuya quelques volées de canon en

(n) Mezerai, *Histoire de Franç.* = Le P. Daniel, *Tom. X*, pag. 25.
..... 18 & 27 Janvier.

débarquant , qui ne l'empêchèrent pas de s'emparer de la ville.

Le bruit de cette invasion s'étant répandu , les ducs de Vendôme , de Retz & de Brissac accoururent au secours en grande diligence , suivis d'un grand nombre de gentilshommes Bretons , dont cent se jettèrent dans la place avec le marquis de Molac.

Ce renfort obligea M. de Soubise à se rembarquer précipitamment pendant la nuit , avec toutes ses troupes ; mais auparavant elles commirent mille désordres dans la ville : elles mirent le feu dans tous les quartiers , profanèrent les autels , brisèrent les statues , tirèrent des balles de mousquet dans les images sacrées , & ne respectèrent pas même les hosties ; en un mot , leur brutalité fut portée à de tels excès , que ceux même de leur parti ne purent s'empêcher de condamner cette barbarie.

Cette citadelle n'étoit point encore perfectionnée en 1635 , lorsque M. le maréchal de Brissac maria sa fille avec M. le maréchal de la Milleraye , à qui le Roi accorda le gouvernement du Port-Louis en faveur de ce mariage , avec la condition de fermer la ville à ses dépens.

On travailloit encore à cette enceinte lorsque M. le duc de Mazarin succéda , en 1655 , au gouvernement

du Port-Louis qu'avoit M. le maréchal de la Milleraye son père. Il fit achever de fermer la ville, bâtir une paroisse & un couvent de Recollers.

En considération de ces dépenses, le Roi accorda au maréchal de la Milleraye, & à sa postérité, la perception des droits sur les boissons dans l'intérieur de la ville.

Ce revenu avoit passé par succession à la maison de Mazarin, comme leur patrimoine ; mais par un arrangement fait, en 1752, entre le Roi & cette maison, cet impôt est à présent au profit de Sa Majesté.

C'est dans ce même golfe où est la Compagnie des Indes : elle avoit eu dessein d'abord de s'établir au Port-Louis ; elle en avoit même obtenu les lettres-patentes par une déclaration du Roi de l'an 1666 (o) ; mais elle s'est mise, en 1719, à un cap opposé, dans un lieu désert, où il y avoit cependant un hameau appelé *le Faodic*, que l'on a nommé *l'Orient*, à cause de la destination de son commerce : c'est à l'embouchure de la rivière de Ponscorf où elle a son port, ses magasins, & où l'on voit un

(o) *Preuves de l'Histoire de la Compagnie des Indes*, pag. 208, Paris, chez de Buge-Taine, 1746.

des plus superbes établissemens de marinè qu'il y ait en Europe.

L'isle de *Groë*, de *Groix*, *Groa*, ou *Grouais* (*p*), car tous ces mots s'écrivent ainsi, sert de relâche aux vaisseaux de long cours ; elle est à deux lieues & demie en avant du golfe du Port-Louis. J'ai parlé dans une des Dissertations ci-dessus insérée, page 257, de la haute pierre que l'on y remarque. Soit qu'elle ait été plantée là par les Gaulois ou par les Romains, elle annonce que cette isle a été habitée dans les temps les plus reculés. M. d'Anville (*q*) la met au rang de celles dont parle Pline (*r*), sous la dénomination générale de *Veneticaë insulæ*. PL. XXVI. A.

On honore dans cette isle un Saint appelé *S. Tudy* : on raconte qu'il se refugia à Groë, de l'Angleterre où il vivoit dans la solitude, pour se mettre à couvert de la persécution des Scots & des Pictes ; si ce fait est vrai, c'est encore une époque pour faire remonter les habitans de cette isle à l'an 388.

(*p*) On dit que l'étymologie du nom de *Grouais*, vient du Breton, & signifie *Grotte*. En effet, cette isle en est remplie. Il y a aussi d'excellentes fontaines. On en voit même une au large dans la mer ; elle a sa source dans une roche qui se couvre & découvre aux marées, & son eau est excellente une demi-heure après la basse mer.

(*q*) *Notice de la Gaule*.

(*r*) Pline. *lib. IV, cap. 19*.

S f

On y revère un autre Saint appelé *Gurthiernus* (f), dont il est parlé dans une charte (t) de l'an 1037.

L'isle de Groix a dû être sujette aux mêmes révolutions de guerre que le reste de la Bretagne; sans entrer dans ce détail historique qui n'est point de mon sujet, je m'en tiendrai au récit de quelques calamités particulières qu'elle a essuyées dans le siècle dernier.

Elle fut brûlée par les vaisseaux ennemis en 1663, & le 15 juillet 1696; elle alloit être exposée au même sort en 1703, lorsque le Curé trompa les ennemis par un stratagème ingénieux. Il fit paroître dans la partie la plus élevée de l'isle qui se présente en pente vers le large de la mer, les femmes & les filles montées sur des chevaux (u) en rang avec les hommes; elles avoient des

(f) Saint-Gouliarme est un Prieuré dépendant de l'abbaye de Quimperlay.

(t) Cette charte est rapportée dans les *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, de Dom Hyacinthe Morice, *Tom. I, col. 373*.

(u) J'ai vu une lettre de ce Curé à la Reine, où il lui raconte ce fait dans la vue d'obtenir de Sa Majesté un supplément à la pension qui lui avoit été accordée en

considération de cet événement. J'ajouterai que le Curé de cette isle, dernier mort, m'a assuré qu'il savoit des habitans qui lui ont raconté, que faute d'avoir assez de chevaux, les femmes & les filles montèrent sur des bœufs & sur-tout sur des vaches. Étant dans l'isle il y a douze ou quinze ans, je vis une femme qui avoit contribué à ce stratagème, & qui m'a raconté tout ce qui s'est passé dans cette journée.

perruques d'une herbe frisée & noire, fort commune sur le rivage, appelée *Goëmon*; des bâtons placés sur leur épaule leur servoient de mousquet. Tout cela joint à leur corset rouge & des bonnets d'hommes de même couleur qu'elles avoient mis sur leur tête, fit une telle illusion, que l'amiral Roock qui commandoit la flotte Angloise, & sept mille hommes de débarquement qui avoient quelques jours auparavant mis pied à terre à Belle-isle (x), n'osa faire avancer ses chaloupes, quoi qu'elles fussent à la mer prêtes à attaquer; il prit tout ce qu'il voyoit en bataille, pour des dragons de troupes réglées. Ce trait d'histoire que je puis donner pour certain, d'après toutes les pièces originales que j'en ai vues, change tous les récits qui ont été imprimés de cet événement, dans le P. Daniel (y), & autres historiens, qui racontent que les ennemis furent repoussés par la résistance des troupes & de la milice.

Ce stratagème mérita au Curé (z) une pension du

(x) Le Dictionnaire de Moreri, édition de Basle, donne cet événement à cette isle de Belle-isle; mais on voit par tout ce qui est ici rapporté qu'il appartient à l'isle de Groix.

(y) *Histoire de France*, édition de 1729, in-4.^o Tom. X, pag. ccxij.

(z) Copies des lettres de la Cour écrites au Curé de l'isle de Groix, à l'occasion de cet évé-

Roi, & plusieurs marques de confiance ; entr'autres un ordre de Sa Majesté pour se faire amener les étrangers qui relâcheroient dans l'isle, dans les cas où les chefs militaires ou de l'amirauté seroient absens,

ment, prises sur les pièces originales.

A Versailles, le 30 janvier 1704.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrit le 12 de ce mois. Vous trouverez ci-joint le brevet de la pension de cinq cents livres que le Roi vous a accordée sur l'évêché d'Agen. J'ai été bien aise de vous attirer cette marque de la satisfaction que Sa Majesté a eue du zèle que vous avez fait paroître pour son service, la dernière fois que les Anglois sont venus à l'isle de Groix.

Signé PONTCHARTRAIN.

Au même Curé.

Il est ordonné aux maîtres des bateaux de l'isle de Groix & de la terre-ferme voisine, qui passeront en cette isle d'autres gens que ceux qui en sont, de les mener, au défaut d'officier commandant ou officier de l'amirauté, au sieur Uzel, curé de cette isle, pour les

examiner & lui rendre compte des affaires qui les font passer en cette isle, à peine de désobéissance. Fait à Versailles, le 26 mars 1704. Signé LOUIS, & plus bas, PHELYPEAUX.

Au même Curé.

A Versailles, le 13 janvier 1706.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 21 du mois passé. J'ai rendu compte au Roi de ce que vous m'avez marqué sur la défense de l'isle de Groix. Sa Majesté est fort satisfaite de votre bonne volonté & de votre zèle pour son service. Elle se remet à vous quand vous n'aurez point d'ordre de ceux qui commandent dans le pays, de disposer de l'artillerie & des habitans de cette isle comme vous le trouverez à propos ; mais elle ne juge pas qu'il convienne de faire doubler les canons des batteries de cette isle.

Signé PONTCHARTRAIN.

avec permission d'user du canon du Roi contre ses ennemis, dans les cas pressans, où il n'auroit pas le temps de recevoir des ordres du commandant dans cette partie de la province : & cette pension fut continuée à sa mort au Curé son successeur.

Je termine ces anecdotes, qui intéressent plus particulièrement la partie historique de ce canton de la Bretagne, & j'en reviens au nom *Blabia*, qui, comme je l'ai fait voir, n'a jamais été, chez les anciens, le nom du lieu où est le Port-Louis; cet endroit s'est appelé successivement *Locperan*, puis *Blavet*, de la rivière de *Blavet*, en latin *Blavutum* & *Blavetta*, d'où on a dit *Blabia*, pour donner à ce lieu une origine antique; & enfin le Port-Louis, sous Louis XIII. Ces trois noms qui ont succédé au nom Breton, sont presque des mêmes temps; l'on a suffisamment fait voir comment celui de *Blavet* ne devoit pas être pris pour le *Blavutum* des anciens Romains, situé sur la route de Bourdeaux à Saintes, qui étoit une station militaire. Le lieu où est le Port-Louis a toujours été un cap vague & habité par des pêcheurs, à l'embouchure de cette baie, dont on n'a connu l'importance que dans ces derniers siècles, où l'on a depuis bâti le port de l'Orient pour la Compagnie des Indes.

326 *Recherches sur l'ancien Blabia des Romains.*

J'ai déduit toutes ces assertions distinctivement, & je desiré que les amateurs des vérités historiques me sachent gré d'avoir dévoilé cette position géographique, pour faire cesser cette confusion de lieux entre le *Blavutum* de la Guienne & le prétendu *Blabia* de la Bretagne ; confusion qui, je le répète, n'est qu'une nouveauté imaginée dans le siècle dernier.



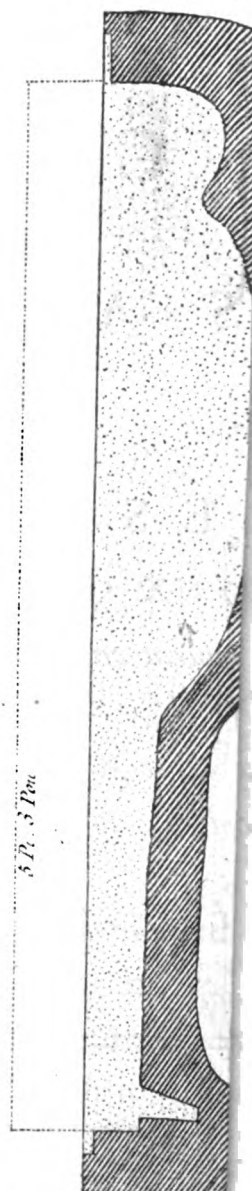
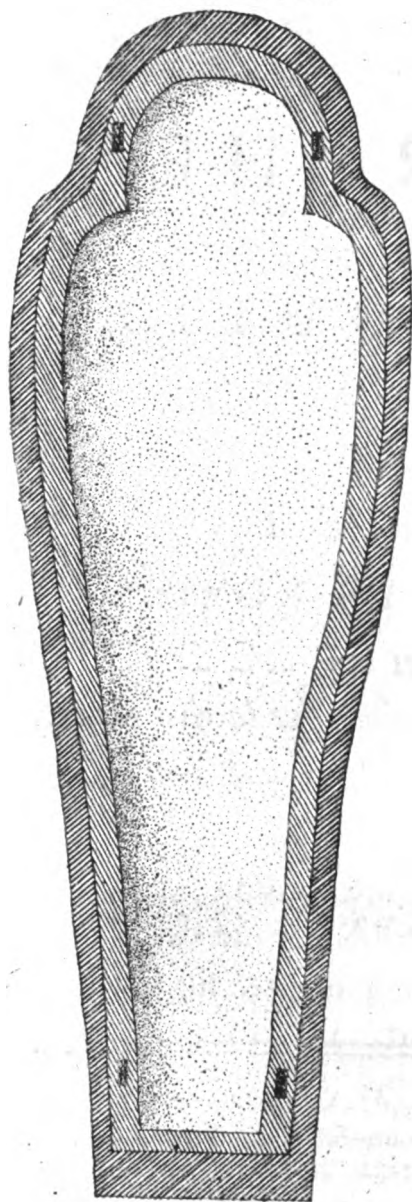
RECHERCHES
S U R
LES ANTIQUITÉS
ÉGYP TIENNES,
O U
DESCRIPTION
DE DEUX CAISSES DE MOMIES.

RECHERCHES

Pl. III.
*Dessin d'une des deux Caisses semblables
 au Chateau d'U*

Caisse vue de derriere

Caisse vue de P



3 P. 3 Pou

Par M. de la Roche





R E C H E R C H E S

S U R

L E S A N T I Q U I T É S

É G Y P T I E N N E S ,

O U

D E S C R I P T I O N

DE DEUX CAISSES DE MOMIES, (a)

*Qui se voient en parade dans une niche au château
d'Ussé (b), situé en Touraine, sur la rive gauche
de la Loire, à dix lieues plus bas que Tours & à
deux lieues de Chinon.*

ON lit dans l'Histoire de l'Académie des Belles-Lettres (c), sur les caisses des mumies & sur les lieux

(a) L'une est en marbre blanc (b) Ce château appartient à
commun, l'autre est en pierre de Louis-Sebastien Bernin marquis
touche ; elles sont de hauteur d'Ussé, colonel de dragons.
humaine.

(c) Tom. XXIII, pag. 137.

où elles étoient conservées, que « Buratinus, dans
 » une Lettre au P. Kircher (*d*), parle de ces caisses de
 » pierre : que Maillet en cite deux ou trois chargées
 » d'hieroglyphes, qu'on voit dans la ville du Caire ;
 » qu'elles doivent avoir été fort rares ; que toutes
 » celles que l'on connoît, sont de bois de sycomore,
 » qu'on appelle dans le pays *figuier de Pharaon* ; que
 » ce bois n'est point incorruptible, comme bien des
 » gens l'ont cru ; mais qu'il vient facilement ; qu'on
 » le cultive près des eaux ; & que c'est une espèce
 » de figuier que les vers n'aiment point, parce qu'il
 » est laiteux ; qu'il doit donc résister longtemps dans
 » un pays aussi sec que l'Égypte, mais que l'humidité
 » de notre climat le pourrit ; que ces arbres devien-
 » nent fort gros, & qu'un seul suffisoit pour enfermer
 » un corps ».

Le savant Antiquaire, M. le comte de Caylus, auteur de ce Mémoire, ajoute que « le dessus & le
 » dessous, chacun d'une pièce, avoient quelquefois
 » près de trois pouces d'épaisseur, ce qui donnoit un
 » poids très-considérable à la mumie ». Il cite celle
 du cabinet de Sainte-Geneviève, « dont la caisse
 » s'est très-bien conservée ». Il donne ailleurs le

(*d*) *Sphinx Myst.* Lettre VII, pag. 287.

dessin & la description (e) d'une autre caisse de bois très-entière, de cinq pieds huit pouces de hauteur, & d'un pied dix pouces de largeur aux épaules, mesurée extérieurement; composée de deux morceaux, l'un faisant le dessus & l'autre le dessous, de quinze pouces d'épaisseur, depuis le dos jusqu'à la plus grande saillie du ventre, dont le dessous a moins d'épaisseur que le dessus. Il y en a de planches bien plus minces. On trouve dans le P. Kircher (f) une grande quantité d'exemples de ces sortes de caisses de momies.

Il s'en rencontre plus de mille (à ce que raconte le P. Kircher, d'après une Lettre de T. Livius Buratinus) parmi de grandes catacombes pratiquées dans une si grande quantité de souterrains que l'on s'y perd: c'est un labyrinthe; où il s'est beaucoup promené, à huit lieues du Caire, & dont il a dessiné un plan topographique; les anciens Égyptiens y enterroient leurs morts: ils les inhumoient dans des tombeaux de porphyre, de pierre Éthiopique, ou dans des caveaux pratiqués exprès, où ils déposoient

(e) *Antiquités*, Tom. I, pag. 39, Pl. XI.

(f) Athanasii Kircheri *Œdipi Ægyptiaci*, Rom. 1654, in-fol. Tom. III.

les caisses qui les renfermoient ; ces caisses étoient ornées de gravures & de peintures mystérieuses.

C'est ainsi que Thevenot (*g*) parle de ces momies ; il raconte que dans un espace de terrain de deux lieues de longueur & autant de largeur , tout est plein de fouterreins remplis de ces momies.

Dans les parties de l'Égypte, comme celle des Cypriots, où il n'y avoit point de bois de sycomore, les caisses étoient d'une pierre tendre qu'ils trouvoient facilement chez eux ; & même dans les provinces de l'Égypte, où le bois de sycomore étoit le plus commun, on a quelques exemples qu'on y employoit des caisses de pierres ; on a cité celles dont parle M. Maillet, consul de France au Caire, dans son ouvrage sur l'Égypte ; & Thevenot (*h*) raconte qu'il en avoit deux en propriété à Alexandrie ; que l'une fut rompue, & qu'il apporta l'autre en France bien entière ; qu'elle pesoit sept à huit cents livres. Voilà bien peu de cette espèce de caisses, dans le grand nombre que les voyageurs ont vu en Égypte, & il est évident qu'il en a paru une bien petite quantité en France, où toutes celles que l'on y montre sont de bois de sycomore.

(*g*) *Voyage de Thevenot*, édition de 1674, pag. 25.

(*h*) *Idem*, *ibid.*

Il semble effectivement, en suivant Hérodote (*i*), que le bois seul étoit consacré à l'usage des caisses qui renfermoient les cadavres Égyptiens, qu'on gardoit comme un trésor.

D'après toutes ces assertions, qui réunissent tant d'exemples de caisses de bois de sycomore dans lesquelles les anciens Égyptiens renfermoient leurs morts après les avoir embaumés ; il m'a paru que c'étoit une chose bien curieuse & bien intéressante que les deux caisses de momies en pierre de marbre qui donnent lieu à ce Mémoire. Ces deux admirables antiquités se voient dans les environs du canton de la Touraine où j'habite. Je me suis fait d'autant plus de plaisir d'en rendre compte au public, que deux illustres Antiquaires (*k*), qui ont porté leurs connoissances sur les Égyptiens à un degré qui fait l'admiration de l'Europe savante, m'y ont engagé, & que les autres savans ou amateurs de ces antiquités, verront sûrement avec un intérêt sensible, qu'un dépôt aussi précieux étoit digne de piquer leur curiosité &

(*i*) Herod. *Eo deindè recepto, propinqui ligneam hominis effigiem faciunt, in qua mox inserunt mortuum inclusumque ita thesaurisunt id est reponunt.*

(*k*) M. l'abbé Barthelemy, & M. de Guignes, tous deux membres de l'Académie des Belles-Lettres.

d'être rendu public ; il importe beaucoup à ce siècle éclairé de ne point négliger tout ce qu'on peut découvrir de ces monumens antiques , pour en multiplier les comparaisons , y puiser des lumières & en retirer de la part des sàvans qui s'en occupent , toute l'utilité que l'on doit attendre de leur sagacité. Je rappellerai ici cette controverse dont parle M. le comte de Caylus (1), « qui s'est renouvelée dans » ces dernières années , dans l'Europe ou plutôt dans » la France , à l'occasion des Égyptiens , laquelle » intéresse tous les sàvans , & particulièrement les » Antiquaires ». L'exemple que je mets en évidence est un supplément des motifs qui m'ont engagé à donner de la publicité à ces deux caisses de momies ; j'ai ajouté le dessein & tous les caractères hiéroglyphiques de celle où les traces s'en sont bien conservées.

Je déduirai dans la suite toutes les particularités qui appartiennent à la description de ces deux caisses de momies ; mais préalablement j'ai cru qu'il convenoit de dire quelque chose de la manière dont on embaumoit les cadavres avant que de les déposer dans ces sortes de caisses , pour servir d'introduction

(1) *Antiquités* , Tom. IV , pag. 39.

à celles dont il est ici question. J'aurois pu renvoyer à la dissertation qui se trouve insérée dans le Recueil de l'Académie des Belles-Lettres (m) ; mais outre que les Lecteurs n'aiment point à chercher ailleurs des détails qui appartiennent à la matière dont ils s'occupent , & qu'il est rare que l'on ait sous la main les grandes collections de cette nature, c'est pourquoi je ne me suis attaché qu'à ce que racontent Hérodote & Diodore de Sicile sur les corps embaumés & leurs caisses, en y ajoutant cependant ce que quelques modernes en ont écrit, d'après celles qu'ils ont développées & examinées. Quant à la critique, je renvoie au Mémoire de M. le comte de Caylus (n). Je n'ai pas cru devoir à cet égard ajouter aucune réflexion aux siennes : il me semble prudent de me renfermer dans les bornes de la modestie qui convient à mes faibles lumières : je ne rougirai pas cependant de paroître quelquefois l'écho de cet illustre Antiquaire ; j'en citerai quelques réflexions. Il est de ses traits qui piquent tellement qu'on ne sauroit trop les répéter ; il ne me manquera que la facilité d'imiter ses tournures agréables dans sa manière de raconter, & de répandre autant d'intérêt dans une matière aussi sèche,

(m) Tom. XXIII, pag. 137. *mie des Belles-Lettres*, T. XXIII,

(n) Ibid. *Histoire de l'Académie* pag. 119 & suiv.

Mon objet est donc de rapporter ce que les anciens ont raconté de la manière dont les Égyptiens embaumoient leurs corps morts , pour les rendre incorruptibles.

Les Hébreux avoient pris cet usage des Égyptiens ; mais M. le comte de Caylus (o) dit que ce n'étoit qu'une imitation imparfaite. Joseph fit embaumer le corps de Jacob son père (p) , *par ses médecins ; il se passa quarante jours pendant qu'ils exécutoient ses ordres ; car c'est la coutume d'employer tout ce temps à embaumer un corps.* Ces embaumemens, où les anciens Égyptiens ont excellé , sont une suite , à ce que quelques-uns prétendent , des inondations du Nil : ce fleuve rejettoit les corps morts hors du terrain sablonneux & humide , qui n'avoit point assez de consistance pour être à l'abri des fouilles des eaux ; elles déterroient les corps morts , de sorte qu'on fut obligé de les garder dans les maisons , & pour cet effet dans la nécessité d'imaginer les moyens d'en soutenir la

(o) *Histoire de l'Académie des Belles-Lettres*, T. XXIII, p. 119. *Israëlem.*

(p) Gen. 50, v. 2 & 3.

Postea praecepit Josephus servis suis medicis ad condendum patrem

suum : condierunt ergo medici quadraginta dies (sic enim implentur dies conditorum) luxerunt eum Egyptii septuaginta dies.

conservation

conservation, & d'obvier à leur putréfaction. Il y avoit cependant des cantons de l'Égypte où cet usage ne s'étoit introduit que par le point de religion qu'on y attacha ; les Égyptiens de ces cantons étoient à portée des hauteurs ou des rochers où ils creusoient des tombeaux.

D'autres savans (q) ont prétendu que l'usage des embaumemens venoit de la persuasion où les Égyptiens étoient de l'immortalité de l'ame ; qu'ils ne pouvoient mieux respecter son ancienne demeure, qu'en établissant la méthode d'embaumer les corps ; moyen infailible pour les conserver & pour les rendre incorruptibles.

Quoi qu'il en soit de ces opinions, il est certain que les anciens Égyptiens ont porté cet art à sa perfection. Un grand nombre de corps qu'on a déjà découvert en font des preuves évidentes : on en a vu plusieurs en France ; entr'autres on en voit un dans le cabinet de Sainte-Genevieve, qui n'est nullement corrompu ; & tous ceux que l'on a examinés se sont trouvés si bien conservés, que l'on est d'accord que les corps embaumés en Égypte ne se trouveroient

(q) *Maneth.apud Euseb.prepar. des Belles-Lettres*, Tom. XXIII, lib. II. = *Histoire de l'Académie* pag. 119.

jamais détruits, si l'avarice des Arabes ne les rompoit tous les jours.

Cette composition est ce qu'on appelle *Momie* (r), dont le vrai nom est *Mumie*, mot Persan, qui signifie cadavre. Saumaïse (f) fait dériver ce mot d'*amomum*, arbre des Indes, qui porte des gouffes rondes de la grosseur des grains de raisin, & qui repand une odeur extrêmement pénétrante. Bochart (r) le fait venir de l'Arabe *موم*, *mum*, qui signifie *cire*, ou *corps mort embaumé*; c'est-à-dire, entouré de choses odoriférantes & préservatrices de pourriture; & c'est ainsi que Pline (u) l'interprétoit à cause des aromates où les corps étoient renfermés.

(r) Il est bon d'avertir qu'il y a de ces momies que l'on apporte d'Égypte en Europe qui sont fausses, & fabriquées par des fripons qui les vendent pour vraies; Mathioli, *Epist. Martino Guidettino Pharm.* prétend que presque toutes celles que nous avons en Europe ne sont que des fabrications; & Guy de la Fontaine, médecin du roi de Navarre, qui étoit à Alexandrie d'Égypte l'an 1564, raconte qu'il y avoit alors un Juif dans cette ville, qui faisoit un trafic de momies qu'il préparoit lui-même, & qu'il vendoit pour

vraies. On voit deux de ces momies fausses dans la Bibliothèque des Céléstins à Paris.

(f) Saumaïse, dans ses *Exercitationes sur Pline*, pag. 401, & Scaliger.

(r) Bochart, *Conditio Hierozoicon*, dernière partie, pag. 331. = Ambroise Paré, *in-fol.* Paris, 1607, liv. XII, ch. VII, pag. 496.

(u) Plin... *Pratiosissimis quibus unguentis amomum addebatur: sed precipue locum habebat in funeribus unde mumiam appellamus corpora humata aromatis condita.....*

Voici donc ce qu'Hérodote (x) & Diodore de Sicile (y) nous ont transmis de la méthode dont les anciens Égyptiens ufoient pour les embaumemens des corps morts.

On convenoit avec les embaumeurs, du prix qu'on vouloit y mettre : il y en avoit de trois fortes (z) ; le plus haut étoit d'un talent ; le moyen de vingt mines (a) ; & le moindre étoit de très-peu de chose. Un difféqueur faisoit au côté gauche une incision avec une pierre d'Éthiopie fort tranchante.

Ces difféqueurs étoient regardés comme impies, & on les auroit lapidés s'ils ne s'étoient sauvés au plus vite après leur opération ; mais les embaumeurs (b), que les Livres Saints qualifient de médecins,

(x) Herodot. lib. II, cap. 86. *Æthiopicum quantum lex finit, latus aperit.....*

(y) Diodori Siculi, lib. II, cap. 5, edit. Lugd. 1552, in-16. pag. 116.

(z) Diod.... *Sepulchrorum tres habentur species, sumptuosa, mediocris, humilis : in prima argenti talentum exponant ; in secunda minus viginti ; in ultima parum quid sumptus erogant.....*

A sinistra parte incidatur. Deinde qui dicitur scissor habens lapidem

(a) M. le comte de Caylus, *Histoire de l'Académie des Belles-Lettres*, Tom. XXIII, pag. 122, apprécie le talent à 4500 liv. de notre monnaie, & les vingt mines à 1500 liv.

(b) Diod. Sic.... *Curatores vera corporis, hos salitores appellant, honore digni existimationeque habentur ; utuntur enim sacerdotibus templaque pariter ingrediuntur.*

étoient considérés comme des personnes sacrées. Ils commençoient de tirer par les narines (c), avec un fer crochu fait exprès, tout le cerveau du mort, puis on remplissoit le vuide de la tête de drogues odoriférantes & astringentes.

Quant au dedans du corps, on faisoit sortir par le côté tous les viscères, excepté le cœur & les reins (d); on lavoit les intestins avec du vin de palmier, & d'autres drogues fortes & astringentes.

Ensuite on oignoit tout le corps d'huile de cèdre (e), de myrrhe, de cinnamomum, & d'autres aromates (f), pendant trente jours; de sorte que

(c) M. le comte de Caylus, *Histoire de l'Académie des Belles-Lettres*, Tom. XXIII, pag. 123, raconte que dans une tête qui lui a été envoyée d'Égypte, il a remarqué, que réellement le crâne étoit percé par les narines.

(d) Diod. Sic.... *Unam scissuram per corporis interiora, prater renes & cor ducit.....*

(e) *Ibid.* Diod. Sic.... *Deinde corpus totum primum ex cedro cum aliis pretiosis unguentis ungunt dies amplius triginta; myrrha deinceps ac cinnamomo caterisque rebus liniunt.....*

(f) On trouve dans divers ouvrages l'analyse des ingrédiens qui entrent dans la composition des embaumemens des Égyptiens: ils employoient la myrrhe, l'aloës, la résine de cèdre, la casse, la canelle, le sel, le salpêtre, la cire, le miel, le safran, le gis, le bitume de Judée, la poix, l'huile de pierre, & plusieurs autres aromates précieux.

= *Le Journal des Savans*, Juillet 1682, sur la manière dont les Égyptiens embaumoient les corps, à l'occasion d'une momie toute entière que l'on conserve dans le cabinet de la Société Royale de

non-seulement le corps étoit exempt de pourriture, mais il conservoit même une odeur très-suave, & la ressemblance du visage. Hérodote ajoute à cette particularité, bien difficile à croire, que les embaumeurs rendoient aux parens, non-seulement les corps revenus en leur première forme, mais même avec les poils des sourcils & des paupières. Le fameux Pietro de la Vallée assure avoir vu une de ces momies, qui étoit un jeune homme, vêtu d'une robe de lin, doré & parsemé d'emblèmes hiéroglyphiques depuis les pieds jusqu'à la tête, couvert d'or & de pierres précieuses ; il avoit conservé ses cheveux noirs & frisés, avec sa barbe dont le poil étoit fort court.

Mais pour revenir à Hérodote, il raconte que

Londres, raconte que l'on y remarque que la drogue dont on s'est servi pour l'embaumer a pénétré jusques aux os, ce qui les a rendu si noirs qu'ils semblent avoir été brûlés ; ce qui fait croire à M. Grew que les Égyptiens avoient coutume d'embaumer les corps en les faisant cuire dans une chaudière pleine d'une espèce de baume liquide, jusqu'à ce que toutes les parties aqueuses du corps fussent

exhalées, & que la substance huileuse & gommeuse du baume l'eut entièrement pénétré. Hérodote ni Diodore de Sicile ne parlent pas de cette ébullition dans les opérations des Égyptiens pour embaumer leurs corps morts. Ne pourroit-on pas plutôt imputer la noirceur des os à la grande antiquité. & aux matières corrosives qui entroient dans la composition de ce baume ?

l'on mettoit le corps dans le sel de nitre (g) pendant environ quarante jours ; puis on le lavoit (h) & on l'enveloppoit de bandelettes de lin trempé dans la myrrhe, & on le frottoit d'une gomme dont les Égyptiens se servoient au lieu de colle.

Les embaumemens du second prix s'introduisoient par le fondement (i) avec une seringue, en injectant dans le corps une liqueur onctueuse tirée du cédre (k).

(g) M. le comte de Caylus, *Histoire de l'Académie des Belles-Lettres*, T. XXIII, p. 123, d'après M. Rouelle, chymiste si connu, trouve de l'obscurité dans ce passage d'Hérodote : il regarde comme inutile de remplir le corps de myrrhe & d'aromates pour le saler.

(h) Herodot. *Exactis septuaginta diebus cadaver ubi abluerunt, sindone byssinâ incisis loris involvunt gummi illinantes, quo Egyptii glutinis loco plerumque utuntur.*

(i) Herodot. *Hi autem qui mediocria valunt nimium fugiantes sumptum, ita comparent; clysterem unguine quod è cedro gignitur complent. Et tot quot dixi diebus sale condiunt.* M. le comte de Caylus, *Histoire de l'Académie des Belles-Lettres*,

Tom. XXIII, pag. 125, dit qu'il est impossible de faire une pareille injection avec une seringue par le fondement, sans le secours de quelques incisions ; elle ne pourroit remplir le ventre : c'est un reproche que l'on a fait plusieurs fois à Hérodote.

(k) Le même M. le comte de Caylus, *ibid.* fait l'analyse de la liqueur tirée du cédre, connu sous le nom de *Cedria*. Il dit que cet arbre fournit trois ou quatre sortes de sucre différens. La première est une résine épaisse & luisante, d'une odeur forte & agréable ; les anciens en frottoient les couvertures de leurs livres, pour les garantir des vers. Pline dit que le *cedrium* a tant de force, que les Égyptiens s'en servent pour conserver les corps.

Et pour les pauvres, on leur insinuoit par la même méthode une liqueur pour les laver ; ensuite on mettoit le corps mort dans le nitre pendant soixante & dix jours pour le dessécher, sans autre cérémonie.

Voilà en substance tout ce qu'Hérodote & Diodore de Sicile ont raconté des momies. Je n'analyserai point ici séparément les narrations de ces deux anciens écrivains ; le jugement qu'en porte M. le comte de Caylus (1), est que « leurs récits, à cette occasion, » montrent la différence qui les caractérise par-tout » ailleurs, & qu'Hérodote s'y fait voir plus curieux » & plus exact, quoiqu'il ait traité cette matière un » peu trop superficiellement ; que tous deux ont parlé » en voyageurs plutôt qu'en physiciens ».

Il faut voir ce savant Antiquaire dans son ouvrage même : il porte un intérêt séduisant (selon sa coutume) sur toutes les pratiques racontées par Hérodote & Diodore, tant sur les momies que sur les caisses où elles étoient conservées : entre autres réflexions, il pense, « qu'outre ces trois manières d'embaumer, » rapportées par les deux anciens historiens que l'on vient de citer, « on peut soupçonner qu'il y en avoit » une quatrième & même une cinquième (n) ».

(1) *Ibid.* pag. 121.

(n) *Ibid.* pag. 123.

L'encens n'entroit point dans toutes ces compositions odoriférentes que les anciens Égyptiens employoient dans leurs embaumemens, par respect pour le culte de leurs Dieux, où ils s'en servoient uniquement.

Plusieurs de ceux qui ont examiné & développé de ces mumies, entre autres l'auteur de la description de la momie de Gotha (n), ont reconnu que les chairs étoient d'abord enduites d'une couche de baume, enveloppées ensuite d'une bande de toile fine ou de soie, enduite d'une même couche, jusqu'à quarante enveloppes, où il s'en trouve quelquefois plus de mille aunes (o) qui les entortillent; elles font ainsi une épaisseur de huit pouces, & forment un corps si dur qu'on a de la peine à le rompre à coups de marteau.

(n) *Mumiographie*, petit livre in-12. imprimé en 1708, par Jean-André Reyher, imprimeur du duc de Saxe-Gotha.

(o) Thevenot rapporte dans ses *Voyages*, qu'étant en Égypte, il voulut voir les momies; que pour huit piastres il obtint de se faire descendre dans un de ces puits où on en trouve; qu'ils sont quarrés, d'assez bonnes pierres, & remplis de sable. Il vit dans une cave de

maçonnerie, bien voutée, entre autres, une caisse de momie de bois de sycomore, bien conservée; le visage de la momie renfermée dedans étoit couvert d'un enduit de plâtre où la figure étoit peinte en or: le corps étoit emmaillotté de plus de mille aunes de bonne toile, & sur une autre bande de toile attachée sur l'estomac, on voyoit beaucoup de caractères hiéroglyphiques.

On

On trouve ordinairement les ongles des pieds & des mains dorés, & les bras entortillés de plusieurs rubans larges & étroits, dorés de même & semés de caractères hiéroglyphiques; dans le corps du cadavre, on voit une grande quantité de petites statues ou divinités de bois, de terre, de pierres précieuses, même de métal d'or ou d'argent; ces dernières sont fort rares: quelques-unes représentent des oiseaux, des animaux (*p*) ou des hommes, mais on y trouve toujours la déesse *Isis*. Plusieurs de ces figures sont chargées de caractères hiéroglyphiques: les cabinets des curieux en sont remplis; le P. de Montfaucon (*q*) les a fort répandues dans les gravures de ses *Antiquités*; & l'illustre Antiquaire M. le comte de Caylus a donné un grand jour pour l'intelligence de ces petites divinités; on les regardoit avant lui, pour la plupart, comme des monstres dont on ignoroit les attributs & les noms.

(*p*) M. Blanchard, *Histoire de l'Académie des Belles-Lettres*, Tom. IX, pag. 20 & suiv. a fait des recherches très-curieuses sur les animaux respectés par les anciens Égyptiens, entre autres les chats, les chiens de chasse, &c. Il y fait voir que chaque canton ou préfecture avoit sa passion par-

ticulière pour certains animaux; que d'autres préfectures n'adoroient pas le crocodile si respecté à Thèbes & aux environs du lac Memphis: ceux qui habitoient la ville Élephantis, lui faisoient la guerre, &c.

(*q*) *Antiquit.* Tom. II, 2.^e part. pag. 280.

X x

Ces cadavres ainsi apprêtés, & pour ainsi dire, imprégnés de baume, se renfermoient, comme on l'a dit, dans ces caisses dont on a fait la description ; elles étoient le plus communément, comme on l'a aussi observé, de bois de sycomore, du moins à juger par toutes celles dont on a la connoissance : on a aussi vu que ces tombes se dépofoient dans de vastes souterrains pratiqués sous des voûtes ; dans des caveaux particuliers bâtis en maçonnerie ou creusés dans le roc.

D'autres dépofoient ces cadavres dans des pyramides ; suivant ce que raconte Hérodote, c'étoit l'usage des Égyptiens. Ces pyramides étoient plus ou moins élevées, selon la qualité des personnes que l'on y renfermoit : on en voit plus de mille repandues aux environs de Memphis & du Caire (r), au rapport de Christophe Furer de Haimendorf, de M. de Moncomis, & de Ferdinand de Truilo, qui voyageoit dans ce pays-là l'an 1666. Jean-Baptiste

(r) Le Caire est la capitale de l'Égypte, à une petite distance du Nil : c'est une des plus grandes villes du monde ; elle a onze lieues de circuit : il se trouve dans son enceinte un grand nombre de jardins & de grands lacs. On y compte vingt-quatre mille rues & autant de mosquées. M. Maillot estime le nombre des habitans à un million de personnes tout au plus. Il y passe tous les ans plus de quarante mille pèlerins, qui vont visiter le tombeau de Mahomet.

Cazal (f) cite ces pyramides, que l'on remarque jusques dans l'intérieur de la ville du Caire ; & je ne m'arrêterai point à raconter tout ce qui a été écrit sur ces sortes de monumens, où plusieurs voyageurs sont entrés pour y voir des momies.

Entre ces pyramides, il y en a trois superbes, que l'on a mises au rang des sept merveilles du monde ; elles sont à quatre lieues du grand Caire, en tirant vers le sud-ouest ; elles se trouvent marquées, entr'autres cartes connues, dans celle que M. Lenglet du Fresnoy (t) a insérée dans sa Méthode pour étudier l'Histoire. On les découvre de très-loin ; quelques-uns ont écrit qu'on les voyoit de trente lieues : elles sont distantes l'une de l'autre d'environ trois cents pas. La plus grande est au nord (u) ; sa base est quarrée, & elle a cent treize toises quatre pieds de côté (x) : il y en a qui croient qu'elle fut bâtie il y a plus de 3700 ans par un roi d'Égypte appelé Chemmis ou

(f) Joan. Bapt. Cazal, *Rom. de veter. Egypt. Rit. cap. VII, intra pyramides quæ oculis adhuc præsto sunt intra Cayri urbem....*

(t) Tom. I, pag. 166. Carte d'Égypte.

(u) M. Chazelles a remarqué

que les fameuses pyramides d'Égypte étoient sur une ligne nord & sud. *Histoire de l'Académie des Sciences*, 1694, Tom. II.

(x) Quelques-uns lui donnent 145 toises de côté de quarré, c'est-à-dire, 580 toises de pourtour.

Chamoïs, qui a commencé à régner l'an du monde 2009. On dit qu'il employa à ce travail trois cents soixante mille ouvriers pendant vingt années. Plin qui en parle, ajoute qu'il y fut dépensé dix-huit cents talens seulement en raves & en oignons, sortes de légumes dont les anciens Égyptiens étoient fort avides. Les pierres énormes que l'on y voit, ne peuvent y avoir été placées qu'à l'aide des machines; mais l'on fait que les anciens Égyptiens connoissoient les sciences mathématiques. Toutes les pierres du pourtour sont posées par retraites des unes aux autres, de sorte que l'on monte jusques au sommet comme sur un escalier, dont chaque pierre ou marche a trois pieds de haut; on en compte environ deux cents huit: elle est terminée par une plateforme de seize pieds en quarré; on y entre par un trou de trois pieds. Je ne ferai point le détail des galeries qu'il faut parcourir, des puits où il faut descendre, des trous où il faut se mettre pour marcher dans l'intérieur de cette pyramide, au fond de laquelle l'on trouve enfin une chambre qui a trente-deux pieds de longueur, seize de largeur & dix-neuf pieds de hauteur, sous un lambris tout plat, où l'on voit un tombeau vuide, fait tout d'une pièce, de sept pieds de longueur, trois de largeur, trois pieds quatre

pouces de hauteur & cinq pouces d'épaisseur, d'une pierre à peu près semblable au porphyre. On raconte qu'il y a encore à côté une autre cave plus petite, & l'on conjecture que c'étoit l'endroit où les cadavres embaumés ou momies de quelque roi d'Égypte avec sa femme furent déposés.

La forme de ces momies ressemble à des enfans tels qu'on les emmaillote en Europe ; les bras sont ordinairement placés en croix par-dessus le visage.

Cet usage d'embaumer a été pratiqué en Égypte, jusqu'au temps que Cambyse (y), roi de Perse, en fit la conquête : il y entra en tyran, & fit main-basse sur tout le culte Égyptien : il blessa d'un coup de poignard leur dieu Apis : il fit égorger tous les prêtres, comme des imposteurs & des insensés. L'événement de cette cruelle guerre est d'environ 500 ans avant Jesus-Christ ; d'où l'on peut dire que tous les monumens relatifs aux momies ont plus de 2200 ans d'antiquité.

(y) On lit dans l'*Histoire des Guerres de Cambyse*, que pour se faciliter la prise de la première place qui étoit l'entrée de l'Égypte, il usa d'un stratagème, en la faisant attaquer de vive force par assaut ; ce fut de faire mettre aux premiers rangs un grand nombre de chats, de chiens, de brebis & des autres animaux que les Égyptiens tenoient pour sacrés ; ce qui les retint, & ils ne firent aucune résistance.

L'auteur de la Mumiographie, y a inféré une Chançon bachique sur les mumies, qui m'a paru mériter de faire ici diversion.

*Les Rois d'Égypte & de Syrie
Vouloient qu'on embaumât leurs corps
Pour rester plus longtemps morts ;
Quelle folie !
Avant que de nos corps
Notre ame soit partie ,
Avec du vin embaumons-nous
Pour rester plus longtemps en vie.*

Hérodote (ζ) raconte que quand un homme étoit décedé, on portoit son corps chez des ouvriers, dont le métier étoit de faire des cercueils ; qu'ils en prenoient la mesure proportionnée à sa taille, & au prix que l'on y vouloit mettre ; & que le dessus du cercueil représentoit celui qui devoit y être renfermé, homme ou femme : on y reconnoissoit la condition du mort. Ces caisses, comme on l'a dit, étoient

(ζ) Herodot.....*Sunt autem portaverunt exemplaria mortuorum
certi ad hoc ipsum qui hoc artificium lignea pingendo assimillata : &
facilitant, qui cum ad ipsos cadaver eorum unum accuratissime fabre-
portatum est, ostendunt his qui factum est aiunt.....*

d'ordinaire ornées de peintures, même de dorures, & de tous les embellissemens proportionnés à la qualité de la personne.

Je passe rapidement sur tout ce qu'on pourroit encore raconter concernant les momies & leurs caisses, connues d'ailleurs, afin d'arriver plutôt aux deux caisses que l'on voit au château d'Ussé ; ce qui est mon objet. Pl. XXVIII
& XXIX.

Le P. Kircher (a) en parle : elles furent trouvées dans une pyramide, dans la province de Saïd (b), pas loin de la mer rouge. Un des murs de face de cette pyramide s'étant entr'ouvert, quelques Turcs y entrèrent & y virent ces deux tombes, que l'ignorance leur fit regarder comme des idoles que Pharaon forçoit le peuple Égyptien d'adorer, & qu'on avoit renfermées par son ordre dans cette pyramide, qu'ils croyoient être son tombeau.

Ces Turcs prirent la résolution hardie de transporter ces caisses au Caire, sur des chameaux. On

(a) *Œdipi Ægyptiaci theatrum hieroglyphum, syntagma XVI, de penatibus, laribus & serapibus*, Tom. III, cap. II, pag. 477.

(b) C'est cette belle contrée appelée la Thébàide, si riche en belles antiquités, dont parle Thevenot, où l'on voit de si beaux temples, de si superbes palais, de si belles colonnes, des statues si magnifiques & en si grande quantité, si bien conservées.

doit juger quelles peines il fallut pour faire voyager pendant soixante jours de marche, deux poids aussi considérables ; car chaque caisse pèse sept à huit cents livres.

Du Caire on les fit descendre sur le Nil jusques à Alexandrie, où un marchand François les embarqua dans son vaisseau. Il relâcha à Gènes, où le prince Doria, qui les vit, en offrit une somme considérable.

Enfin, elles arrivèrent à Marseille le 4 septembre de l'année 1632 ; elles y furent généralement admirées. Le P. Kircher qui y étoit alors pour affaires, les vit. Obligé de partir, il engagea le P. Bruffet, son confrère, de lui adresser un détail circonstancié concernant ces caisses de momies. On doit croire qu'il fut du marchand toutes les particularités que l'on vient de raconter, & que ce marchand en avoit fait l'acquisition pour son compte en Égypte.

Quoi qu'il en soit, je fais que de Marseille elles furent transportées au hameau de Saint-Mandé, près de Vincennes, dans la maison de M. Nicolas Fouquet, sur-intendant des Finances, qui passoit pour l'homme le plus magnifique & le plus curieux de son temps, & qui faisoit honneur à la France par l'élévation de son génie & par ses générosités.

Elles

Elles étoient à Saint-Mandé, lorsque Thevenot (c), au retour de ses voyages, fut les voir : il convint, après les avoir examinées, qu'il en avoit beaucoup vu en Égypte, mais que celles-ci méritoient encore une admiration particulière.

Elles restèrent à Saint-Mandé jusques à la mort de M. Nicolas Fouquet, en 1680, qu'elles furent vendues à M. le Nostre (d), contrôleur des bâtimens du Roi ; cet homme, si célèbre pour les jardins, dont le goût pour la peinture & la sculpture étoit admirable, en fit présent à M. Louis Bernin de Valentinay, contrôleur général de la maison du Roi, qui les fit porter à son château d'Ussé, où elles sont placées en décoration, dans une niche pratiquée dans un mur de revêtement de terrasse, sur deux piédestaux.

On ne peut les voir sans être ému, pour peu qu'on ait du goût pour ces sortes d'antiquités : elles sont taillées en gaine ; l'une est de marbre commun ; l'autre est de pierre de touche (e), d'une grande

(c) *Voyages de Thevenot*, édit. de 1674, pag. 251.

(d) André le Nostre, chevalier de S. Michel, contrôleur des bâtimens du Roi, mort en 1700.

(e) M. le comte de Caylus, *Antiquités*, Tom. I, pag. 10, fait une observation intéressante sur la pierre de touche ; il dit que quelques Auteurs modernes

dureté & très-polie, bien éprouvée par les connoisseurs avec l'or : on la nomme *lapis phalaris*. Elles sont d'une beauté achevée & fort entières.

Le P. Kircher leur donne sept pieds de hauteur ; je les ai mesurées toutes deux, avec toute l'attention nécessaire pour parvenir à la précision. La blanche n'a que six pieds de hauteur, & la noire a un pouce de moins. La première, mesurée dans le creux, a cinq pieds cinq pouces de hauteur, & la seconde n'a que
 PL. XXIX. cinq pieds trois pouces. On peut les voir dans les desseins ci-joints.

Les lettres & les hiéroglyphes de celle de marbre blanc sont si effacées, qu'à peine en aperçoit-on quelques traces. Quant aux caractères de celle de pierre de touche, ils sont aussi beaux que s'ils sortoient de la main du graveur. J'ose les présenter dans le dessein ci-joint, comme copiés avec l'exactitude la plus scrupuleuse : j'y ai mis tout le soin dont j'ai pu être capable. L'on sent combien il est difficile de dessiner des formes dont on ignore les expressions.

confondent assez ordinairement avec la pierre nommée *Basalte*, espèce de marbre, qui a la dureté & la couleur du fer, la pierre de touche à laquelle Plinè, *lib.* XXXVI, cap. 20 & 22, donne le nom de *Bafanites lapis* : elle est d'un noir complet, & n'a pas le même grain que le basalte.

Je les ai réduits exactement à la moitié de ce qu'ils sont sur l'original. Je me suis contenté de dessiner cette caisse de momie de pierre de touche ; l'autre étant en tous points semblable , à quelques petites dimensions près ; je l'ai réduite à environ le douzième de ce qu'elle est effectivement.

Il est dit dans le P. Kircher , que l'une représente une femme & l'autre un homme. J'ai eu beau les considérer , je n'ai pu y découvrir aucune distinction , ni dans la gaine , ni dans les deux têtes coëffées de même : je puis donner pour certain qu'elles sont du même artiste.

En les confrontant avec celles qui y ont du rapport dans M. le comte de Caylus (*f*), il me semble , par la beauté du travail qui est achevé , & par les coëffures , qu'elles sont toutes deux du genre de celles qui représentent des personnes très-considérables , soit rois , reines , princesses , ou prêtresses , à en juger par la matière des caisses , sur-tout celle qui est de pierre précieuse. Ce jugement n'est porté qu'après ce que dit M. le comte de Caylus (*g*) , « que les caisses de

(*f*) *Antiquités Égyptiennes* , (*g*) *Histoire de l'Académie des*
Tom. I , pag. 11 , Pl. VI. = *Ibid. Belles - Lettres* , Tom. XXIII ,
p. 21 , Pl. VI. = *Ibid.* p. 40 , &c. pag. 130.

» pierre de touche ou de basalte, dont l'ouvrage a
 » constamment beaucoup coûté à cause de la dureté,
 » rendent ces caisses si rares, qu'on en compte à
 » peine trois ou quatre qui pourroient bien n'avoir
 » été faites que pour les rois & les princes ».

Une autre marque de grande distinction, est cette barbe qui pend au menton des têtes de ces caisses. M. le comte de Caylus (*h*), d'après Midleton & Bonami, explique que ce n'est point une barbe, mais la feuille d'une plante nommée *persea* par Plutarque (*i*), qui étoit consacrée à Isis ; elle étoit l'ornement sacerdotal que portoient les prêtres d'Osiris & les prêtresses d'Isis. Presque toutes les petites divinités Égyptiennes en ont aussi au menton : il se trouve beaucoup d'exemples où les divinités féminines, les prêtresses ou d'autres figures de femmes, se trouvent représentées avec cette barbe (*k*) pendue au menton ; observation que j'ai cru devoir faire relativement aux deux caisses en question, qui peuvent être, comme le P. Kircher les annonce, la figure d'une femme & celle d'un homme.

(*h*) *Ibid.* pag. 137.

(*i*) *Traité d'Isis & d'Osiris.*

(*k*) On peut voir ce que raconte M. le comte de Caylus, de la barbe formée par la plante

Persea, dans ses ouvrages, entre autres, *Tom. V*, pag. 67 & 71.

= *Tom. VI*, pag. 5 & 45. = *Ibid.* Pl. I, fig. II & III, pag. 47 & 48, &c.

Ces sceptres représentés sur cette caisse de basalte, n'indiqueroient-ils pas un roi d'Égypte qui dominoit sur huit peuples différens? Je laisse aux savans l'honneur d'expliquer ces figures symboliques, & je me renferme dans le seul compte que j'en rends, en y joignant les représentations dessinées de la caisse la plus précieuse, & la copie des caractères qui y sont gravées.

Les creux en sont très-bien vuidés & très-proprement travaillés avec l'outil. Ces étuis étoient attachés avec quatre mortaises que l'on y voit; elles indiquent l'assemblage d'une autre pièce, qui renfermoit dans chaque caisse le total du cadavre.

Le travail admirable de la caisse de pierre de touche en annonce la grande antiquité. J'ai déjà dit que quant aux caractères hiéroglyphiques, ils étoient effacés sur la caisse de marbre blanc; & que quant à celle de pierre de touche, elle étoit enrichie de ces hiéroglyphes: ils sont gravés en creux, & l'on ne sauroit assez admirer l'élégance & la finesse avec laquelle ils sont travaillés. L'on peut regarder ces deux monumens Égyptiens, comme les plus rares & les plus magnifiques dont on ait entendu parler. On a dit comment il n'étoit pas possible qu'ils eussent moins de 2200 ans d'ancienneté, & il est bien singulier que deux pareilles antiquités, qui étoient

dans le fond de l'Égypte, se trouvent actuellement en Touraine, aux environs de Chinon.

Il seroit à souhaiter que l'on pût un jour expliquer les caractères hiéroglyphiques ; mais M. le comte de Caylus (1) dit qu'on n'y parviendra jamais ; & ailleurs (m) que « les hiéroglyphes sont des symboles & des » allégories, qui n'étoient pas toujours employés pour » écrire des prières ; ils exprimoient des faits histo- » riques, des dates & souvent des sentences ».

Je trouve dans les caractères de la momie dont je parle, de grandes ressemblances avec ceux qui sont repandus dans la grande collection qu'en a faite le P. Kircher, & dans les ouvrages sur les Égyptiens, par M. le comte de Caylus.

Parmi ces caractères hiéroglyphiques dont cette belle caisse est couverte, on y reconnoît de l'écriture Phénico-Égyptienne, quelques lettres Hébraïques, à ce qu'il me paroît ; mais toute décision à cet égard n'appartiennent qu'aux savans versés dans ce genre d'érudition ; c'est à eux à prononcer.

L'Europe savante fait à quel degré M. l'abbé Barthelemy a porté cette science, ainsi que M. de Guignes & M^{me} son épouse. Ces dernières expressions

(1) *Antiquit.* Tom. II, pag. 28.

(m) *Ibid.* Tom. V, pag. 33.

sont prises dans l'illustre Antiquaire feu M. le comte de Caylus. M. de Guignes (n) s'est fait un nom bien illustre dans ce genre de littérature, par sa Dissertation insérée dans les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres (o), dans laquelle il rapproche le caractère épistolique, hiéroglyphique & symbolique des Égyptiens, avec les caractères des Chinois ; & nous fait tout espérer pour la découverte de ces signes, qui jusques à présent ne parlent qu'aux yeux, sans que l'esprit puisse connoître ce qu'ils signifient.

Il est évident, comme le dit M. de Guignes, d'après Moïse dans la Genèse, que d'abord il n'y eut qu'une seule langue dans le monde : *Erat autem terra labii unius sermonum eorumdem*. Il cite Hérodote qui nous apprend que les Égyptiens tenoient leur langue des Éthiopiens ; d'où il paroît sensible que toutes les langues successivement se sont formées des unes aux autres de cette première, & que les peuples d'Égypte & de la Chine, à peu près de la même antiquité, ont puisé dans les mêmes sources leur langue & leurs caractères symboliques. D'après cette découverte, & à force de comparer les caractères hiéroglyphiques des anciens Égyptiens avec ceux de

(n) *Ibid.* Tom. VI, pag. 10.

(o) Tom. XXIX, pag. 1 & suiv.

la Chine, & les connoissances que l'on pourra ajouter à celles que l'on a déjà acquises, on parviendra sans doute un jour à expliquer les hiéroglyphes Égyptiens.

J'aurai rempli l'objet que je me proposois, si les caractères Égyptiens que j'offre au public savant, peuvent coopérer à ce genre d'étude, & donner, comme j'en ai prévenu, quelques nouvelles lumières pour l'intelligence d'une écriture qu'il est si intéressant de connoître & de déchiffrer.

Le public savant me fera sans doute gré, & verra avec grand plaisir l'invitation que j'ai faite au savant M. Gebelin, d'ajouter à la description de ma momie, l'explication de divers mots, qu'il a bien voulu me communiquer ; ses connoissances pour déchiffrer ces caractères y seront d'autant plus admirées, qu'il me paroît qu'il a fait dans cette partie des progrès qui approchent du but, & qui ne peuvent être trop-tôt rendus publics.

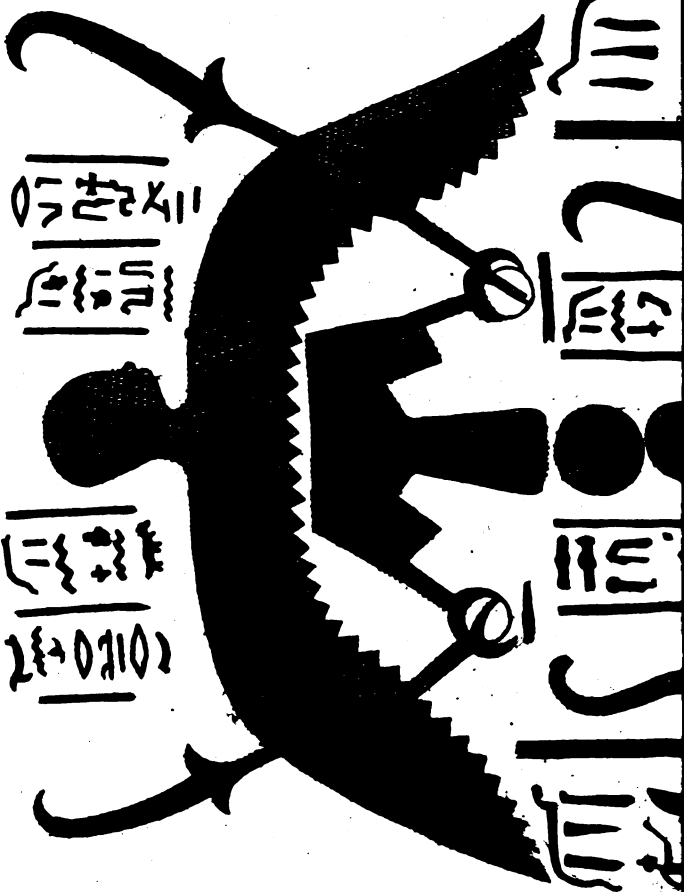


LETTRE

COPIE DES CARACTÈRES HIEROGLIPIQUES,
réduits exactement à leurs moitiés, tels qu'ils sont
gravés en creux sur la Caisse en pierre de tou-
che (d'une momie d'Egypte) qui se voit au Château
d'Ussé en Touraine.

2^e. Inscr. Inter.

1^{re}. Inscr. Inter.



L E T T R E
DE M. COURT DE GEBELIN,
A M O N S I E U R
D E L A S A U V A G E R E ,
Chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, &c.

M O N S I E U R ,

J'AI reçu avec la plus vive reconnoissance, la belle copie que vous avez eu la bonté de m'envoyer des caractères insculptés sur la Momie du château d'Uffé, & que vous destinez au public. Je n'y trouve rien à desirer pour l'exactitude & la netteté : ce qui est un mérite rare dans ces sortes de monumens, qu'on a presque toujours très-mal copiés. Le présent que vous ferez en cela au public seroit parfait, si l'on pouvoit l'accompagner de l'explication même de ces caractères : mais on en a perdu la trace depuis tant de siècles, qu'il n'y a point d'apparence qu'on puisse la recouvrer si-tôt ; je dis si-tôt, car je ne crois pas

Z z

cette découverte désespérée , pourvu que l'on s'y prenne comme il faut , & que l'on rassemble un nombre suffisant de pièces de comparaison. C'est ce que personne , du moins que je sache , n'a tenté jusques ici : & si quelques savans , tels que Kircher , en ont réuni un grand nombre , il ne paroît point qu'ils les aient comparés entr'elles. Ils se sont tous hâtés d'élever des systèmes brillans , qui , n'appuyant point sur les faits , n'ont pu conduire à la vérité. Dans ces derniers temps , il est vrai , M. le comte de Caylus s'étoit proposé de réunir le plus grand nombre possible de monumens en ce genre : il étoit même parvenu à les faire paroître enfin avec une exactitude & une correction supérieures à tout ce que l'on avoit vu jusques alors : mais la mort l'a prévenu avant qu'il eut épuisé ces monumens ; & s'il prévoyoit que leur comparaison put être utile , il n'a eu ni le temps ni les moyens de faire cette comparaison.

Cet objet étoit trop intéressant par lui-même & trop lié avec l'antiquité entière , pour n'avoir pas attiré mon attention : je commençai par la lecture de tout ce que l'on a écrit sur cette matière : il me parut qu'on en étoit encore aux élémens , & que l'on s'étoit formé de très-fausles idées sur la nature ,

l'origine & l'objet de ces caractères : je pensai qu'en comparant entr'eux un très-grand nombre de ces monumens, on pourroit y répandre un grand jour, sur-tout en s'étayant de toutes les lumières qu'on pourroit tirer des langues Orientales, de l'Histoire & de la Mythologie des peuples chez qui ces monumens furent gravés, & de tout ce que les anciens nous en ont dit.

Dans cette idée, & comme aucune peine ne m'arrête dès que je crois qu'elle peut me conduire à quelque vérité, je me mis à copier tout autant de ces monumens que j'en pus trouver : & non content de ceux que je pouvois trouver sous ma main, j'en demandai en même temps dans toutes les villes où je crus qu'il y en auroit & où je pus avoir quelque connoissance.

Au moyen de la multitude de comparaisons que j'ai été ainsi en état de faire, j'avois déjà cru apercevoir que les hiéroglyphes Égyptiens n'étoient point des discours ; qu'ils ne présentoient pas même des mots ; qu'ils n'étoient point une écriture, à moins qu'on n'appelle de ce nom les tableaux des peintres ; qu'ils n'ont point précédé l'écriture alphabétique, mais lui ont été postérieurs ; qu'ils ne furent point inventés pour dérober au peuple la connoissance de quelque

vérité, comme on l'a dit en calomniant la sagesse de cette nation ; qu'ils n'ont nul rapport à l'histoire des Égyptiens, mais uniquement à leurs dogmes & pratiques religieuses ; & que le nombre des élémens qu'on y emploie est assez borné pour qu'on en puisse faire l'énumération & les distribuer par classes.

J'en étois à ce point, Monsieur, lorsque j'entendis parler de votre belle momie. M. Hérissant eut la complaisance de m'en donner un exemplaire ; vous eûtes celle d'y ajouter des corrections excellentes. C'étoit un présent très-précieux ; j'en sentis toute la valeur, & ne crus pouvoir mieux vous en marquer ma reconnoissance qu'en l'examinant avec soin. Je n'y ai presque point trouvé d'élémens que je n'eusse déjà aperçu sur d'autres monumens. Cette correspondance soutenue, cet accord étonnant entre tant d'inscriptions sur des objets aussi disparates que des obélisques, des statues & des momies, me fit le plus grand plaisir & me confirma toujours plus dans mes idées.

Je n'ignore pas qu'elles paroîtront extraordinaires & opposées à tous les préjugés reçus ; mais ces préjugés ne sont fondés que sur l'opinion de quelques savans, qui n'ont point parlé d'après un examen approfondi, & qui ne se sont appuyés que sur quelques passages des anciens très-obscurs qui pourroient m'être

également favorables. Aussi ces opinions formées à la légère ne sauroient avoir force de loi ; leur autorité devient nulle aux yeux de celui qui ne cherche que l'évidence, & qui est prêt à recevoir la vérité, de quelque part qu'elle lui vienne & quel que soit celui qui la propose.

Je ne m'étendrai pas davantage sur cet objet intéressant, qui ne sauroit être développé dans une simple lettre : mais puisque vous le permettez, Monsieur, je vais vous faire part de quelques remarques sur cette momie : elles vous donneront, je l'espère, une idée favorable de la circonspection avec laquelle je marche dans cette carrière ténébreuse, confirmeront les idées que j'ai déjà eues, & conduiront peut-être, soit qu'on les embrasse ou qu'on les combatte, à de plus grandes découvertes.

Cet oiseau à tête humaine qui tient un sceptre dans chaque serre, & qui se trouve répété huit fois dans la longueur de la momie, est d'autant plus remarquable, qu'on le voit répété huit fois aussi dans l'inscription latérale à droite ; ce qui certainement ne fut pas fait sans quelque raison essentielle. On croiroit que c'est Isis qui soutient l'univers & le régit ; & que par le nombre de huit, on a voulu désigner cette *octave* harmonieuse dans laquelle consistoit,

selon les anciens sages , notre système planétaire. Peut-être a-t-on voulu simplement dire que le prince auquel ce tombeau fut élevé, avoit régné sur huit gouvernemens de l'Égypte : peut-être est-ce toute autre chose ; car pour se décider, il faudroit avoir un grand nombre de monumens pareils pour s'assurer si les Égyptiens suivoient quelques principes constants dans ces ornemens singuliers.

Par rapport aux caractères même gravés sur cette momie, on ne peut s'empêcher d'y reconnoître onze inscriptions différentes.

Deux latérales, une à droite & l'autre à gauche ; & neuf placées dans les intervalles des huit oiseaux à tête humaine & à sceptres. De ces neuf, deux sont à la même hauteur ; l'une à droite du premier de ces oiseaux, & l'autre à gauche. La première, à droite, commence à la colonne gauche & finit à la colonne droite. La seconde, à gauche, commence en sens contraire, c'est-à-dire, à la colonne droite & finit à la colonne gauche.

Les sept autres, placées toutes au-dessous les unes des autres, commencent à droite & finissent à gauche.

Toutes les onze commencent par trois ou quatre caractères parfaitement semblables : un serpent, une plume, deux traits dans les deux grandes latérales ;

mais dans les neuf autres, au lieu de ces deux traits, il n'y en a qu'un ; & au-dessous du tout, & comme pour tenir lieu de ce quatrième trait, une *ligne* ou *serpent* à ondes. C'est toujours une masse de quatre traits.

Ces quatre caractères sont très-communs sur les monumens Égyptiens, même ainsi réunis & dans le même ordre : mais alors ils marchent toujours à la tête des inscriptions. C'est ainsi qu'ils sont à la tête d'une inscription très-bien conservée, sur un canope de la bibliothèque de Sainte-Geneviève, dont j'ai pris copie ; qu'ils commencent les quatre inscriptions de la momie de M. Dufour à Lyon, dont Kircher donna la description, &c. Cette uniformité vous paroîtra sans doute, Monsieur, digne de remarque. Je soupçonne que ce caractère compliqué, désigne *l'année*, le *temps*, ou répond à nos expressions qui désignent le temps, & que nous mettons toujours à la tête des phrases : *alors*, *en ce temps-là*, *cependant* ; *l'istante* des Italiens ; *il fût*, *il est*, le *ou-eie* des Hébreux. Le serpent désigne en effet *l'année*, le *temps*, *l'existence* & *la vie*, dans toutes les langues & toutes les écritures de l'Orient. Ce caractère à figure de serpent se retrouve d'ailleurs dans l'écriture alphabétique même la plus ancienne.

La plume qui accompagne le serpent , désigne légèreté & vitesse.

L'onde , agitation & instabilité.

Auroit-on fait entrer tous ces caractères dans celui par lequel on désignoit le temps , parce que la *vie* passe avec la rapidité d'un oiseau , & qu'elle n'a pas plus de consistance que les flots de la mer ? L'on ne sait sur quoi reposer ses idées , dès qu'elles n'ont point de base bien connue. Kircher a été plus hardi ; il a expliqué ce caractère singulier dans sa Dissertation sur la momie de Lyon ; mais il ne satisfait pas.

Si toutes ces inscriptions commencent de la même manière , les neuf de l'intérieur finissent presque toutes à peu près par des caractères pareils aussi les uns aux autres. On diroit qu'elles sont composées de trois formules , dont celle du commencement & celle de la fin sont semblables , & qu'elles ne diffèrent ainsi que par celle du milieu. J'ai vu de même , Monsieur , des obélisques chargés d'inscriptions , qui ne différoient absolument que par quelques caractères insérés entre deux longues formules commençantes & finissantes.

Il est encore très-remarquable que dans la première des inscriptions intérieures , & que j'ai dit être celle de

de la droite du premier des huit oiseaux à tête humaine, tous les caractères qui sont dans la colonne à droite, & qui forment par conséquent la fin de cette première inscription, se retrouvent tous dans le même ordre, dans la grande inscription latérale gauche, à la hauteur du quatrième oiseau à tête humaine : avec ces deux légères différences, que, comme dans l'inscription latérale on avoit beaucoup plus de place que dans l'intérieur, les caractères y sont tracés beaucoup plus en grand, & beaucoup mieux dessinés ; & qu'à l'endroit où il y en a trois de front, ils se trouvent placés en sens contraire dans les deux inscriptions, c'est-à-dire, de droite à gauche dans l'inscription à gauche, & de gauche à droite dans l'inscription à droite. Remarque essentielle & qui jointe à plusieurs autres, prouve que ce peuple sage arrangeoit les caractères en symétrie & toujours relativement à la nature de la place où ils devoient être, tantôt perpendiculairement, tantôt horizontalement.

Les caractères qui entrent dans cette suite répétée deux fois, sont d'ailleurs presque tous très-remarquables par eux-mêmes.

L'*ail*, le premier de tous, est un symbole du plus grand usage dans toutes les langues, & par conséquent

A a a

dans l'écriture hiéroglyphique ; il désigne divers objets , mais tous étroitement liés avec leur type.

La *croix* est encore un symbole très-illustre & d'un usage immense dans les langues ; ce qu'elles tinrent toutes , de même que l'*œil* , de la langue primitive. Ce signe désignoit *la perfection* , & devint le caractère de tout être parfait : c'est le *thau* si célèbre dans l'antiquité , & dont on retrouve le mot même dans notre langue François du moyen âge. On le voit fréquemment & sur la table d'Isis , & dans la main des prêtres ; même sur les murs des temples d'Égypte. Les savans l'ont confondu avec un autre qui désignoit le principe actif de l'univers , le célèbre *Phallus* de l'Orient , devenu ensuite le symbole astronomique de Vénus.

Le caractère au-dessous de celui-là , & qui a la figure d'un *5* couché , est encore très-remarquable , parce qu'il se trouve sur un grand nombre de monumens Égyptiens. On croiroit d'autant plus volontiers qu'il désigne un *5* , qu'il est accompagné d'un caractère qui ressemble parfaitement à notre *X* ; & que les Savans ont déjà prouvé que cette figure valoit *dix* chez les *Phéniciens* , *Éthiopiens* , &c. Si l'ingénieux Wachter avoit connu cette observation , il l'auroit saisie avec empressement , lui qui recher-

chant l'origine des chiffres, déjà chez les anciens Égyptiens, nous a donné un γ précisément comme le caractère dont il s'agit ici, & composé également de cinq traits.

Les inscriptions latérales ont aussi de très-grands rapports entr'elles. Afin de pouvoir les indiquer, je les ai divisées en dix suites, tableaux ou périodes, distinguées par les chiffres qui sont en dehors de la momie.

Le premier & le second rang sont exactement semblables des deux côtés.

Le quatrième à droite & à gauche peuvent être envisagés comme une parenthèse. Celui de la droite renferme les huit oiseaux dont j'ai déjà parlé ; celui de la gauche, un rang supérieur de quatre quarrés & un rang inférieur de trois. On y retrouve donc le célèbre *Septenaire* des Égyptiens.

Le cinquième à droite & à gauche sont composés de caractères semblables.

Le septième est exactement dans le même cas.

La huitième suite est très-différente dans les deux inscriptions : celle de la gauche renferme ces symboles dont j'ai déjà parlé, l'œil, la croix, &c. On voit ensuite deux figures très-remarquables, numérotées *A*.

Elles sont semées à pleines mains sur les monumens

de l'Égypte. Ces caractères reviennent par-tout, sur les obélisques, les Osiris, &c. toujours ensemble & dans ce même ordre ; très-souvent aussi accompagnés d'un troisième qui se trouve encore ici, immédiatement au-dessous, mais en dedans, & que vous prendriez pour une serpe. J'ai de fortes présomptions pour me persuader que ces trois caractères réunis formoient le symbole d'*Osiris*.

Dans trois caractères du rang correspondant à droite, & qui, placés sur deux lignes, sont *une plume, une aiguille de tête & un peigne*, on reconnoît encore un symbole toujours arrangé de même, sur une multitude de monumens, & qui est certainement le symbole d'*Isis*, comme il ne me seroit pas difficile de le prouver par le détail même des divers caractères qui le composent & par ce que les anciens nous en ont dit. Ce monument est d'autant plus précieux pour confirmer ceci, que ces deux symboles s'y trouvent réunis, & dans le même rang, & dans une place assortie à l'idée que les Égyptiens se formoient d'*Isis* & d'*Osiris*. *Isis* fut toujours nommée la première ; aussi son symbole se trouve ici à droite, tandis que celui d'*Osiris* est à gauche.

Un peu plus bas, toujours dans l'inscription à gauche, est une *barque*, qui se retrouve exactement

de la même façon au haut de la colonne gauche de l'inscription placée au-dessous du troisième oiseau. On fait que chez les Égyptiens une barque désignoit le mouvement du soleil & de la lune. Rien n'est plus célèbre que la barque d'Isis, cette barque avec laquelle elle chercha le corps d'Osiris, honorée en plusieurs lieux & qui donna son nom à une ville illustre. Ne pourroit-on pas cependant présumer que cette barque désigne ici celle de *Caron*, ou celle avec laquelle on ramenoit Apis dans son temple & son tombeau ; car l'on fait qu'on le tenoit dans une île du Nil.

Le neuvième rang est le même des deux côtés : un oiseau, qui paroît un canard, en fait le caractère principal. L'on voit plusieurs espèces d'oiseaux sur ces monumens, des ibis, des poules de Numidie, des hirondelles, des oies, des chouettes, des aigles, des faucons, &c. mais il est d'autant plus difficile de les distinguer, que presque tous sont très-mal dessinés, au point que souvent on a de la peine à y reconnoître la figure même d'oiseau.

Enfin au dixième rang, les inscriptions se séparent pour ne plus se réunir. En considérant celle de la droite, & qui commence par un caractère parfaitement semblable à notre *A*, je crus y reconnoître une suite de lettres alphabétiques : & pour peu que

l'on soit familiarisé avec les caractères Samaritains & Phéniciens, & que l'on se rappelle que cet alphabet est de toute antiquité & connu des Égyptiens eux-mêmes, on n'y trouvera nulle impossibilité.

J'ai fait plus, car dès que l'on commence d'être téméraire, on ne fait plus s'arrêter ; j'ai osé essayer de lire & d'expliquer cette fin d'inscription. J'ai d'abord été frappé de trois caractères placés de haut en bas, & qui lus par conséquent de côté, offrent un O entre deux G, ou le mot *gog* : mais ce mot signifie en Arabe, *un lieu funeste, triste, désagréable, une prison, un tombeau*. Quelle rencontre pour une personne qui veut déchiffrer une énigme pareille, & qui n'a jusques-là que ténèbres ! Si je fus dans l'erreur, cette découverte étoit plus propre à m'y confirmer qu'à me guérir de la démangeaison d'aller plus loin. Je passai donc aux deux caractères qui précèdent ceux-là : je crus y reconnoître le mot *noh*, qui signifie se reposer, *quiescere*. Celui-ci se présentoit donc encore de trop bonne grace, pour le rejeter. Passant aux caractères qui précèdent immédiatement, & qui sont au nombre de deux sur la même ligne, je ne pus méconnoître dans la pyramide tronquée que l'on y voit, ce caractère que M. l'abbé Barthelemy, qui s'est acquis tant de gloire par la restitution des anciens alphabets

Orientaux, a démontré être un *I*, dans l'explication qu'il nous a donnée (a) d'une inscription Égypto-Phénicienne consacrée à Osiris.

Le caractère à côté de celui-ci pouvoit donc être ou un *ph*, ou un *k* : si c'est le premier, le mot entier feroit *phi*, mot que M. de Guignes a prouvé signifier *Roi* ; si c'est le second, on auroit *ki*, & ce mot signifieroit *le vaillant, le héros*.

Quant aux deux caractères qui précèdent ces deux derniers, & qui commencent cette dixième suite, outre l'*A*, on ne peut y méconnoître notre *L*, lettre déjà existante de la même façon chez les anciens peuples de l'Orient. On auroit donc ici l'article Oriental *al*, qui signifie *le* ; & le tout ensemble feroit par conséquent :

Le Roi, le Héros, ou Alci, repose sous cette tombe.

Ce qui s'accorderoit parfaitement, & avec la beauté de cette inscription, & avec la matière même de la caisse qui renferme cette momie : car le basalte étoit plus précieux que le marbre, & devoit par là même être réservé pour les Monarques de l'Égypte, chez

(a) Dernier volume des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*.

une nation où la différence des rangs étoit observée avec tant de soin (b).

Mais, quoi qu'il en soit du sens de ces mots, je crois cependant pouvoir être fondé à dire, que les caractères qui forment cette dernière suite, sont réellement des lettres alphabétiques, très-distinctes des caractères qui forment le reste de cette inscription latérale : l'œil y aperçoit en effet une différence si frappante, qu'on ne peut s'empêcher d'y reconnoître comme deux écritures absolument diverses.

Telles sont, Monsieur, les remarques & observations que votre belle momie m'a donné occasion de faire. En elles-mêmes, elles sont peu de chose sans doute ; mais si l'on considère que jusques à présent personne n'en avoit peut-être dit autant sur cet objet, & qu'en suivant une pareille route, on pourroit cependant aller très-loin & sûrement ; je me flatte qu'elles ne laisseront pas de faire plaisir à ceux qui aiment la vérité & qui ne cherchent qu'elle. Je serois charmé qu'elles donnassent lieu à quelqu'un de nos Savans Orientaux de s'appliquer à ces recherches,

(b) C'est de la couleur de fer *du fer*, & qui fut commun aux que le *basalte* tire son nom : nous Hébreux, aux Chaldéens, aux retrouvons ce mot Égyptien dans Syriens, &c. le mot Oriental *barzal*, qui signifie

négligées.

ou Description de deux Caisses de Momies. 377

négligées fans doute parce qu'on désespéroit qu'on pût jamais trouver une anse au moyen de laquelle on les faisît & on les débrouillât. L'approbation dont vous avez daigné les honorer, m'encouragera vivement à ne négliger aucune des occasions qui se présenteront pour approfondir ces premières découvertes & les perfectionner : elle m'est d'un heureux augure sur la réception que le public fera à des observations que vous avez fait naître, & qui lui passeront à l'ombre de l'ouvrage si intéressant pour la nation, dont vous allez enrichir le monde entier.

Ce 10 mars 1769.

FIN.

Bbb

T A B L E

Des Pièces contenues dans ce volume.

***R**ECHERCHES sur les Ruines Romaines de Saintes
& des environs , avec les particularités les plus
remarquables sur l'Histoire de cette ville. Page 1*

*Recherches sur quelques Antiquités des environs de
Tours , & sur la situation de Cæsarodunum ,
capitale des Turones, sous les premiers Empereurs
Romains. 131*

*Recherches sur la Pile Saint-Mars , située près de
Luynes , sur le bord de la Loire. 158*

*Recherches sur la nature & l'étendue du Briquetage
de Marsal , avec un abrégé de l'Histoire de cette
ville , & une Description de quelques Antiquités
qui se trouvent à Tarquinpole. 187*

*Recherches sur les Antiquités des environs de Vannes ,
à la côte du Sud de la Bretagne ; ou Description
historique des Pierres extraordinaires & de quelques*

Camps des anciens Romains, qui se remarquent dans le pays des anciens Venetes, jusqu'à Belle-Isle. 251

Recherches sur l'ancien Bablia des Romains, forteresse de la Gaule, où l'on prouve qu'elle n'étoit pas située où est le Port-Louis en Bretagne ; avec quelques détails historiques sur cette ville & les environs. 293

Recherches sur les Antiquités Égyptiennes, ou Description de deux Caisses de Momies, qui se voient en parade dans une niche au château d'Ussé, situé en Touraine, sur la rive gauche de la Loire, à dix lieues plus bas que Tours, & à deux lieues de Chinon. 361

Lettre de M. Gebelin, à M. de la Sauvagere, Chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, &c. 361

Fin de la Table.

E R R A T A.

- Page 7, ligne 19, des Provinces ; lisez, les Provinces.*
Page 8, note (r), ligne 2, Amerique ; lisez, l'Armorique.
Page 14, ligne 16, conservation ; lisez, conversion.
Page 22, ligne 1, des ; lisez, de.
Page 28, ligne 11, batrans ; lisez, buttans.
Page 31, ligne 12, arc de triomphe ; lisez, amphithéâtre.
Pages 46 & 47, en marge, PLANCHE VI ; lisez, PLANCHE I.
Page 52, ligne 2, contre-boufer ; lisez, contre-bouter.
Même page, ligne 11, la ; lisez, le.
Page 54, en marge, PLANCHE XI ; lisez, PLANCHE II.
Page 56, ligne 10, cernoche ; lisez, corniche.
Page 57, ligne 5, fait ; lisez, fait.
Même page, ligne dernière, ses ; lisez, leurs.
Page 60, ligne 4, deux un ; lisez, deux & un.
Page 66, ligne 14, }
Page 67, ligne 8, } antique ; lisez, attique.
Page 68, ligne 4, }
Page 70, ligne 21, il en avoit ; lisez, il avoit.
Page 103, ligne 11, ses ; lisez, ces.
Page 106, ligne 8, mes compatriotes ; lisez, les patriotes.
Page 125, ligne 11, CV MIOCIS ; lisez, CVM IOCIS.
Page 134, en marge, PLANCHE I ; lisez, PLANCHE XV.
Page 151, ligne 5, suivi ; lisez, suivie.
Page 162, renvoi (d), Cette terre a été vendue, &c. lisez, Cette terre a été vendue le 14 de Novembre 1768, à M. le Duc de Choiseul-d'Amboise, Ministre de la Guerre & des Affaires étrangères ; & le même jour a passé, par échange & contre-échange, à M. le Duc de Luynes, pour être réunie à son Duché, par Gabriel-Armand de Ruzé, Marquis d'Effiat, noms qu'il tient par une suite de la substitution, &c.
Page 173, ligne 9, vers le levant ; lisez, vers le couchant.
Page 179, ligne 11, mes ; lisez, les.
Page 338, ligne 11, מ'י ; lisez, מוּם.

Addition pour la page 144, après ces mots, une belle & grande ville, ligne 14.

Et ce nom d'Arènes, que portent aujourd'hui les champs où l'on voit ces ruines de piliers & d'arcades d'aqueduc, semble insinuer qu'il y avoit là sous les Romains un Cirque, dont le temps a effacé jusques aux traces même, qui se reconnoitroient peut-être en y faisant des fouilles.

PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE;
A nos amés & féaux Conseillers les gens tenans nos Cours de Parlement,
Maîtres des Requêtes ordinaires en notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de
Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers
qu'il appartiendra: SALUT. Notre amé le sieur FAYE, Libraire, à Rochefort,
Nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public un
Ouvrage qui a pour titre: *Antiquités de Saintes, ou Recherches historiques sur
les Monumens, Inscriptions & Ruines Antiques de la Ville de Saintes, & des En-
viron, &c.* s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de privilèges pour ce
nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous
lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit
Ouvrage autant de fois que bon lui semblera; de le vendre, faire vendre &
débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de dix années consécuti-
ves, à compter du jour de la date des présentes. Faisons défenses à tous Im-
primeurs, Libraires & autres personnes de quelque qualité & condition
qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de
notre obéissance; comme aussi d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire
vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun extrait sous
quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse. & par écrit
dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation
des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun
des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris,
& l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dé-
pens, dommages & intérêts: à la charge que ces présentes seront enregistrées
tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires
de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'Impétrant se conformera
en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril
1725; qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie
à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation
y aura été donnée, es mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier
de France le sieur DE LAMOIGNON, & qu'il en sera ensuite remis deux Exem-
plaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du

Louvre, un dans celle dudit sieur de Lamoignon, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Vice-Chancelier & Garde des Sceaux de France le sieur de MAUPROU, le tout à peine de nullité des présentes ; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposé & les ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement : Voulons que la Copie des présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour dûement signifiée, & qu'aux copies collationnées, par l'un de nos amés & féaux Conseillers Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'Original : Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires : car tel est notre plaisir. DONNE' à Versailles le trente-unième jour du mois de Décembre, l'an de grace mil sept cent soixante-cinq, & de notre Règne le cinquante-unième. Par le Roi en son Conseil. LEBEGUE.

J'ai cédé & transporté à M. HÉRISANT fils, le droit au présent Privilège, obtenu par M. FAYE, Libraire à Rochefort, en conséquence du pouvoir que ledit sieur Faye m'en a donné par sa Procuration, en date du neuf Juin dernier, pour, par mondit sieur Hérissant fils, en jouir suivant les conditions faites entré lui & ledit sieur Faye. A Paris ce 18 Août 1761.

ESTIENNE l'aîné.

Registré sur le Registre XVI de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N° 767, folio 420, conformément au Règlement de 1723. A Paris ce 24 Janvier 1766.

LE BRETON, Syndic,





